



Date de dépôt : 29 novembre 2023

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de
Genève pour l'exercice 2024 (LBU-2024) (D 3 70)**

Seconde partie

- 1. Rapports des sous-commissions***
- 2. Présentations des entités publiques autonomes***
- 3. Réponses aux questions transversales***

Table des matières

1) Rapports de sous-commissions

Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE Grand Conseil	4
Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE Présidence	7
Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE Cour de comptes.....	20
Politique publique B – ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES	23
Politique publique C – COHESION SOCIALE.....	61
Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS.....	65
Politique publique E –ENVIRONNEMENT ET ENERGIE.....	69
Politique publique F – FORMATION.....	79
Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT.....	89
Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION.....	101
Politique publique I – IMPOTS ET FINANCES	111
Politique publique J – JUSTICE	124
Politique publique K – SANTÉ.....	137
Politique publique L – ECONOMIE ET EMPLOI	154
Politique publique M – MOBILITE.....	167

2) Présentations des entités publiques autonomes :

a) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190
b) Transports publics genevois (TPG).	198
c) Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	206
d) Hospice général (HG)	211
e) Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	218
f) Université de Genève	224

g) Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)	230
h) Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	236

3) Réponses aux questions transversales

a) Grand Conseil	243
b) Conseil d'Etat	248
c) Pouvoir judiciaire	300
d) Cour des comptes	307

1. Rapport des sous-commissions



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL**Commission des finances**

Page 1/3

Projet de budget 2024**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A :****Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)**

2 octobre 2023

**Commissaires : Cyril Aellen (PLR)
Marjorie de Chastonay (Ve)****Rapporteure : Marjorie de Chastonay****Personnes auditionnées : M. Laurent Koelliker, Sautier (SGGC) et M^{me} Irène Renfer,
Secrétaire générale adjointe (SGGC).****Procès-verbaliste : Garance Sallin.****Présentation****Fonctionnement**

M. Koelliker relève qu'il y a assez peu de changements dans le PB 2024 ; il n'y a pas d'élément lié à un changement de législature. Le montant des jetons de présence est adéquat par rapport au rythme de travail ordinaire du Grand Conseil. La seule modification concerne l'adaptation de la dotation annuelle aux partis ; le Bureau a décidé d'appliquer une indexation de 3%. C'est une obligation prévue par la loi, qui prévoit que ce montant (100'000 F par groupe et 7'000 F par député) est indexé à chaque changement de législature. En prenant l'indice des prix à la consommation, ils sont arrivés à ces 3%. Pour 2023, ils n'ont pas modifié le budget car cela s'appliquait seulement sur 8 mois et les ressources disponibles étaient suffisantes, mais pour 2024, cela représente un montant de 42'000 F. Ils ont procédé par réaffectation à l'intérieur des lignes budgétaires, ce qui fait qu'il n'y a pas d'augmentation du budget. Ils ont pris 30'000 F sur le budget dévolu aux manifestations du Grand Conseil (comme la sortie de la Présidente, la prestation de serment du Conseil d'Etat, sachant qu'il n'y aura pas de prestation de serment l'an prochain). Les autres 12'000 F ont été pris sur la ligne de l'entretien du matériel informatique. L'année passée, ils ne connaissaient pas encore exactement le chiffre lié à l'entretien de la salle du Grand Conseil, comme le contrat de maintenance n'avait pas encore été conclu. Tout cela a permis d'avoir les 42'000 F à budget constant. La seule vraie variation est sur la ligne des charges de personnel du SGGC, avec le montant prévu pour l'annuité (de l'ordre de 28'000 F).

Mandats

M. Koelliker indique que le Grand Conseil a peu de mandats, les rares prestations qu'ils demandent auprès de tiers répondent à un appel d'offres public : pour les imprimés du mémorial et des tirés à part, et pour la traduction en langue des signes. Le reste n'est pas à proprement parler des mandats, mais sont sur cette ligne budgétaire : il y a les repas des commissions, ainsi qu'un consultant informatique qui a longtemps travaillé pour le service informatique de l'Assemblée fédérale et qui les accompagne depuis plusieurs années. Cet informaticien est consulté pour mener les projets informatiques. Le prochain projet vise à pouvoir afficher l'objet en discussion sur l'écran du temps de parole. Une autre prestation concerne la défense des lois, avec les avis de droit, etc.

M^{me} Renfer explique que le SGGC se met en contact avec les avocats, mais sur mandat des commissions.

Le député PLR demande si les repas sont faits dans le cadre d'un appel d'offre global.

M. Koelliker répond que c'est plutôt du gré à gré. À une époque, il y avait plusieurs prestataires, puis certains ont arrêté la prestation. Il n'y a actuellement plus beaucoup de prestataires sur le marché local qui fournissent cette prestation avec cette flexibilité-là. Il y a eu des discussions avec le Café Papon, qui a le mandat de tenir la buvette. Historiquement, le Café Papon a toujours tenu la buvette du Grand Conseil. Quand les gérants actuels ont repris, ils n'étaient pas forcément intéressés à reprendre cela, car ils voulaient avant tout faire tourner leur restaurant. Pendant longtemps, une autre société de traiteur a eu le mandat de tenir la buvette, via l'OCBA. Quand il a fallu quitter les lieux pour les travaux, il y a eu d'autres mandats très ponctuels avec d'autres prestataires, puis ils sont passés par les services de l'OMM. En revenant, ils ont demandé si le Café Papon était intéressé, et celui-ci, comme il fonctionnait bien, a repris la buvette, mais pas les repas de commission, car il ne fait que des repas chauds. Ce mandat est formalisé avec l'OCBA pour la buvette du Grand Conseil, et les repas de traiteur sont de gré à gré (Entreprise Genecand). Pour les cérémonies, un appel d'offre est fait, par exemple, pour la réception de la prestation de serment du Conseil d'Etat, car ce sont des montants de l'ordre de 15'000 à 20'000 F (fois deux, car il y a deux réceptions). Ils font là appel à plusieurs sociétés, généralement pas celle qui fait les repas le reste de l'année. Pour les réceptions du Grand Conseil aux Pas-Perdus, c'est le Café Papon qui s'en occupe. Il est difficile de trouver une société qui assure la buvette seule. Un appel d'offre a été fait mais aucun candidat ne remplissait les conditions. Il faut que la personne qui tient la buvette ait de temps en temps un événement plus intéressant, car la buvette fait office de carte de visite pour montrer qu'ils sont dans le bâtiment. Le contrat prévoit qu'ils aient une forme d'exclusivité pour les manifestations à l'intérieur du bâtiment.

Investissements

M. Koelliker explique que l'essentiel des dépenses de la tranche prévue seront aux comptes 2023, avec le renouvellement du matériel informatique des députés. Une nouveauté est qu'auparavant l'enveloppe pour les accessoires complémentaires devait être dépensée jusqu'à la fin 2023, mais le Bureau a pensé que cela pourrait pousser à consommer le montant sans en avoir forcément besoin, ce qui fait que la période de validité est désormais étendue sur les trois premières années. Une petite fenêtre sur ACCORD est prévue à cet effet.

La députée Ve comprend que cela dilue l'investissement sur plusieurs années.

M. Koelliker le confirme. L'essentiel sera toutefois grosso modo cette année, puis il y aura des montants résiduels qui entrent dans la tranche des années suivantes.

Point de situation sur les dépenses de la transformation de la salle du Grand Conseil

M. Koelliker indique que le PL de bouclement devrait normalement arriver l'année prochaine (2 ans suivant la mise en service). Tous les signaux laissent penser que le budget sera respecté. De dernières factures peuvent encore arriver cette année, mais ce ne sont a priori pas des montants significatifs. Le projet est désigné comme « Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville », mais ce n'était pas dans le cadre d'un projet de rénovation : c'était un projet ad hoc de 19.3 MF, avec un montant de 18.276 MF et 1.013 MF (dévolu pour tous les systèmes audiovisuels et le mobilier). Sur ce dernier montant, le cumul au 31 décembre 2022 est de 734'027 F, et cela ne devrait pas beaucoup monter. Il est donc possible qu'il y ait un bouclement avec environ 1 MF en moins de dépensé que le crédit initial, mais c'est l'OCBA qui a vraiment la vision dessus, ayant piloté ce projet. Il y a eu un suivi très attentif des choses qui n'étaient pas encore réglées, car en cas de malfaçons à corriger, cela revient à la charge de l'Etat après 2 ans. Ils suivent donc tous les mois le règlement. Pour ce qui ne sera pas à régler, ils feront normalement mettre une réserve.

La députée Ve demande si tout est à jour actuellement au niveau de l'accessibilité.

M. Koelliker le confirme. Il y a eu initialement des problèmes avec l'ascenseur, mais c'est désormais réglé. Une inondation a eu lieu cet été, qui a court-circuité tous les systèmes se trouvant dans la cage d'ascenseur, mais au-delà de cela, il n'y a plus de problème. Il y a parfois quelques soucis avec les votes, mais ce sont généralement des problèmes de réseau sur lesquels ils ont peu de prise.

Les députés conviennent que le SGGC n'a pas besoin d'être auditionné en commission des finances.



Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A :

Présidence

3 octobre 2023

Commissaires : Cyril Aellen (PLR)
Marjorie de Chastonay (Ve)

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : M^{me} Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat (DF), M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat (DT), M^{me} Michère Righetti, Chancelière d'Etat (Chancellerie), M^{me} Malika Bussien, directrice financière (Chancellerie).

Procès-verbaliste : Lucas Duquesnoy

Annexes et documents distribués en séance :

1. Présentation du DF, du DT et de la Chancellerie relative à la politique A (*distribuée en séance*) Chancellerie d'Etat

Présentation

M. Hodgers souhaite la bienvenue aux députés et leur propose de passer en revue la politique A, programme par programme.

M^{me} Righetti rappelle que cette audition ne porte pas sur les programmes A01 et A06, qui font l'objet d'auditions spécifiques, mais bien sur les programmes A02, A03, A04 et A05.

Programme A02 : Conseil d'Etat

M^{me} Righetti rappelle que le programme A02 concerne le Conseil d'Etat comme entité et qu'il inclut son état-major rapproché. Cela regroupe la Chancellerie, la direction des affaires juridiques, le service administratif du Conseil d'Etat, le service du protocole ou encore le service de communication d'information. Le programme inclut également le service des affaires européennes, régionales et fédérales. **M^{me} Fontanet** est chargée de tout le volet concernant les affaires internationales et fédérales, tandis que **M. Hodgers** est en charge des affaires régionales. Enfin, le programme est responsable des archives d'Etat, pour lesquelles le chantier continue de bien se dérouler.

Il y a pour ce programme une diminution de charges qui est liée essentiellement aux prévisions actuarielles en lien avec les rentes des magistrats. Pour rappel, quatre magistrats sont sortis et quatre nouveaux magistrats sont arrivés, ce qui a changé un peu les perspectives actuarielles puisque les conditions de rémunération et de retraite ne sont pas les mêmes. **Il y a pour ce point une baisse de -0,8 million de F (-5.7%) qui n'appelle pas beaucoup de commentaires.**

Sur les charges de transfert, **il y a une augmentation d'environ +200'000 F de cotisations au GLCT du Téléphérique du Salève en lien avec la rénovation du téléphérique du Salève** et le financement de cette rénovation, notamment l'emprunt pour financer le solde de ces rénovations. Le GLCT du Téléphérique du Salève attend 1,7 million d'euros d'un fonds européen, montants qui sont pour l'instant bloqués par un audit de la Commission européenne sur les aides d'état en France. Il a donc été prévu une hausse éventuelle de 200'000 F au budget, ce qui serait le pire du cas. Dans le budget 2023, ce montant se montait à 300'000 F pour le GLCT du Salève. **On pourrait donc passer à environ 500'000 F de contribution en fonction du versement ou non de cette subvention.** Jusqu'à présent, il y a eu peu de fonds genevois qui sont allés au financement de cette rénovation, si ce n'est une fondation privée ainsi que le fond Rothschild, qui est aux mains de l'État et qui est réservé à ce type d'opérations. Il y a autrement eu beaucoup de participation des collectivités françaises. Le canton doit donc payer en tant que membre du GLCT, en augmentant sa cotisation de membre pour couvrir ces frais.

Questions des député.e.s

Q (PLR) : Est-ce que le canton de Genève a été associé à la politique tarifaire ?
R (M^{me} Righetti) : Genève fait partie du GLCT, et cette question a été débattue, compte tenu de l'investissement dans les rénovations et de ce qui est proposé maintenant comme activité. Genève a donc été associé aux réflexions.

M^{me} Righetti poursuit sur la question des ETP et signale un **transfert neutre de 1,5 ETP dont 0.5 ETP a été transféré au DIN dans le cadre de la cellule de retour au travail.**

Q (PLR) : Il revient sur la ligne 31 et note que s'il n'y a **pas de variation budgétaire**, il y en a une vis-à-vis des comptes. Cela fait-il partie des lignes budgétaires qui fluctuent beaucoup d'années en années et pour lesquelles on essaye d'avoir un budget moyen ?
R (M^{me} Bussien) : La ligne concerne tout ce qui est en lien avec les **réceptions protocolaires**. Il y en a eu beaucoup moins avec le Covid, ce qui explique notamment l'écart entre 2022 et 2024. Les **frais de réception** se retrouvent en ligne 3130, soit les prestations et services de tiers.

Q (PLR) : Il s'interroge sur cet écart de 1,5 million de F entre les comptes et le budget.
R (M^{me} Bussien) : Ce montant est vraiment utilisé en fonction des besoins de l'année en termes de manifestation. **R (M^{me} Righetti) :** Les deux plus grosses dépenses du programme concernent d'une part les prestations de service pour les réceptions protocolaires et d'autre part les cotisations aux conférences, qui sont, elles, invariables.

Programme A03 : Droits politiques

M^{me} Righetti : On constate une **diminution assez nette des charges entre les deux exercices**. 2023 a été une année exceptionnelle avec trois votations auxquelles se sont rajoutées les élections cantonales et les élections fédérales. Pour 2024, il n'y aura que des votations et l'élection de la Cour des comptes, ce qui est beaucoup moins lourd qu'en 2023 et engendre une **diminution de charges significatives**.

Q (Ve) : Elle revient sur la problématique de **l'envoi du matériel de vote aux personnes sous curatelle** dans les délais impartis. Des **charges supplémentaires** sont-elles nécessaires pour régler ce problème ? **R (M^{me} Righetti)** : Il est question de **mettre à jour le registre tenu par l'OCPM**, or, la Chancellerie se base sur ce registre des électeurs pour envoyer le matériel de vote. L'OCPM s'est mis à travailler **avec le TPAE pour changer les données concernant les personnes sous curatelle**. Le service des votations a informé la chancellerie que le **changement était en cours** et on espère maintenant qu'il sera réglé dès le premier tour des élections fédérales, mais il est plus probable que cela soit le cas pour le deuxième tour. Il faut maintenant que le travail se fasse entre le TPAE et l'OCPM, puisqu'il n'est pas possible de travailler avec d'autres adresses que celles de l'OCPM. **L'office n'a par ailleurs pas demandé à sa connaissance de moyens supplémentaires pour le faire. Le dossier est suivi par les services de la Chancellerie, qui ont constaté le problème avec insatisfaction lors des dernières élections.** **Q (Ve)** : Elle avait déjà posé une question urgente à ce sujet, et même si elle avait obtenu une réponse claire, aucun délai n'avait pu être donné. **R (M^{me} Righetti)** : Elle ne peut pas garantir une modification d'ici au premier tour, mais que le problème devrait être réglé pour le deuxième tour.

Q (PLR) : Il pose la même question que pour le programme A02 **sur la baisse de charges de -1,6 million de F, en rappelant que l'on passe du simple au double** entre les comptes 2022 et le projet de budget 2024. **R (M^{me} Bussien)** : Cela est vraiment **dû aux opérations électorales**. Il y a eu quatre votations en 2022 alors que le nombre d'opérations était beaucoup plus important en 2023. En 2024, il n'y aura que l'élection de la Cour des comptes et les votations. **On adapte le budget en fonction de la charge des opérations**.

Q (PLR) : Il s'étonne que l'élection de la **Cour des comptes** coûte 2 millions de F. **R (M^{me} Bussien)** : Il y a même peut-être eu seulement trois votations en 2022, avec une quatrième votation annulée ou qui ne concernait pas Genève. Tout dépend de la taille des opérations. Il n'y a eu que trois votations en 2022 (au lieu des 4 habituelles). Par ailleurs, chaque tour de l'élection de la Cour des comptes coûte 1 million de F, sachant qu'il y a déjà 500'000 F de frais d'affranchissement auxquels s'ajoutent notamment le matériel électoral et l'affichage.

Programme A04 : Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

M^{me} Fontanet poursuit sur le programme A04, qui comprend le Bureau de promotion de l'égalité et de promotion des violences, la Direction des affaires internationales, l'Office cantonal de la statistique et l'Aéroport international de Genève.

En matière de charges de personnel, ce programme présente un peu moins de 100'000 F, ce qui est en lien avec les effets des mécanismes salariaux sur ces différents

offices. Sur les **charges de transfert**, il y a une augmentation de +2.6 millions de F. La variation s'explique par une **hausse des subventions du BPEV de 1 million de F. 0,5 million de F qui vont au foyer Arabelle, qui est le seul foyer qui n'est pas encore subventionné à raison de 50% de ses frais de fonctionnement.** Un récent rapport sur les lieux d'hébergement recommandait que pour que ces foyers puissent continuer à travailler et pour que leurs prestations soient pérennes, il était important de pouvoir les subventionner à hauteur de 50% de leurs frais de fonctionnement. C'est ce que le DF a fait pour le foyer Arabelle en augmentant la subvention de 0,5 million de F. Cela a permis de lui donner de nouvelles prestations, en particulier le service d'accompagnement externe, qui permet d'accompagner psychologiquement, mais aussi juridiquement et administrativement les femmes et les enfants accueillis. Le dispositif est proposé à des personnes qui restent chez elles ou sont à l'hôtel, mais qui ont besoin de ce suivi social. Ce besoin a été souligné par la période Covid, et après deux ans d'essai, le dispositif fonctionne maintenant très bien. **Une autre augmentation est celle de 0.6 million de F pour le foyer Au cœur des Grottes. Il s'agissait du seul lieu qui n'était pas subventionné par le canton,** recevant jusqu'ici une petite subvention de la part de la Ville de Genève. Le foyer a décidé d'étendre ses prestations et a reçu une maison de la part d'une fondation. Le foyer était jusqu'ici dans des bâtiments qui devraient être détruits dans le cadre de PLQ. Le Conseil d'État a décidé de reprendre une partie du subventionnement. Une partie est prise en charge par le DIN, pour les victimes de la traite d'êtres humains, et une autre est prise en charge par le BPEV pour les victimes de violences domestiques.

Il y a également une augmentation de 1,3 million de F pour assurer le maintien à Genève des conférences internationales. Un certain nombre d'entre elles ont rencontré des problèmes pour se tenir suite à des chantiers, ce qui a limité la disponibilité des salles. Face à une concurrence majeure d'autres villes qui pourraient profiter de cette situation pour se rendre plus disponibles et plus avantageuses pour accueillir ces conférences, **le canton a décidé de pérenniser ce soutien.** Il y a aussi **0.2 million de F pour le démarrage du portail des Nations.** Il s'agit d'un centre des visiteurs destiné à accueillir le grand public avec des expériences interactives. Le projet est largement financé par des privés et le canton viendrait juste apporter un **petit soutien.** Il y a d'autre part un **soutien supplémentaire de 100'000 F pour le CAGI.** Cela concerne la restructuration du bureau de l'amiable compositeur dans lequel il y a trois amiables compositeurs. Au vu de la nature des problèmes apportés, il a été décidé qu'il fallait un **juriste.** Plutôt que d'engager ce juriste à la DAI, ce poste sera au CAGI, financé en partie par la DAI pour les questions en lien avec le bureau de l'amiable compositeur, en partie par le CAGI, qui a aussi la place pour l'accueillir. Il y a enfin un **transfert neutre en faveur de MSF** avec une hausse de contribution de 0,2 million de F qui vient diminuer la ligne en faveur des pays en voie de développement pour soutenir le travail extraordinaire de MSF.

Aéroport

Pour les **revenus financiers**, l'écart principal de 0,4 million de F est lié à la part de bénéfice de l'AIG qui reviendrait à l'État pour 2024, en hausse de 0.8%.

Q (Ve) : Elle avait justement cherché les informations sur l'AIG et ne les avait pas retrouvées dans cette politique. **R (M^{me} Fontanet) :** Si l'AIG était déjà dans cette politique durant la première moitié de la précédente législature, il était au département de M. Dal

Busco. Il continue d'être en politique A, mais sous la responsabilité du DF, par souci de clarté. **L'aéroport avait été placé sous la mobilité parce que repris par M. Dal Busco, mais il était déjà auparavant dans la politique A lorsqu'il était sous la responsabilité de M. Maudet.** Les institutions qui dépendent du DF ont désormais été regroupées ensemble dans le programme A04 par souci de clarté. **Pour rappel, il n'y a pas de coûts pour l'aéroport, mais uniquement des revenus, dans le cadre de la part au bénéfice.**

Q (Ve) : Elle comprend qu'il y a donc une **rétrocession au canton** et demande où elle se retrouve. **R (M^{me} Fontanet) :** Il faut **différencier la rétrocession des taxes qui reviennent aux communes et au canton, tandis que la part du bénéfice ne revient qu'au canton.** Le montant de 400'000 F représente l'augmentation de la rétrocession. Il y a aussi, sauf erreur, des taxes reversées aux communes. **R (M. Hodgers) :** Il précise que la rétrocession des taxes concerne en fait les SIG. Les taxes aéroportuaires sont très réglementées par Berne et les compagnies pourraient faire recours. Pour les SIG, l'État est propriétaire à 55%, contre 45% détenu par les communes.

Q (Ve) : La commission des finances avait découvert qu'en 2022, le Conseil d'État avait pris la décision de suspendre cette rétrocession du bénéfice. **R (M^{me} Fontanet) :** Cela concernait **uniquement la part du bénéfice**. Le Conseil d'État avait effectivement décidé de réduire cette part en 2022, mais l'aéroport faisant de nouveau un bénéfice, **la rétrocession pleine a maintenant été réintroduite, à savoir 50% du bénéfice.** **R (M^{me} Righetti) :** Cela concernait surtout l'année de sortie du Covid.

Programme A05 : Transparence de l'information, médiation et surveillance

M^{me} Righetti indique qu'il n'y a **pas d'éléments financiers particuliers sur ce programme** qui comprend les préposés à la protection des données et à la transparence, le bureau de médiation administrative, le groupe de confiance, le service d'audit interne et le service des affaires communales.

Q (Ve) : Elle a bien compris que le projet de budget était dissocié du programme de législation, mais aimerait des **éléments sur le financement des soins** qui a été beaucoup abordé récemment. **R (M^{me} Righetti) :** Dans le cadre de la révision LAMal, il y a effectivement eu **un ordre de mission via le SAEF. La réforme en cours au niveau fédéral pourrait avoir un impact massif sur le canton, notamment s'il fallait passer à un co-financement de l'hospitalier et de l'ambulatoire.** Sous l'égide du DSM, il y a eu un ordre de mission pour travailler avec la députation à Berne concernant les options à prendre en sensibilisant sur l'impact sur le canton, notamment sur les **coûts financiers** qui pourraient être de l'ordre de **90 millions de F.** L'idée était d'avoir des échanges avec la députation pour voir quels amendements feraient sens en termes de coûts, mais aussi qui ne créeraient pas un report de charges excessives sur les cantons, surtout pour Genève qui fournit déjà des efforts sur les primes. **R (M^{me} Fontanet) :** Elle rappelle que dans le cadre du SAEF, des lobbyistes suivent toutes les sessions aux chambres fédérales et interviennent pour sensibiliser la députation genevoise aux enjeux importants pour le canton. Il ne s'agit pas d'une dépense de la chancellerie, mais bien de la mission octroyée aux attachés aux affaires fédérales face à une crainte que des projets ou des lois soient votés au niveau fédéral et impactent le canton. Par ailleurs, cette sensibilisation ne concerne pas que les élus genevois, mais l'ensemble des membres des chambres fédérales. Le Conseil d'État a confié une quarantaine de missions aux

attachés, qui ont de très bons contacts avec les élus fédéraux. **R (M^{me} Righetti)** : L'impact de cette politique se traduirait dans la **politique K** sous forme de charges contraintes.

Investissements

Q (PLR) : Il demande s'il y a des informations sur les investissements. **R (M^{me} Righetti)** : Le gros chantier est celui de **l'hôtel des archives**, pour lequel tout se passe bien, avec un déménagement qui aura lieu dans les temps fin 2024.

Projet de budget 2024 Fonctionnement

Politique Publique A Autorités et Gouvernance

Audition du 3 octobre 2023



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TELEMAIL 140

Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 1

La politique publique A est composée des programmes suivants :

A01 Grand Conseil (audition spécifique)

A02 Conseil d'Etat

A03 Exercice des droits politiques

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

A05 Transparence de l'information, médiation & surveillance

A06 Cour des comptes (audition spécifique)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TELEMAIL 140

Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 2

A02 Conseil d'Etat

Le programme du Conseil d'Etat regroupe les entités suivantes :

1. Conseil d'Etat
2. Direction des affaires juridiques
3. Service administratif du Conseil d'Etat
4. Service du protocole
5. Service de communication et d'information
6. Service des affaires européennes, régionales et fédérales
7. Archives d'Etat



Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 3

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	18'854'731	-596'299	-3.1%	19'451'030	18'722'992
30 Charges de personnel	14'045'582	-843'317	-5.7%	14'888'899	15'492'806
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'707'377	0	0.0%	2'707'377	1'719'019
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'017	-2'443	-28.9%	8'460	8'536
34 Charges financières	612'909	17'361	2.9%	595'548	602'261
36 Charges de transfert	1'406'846	232'100	19.8%	1'174'746	866'663
39 Facturations internes	76'000	0	0.0%	76'000	33'706
REVENUS	615'016	-71'985	-10.5%	687'001	1'006'509
42 Taxes et redevances	589'996	-71'985	-10.9%	661'981	455'569
43 Revenus divers	25'000	0	0.0%	25'000	549'234
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'706
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'239'715	524'314	-2.8%	-18'764'029	-17'716'483
Coût d'état-majior	-2'040'567	-145'054	7.7%	-1'895'513	-1'816'468
Coût des prestations de moyens	-6'056'470	451'357	-6.9%	-6'507'827	-6'448'720
COÛT COMPLET	-26'336'752	830'617	-3.1%	-27'167'369	-25'981'671

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	69.60	-1.50	-2.11%	71.10	68.00
ETP fixes	69.60	-1.50	-2.11%	71.10	67.00
ETP auxiliaires	-	-	-	-	1.00



Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 4

A02 Conseil d'Etat

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nature 30) : - 0.8 million (-5.7%)

La diminution s'explique principalement par :

- Provision pour la caisse des pensions des magistrats qui est ajustée chaque année en fonction des dernières hypothèses actuarielles (-1.1 mio)
 - Augmentation de la rémunération et des cotisation des magistrats entrants avec la nouvelle loi (+0.3 mio)
- Charges de personnel (nature 36) : + 0.2 million (+19.8%)
 - Contribution des membres au GLCT du Téléphérique du Salève générée par un emprunt supplémentaire afin de boucler le projet de rénovation
 - ETP : - 1.5 ETP liés à des transferts neutres ETP)



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	9'373'879	-2'782'498	-22.9%	12'156'377	5'174'510
30 Charges de personnel	3'833'879	-1'092'498	-22.2%	4'926'377	2'752'656
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'415'000	-1'620'000	-23.0%	7'035'000	2'410'039
36 Charges de transfert	125'000	-70'000	-35.9%	195'000	10'000
39 Facturations internes	-	-	-	-	1'815
REVENUS	23'595	-75'912	-76.3%	99'507	213'055
42 Taxes et redevances	3'595	-912	-20.2%	4'507	26'327
43 Revenus divers	20'000	-75'000	-78.9%	95'000	186'728
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'350'284	2'706'586	-22.4%	-12'056'870	-4'961'455
Coût d'état-major	-556'993	70'187	-11.2%	-627'180	-322'738
Coût des prestations de moyens	-6'073'863	-392'348	6.9%	-5'681'515	-4'616'319
COÛT COMPLET	-15'981'140	2'384'425	-13.0%	-18'365'565	-9'900'511

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	15.70	0.00	0.00%	15.70	14.70
ETP fixes	15.70	0.00	0.00%	15.70	14.70



A03 Exercice des droits politiques

En 2024 : 4 votations fédérales et cantonales
2 élections majoritaires (Cour des comptes 1^{er} et 2^{ème} tour)

-> **Diminution des charges (- 2.8 millions)**

- Charges de personnel (nature 30) : - 1.1 million
- Charges de biens et service (nature 31) : - 1.6 million
- Charges de transfert (nature 36) : - 0.1 million

Pour rappel, l'année 2023 comptait :

3 votations fédérales et cantonales

Elections GC-CE 1^{er} et 2^{ème} tour

Elections CN-CdE 1^{er} et 2^{ème} tour



A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Le programme A04 regroupe les entités suivantes :

1. Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences / BPEV (DF)
2. Direction des affaires internationales / DAI (DF)
3. Office cantonal de la statistique / OCSTAT (DF)
4. Aéroport de Genève (DF)



A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	34'972'719	2'712'578	8.4%	32'260'141	35'777'578
30 Charges de personnel	7'573'267	73'605	1.0%	7'499'662	7'126'685
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'010'803	0	0.0%	1'010'803	712'944
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'269	26	2.1%	1'243	1'243
36 Charges de transfert	26'387'380	2'638'947	11.1%	23'748'433	27'936'397
39 Facturations internes	-	-	-	-	309
REVENUS	47'981'070	380'629	0.8%	47'600'441	15'679'843
42 Taxes et redevances	30'070	229	0.8%	29'841	18'927
43 Revenus divers	213'500	-19'600	-8.4%	233'100	152'094
44 Revenus financiers	47'650'000	400'000	0.8%	47'250'000	15'447'718
46 Revenus de transferts	87'500	0	0.0%	87'500	61'104
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	13'008'351	-2'331'949	-15.2%	15'340'300	-20'097'735
Coût d'état-major	-173'879	-1'316	0.8%	-172'563	-160'988
Coût des prestations de moyens	-3'412'523	1'069'785	-23.9%	-4'482'308	-4'024'305
COÛT COMPLET	9'421'949	-1'263'481	-11.8%	10'685'430	-24'283'028

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	45.75	0.00	0.00%	45.75	42.75
ETP fixes	44.15	0.00	0.00%	44.15	42.25
ETP auxiliaires	1.10	0.00	0.00%	1.10	-
ETP agents spécialisés	0.50	0.00	0.00%	0.50	0.50



Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 9

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Explications des écarts principaux :

- Charges de transfert (nature 36) : + 2.6 millions (+11.1%)

La variation s'explique par :

- Augmentation + 0.5 million à Foyer Arabelle / BPEV
- Nouvelle dotation + 0.6 million au Foyer Au Cœur des Grottes / BPEV
- Crédit de 1.3 million p/assurer le maintien à Genève des conférences internationales / DAI
- Augmentation + 0.2 million pour le Portail des Nations / DAI
- Dotation supplémentaire + 0.1 million pour le Centre d'accueil de la Genève internationale_CAGI / DAI
- Transfert neutre en faveur de Médecins sans Frontières



Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 10

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Explications des écarts principaux :

- Revenus financiers (nature 44) : + 0.4 million (+ 0.8%)

L'augmentation s'explique par :

- Part du bénéfice de l'Aéroport international de Genève revenant à l'Etat en augmentation de 0.4 million



A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Ce programme comprend les entités suivantes :

- Les préposés à la protection des données et transparence (CHA)
- Le bureau de médiation administrative (CHA)
- Le groupe de confiance (CHA)
- Le service d'audit interne (DF)
- Le service des affaires communales (DIN)



A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Département responsable : CHA (avec DF et DIN)

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	8'050'267	49'375	0.6%	8'000'892	6'913'854
30 Charges de personnel	7'839'715	57'984	0.7%	7'781'731	6'752'530
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	207'020	-9'314	-4.3%	216'334	158'497
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'532	705	24.9%	2'827	2'827
REVENUS	586'734	195	0.0%	586'539	689'496
42 Taxes et redevances	586'734	195	0.0%	586'539	689'426
43 Revenus divers	-	-	-	-	70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'463'533	-49'180	0.7%	-7'414'353	-6'224'358
Coût d'état-major	-491'872	-3'540	0.7%	-488'332	-390'359
Coût des prestations de moyens	-2'309'039	-755'803	48.7%	-1'553'236	-1'629'476
COÛT COMPLET	-10'264'444	-808'523	8.6%	-9'455'921	-8'244'193

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	41.45	0.00	0.00%	41.45	35.95
ETP fixes	38.95	0.00	0.00%	38.95	33.45
ETP agents spécialisés	2.50	0.00	0.00%	2.50	2.50



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GÈNEVE

POF T000000.L00

Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 13

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GÈNEVE

POF T000000.L00

Chancellerie d'Etat

18.10.2023 - Page 14



Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A : Autorités et gouvernance

Cour des Comptes (CdC) 19 octobre 2023

Commissaires : Cyril Aellen (PLR)
Marjorie de Chastonay (Ve)

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : M^{me} Sophie Forster Carbonnier, Présidente (CdC),
M^{me} Christelle Goumaz, Responsable administrative et financière (CdC).

Procès-verbaliste : Léa Di Benedetto.

Principaux changements en lien avec le budget 2024

Fonctionnement

M^{me} Forster Carbonnier souligne que le budget se traduit par une grande stabilité. La seule variation importante est celle de la charge de provision constituée en 2022 puisque deux magistrats sont arrivés au nombre d'années nécessaires pour bénéficier d'une rente. Aucun autre magistrat ne va atteindre en 2024 le nombre d'années de fonction requises, donc la charge de provision a disparu. Le budget de la Cour revient à la situation d'il y a 2 ans. La Cour est satisfaite du budget octroyé, et ne demande pas d'augmentation pour les charges de personnel ou de dépenses générales. Il y a une augmentation des équivalents temps-pleins.

La députée Ve remarque un mouvement au niveau des temps partiels, mais cela ne change pas grand-chose sur l'impact budgétaire.

M^{me} Forster Carbonnier acquiesce. Pendant longtemps, le personnel de la Cour a été stable sans aucun départ, à peu de choses près. Cela fait maintenant 16 ans que la Cour des comptes existe et les gens commencent à vouloir changer d'orientation. Elle témoigne du départ de personnes ayant des postes de directeurs et qui n'ont pas été remplacées « un pour un », mais qui sont parfois remplacées par 2 personnes plus « juniors » avec un salaire inférieur. L'effectif en équivalents temps-pleins a donc augmenté de +0.75. La Cour des comptes n'a presque plus de collaborateur à 100% (il n'en reste que 4), car la plupart des collaborateurs travaillent à un taux entre 80 et 95%. Ainsi, si la Cour engage plus de personnes, elles travaillent à des taux d'activités plus bas et la charge salariale reste constante.

En termes de mouvements, un des deux directeurs de l'unité audit à la Cour a pris sa retraite. La Cour des comptes a par ailleurs décidé de changer de système en interne, en ne remplaçant pas ce poste de directeur et en employant désormais plus qu'un directeur au sein de l'unité d'audit, tout en nommant des responsables de missions. Le directeur restant aura une charge de RH, de planification et de s'assurer de la qualité des procédures de la Cour. La Cour des comptes a promu 7 responsables de mission avec des personnes sous leurs responsabilités. Ainsi, la structure de la Cour des comptes est moins pyramidale qu'avant.

Le député PLR demande comment sont pratiqués les temps partiels à taux élevé, s'il s'agit de jours ou demi-jours de congés, ou par annualisation du temps de travail.

M^{me} Goumaz explique qu'il s'agit d'une annualisation du temps de travail pour déterminer le nombre de jours de congés auxquels ils ont droit et qui sont convertis en vacances supplémentaires pour les personnes entre 90 et 95% de taux d'activité. À 80-85%, les personnes travaillent généralement à temps partiel avec un jour fixe de congé par semaine.

M^{me} Forster Carbonnier précise que ce sont beaucoup de jeunes parents qui travaillent à 80-85% avec un jour libre par semaine ou qui bénéficient de jours de congé supplémentaires.

La députée Ve souligne qu'ils avaient constaté un taux d'absentéisme peut-être en lien avec des enfants en bas âge.

M^{me} Forster Carbonnier assure que cela correspondait aux tranches d'âge des parents avec enfants.

Investissements

Le député PLR s'enquiert quant aux investissements.

M^{me} Forster Carbonnier explique que ce sont principalement les renouvellements d'ordinateurs et de matériel informatique.

Divers

Le député PLR avait annoncé que leur audition devant la commission n'était pas nécessaire. Il demande à M^{me} Forster Carbonnier si elle est de son avis.

M^{me} Forster Carbonnier acquiesce, mais ils restent à disposition.

Le député PLR a compris qu'ils seraient disponibles dans le futur pour les mandats qui pourraient être confiés.

M^{me} Forster Carbonnier précise qu'une fois les travaux terminés sur le budget, la Cour souhaitait venir présenter aux commissaires les recommandations du CDF concernant l'unité Révision, notamment celle en lien avec l'augmentation des seuils de matérialité. La mise en œuvre de ces recommandations pourra être présentée à la Commission des finances à la fin de la saison de révision des comptes.

Le député PLR souligne les polémiques de ces derniers mois sur la problématique des mandats confiés par l'Etat à des tiers. Dans le cadre du travail de révision, il demande s'ils peuvent être plus axés sur cette problématique. Si ce n'est pas le cas, il demande si cela peut faire l'objet d'une mission à part.

M^{me} Forster Carbonnier pense qu'il s'agirait d'une mission à part, car ils sont en dessous des seuils de matérialité, c'est un travail de longue haleine. La Cour avait sollicité la commission des finances pour obtenir la liste des mandants, mais elle ne l'a pas encore été analysée.

Le député PLR pense qu'il y a aussi l'adéquation avec la politique publique menée.

M^{me} Forster Carbonnier demande que la commission interpelle la Cour plus précisément sur la question.

La députée Ve demande dans quelle mesure cela s'inscrit dans le budget.

M^{me} Forster Carbonnier admet que ce n'est pas dans le budget et que la Cour ne communique pas sur les travaux qu'elle n'a pas commencés. La Cour se tient à disposition de la commission des finances et elle va poursuivre les analyses sur la liste des mandats.



PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B01-B02-B03:

Département des Finances (DF)

9 octobre 2023

Commissaires : CARASSO Grégoire – ANDERSEN Michael

Rapporteur : ANDERSEN Michael

Personnes auditionnées :

FONTANET Nathalie
APPFEL MAMPAEY Coralie
BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stefanie
BEGUET Pierre
FIUMELLI Olivier
GOBET Pierre-Antoine

Conseillère d'Etat
Directrice générale de l'OPE
Directrice financière du DF
Directeur général de la DGFE
Secrétaire général adjoint du DF
Secrétaire général du DF

Synthèse

À titre liminaire, il a été rappelé que la politique publique B.01, B.02 et B.03 **concernent les États-majors et les prestations transversales**. Il a été précisé que la politique B01 est gérée par la Chancellerie, mais que pour des raisons de simplifications, c'est le DF qui présente également ce programme aux députés.

Programme B.01 : États-majors départementaux

Le programme B.01 comprend les Etats-Majors (secrétariats généraux) et le contrôle interne de chaque département comme le contrôle interne transversal. Elle ne contient pas de projets prioritaires, ces derniers étant exprimés dans les différents programmes.

Il a été rappelé qu'une présentation a d'ores et déjà été faite à la commission des finances s'agissant des prestations transversales.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Une augmentation de 0.7 million sur les charges de personnel correspondant à une augmentation de 2,3% et de 3.1 ETP. Cette variation s'explique par les mécanismes salariaux, mais aussi par des transferts neutres entre différents programmes (pour 2 ETP), et par la création de 1.1 ETP, dont 1 ETP au DIN pour la mise en œuvre de la politique numérique du Conseil d'Etat et 0.1 ETP au niveau du secrétariat général du DCS. Les transferts sont amplifiés dans le cadre de la

réorganisation des départements de la nouvelle législature. À la question d'un commissaire concernant le rattachement du poste au DIN à la politique B01, il a été précisé que le délégué au numérique a toujours été rattaché à l'Etat-major. À la question d'un commissaire concernant l'origine des transferts des postes, il a été répondu que l'un d'eux provenant pour une personne qui se situait à la loge de l'Hôtel-de-ville (qui dépendait du centre de documentation et des publications) a été transférée au SG. Le 2ème est plus difficile à décrypter en raison des 7 départements et des nombreux changements. Elle ne peut pas se prononcer sur 1 ETP précisément, mais peut affirmer qu'il s'agit de la somme de plusieurs transferts en plus et en moins (dans la B 02, la B 03 et peut-être la B 04 et 05).

- Une augmentation de 0.4 million des charges de biens et services, dont 0.3 million au DIN, destiné à la mise en œuvre du droit à l'intégrité numérique et de la politique numérique du Conseil d'Etat.
- En termes de subventions, une augmentation de 0.2 million est prévue pour le soutien à des organisations contribuant à l'objectif d'intégrité numérique. À la question d'un commissaire concernant le bénéficiaire de cette subvention, il lui a été répondu de s'adresser directement au DIN.

Concernant les indicateurs, un commissaire s'interroge sur l'indicateur 4.1 afin de savoir si la méthodologie d'évaluation a été modifiée afin de remédier à cette évaluation binaire qui ne reflétait pas le travail effectué dans ce domaine.

Programme B.02 : Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Il est précisé que ce programme concerne la gestion transversale et départementale des ressources humaines. 4 axes stratégiques sont à prendre en considération.

Offrir un cadre propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations. Il a été rappelé qu'une modification de la politique RH avait été opérée, mettant en avant plusieurs principes, à savoir la confiance, la collaboration et l'autonomie. Un des aspects qui reste à améliorer concerne le rôle du manager, et des formations seront organisées à cet égard. Il est mentionné que la Communauté des managers, qui a grandement cru ces dernières années (comprenant 462 managers du petit Etat) développe ses activités dans ce domaine. Réduire le taux d'absence à travers le plan de lutte qui sera renforcé en 2024, avec des engagements qui auront abouti. L'importance de la question liée à la santé du travail est réaffirmée toutefois il est fait mention de la difficulté du recrutement dans le domaine de la médecine du travail. Enfin, l'aboutissement de la modification de la LPAC sera également un point permettant de renforcer cet axe stratégique.

Un commissaire se questionne sur l'absentéisme. Il constate qu'il existait une cellule de retour au travail, il se demande si elle est encore utilisée ou si elle a changé de nom dans le budget 2024. Il lui est précisé qu'elle existe encore et est très active. Par ailleurs, une 2^{ème} personne rejoindra cette cellule le 1er novembre, doublant ainsi l'effectif de cette dernière. Cet organe est essentiel car il vient en aide aux personnes qui ont des problèmes de santé et qui doivent être aidées pour réintégrer le marché du travail.

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la diversité. Dans ce domaine, il nous a été indiqué qu'un projet pilote du CV anonyme devra être mené à bien. Il nous a été indiqué que le canton respecte l'égalité hommes-femmes ce qui a été certifié par l'outil Logib.

Permettre à l'Administration de s'adapter aux évolutions de la société. Pour ce faire, le déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation sera mis en avant. Dans un second temps, les futurs besoins de l'Etat devront être recensés afin de former en lien avec les besoins tout en intégrant la dimension numérique. Enfin un accent sur la gestion de carrière sera mis en avant (mobilité interne, bilans de compétences).

Un commissaire souligne l'importance de la mobilité du personnel qui souhaite changer d'activité. Il demande si les transferts neutres mentionnés dans le budget intègrent cette dimension. Il lui est répondu que les transferts de postes ne sont pas forcément en lien avec le programme de mobilité. L'administration se dit bien évidemment favorable à la mobilité afin d'éviter la perte de talents. Elle distingue toutefois ces transferts neutres qui découlent, par exemple, d'un service qui a des postes en réserve et peut communiquer avec un autre service du même département qui a un besoin urgent. Il est précisé qu'il y a plusieurs cas de figures possibles à ces transferts neutres et explique que le DF a tenté de casser les silos afin que le passage soit réalisable entre B03 et B05 par exemple. Enfin, il est précisé qu'il s'agit d'une démarche volontaire avant tout, mais que d'énormes défis persistent. G'EVOLUE devrait définir des filières professionnelles, ainsi que des plans de formation permettant de passer d'une filière à l'autre. L'enjeu sera de conserver le personnel dans un contexte de pénurie.

Attirer et fidéliser les collaborateurs de qualité. Ceci sera fait à travers la poursuite des travaux de la commission paritaire G'Evolue. Cet avancement des travaux permettra de fidéliser les collaborateurs et d'en attirer de nouveaux. Il est indiqué que la commission paritaire a été constituée et travaille depuis le début de l'année (syndicats et représentants de l'Etat). L'OPE a par ailleurs organisé plusieurs séances de formation sur les systèmes d'évaluation de fonction, afin de former les membres de cette commission, et les résultats sont très positifs. Il est ajouté qu'un travail est fait sur l'attractivité de l'Etat de Genève, notamment sur la marque employeur Etat de Genève. L'Etat participera au Forum Geneva le 17 octobre, destiné aux étudiants et où plusieurs départements seront présents avec, à la clé, 16 offres de stage ainsi que 2 offres d'emploi. Cette démarche est nécessaire afin de lutter contre la pénurie de talents.

Un député se questionne, en termes de budget 2024, quelles sont les ambitions les plus réalistes pour G'EVOLUE en évoquant un calendrier 2025. Il lui est précisé qu'il s'agit d'un calendrier 2027 et que pour début 2024, il faudrait que le Conseil d'Etat choisisse la méthode et le mandataire, sur proposition de la commission, avant de commencer les évaluations.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Une augmentation de 1.3 million sur les charges de personnel correspondant à une augmentation de 2,8% et de 4.8 ETP. Elle contient bien entendu les mécanismes salariaux. Par ailleurs, cette augmentation comprend notamment 2 postes d'auxiliaire qui ont été demandés lors du budget 2023 et qui n'avaient pas été accordés (demande réduite à 1.4 ETP au PB2024). Ces postes sont prévus pour remplacer l'équipe qui aujourd'hui s'occupe de l'évaluation dans le cadre du

projet G'EVOLUE. En effet, cette dernière ne peut pas avoir la charge de participer au projet G'Evolue en soutenant la commission paritaire, et en même temps refaire des évaluations sectorielles. De plus, à la direction des paies et des assurances, un poste de contrôleur de gestion est demandé en raison de la charge de travail liée aux modifications découlant de l'introduction de l'assurance paternité, de l'hospitalisation des nouveau-nés ou encore des différentes prestations liées à la COVID. Il est souligné qu'un montant de 25 millions annuel pourrait être récupéré en disposant du niveau suffisant de collaborateurs et qu'un renforcement de ce service est nécessaire (problème liée à la prescription). Enfin, un collaborateur fixe pour couvrir les obligations légales de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail est demandé. Ce poste s'inscrit dans le cadre du plan « absence » et permettra de faire de la prévention. Cette position bénéficie d'un transfert neutre pour un solde de +1.4 ETP.

Concernant les indicateurs, un commissaire s'interroge sur l'indicateur 6.1 pour qui il lui semble que le taux inclut la maladie et demande pourquoi les accidents notamment n'y sont pas mentionnés. Il lui est répondu que le taux d'accident n'évolue pas (autour des 0.8 et 0.9% chaque année) raison pour laquelle le taux d'absence dû à la maladie semblait être l'indicateur le plus pertinent. Le commissaire s'interroge concernant l'objectif et sa fixation à 5.1%. Il lui est répondu qu'il y a un objectif linéaire avec une cible à long terme à 4.4%. Le but est de réduire l'absence, mais il est également nécessaire de s'occuper des présents, car l'absence entraîne l'absence. Il fallait améliorer les outils permettant un suivi des absences. Ceux-ci tenaient compte des absences sur l'année, alors qu'à présent un suivi est fait dans chaque service, mois par mois, permettant d'observer directement les taux d'absence mensuels. Un accent doit être mis sur l'employabilité des personnes en fin de carrière.

Programme B.03 : Gestion financière transversale et départementale et achats

Ce programme concerne la gestion financière transversale et départementale ainsi que les achats. Il comprend la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) du DF, en plus des directions financières de tous les départements.

Deux projets sont mis en avant dans ce programme :

- Le processus d'approvisionnement qui a été revu cette année (concerne les 1800 personnes qui peuvent engager l'Etat en effectuant des achats et les plus gros fournisseurs de l'Etat)
- La révision du processus de recouvrement (si l'Etat émet des factures non fiscales) qui raccourcit les délais

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Une diminution de 50'000 sur les charges de personnel. Il est expliqué qu'il y a 1.5 ETP en moins sur tout le programme ainsi qu'une baisse des charges globales, dont 1 transfert neutre qui se fait au DSM et les mécanismes salariaux.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de personnes étant parties à la retraite sur les trois programmes. Il lui est répondu qu'il y en a peu, mais qu'en revanche, la pyramide des âges est très fragile. Un grand remplacement se réalisera ces prochaines années.

En effet, à la direction générale des finances, la moyenne d'âge dépasse les 50 ans et il faudra retrouver de nouveaux talents ainsi qu'organiser cette transition. Une analyste de données débutera prochainement son activité afin de travailler sur cette thématique. Bien que le DF soit en dessous des 50 ans de moyenne d'âge, il est précisé que 3 départements sont au-dessus, confirmant ainsi les propos sur le remplacement qui doit s'effectuer. Un système de supervision a été mis en place il y a deux ans qui consiste à annoncer chaque départ et remplacement à Madame la Conseillère d'Etat afin de s'assurer de la nécessité d'engager une nouvelle personne. Il est précisé qu'il n'y jamais d'abus, mais qu'en revanche, ce mécanisme permet de comprendre et cibler les besoins.

Annexes – Présentation des programmes

Projet de budget 2024 Fonctionnement

Politique Publique B Etats-majors et prestations transversales

Audition du 9 octobre 2023



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 1

B01 Etats-majors départementaux

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	36'316'110	1'343'492	3.8%	34'972'618	31'823'072
30 Charges de personnel	32'189'790	729'888	2.3%	31'459'902	28'390'164
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'485'970	409'257	13.3%	3'076'713	2'801'945
33 Amortissements du patrimoine administratif	372'350	6'197	1.7%	366'153	286'540
36 Charges de transfert	200'000	200'000	-	-	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	300'000
39 Facturations internes	68'000	-1'850	-2.6%	69'850	44'424
REVENUS	1'710'338	1'166	0.1%	1'709'172	2'123'745
42 Taxes et redevances	1'340'305	1'166	0.1%	1'339'139	773'402
43 Revenus divers	-	-	-	-	699'357
44 Revenus financiers	370'033	0	0.0%	370'033	350'987
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	0
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'605'772	-1'342'326	4.0%	-33'263'446	-29'699'327
Coût des prestations de moyens	-7'910'875	-1'518'571	23.8%	-6'392'304	-6'132'123
Coûts répartis	42'516'647	2'860'897	7.2%	39'655'750	35'831'450
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0
TOTAL POSTES	157.32	3.11	2.02%	154.21	148.45
ETP fixes	144.77	3.11	2.20%	141.66	134.47
ETP auxiliaires	4.35	0.00	0.00%	4.35	7.78
ETP agents spécialisés	8.20	0.00	0.00%	8.20	6.20



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 2

B01 Etats-majors départementaux

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.7 million (+2.3%), +3.1 ETP

La variation par rapport au budget 2023 s'explique par :

- des transferts neutres entre différents programmes
- la création de 1.1 ETP, dont 1 ETP au DIN pour la mise en œuvre de la politique numérique du Conseil d'Etat.
- Charges de biens et services (nat 31) : +0.4 million (+13.3%)
 - L'écart provient principalement d'une augmentation de budget de 0.3 M au DIN destinée à la mise en œuvre du droit à l'intégrité numérique et de la politique numérique du Conseil d'Etat.
- Charges de transferts (nat 36) : +0.2 million
 - Un montant de 0.2 M est prévu pour soutenir des organisations ou actions contribuant à l'objectif d'intégrité numérique.



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Réalisation du programme de législature :

Les différentes actions et les projets seront déployés selon 4 axes stratégiques:

- Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations
 - Mettre l'autonomie et la confiance au centre de l'organisation du travail
 - Repenser et valoriser le rôle du manager, développer la communauté des managers
 - Réduire le taux d'absence par le déploiement de 27 mesures, dont l'amélioration du suivi des absences et la gestion des présents, et promouvoir la santé et la sécurité au travail
 - Adapter le cadre légal : modification de la LPAC
- Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la diversité
- Permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société
 - Déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation
 - Accent sur la gestion de carrière (mobilité interne, bilans de compétences)
 - Intégration de la dimension numérique
- Attirer et fidéliser des collaborateurs et collaboratrices de qualité
 - Poursuite des travaux par la commission paritaire G'Evolue



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	49'987'125	1'272'320	2.6%	48'714'805	42'564'379
30 Charges de personnel	47'217'487	1'272'756	2.8%	45'944'731	40'913'442
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'712'777	-7'800	-0.3%	2'720'577	1'593'740
33 Amortissements du patrimoine administratif	36'467	9'003	32.8%	27'464	28'386
34 Charges financières	20'394	-1'639	-7.4%	22'033	24'960
39 Facturations internes	-	-	-	-	3'852
REVENUS	4'200'352	1'095	0.0%	4'199'257	4'450'796
42 Taxes et redevances	2'358'352	1'095	0.0%	2'357'257	2'409'392
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'532
46 Revenus de transferts	1'842'000	0	0.0%	1'842'000	2'036'871
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-45'786'773	-1'271'225	2.9%	-44'515'548	-38'113'584
Coût d'état-major	-1'153'748	-57'067	5.2%	-1'096'681	-957'032
Coût des prestations de moyens	-10'162'110	87'308	-0.9%	-10'249'418	-8'971'918
Coûts répartis	57'102'631	1'240'984	2.2%	55'861'647	48'042'533
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0
TOTAL POSTES	160.97	4.83	3.09%	156.14	144.80
ETP fixes	144.15	3.43	2.44%	140.72	136.86
ETP auxiliaires	2.42	1.40	137.25%	1.02	4.04
ETP agents spécialisés	14.40	0.00	0.00%	14.40	3.90



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Service général

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 5

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +1.3 million (+2.8%), +4.8 ETP

Les charges de personnel augmentent de 1.3 million en raison :

- des mécanismes salariaux ;
- de l'octroi de moyens supplémentaires à l'office du personnel de l'Etat (+3.4 ETP et jetons de présence pour la commission paritaire G'Evolue) pour les projets en cours visant à moderniser le système d'évaluation des fonctions, la culture professionnelle et les pratiques en matière de ressources humaines au sein de l'Etat ;
- des transferts neutres pour un solde de +1.4 ETP en provenance ou vers d'autres programmes (B01, B04 et B05).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Service général

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 6

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Projets prioritaires :

- Déploiement de mesures de simplification du processus achat-fournisseurs
- Revue des processus de recouvrement et de contentieux



Service général

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 7

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	PBudget 2024	Variations PB24-823 en francs	Budget 2023	Compte 2022	
		en %			
CHARGES	26'816'526	-76'629	-0.3%	26'893'155	25'078'905
30 Charges de personnel	24'800'180	-50'590	-0.2%	24'850'770	23'139'609
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'608'309	-624	-0.0%	1'608'933	1'493'293
33 Amortissements du patrimoine administratif	29'037	4'785	19.7%	24'252	24'274
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	379'000	-30'200	-7.4%	409'200	421'729
REVENUS	295'350	15'443	5.5%	279'907	399'119
42 Taxes et redevances	249'177	25'443	11.4%	223'734	361'758
43 Revenus divers	45'000	-10'000	-18.2%	55'000	37'361
44 Revenus financiers	1'173	0	0.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-26'521'176	92'072	-0.3%	-26'613'248	-24'679'786
Coût d'état-majior	-628'193	-29'383	4.9%	-598'810	-542'417
Coût des prestations de moyens	-11'414'905	-704'822	6.6%	-10'710'083	-10'221'583
Coûts répartis	38'564'273	642'133	1.7%	37'922'140	35'443'785
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0
TOTAL POSTES	148.01	-1.50	-1.00%	149.51	141.85
ETP fixes	144.11	-1.50	-1.03%	145.61	136.85
ETP auxiliaires	3.90	0.00	0.00%	3.90	5.00



Service général

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 8

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : -0.1 million (-0.2%), -1.5 ETP

La baisse des charges de personnel reflète les effets suivants :

- des transferts neutres de 1.5 ETP vers d'autres programmes (K01, K02, K03),
- partiellement compensés par les mécanismes salariaux.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1848

Parlement général

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 9

Merci de votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1848

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

02.10.2023 - Page 10



PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B04:

Département du territoire (DT)

19 octobre 2023

Commissaires : ANDERSEN Michael – CARASSO Grégoire

Rapporteur : CARASSO Grégoire

Personnes auditionnées :

HODGERS Antonio
GOUMAZ Christian
DEKONINCK Frédéric
JANDEAU Serge
CHAUSSE Valérie

Conseiller d'Etat (DT)
Secrétaire général (DT)
Directeur financier (DT)
Directeur administration et finance (OCBA)
Directrice de la gestion et valorisation (OCBA)

Programme B04 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Le programme B04 comprenant 6 prestations dont 4 relèvent de l'OCBA (voir annexe, p. 2) : Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat (B04.01), Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat (B04.02), Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat (B04.03) et Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat (B04.04). Deux prestations ne sont pas gérées par l'OCBA, à savoir les directions logistiques dans les différents départements ainsi que l'archivistique (Logistique départementale, B04.10) et la maîtrise des véhicules de l'Etat dont le groupe MOVE s'occupe (Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat, B04.05).

Les enjeux prioritaires pour 2024 sont les suivants. Après l'emménagement de 650 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans des locaux rénovés de la pointe Nord du PAV, les études se poursuivent pour le développement plus global du site. L'ambitieux programme de transition écologique des bâtiments de l'Etat se poursuivra autour de trois lois : la L13210 Milliard écologique, la L13191 Embrasures nouveau périmètre et la L11975 Efficience énergétique. Pour le DT, nouveau département chargé de l'OCBA, l'enjeu est de clarifier et de définir les priorités pour accélérer la rénovation des bâtiments, car c'est une question centrale et l'Etat souhaite se montrer exemplaire à ce sujet.

Une autre activité classique de l'OCBA est la rénovation des bâtiments, qui prend en compte la question énergétique et qui continue aussi avec le crédit de renouvellement qui s'achèvera en 2024 et les projets spécifiques de l'Hôtel des Archives, UNI Bastions ou encore du collège Rousseau. Le développement des infrastructures nouvelles se poursuit notamment avec les établissements ES II de Meyrin et Confignon, les CFPS et

CO à Bernex, le bâtiment de la police internationale, le Centre des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Université, la haute école de santé à Champel, l'extension de 7 CO et la nouvelle patinoire à Lancy.

Le dernier élément prioritaire est l'accompagnement par l'OCBA de la mise en place des plans de continuité des activités en lien avec la pénurie d'énergie, en s'assurant de la disponibilité et de l'approvisionnement énergétique des bâtiments de l'Etat dans un potentiel scénario de contingentement (respectivement 10%, 20%, 30%). Dans la pire hypothèse, qui est celle d'un délestage, un certain nombre de bâtiments seraient complètement privés d'électricité, c'est pourquoi le département propose des mesures telles que le déploiement de groupes de secours fixes ou mobiles et la mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique pour éviter d'en arriver à cette mesure extrême. L'OCBA a également conclu un nouveau contrat de fourniture d'électricité avec les SIG pour stabiliser les prix à moyen terme.

Le périmètre sous gestion du département – le très vaste parc immobilier de l'Etat – représente 1'730 bâtiments cadastrés répartis sur près de 640 sites et sous-sites et 1'470 bâtiments cadastrés propriété EGE (PA) sur près de 490 sites. En termes financiers, les bâtiments et les terrains dont l'Etat est propriétaire représentent respectivement 4 milliards de CHF et 4,9 milliards de CHF (VNC 31.12.2022). En ce qui concerne les investissements, l'Etat prévoit des dépenses d'environ 200 millions de CHF par année, toutes politiques publiques confondues, pas seulement la B04. Pour l'exploitation, il y a 12'500 demandes d'intervention/travaux d'entretien courants par année, 3'900 contrats actifs de maintenance et d'entretien, 245 baux (Etat locataire) et 950 baux (Etat propriétaire/bailleur).

Sur le plan du PB24, les charges globales représentent 426'883'955 millions de CHF dont une moitié consiste en amortissements (répercussions d'investissements), les revenus s'élevant à 45'138'212 millions de CHF. Sur l'ensemble du programme B04, il y a 310 ETP. Pour l'OCBA seule, il y en a 260. Au niveau des écarts, il y a un certain nombre de demandes de budget supplémentaires. Le département requiert 15 ETP supplémentaires pour 2.5 millions de CHF, soit 12 ETP pour compléter le dispositif au déploiement de la transition écologique (L13210 dite du milliard écologique), car il est nécessaire d'avoir des équipes pouvant porter le projet, et 3 ETP pour la réalisation des nombreux autres projets prévus au plan décennal des investissements (nouveau cycle, patinoire, etc.), car il manque là aussi du personnel pour gérer ces projets, il faut aussi éviter un impact sur les finances de l'Etat suite à de potentielles dérives. L'immense majorité de ces charges sont compensées par l'activation, puisque cela participe à la création de la valeur et donc l'autorisation de dépense est déjà comprise dans les budgets d'investissements votés par le parlement.

Un commissaire demande quelle est la proportion de postes liés aux investissements (directement activables) et s'enquiert de la raison de la baisse des charges d'amortissement. Il est répondu que sur les 15 postes, 12 vont pouvoir être activés et engendrer des recettes qui arriveront dans le compte de fonctionnement. Les 3 postes non-activables dépendent de phases de travaux (préparation d'un projet) qu'il n'est pas possible de passer un poste en investissement. Lorsqu'il participe à la création de valeur, il peut être activé et apparaître dans la recette des comptes de fonctionnement. Sur le plan des amortissements, en 2008, lorsque le bilan de l'Etat a été créé, il y a eu une valorisation des biens au travers d'expertises. Il a fallu déterminer une valeur et une durée de vie restante pour entamer le bilan et calculer les amortissements base zéro. Il se trouve que plusieurs bâtiments sont arrivés à la fin et sont désormais amortis. Les

charges d'investissement sont appelées à augmenter à nouveau à l'avenir, au vu des ambitions massives de l'Etat en termes d'investissements, en particulier au titre de la transition énergétique.

En réponse à la question d'un commissaire concernant la comptabilisation des revenus relatifs aux charges de personnel activables sur les différents projets, il est précisé qu'il s'agit de la ligne 43 « revenus divers ». Sur 1'223021 millions de CHF, 95% représentent l'activation. Tous les postes ne sont pas activables et rarement à 100%. Par exemple, l'on compte 80% pour un chef de projet/ architecte, entre 50% et 70% pour un spécialiste des marchés publics et même 0% pour des ressources néanmoins cruciales telles que le support administratif.

Pour la Nature 31, l'augmentation sur les charges de biens et services de 6.9 millions de CHF concerne principalement la facture d'électricité et des effets de bords en lien avec les contrats d'entretien (indexation de salaire) et une extension de la volumétrie. Le reste concerne des éléments plus marginaux telles les nouvelles locations. Cela dépend de ce qui est décidé en termes d'ETP. Par ailleurs, le Parlement avait octroyé 1.4 million de CHF pour terminer la dépollution du site du Chalet du Bac, mais le département les rend, car elle s'est terminée en 2023.

Sur le plan des investissements (voir annexe, p. 7), ils se montent à 222 millions. 55% (117 millions) concernent la formation, 19% (43 millions) les Etats-majors et prestations transversales, 7% (15 millions) la culture, le sport et les loisirs, 5% (12 millions) la sécurité et population. Si l'on se penche sur la partie concernant les Etats-majors et prestations transversales, 50% (111 millions) sont liés aux nouveaux actifs, 34% (75 millions) au renouvellement d'actifs et 16% (36 millions) à la transition écologique. Cette dernière part est appelée à augmenter considérablement.

Un commissaire rappelle avoir été surpris de constater que le milliard écologique voté n'avait pas été dépensé aux comptes 2022, notamment du fait d'oppositions entre le DT et l'OCBA. Il se demande si le regroupement de ces deux entités a engendré une amélioration des rapports. Personnellement, il trouve que l'investissement concernant la transition écologique des bâtiments de l'Etat (15 millions) manque d'ambition. Le Conseiller d'Etat indique qu'un tiers du parc de l'Etat est patrimonial ; le défi du milliard est important et met en jeu la crédibilité de l'Etat, qui a malheureusement pris trop de retard pour être exemplaire. La grande demande du département est les 15 ETP, afin que l'OCBA puisse engager le milliard au travers d'une augmentation des volumes. Il est précisé par ailleurs que le fait d'avoir regroupé le DT et l'OCBA permet de traiter les problèmes à l'interne et les arbitrer / débloquer plus aisément. Il est néanmoins du ressort de l'OCBA d'intégrer certains éléments sur les politiques publiques et identifier ceux qui sont problématiques afin de mieux agencer les projets. Il serait également judicieux d'accélérer le rythme, car la situation est urgente. Les deux entités partagent cependant l'objectif de dépenser au plus vite, mais d'une bonne manière les budgets octroyés par le Parlement.

En réponse à la question d'un commissaire relative à l'indicateur 2.4 (IDC des bâtiments) et à l'absence de valeurs sur une base historique, il est précisé qu'il s'agit d'une question technique : c'est un nouvel indicateur intégré au projet de budget qui intéresse le DT, mais il n'est pas possible de l'introduire dans le tableau. En revanche, il est noté en valeur comparative dans les commentaires (385). Le commissaire souhaiterait connaître les valeurs 2020, 2021 et 2022.

Un commissaire interroge la politique associée aux revenus (en croissance) des parkings de l'Etat pour ses collaborateurs et se demande si elle s'inscrit en cohérence avec, par exemple, le label Ecomobile que délivre l'Etat aux entreprises qui promeuvent la mobilité douce auprès de leurs employés. Il est précisé qu'il n'y a plus de parkings gratuits, les prix sont ceux du marché. Il existe des particularités, par exemple pour la détection (horaires irréguliers et localisation périphérique) ou pour certains enseignants (voltigeurs), mais la politique générale de l'Etat est plutôt restrictive. Par ailleurs, les parkings publics dont l'Etat est propriétaire sont aussi comptabilisés dans le bénéfice d'1,5 million de CHF et ce sont eux qui génèrent le plus gros de ce revenu. La LMCE avait engendré une perte de 2-3 millions de revenus, mais un rebond était espéré en incitant les gens du quartier à utiliser les parkings proches de leurs habitations. Ce rebond a été rapide, d'où la correction budgétaire dans l'optique d'une augmentation de revenu.

Enfin, un commissaire souhaiterait connaître la politique d'octroi des mandats, notamment en ce qui concerne les liens d'intérêts. Les éléments de réponse suivants sont apportés : les métiers connaissent leurs besoins et les hiérarchies octroient les mandats tout en respectant les règles sur les appels d'offres. Le département cherche toujours à s'améliorer sur le sujet. Des seuils d'alerte (autour de 100'000 CHF) seront introduits, les unités devront signaler tout dépassement afin que le département connaisse la situation avec chaque fournisseur dans l'optique d'éviter des conflits d'intérêts ou une attitude trop complaisante. Toutefois, il faut parfois trouver les fournisseurs sur le canton et le département préfère évidemment travailler avec ceux dont le travail a été satisfaisant dans le passé. Les bons fournisseurs sont connus et sont recommandés d'une direction à une autre. L'arrivée de l'OCBA est une aubaine, car leur politique sur les appels d'offres est complémentaire. Il s'agit pour le DT d'adapter ses directives départementales.

Le Conseiller d'Etat complète ces propos en indiquant que la récurrence est l'un des enjeux repérés dans l'affaire des mandats. La directive de l'OPE est claire ; si, pour un office, la récurrence de la prestation est prévisible et son addition dépasse les seuils, un appel d'offre est légalement exigé. Ce n'est en outre pas du ressort d'un Conseiller d'Etat de faire du micro-management, et il accorde sa confiance à ses équipes pour gérer ces questions au mieux. Il n'a pas, pour l'instant, repéré un problème de récurrence prévisible au sein du DT et de l'OCBA.

Sur le plan des liens d'intérêts il existe une base légale pour les liens d'intérêt directs (enfants, alliés etc.) et l'article 15 de la loi sur la procédure administrative encadre les questions de degré de filiation. Dans la pratique, lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, ce dernier est averti du fait qu'il doit impérativement signaler toute situation potentiellement problématique, et pas seulement pour les mandats. Il s'agit simplement de s'assurer qu'une personne ayant un quelconque lien d'intérêt ne soit pas celle qui prend les décisions. Il n'est pas possible d'exclure, lors d'un appel d'offre public, une entreprise au titre du fait qu'elle a un lien avec un magistrat ou un fonctionnaire, car il faut respecter l'égalité de traitement des offrants. Cependant, le comité ou l'autorité qui va statuer sur l'offre ne doit, lui, pas avoir de lien. Enfin, il est rappelé que les problèmes de concentration se précisent dans le cas où il y a beaucoup d'interventions (réparations et entretien courant). Une telle situation est contrôlée mensuellement pour éviter tout favoritisme et un seuil de 100'000 CHF par fournisseur est établi. L'interface de commande des interventions permet cette surveillance. Entre 80% et 90% des 12'500 interventions ne dépassent toutefois pas les 3'000 CHF.



PB 2024

B04 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Audition du **19.10.2023**



Département du territoire
Secrétariat général

Octobre 2023- Page 1



Prestations

B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

OCBA

B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

B04.10 Logistique départementale

LOG
DPTS



Projets prioritaire 2024

- Après l'emménagement de 650 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans des locaux rénovés de la pointe Nord du PAV, **les études se poursuivent pour le développement plus global du site** (PLQ en cours)
- L'ambitieux programme de **transition écologique des bâtiments** de l'Etat se poursuivra autour des lois 13210 *Milliard écologique*, 13191 *Embrasures nouveau périmètre* et 11975 *Efficiencce énergétique*
- La **rénovation** des bâtiments continue aussi avec le crédit de renouvellement qui s'achèvera en 2024 et les projets spécifiques de l'Hôtel des Archives, UNI Bastions ou encore du collège Rousseau
- Le **développement des infrastructures** nouvelles n'est pas en reste avec, notamment, les établissements ES II de Meyrin et Confignon, les CFPS et CO à Bernex, le bâtiment de la police internationale, le Centre des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Université, la haute école de santé à Champel, l'extension de 7 CO et la nouvelle patinoire à Lancy
- L'OCBA accompagnera la mise en place des **plans de continuité des activités** en s'assurant de la **disponibilité et de l'alimentation énergétique** des bâtiments de l'Etat : nouveau contrat d'électricité, déploiement de groupes de secours fixes ou mobiles et mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique

Octobre 2023- Page 3



Périmètre sous gestion et chiffres clés

- Patrimoine immobilier
 - ~1'730 bâtiments cadastrés répartis sur près de 640 sites et sous-sites
 - ~1'470 bâtiments cadastrés propriété EGE sur près de 490 sites
 - Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.0 milliards (VNC 31.12.2022)
 - Terrains propriété EGE (PA) = ~4.9 milliards (31.12.2022)
- Investissements
 - ~200 millions de dépenses par an en moyenne sur 10 ans toutes politiques publiques confondues
- Exploitation
 - ~12'500 demandes d'intervention/travaux d'entretien courants en 2022
 - ~3'900 contrats actifs de maintenance et d'entretien
 - ~245 baux (Etat locataire)
 - ~950 baux (Etat propriétaire/bailleur)

Octobre 2023- Page 4



Le PB 2024 en chiffres

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	426'883'955	-8'807'522	-2.0%	435'691'477	445'613'852
30 Charges de personnel	42'695'094	2'485'803	6.2%	40'209'291	37'099'376
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	155'769'969	6'859'683	4.6%	148'910'286	161'354'810
33 Amortissements du patrimoine administratif	211'592'540	-17'905'277	-7.8%	229'497'817	230'710'491
36 Charges de transfert	16'370'253	-244'131	-1.5%	16'614'384	15'957'131
39 Facturations internes	456'100	-3'600	-0.8%	459'700	492'043
REVENUS	45'138'212	1'207'758	2.7%	43'930'454	44'159'915
41 Patentes et concessions	210'000	0	0.0%	210'000	222'091
42 Taxes et redevances	1'656'157	2'852	0.2%	1'653'305	1'611'335
43 Revenus divers	6'904'957	1'223'021	21.5%	5'681'936	4'621'911
44 Revenus financiers	22'729'292	512'103	2.3%	22'217'189	21'780'126
46 Revenus de transferts	13'445'956	-487'518	-3.5%	13'933'474	15'702'641
49 Facturations internes	191'850	-42'700	-18.2%	234'550	221'811
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-381'745'744	10'015'279	-2.6%	-391'761'023	-401'453'937
Coût d'état-majior	-1'446'464	-537'255	59.1%	-909'209	-707'246
Coût des prestations de moyens	-12'500'076	-886'173	7.6%	-11'613'903	-12'657'311
Coûts répartis	395'692'284	-8'591'851	-2.1%	404'284'135	414'818'495
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	317.56	14.29	4.71%	303.27	278.22
ETP fixes	310.61	14.29	4.82%	296.32	270.64
ETP auxiliaires	4.95	0.00	0.00%	4.95	5.48
ETP agents spécialisés	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.10

Octobre 2023- Page 5



Explication des écarts

Nature 30 – Charges de personnel : +15 ETP / +2.5 millions (+6%)

- +12 ETP pour compléter le dispositif au déploiement de la transition écologique (loi 13210 dite du *milliard écologique*) -
- +3 ETP pour la réalisation des nombreux projets prévus au plan décennal des investissements (plus de 50 nouveaux projets d'ici 2030 : formation, sécurité, santé, sport et culture essentiellement)
- Annuité

Nature 31 – Charges de biens et services : +6.9 millions (+5%)

- Nouveau contrat électricité avec SIG (+4 millions); répercussion dans les tarifs des adaptation du réseau pour faire face aux délestages et coupures éventuels (+0.5 million)
- Nouvelles locations (+2.6 millions) / déménagement PPN (-1.9 millions yc déménagement)
- Nouveaux contrats d'entretien et de nettoyage (+1.8 millions) / indexation des salaires et nouveau taux de TVA (+0.8 million)
- Finalisation en 2023 des travaux de démolition / dépollution du site Chalet du Bac (-1.4 millions)
- Surveillance des intervenants sur les chantiers (+0.3 million)

Nature 33 – Amortissements: -17.9 millions (-8%)

- Actifs en fin de vie et activation annuelle des dépenses du crédit de renouvellement

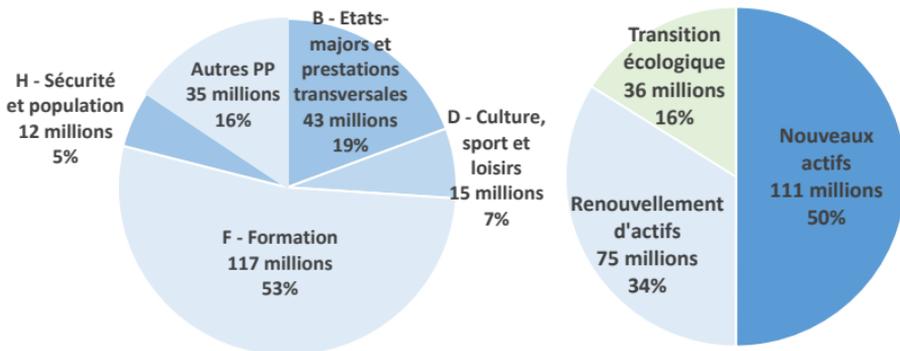
Nature 43 – Revenus divers : +1.2 million (+21%)

- Activation des nouveaux postes sur les investissements (ETP 2023 et 2024)



Investissements de l'OCBA toutes politiques publiques confondues (1/2)

222 millions de dépenses



4 politiques publiques concentrent 84% des dépenses

50% des dépenses pour la création de nouveaux actifs

Octobre 2023- Page 7



Investissements de l'OCBA toutes politiques publiques confondues (2/2)

Principaux investissements 2024 (dépenses) - millions de francs

N° loi	Libellé	PB 2024	% total 2024
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA	75	34%
12743	Collège Rousseau rénovation et surélévation	18	8%
13170	CO - 7 extensions de 12 classes - constructions et équipements	18	8%
12552/13191	Première étape de rénovation écologique des bâtiments (transition écologique)	17	8%
13210	Transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève	15	7%
12149	Rénovation d'Uni Bastions	13	6%
12632	Hôtel des Archives	12	5%
9995/10822	CMU 5&6èmes étapes	12	5%
12724	HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - phase 2	7	3%
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CFPS Ternier	7	3%
Autres projets		29	13%
Total dépenses d'investissements 2024		222	

Octobre 2023- Page 8



Investissements de l'OCBA sur la politique publique B

Avec 43 millions de francs de dépenses, les investissements sur la politique publique B représentent 19% des investissements totaux de l'OCBA.

N° loi	Libellé	PB 2024
12552/13191	Première étape de rénovation écologique des bâtiments	16.8
13210	Transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève	15.0
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA	5.4
11975	Efficienc e énergétique	3.9
12243	Acquisitions de terrains et bâtiments	1.0
13224	Remplacement des véhicules légers de l'Etat par des véhicules électriques	0.5
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance	0.4
<i>en millions de francs</i>		42.9

Octobre 2023- Page 9

Merci de votre attention



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DT
Case postale 3880
1211 Genève 3

Monsieur Michael Andersen
Député au Grand Conseil

Monsieur Grégoire Carasso
Député au Grand Conseil

N/réf. : CG/FDe/ChB
V/réf. :

Code interne: A106E3/GC

Genève, le 30 octobre 2023

Concerne : Projet de budget 2024 – Programme B04 "Gestion des locaux et logistique" – Réponses aux questions complémentaires, suite à l'audition du DT

Messieurs les députés,

Suite à l'audition du 19 octobre 2023 – relative au projet de budget 2024 du programme B04 rattaché au département du territoire (DT) – par votre sous-commission, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-dessous les éléments demandés.

La sous-commission souhaite connaître l'indice de dépense de chaleur (IDC) pour les années 2020, 2021 et 2022.

La valeur moyenne de l'indice de dépense de chaleur du parc sous gestion OCBA s'établit comme suit pour les 3 années précédentes :

2020 = 403 MJ/m2/an
2021 = 389 MJ/m2/an
2022 = 371 MJ/m2/an

Pour rappel, au budget 2023, la cible visé est de 385 MJ/m2/an et au projet de budget 2024, de 375 MJ/m2/an.

La sous-commission demande la liste des bâtiments sur lesquels des actions de transition écologique seront menées en 2024.

Le montant des investissements liés à la transition écologique programmées sur 2024 est de 36 millions de francs qui se répartissent selon les lois suivantes :

LOI 12552 (loi 13191) - ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 francs pour financer la première étape des travaux de rénovation des bâtiments de l'Etat de Genève permettant de répondre aux prescriptions légales et réglementaires en matière de transition écologique (ex-loi Embrasures phase 1) = 17 millions de francs.

LOI 13210 - ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat = 15 millions de francs.

LOI 11975 - ouvrant un crédit d'investissement de 35 000 000 francs pour financer la deuxième étape du programme d'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève = 4 millions de francs.

La liste des objets figure en annexe.

La sous-commission demande le détail des revenus de parking projetés en 2024.

Les parkings publics sont des grands parkings accessibles à tout public (Ansermet, Finances, Hepia, D.Dufour, Uni-Mail , Uni-Dufour). Le revenu projeté au PB 2024 est de 4.4 millions de francs.

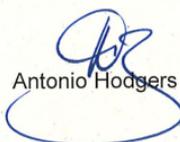
C2022 = 4.3 millions de francs; B2023 = 3.5 millions de francs

Les parkings privés sont des parkings (généralement de faible capacité) destinés aux abonnés et aux utilisateurs occasionnels considérés comme ayants-droit. Les ayants-droit peuvent être du personnel de l'administration répondant à des critères de sélection (handicap, co-voiturage, horaires de travail hors période transport public...) ou des résidents proches des parkings (env.300 mètres). Ces parkings privés étant utilisés à la fois par du public spécifique ou par des collaborateurs de l'EGE dont la population varie régulièrement, les parts respectives des revenus provenant du personnel de l'instruction publique ou de la police/détention ne sont pas isolées comptablement. Le revenu projeté sur le PB 2024 est de 3.2 millions de francs dont 2.9 gérés par la Fondation des parkings et 0.3 gérés directement par l'OCBA.

C2022 = 3.3 millions de francs dont 3MF parkings gérés par la Fondation des parkings et 0.3MF gérés par l'OCBA

B2023 = 2.6 millions de francs (dont 2.3MF parkings gérés par la Fondation des parkings et 0.3MF gérés par l'OCBA)

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Messieurs les députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Antonio Hodgers

Annexe : La liste des bâtiments sur lesquels des actions de transition écologique seront menées en 2024

PB 2024 B04. Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique**Audition de la sous-commission des finances 19.10.2023****Transition écologique : 36 millions d'investissements prévus en 2024**

LOI 12552 (loi 13191) - ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 francs pour financer la première étape des travaux de rénovation des bâtiments de l'Etat de Genève permettant de répondre aux prescriptions légales et réglementaires en matière de transition écologique (ex-loi Embrasures phase 1)

Selon le planning intentionnel de mise en œuvre de la loi, une tranche de **17 millions de francs** est prévue en 2024 constituée des interventions suivantes :

Statut	Maîtrise d'ouvrage	Site	Périmètre	Phase	Dépenses 2024
Projet ouvert	OCBA	Site Battelle	HPERéno / Embrasures	Etude/Réalisation	2'720'000
Projet ouvert	OCBA	Site Pontets 33	HPERéno	Terminé	2'212'188
Projet ouvert	OCBA	Villa Loëx 167	HPERéno	Réalisation	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	Site Hôtel-de-Ville 11	Embrasures	Réalisation	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	Site Taconnerie 7	Embrasures	Etude	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	Site Henri-Fazy 2	Embrasures	Réalisation	600'000
Projet ouvert	OCBA	Villa Rive-Belle	HPERéno	Réalisation	500'000
Projet ouvert	OCBA	Association des usagers du bâtiment	HPERéno	Appel d'offres	400'000
Projet ouvert	OCBA	Mission du Portugal	Embrasures	Réalisation	373'287
Projet ouvert	OCBA	Site William-Rappard	HPERéno	Appel d'offres	300'000
Projet ouvert	OCBA	UNI Mirabeau	HPERéno	Appel d'offres	250'000
Projet ouvert	OCBA	Site Colombe 6	HPERéno	Appel d'offres	200'000
Projet ouvert	OCBA	Site Granges 7	En attente	Coordination	200'000
Projet ouvert	OCBA	HEPIA - Prairie	HPERéno	Etude	170'000
Projet ouvert	OCBA	Site Calvin 8	HPERéno	Etude	103'089
Projet ouvert	OCBA	ECG Henry-Dunant	HPERéno	Etude	102'497
Projet ouvert	OCBA	Collège Voltaire	HPERéno	Etude	100'000
Projet ouvert	OCBA	Domaine de Valavran	HPERéno	Appel d'offres	100'000
Projet ouvert	OCBA	Site Gazomètres 3-5-7	HPERéno	Appel d'offres	100'000
Projet ouvert	OCBA	Divers sites (tranche < 100 KCHF)	HPERéno / Embrasures	Etude/Appel d'offre	230'980
Projet ouvert	HUG	HUG Beau-Séjour	HPERéno	Réalisation	2'300'000
Projet ouvert	HUG	Site Hôpital de Loëx	HPERéno / Embrasures	Etude/Appel d'offre	311'683
Projet ouvert	HUG	Site Hôpital de Gériatrie	HUG à définir	Etude	60'000
Projet ouvert	HUG	Site HUG Belle-Ideé	HPERéno	Etude	34'580
Projet non ouvert	OCBA	CFPA - Necker 2	HPERéno	Etude	600'000
Projet non ouvert	OCBA	Collège Claparède	HPERéno		
Projet non ouvert	OCBA	Site Moillebeau 72	HPERéno		
Projet non ouvert	OCBA	Site quai du Rhône 12	Embrasures		
Projet non ouvert	HUG	Site Hôpital de Loëx	Attente retour HUG	Etude /Travaux	2'000'000
Projet non ouvert	HUG	Site HUG Belle-Ideé	Attente retour HUG		
Projet non ouvert	HUG	Site HUG Bellerive	Attente retour HUG		
Projet non ouvert	HUG	Site HUG Cluse-Roseraie	Attente retour HUG		
					16'968'304

LOI 13210 - ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat.

Le déploiement du programme de transition écologique se poursuit avec une tranche de **15 millions de francs** en 2024

Statut	Maîtrise d'ouvrage	Site	Périmètre / objectifs PTE	Phase	Dépenses 2024
Projet ouvert	OCBA	Divers Bâtiments	Tri des Déchets	Travaux	3'000'000
Projet ouvert	OCBA	Collège de Stael	Rénovation chaufferie CAD, Ventilation, Automatisation & Régulation, ...	Travaux	1'600'000
Projet ouvert	OCBA	Institut Jaques-Dalcroze	Rénovation chaufferie PAC, distribution et radiateurs basse température, ventilation, ...	Travaux	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	CO Voirets	Rénovation chaufferie CAD, complément photovoltaïque, renaturation surface préau, ...	Travaux	900'000
Projet ouvert	OCBA	Villa - Mission du Portugal	Rénovation chaufferie bois, centrale photovoltaïque, ...	Travaux	700'000
Projet ouvert	OCBA	Battelle	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	614'000
Projet ouvert	OCBA	Taconnerie 7	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Site Henn-Fazy 2	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Site Hôtel-de-Ville.11	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Archives d'Etat	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Site Hôtel-de-Ville 2	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	CFPS - Bougeries	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Travaux	250'000
Projet ouvert	OCBA	Le Petit Saugy	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	Le Grand Saugy	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Baulacre + Centre	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Baulacre - Fondation	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Antarès et Vidollet	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	Crèche Petits Loups	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	Divers Bâtiments	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Travaux	200'000
Projet ouvert	OCBA	CFP Ternier	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	200'000
Projet ouvert	OCBA	ECG Aimée-Stiellmann	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Travaux	140'000
Projet ouvert	OCBA	Site militaire Mategnin	Optimisation énergétique (réduction CO2, augmentation thermique renouvelable)	Travaux	110'000
Projet ouvert	OCBA	CO de Montbrillant	CECB+	Travaux	58'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Ecole Colombière 8	CECB+	Etudes	55'500
Projet ouvert	OCBA	Maison la Grève	CECB+	Etudes	55'500
Projet ouvert	OCBA	Ancienne Chapelle Fruitière 30	CECB+	Etudes	55'500
Projet ouvert	OCBA	Site Verseuse 17	CECB+	Etudes	50'500
Projet ouvert	OCBA	Site Dupuy 18A	CECB+	Etudes	50'500
Projet ouvert	OCBA	CO de Budé	CECB+	Travaux	45'000
Projet ouvert	OCBA	Poste de Police Pallanterie	CECB+	Etudes	30'200
Projet ouvert	OCBA	Collège Sismondi	CECB+	Travaux	30'000
Projet ouvert	OCBA	Hôtel de Police Gravère NHP	CECB+	Etudes	28'000
Projet ouvert	OCBA	Colonie Les Clos Sapins	CECB+	Etudes	5'000
Projets n'ouverts	OCBA	Divers sites	Evaluation en cours (détermination du périmètre d'intervention)	Etudes	2'100'000
					14'277'700

LOI 11975 - ouvrant un crédit d'investissement de 35 000 000 francs pour financer la deuxième étape du programme d'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève

Des interventions d'optimisation énergétiques sont planifiées à hauteur de **4 millions de francs** en 2024, notamment sur les sites de l'HEPIA à Lullier (production de chaleur), du CEC A. Chavanne (éclairage), du CO Voirets (production de chaleur et éclairage) et UNI Mail (éclairage).



PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B05:

Département des institutions et du numérique (DIN)

16 octobre 2023

Commissaires : ANDERSEN Michael – CARASSO Grégoire

Rapporteur : CARASSO Grégoire

Personnes auditionnées :

KAST Carole-Anne	Conseillère d'Etat (DIN)
SCHRENZEL Guy	Secrétaire général (DIN)
BARCLAY Alexander	Délégué au numérique (DIN)
CLAVEL Michel	Directeur financier (DIN)
RUPP Katja	Directrice des services transversaux (OSCIN)
BEHAGUE Audrey	Cheffe du service administratif et financier (OSCIN)

Programme B05 : Systèmes d'information et numérique

Ce programme couvre deux prestations (voir présentation en annexe 1) : les systèmes d'information et du numérique (B05.01) et l'organisation et sécurité de l'information départementale (B05.10). Il vise les objectifs stratégiques suivants : (1) élaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information du Conseil d'Etat (2) mettre les e-démarches de l'Etat à disposition des citoyens et des entreprises (3) fournir les services numériques au sein de l'administration cantonale (4) conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique et (5) garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat.

Sur le plan des services numériques de l'administration cantonale en 2023, la volumétrie en cause (nombre d'utilisateurs, nombre de collaborateurs, croissance informatique et infrastructure, sécurité, etc. – voir annexe 1, p. 5) implique des charges de fonctionnement et des collaborateurs supplémentaires.

L'ambition est de pouvoir accélérer la déclinaison de la politique numérique (poursuite de la mise en œuvre de la cyber-administration, renforcement des mesures de cybersécurité, protection des données et continuité de services critiques, concrétisation du droit à l'intégrité numérique et l'inclusion numérique) tout en tenant compte de la capacité de mise en œuvre de l'Etat, contrainte par une réalité budgétaire et la

arbitrages qu'elle implique quant aux ressources en interne (nature 30) ou par le biais de tiers (nature 31).

A cet égard, une démarche d'analyse est en cours. Actuellement, les ressources sont sourcées majoritairement avec des locations de service, c'est-à-dire des compétences louées par le biais d'appels d'offres AIMP inscrits sur cinq ans (une fois que le projet terminé, les ressources s'en vont) ; cependant, durant le projet, ces ressources doivent être gérées à l'interne et impliquent une charge de management, des locaux, etc. L'idée à terme serait d'avoir ces ressources plutôt en mandat de grande capacité auprès de leurs fournisseurs, ce qui implique une manière d'acheter complètement différente, et avec des règles qui sont encore à définir. Enfin, il est souligné que le marché suisse manque d'informaticiens (difficultés de recrutement), avec pour corollaire un besoin de travailler sur un périmètre plus large, à l'échelle européenne.

S'agissant du PDI et du PFQ (voir annexe 1, p. 8) le fort lien entre investissement et fonctionnement est souligné. Outre les coûts de sécurité, une évolution du modèle d'affaires des fournisseurs est soulignée : précédemment, l'OCSIN pouvait acquérir des licences, puis n'avoir plus que la maintenance à payer. Aujourd'hui, les fournisseurs ont tendance à ne proposer plus que la location, ce qui change fondamentalement la manière dont l'argent est dépensé.

Sur le plan du compte de fonctionnement, les variations suivantes sont commentées. L'évolution des charges de personnel découle des mécanismes salariaux afférents à l'exercice 2024, de l'annualisation des coûts relatifs aux postes obtenus l'année précédente et de 18.85 ETP nouveaux postes (18 ETP OCSIN, 0.85 ETP directions départementales des systèmes d'information – voir le détail technique des postes en annexe, pp. 11-12). La notion de prestation intellectuelle est soulignée. L'une des particularités de l'OCSIN réside dans le fait que les collaborateurs travaillent sur des activités et livrent, en fonction des jours-hommes de travail qu'ils peuvent délivrer, des prestations qui ont différentes natures, selon les besoins. A nouveau, les enjeux RH sont mis en évidence, tant sur le plan de l'attractivité de l'État pour ces fonctions informatiques (recrutement) que sur celui de la formation continue (maintien et développement des compétences internes). En réponse à la question d'un commissaire, il est indiqué que le montant alloué par l'OPE pour l'OCSIN est de CHF 168.- par collaborateur et par année (nature 309), ce qui est jugé insuffisant – pour dire le moins. Suite à la question d'un commissaire relative à la mention par l'OPE dans le PB24 de 14 ingénieurs e-télécom, une note complémentaire est transmise avec la réconciliation entre ces deux grilles de lecture complémentaire (voir annexe 2, p. 1)

S'agissant des charges de biens et services, une augmentation de 10,3 millions de francs est proposée. Les nouveaux besoins ont trois composantes principales : charges de location (voir commentaire plus haut sur les licences type Microsoft), charges de maintenance (hausse tarifaire) et consommation des services par les utilisateurs (voir annexe 1, p. 13).

Au niveau des indicateurs (voir annexe 1, p. 14), le nombre de citoyens qui disposent d'un compte e-démarche est en croissance (projection de 635'000 personnes d'ici 2028 – attractivité en hausse grâce à la simplification et l'augmentation des e-démarches). Le taux de satisfaction global des usagers e-démarche, mesuré tous les trois ans, est stable. La part de l'administration cantonale qui est en ligne est elle aussi en augmentation. Enfin, le coût net du programme B.05 par compte utilisateur augmente inévitablement.

En réponse à la question d'un commissaire, il est précisé que la valeur indiquée en cible (CHF 500) est un maximum et non un objectif ; l'efficacité escomptée avec la croissance du volume étant inévitablement contrebalancée par les augmentations de charges (voir plus haut les remarques sur la sécurité et les licences notamment).

Enfin, les questions suivantes sont abordées avec les commissaires :

- Ambition du Conseil d'État sur l'allocation des subventions (nature 36) relative au droit à l'intégrité numérique : il est précisé que l'intention est d'avoir le moyen d'appuyer des initiatives émergentes (intelligence artificielle ou fracture numérique pour les seniors et primo-arrivants par exemple) et qui contribuent aux objectifs du nouvel article constitutionnel.
- Articulation entre cybersécurité et concrétisation du droit à l'intégrité numérique : il est souligné que le point relève pour l'essentiel de la politique publique H (quatre postes, dans le programme H.01, concernent la cybercriminalité). Selon un commissaire, la dimension de la sécurité numérique est soumise à des attentes très fortes (augmentation du dommage économique de 300% entre 2021 et 2022 à Genève), et il considère qu'il y a des ponts intellectuel et matériel à construire entre ces politiques publiques (prestation e-demarches, cybersécurité, droit à l'intégrité numérique).
- Collaboration entre l'OCSIN et les DOSI : elle se renforce, notamment sur la manière dont les dépenses en investissements sont gérées.
- Un ETP correspond 220 jours-homme par an.
- Investissements par politique publique (voir annexe 1, pp. 16-17).
- Le montant des dépenses de mandats et location de service : voir le détail dans l'annexe 2, pp. 2-3.
- Surcoût entre une location de services et mandat : si la différence entre un interne et un externe (location de service) est de l'ordre de 25-30%, il est plus difficile d'estimer celle entre une location de service et un mandat (nature de la prestation, risque juridique, délai, etc.). Dans le cadre d'un mandat, il existe une co-responsabilité avec leur fournisseur, alors que, dans le cadre d'un L.S.E, l'OCSIN achète des jours-hommes et le collaborateur externe est traité comme un interne. Il s'agit, selon elle, d'un vrai modèle juridique différent et les deux doivent co-exister, car ils répondent à des besoins différents.
- Liens avec l'Université de Genève sur le plan de la formation des informaticiens : les contacts existent et sont de qualité, avec notamment l'enjeu de faire (re)connaître la marque employeur OCSIN pour que les personnes postulent.

Annexes : présentation du 16/10/23 (A1), réponses écrites aux questions (A2)

Projet de budget 2024

Politique publique B Etats-majors et prestations transversales

Programme B05 - Systèmes d'information et numérique

Audition du 16 octobre 2023



Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 1

B05 - Systèmes d'information et numérique

PRESTATIONS

B05.01 Systèmes d'information et du numérique

OCSIN

B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Directions
départementales

La prestation B05.01 (OCSIN) représente 94% du PB 2024 du programme



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

05/10/2023 - Page 2

Le contexte



Les objectifs stratégiques du programme B05

Le programme B05 vise à...

Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat

Mettre les **e-démarches** de l'Etat à disposition des citoyens et des entreprises

Fournir les **services numériques** au sein de l'administration cantonale

Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique

Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat



Les services numériques de l'administration cantonale en 2023

TRANSITION NUMÉRIQUE

950 millions de francs inscrits
au plan décennal des investissements 2023-2032

330 projets par an, qui portent sur
l'ensemble des politiques publiques du canton

84 systèmes d'information et de communication

1 958 applications

72.5% de satisfaction des services fournis par l'OCSIN

Labélisation « Numérique Responsable » de niveau 1

SYSTEMES INFORMATIQUES

36 060 ordinateurs, dont
19 050 pour les activités pédagogiques

9 110 imprimantes et multifonctions

464 serveurs informatiques (machines)

6 062 serveurs informatiques virtuels

6 093 bases de données

13 000 000 000 000 000 octets de stockage brut

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

305 millions de fichiers stockés dans la gestion
électronique des documents

28 852 boîtes aux lettres électroniques

115 millions de messages électroniques
(auxquels s'ajoutent 55 millions de spams)

6.7 millions de courriers remis à la Poste pour
distribution, agrégeant

27 millions de pages imprimées et mises sous pli par
le centre éditique de l'OCSIN



CYBERADMINISTRATION

141 prestations au catalogue de services de l'OCSIN

463 200 comptes « utilisateurs », dont

360 000 pour l'administration en ligne et

59 500 pour l'école en ligne

150 e-démarches

75% de satisfaction des e-démarches

32% de l'ensemble des prestations de
l'administration cantonale disponibles en ligne

SYSTÈMES DE COMMUNICATION

465 km de fibre optique

47 271 prises actives (ports réseau)

4 828 équipements réseau

695 sites géographiques interconnectés

1 579 antennes Wi-Fi

23 219 téléphones fixes et « softphones »

3 000 abonnements de téléphonie mobile

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

58 374 alertes lancées par les systèmes de sécurité, sur la
base de 159 milliards d'événements détectés, soit plus de
5 000 par seconde

214 incidents de sécurité, tous traités

23 607 nouvelles vulnérabilités identifiées, dont

1 073 présentaient un risque élevé ou critique

4 769 virus (ou analogues) éradiqués

Les ambitions

Mener une transition numérique réussie et solide au service de la population genevoise

- **Accélérer** la mise en œuvre de la **politique numérique**
 - Poursuite de la mise en œuvre de la cyberadministration et de la transition numérique de l'administration cantonale;
 - Le renforcement des mesures relatives à la cybersécurité, à la protection des données sensibles et à la continuité des services numériques critiques;
 - La concrétisation du droit à l'intégrité numérique, désormais inscrit dans la Constitution genevoise;
 - Des mesures visant à promouvoir l'inclusion numérique et le numérique responsable.
- La **capacité de mise en œuvre** est toutefois contrainte par la réalité budgétaire de l'Etat et de nécessaires arbitrages devront être opérés.

Projets prioritaires 2024

- **Lancement et poursuite de projets d'importance stratégique** dans de nombreuses politiques publiques:
 - Amélioration du système d'information et de communication (ci-après : "SIC") fiscal,
 - Renouvellement du SIC social,
 - Renouvellement du système d'aide à l'engagement du 117 et du 144,
 - SIC Protection des personnes adultes sous curatelle,
 - SIC Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale),
 - Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation,
 - Connectivité dans les écoles secondaires,
 - Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction,
 - Refonte du SIC des droits politiques,
 - etc.
- Poursuite des **projets de renouvellement** des actifs mutualisés et des systèmes d'information ; outils nécessaires au travail en mobilité du personnel de l'administration
- Renforcement de la **sécurité de l'information**, la **protection des données** et la **gestion des risques** (notamment en vue de contenir l'obsolescence des outils numériques).



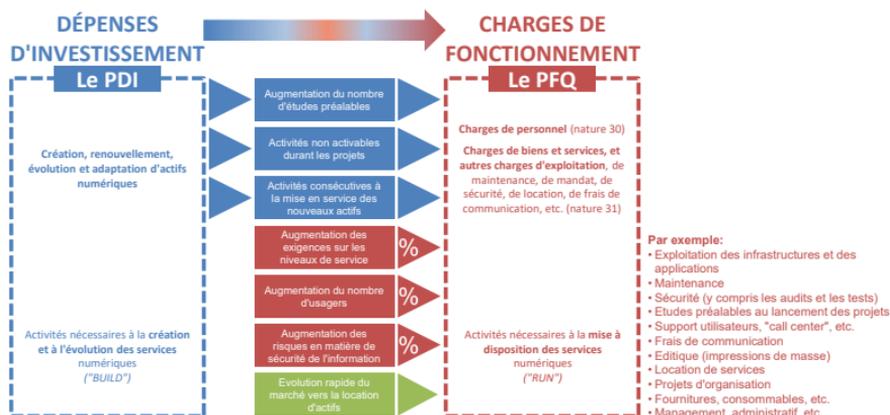
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TOUSSAUX LUD

Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 7

Un impact majeur des investissements sur le budget de fonctionnement qui se conjugue à une hausse structurelle des dépenses de fonctionnement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TOUSSAUX LUD

Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 8

Projet de budget 2024

Fonctionnement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 2024/2025 - L10

Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 9

B05 Systèmes d'information et numérique

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	241'961'042	18'178'007	8.1%	223'783'035	210'769'203
30 Charges de personnel	124'099'312	3'571'151	3.0%	120'528'161	111'628'620
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	68'063'670	10'271'540	17.8%	57'792'130	55'133'393
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'781'210	4'335'316	9.5%	45'445'894	43'991'618
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	16'850	0	0.0%	16'850	15'572
REVENUS	23'003'264	120'482	0.5%	22'882'782	15'670'154
42 Taxes et redevances	3'039'461	4'692	0.2%	3'034'769	3'695'383
43 Revenus divers	19'468'255	255'312	1.3%	19'212'943	11'149'486
46 Revenus de transferts	495'548	-139'522	-22.0%	635'070	823'925
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'359
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-218'957'778	-18'057'525	9.0%	-200'900'253	-195'099'049
Coût d'état-major	-1'411'038	1'269'938	-47.3%	-2'686'876	-2'082'201
Coût des prestations de moyens	-2'712'478	-395'782	1.5%	-2'672'905	-2'600'305
Coûts répartis	247'499'603	17'183'469	7.5%	230'316'134	223'184'305
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	726.66	18.85	2.66%	707.81	668.87
ETP fixes	722.50	17.85	2.53%	704.65	657.97
ETP auxiliaires	1.16	0.00	0.00%	1.16	10.10
ETP agents spécialisés	3.00	1.00	50.00%	2.00	0.80



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 2024/2025 - L10

Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 10

B05 Systèmes d'information et numérique

30 - Charges de personnel : + 3.6 millions (+ 3%)

Principales variations

- La hausse de cette nature résulte des effets des mécanismes salariaux 2023 et 2024 et des nouveaux postes sollicités (**18.85 nouveaux postes** dont 18 ETP pour l'OCSIN et 0.85 ETP pour les directions départementales).

Focus sur les 18 ETP sollicités pour l'OCSIN

- L'OCSIN assure, notamment, des "prestations intellectuelles" sur la base des ressources dont il dispose. Les ressources sont des collaborateurs internes et des ressources externes.
- La gestion de la capacité à délivrer les prestations à l'Administration cantonale est un enjeu de taille car elle suppose la juste allocation de ressources humaines pour mener un large panel d'activités métier, activités qui sont toutes en croissance.
- La capacité des ressources RH s'analyse notamment en termes de "**jours/homme**" à disposition ; en termes de **compétences** et en termes de **planification**.
- Les activités métiers s'analysent en termes de projets d'investissement et de conduite opérationnelle de l'ensemble de l'écosystème informatique (exploitation, maintenance, sécurité, projets de fonctionnement, etc.).
- **L'attractivité de l'OCSIN est un enjeu de taille dans un marché suisse de l'emploi structurellement sous doté au regard des besoins dans ces fonctions.**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TOUSSAUX LUD

Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 11

B05 Systèmes d'information et numérique

30 - Charges de personnel : + 3.6 millions (+ 3%)

Focus sur les 18 ETP sollicités pour l'OCSIN (suite)

- Par principe strictement respecté, un nouvel ETP fixe ne sera engagé que s'il concerne une **fonction permanente**, c'est-à-dire qui répond à un **besoin sur le long terme**.
- Sous l'angle des fonctions, les 18 ETP se détaillent comme suit :
 - Ingénieurs : 8 ETP
 - *Besoins : PL e-Dossier PJ ; gestion des actifs logiciels ; réduction des risques d'indisponibilité des systèmes ; experts en "incidentologie", plateforme de tests, sécurité, bases de données, exploitation des systèmes critiques, etc.*
 - Chefs de projet : 4 ETP
 - *Besoins : Création d'un centre d'expertise pour la gestion de dossiers ; outil de gestion des horaires pour le personnel police et détention (KAÏROS) ; pilotage du PL cyberadministration ; projets de sécurité logique ; gestion de crises et gestion du processus "Problèmes", etc.*
 - Architectes : 2 ETP
 - *Besoins : Accompagner la croissance capacitaire et certains besoins issus des PL*
 - Analystes métier : 2 ETP
 - *Besoins : Accompagner la hausse des projets prévus au PDI*
 - Gestionnaires de service : 2 ETP
 - *Besoins : Gestion du plan de continuité numérique ; gestion des SIC (registre foncier, logement, actifs logiciels)*



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TOUSSAUX LUD

Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 12

B05 Systèmes d'information et numérique

31 - Charges de biens et services : + 10.3 millions (+ 17.8%)

Les nouveaux besoins s'expliquent comme suit :

- **Charges de location** : Les principaux besoins concernent notamment les licences Microsoft; les licences d'un outil de gestion de dossier; la participation cantonale à l'Administration numérique suisse; des coûts relatifs à la surveillance et la sécurisation des postes de travail, aux plateformes collaboratives, à la Business intelligence. (+5.7 millions)
- **Charges de maintenance** : Les principaux besoins concernent des contrats en cours dont les facturations dépendent de critères relatifs à l'évolution des volumétries sous gestion ; des hausses tarifaires des fournisseurs ; des charges induites générées par les crédits d'investissement. (+4.3 millions)
- **Consommation des services par les utilisateurs** : Coûts des communications de l'administration; coûts des services de support à la population et à l'administration.

33 - Amortissements du patrimoine administratif : + 4.3 millions (+ 9.5%)

- Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

B05 – Indicateurs PB 2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	500'000	420'000	392'000	635'000	2028
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	78%	2028
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	36%	29%	29%	44%	2028
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.5%	70%	72.5%	75%	2028
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	462	471	411	500	2025

Projet de budget 2024

Investissements



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 15

Politique Publique B

Principaux projets et priorités pour 2024

Système d'information et de communication :

- Soutenir l'Etat dans sa transition numérique
- Renouveler et adapter les actifs mutualisés de l'Administration, du Pouvoir Judiciaire et du Grand Conseil (Infrastructures de télécommunication et informatiques, postes de travail, outils numériques)
- Faire évoluer les systèmes d'information transversaux de l'Etat et notamment dans le domaine des finances et des ressources humaines
- Réduire les risques liés à la sécurité de l'information.
- Faire évoluer les systèmes d'information transversaux
- Déployer des mesures favorisant le travail à distance des collaboratrices et collaborateurs
- Favoriser l'émergence de la science des données au sein de l'Administration cantonale



Département des institutions et du numérique
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2023 - Page 16

Investissements de l'OCSIN
toutes politiques publiques confondues

Projet	Libellé	PP	Credit vote/prévu	Cumul au 31.12.2022	B 2023	PB 2024
DIN / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDIT D'OUVREMENT						
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A	67'000	690'71		
11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategrin - construction	H	148'000	125'559		
11788	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H	1'200'000	99'7632	210'000	
11868	Aménagements routiers et centrale régionale de trafic (PARR)	M		18'654		
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC.EF)	F	30'919'000	10'18'960	5'000'000	3'188'056
12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses - construction et équipements	H	82'815	106'840		
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H	183'849	185'916		
12147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police	H	4'920'000	3'799'798	420'000	
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	64'800	169'16	10'000	8'596
12388	SIC Social 2019-2023	C	10'538'000	7'156'454	1'230'000	10'79'546
12543	AIGLE - Refonte du système d'information	A	6'335'000	1'915'124	1'715'000	1'500'000
12623	AF.C - Evolution du SIC fiscal 2020-2024	I	12'600'000	6'912'007	2'800'000	2'727'994
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	A	230'000			170'000
12633	Centre cantonal de biométrie	H	1'372'414	655'685	410'000	
12743	Collège Rousseau (rénovation) - Construction et équipements	F	725'000	29'714	334'100	210'695
12946	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPLUS)	I	5'555'000	1'983'207	2'443'000	157'1793
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale	B	8'200'000		5'006'000	3'000'000
12994	Bâtiment pour la police internationale et le CCPD - construction et équipement	H	1'777'000			
13004	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	K	10'887'000		985'000	1'960'000
13010	Connectivité dans les écoles secondaires I et II	F	3'179'400		1'579'700	1'245'000
13011	Education au numérique Ecole obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP	F	6'242'000		2'021'100	2'250'000
13062	Refonte du système d'information et de communication des droits politiques	A	12'500'000		1'225'000	2'700'000
13067	Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	I	7'560'000		2'110'000	1'700'000
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CFSP Ternier - Construction et équipements	F	190'000		50'000	246'000
13140	Evolution du SIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027	G	4'325'000		865'000	865'000
13155	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kairos)	H	3'500'000		600'000	1'200'000
13169	Numerisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions	G	11'980'000		2'096'000	3'600'000
13170	CO - 7 extensions de 12 classes - constructions et équipements	F	130'000			130'020
13202	Justitia 4.0	J	4'146'000			738'378
13226	Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE)	H	8'180'000		700'000	2'500'000
1921047	Evolution du système de gestion des amendes d'ordre et des contraventions	H	2'950'000		515'000	
1921053	Refonte du système d'information et de communication du service de protection de l'adulte	C	6'253'000		600'000	2400'000
Total crédit d'ouvrage			166'940'278	25'388'637	32'924'900	34'992'678

Investissements de l'OCSIN
toutes politiques publiques confondues

DIN / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDIT DE RENOUVELLEMENT						
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	A	10'848'288	4'865'480	2'700'725	2'959'210
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	B	190'102'311	96'493'813	40'977'345	53'771'290
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	C	3'805'477	204'876	1'082'253	502'574
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	D	535'983	388'623	144'715	206'769
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	E	1'909'098	706'224	420'945	440'518
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F	11'952'412	5'421'362	3'033'158	3'309'632
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	G	5'048'956	3'073'977	1'179'432	1'663'928
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	H	6'581'866	5'783'223	1'243'225	2'747'109
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	I		1'221'502	10'000	481'698
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	K	1'833'061	1'315'333	485'739	706'149
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	L	9'947'837	1'215'171	2'559'646	14'766'645
12459	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	M	3'987'711	1'782'601	924'817	1'057'113
Total 201459			246'552'000	122'472'184	54'766'000	69'322'635
Total crédit de renouvellement			246'552'000	122'472'184	54'766'000	69'322'635
DIN / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - TOTAL			413'492'278	147'860'821	87'690'900	104'315'313

Source: Projet de budget 2024, tome 2, pages 205



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
OCSIN

Projet de budget (PB) 2024 – Programme B05

Note complémentaire à l'intention de Messieurs Andersen et Carasso Suite à l'audition du 16 octobre 2023 en sous-commission des finances

Le 19 octobre 2023

Messieurs les députés,

Vous trouverez ci-après les réponses aux interrogations formulées lors de l'audition du 16 octobre 2023 dans le cadre de l'examen du PB 2024.

Question 1

Quelles sont les raisons des écarts entre le détail des ETP fournis par l'OPE et le détail des ETP présentés par l'OCSIN lors de l'audition du 16 octobre 2023 ?

Réponse OCSIN

Le détail des ETP selon le fichier OPE présente une répartition des nouveaux postes sollicités comme suit :

Allocation des nouveaux postes 2024 Selon détail OPE				
Fonction	Classe	ETP	PB 2024	Coût induit 2025
Analyste métier	20	4	460'538	153'313
Ingénieur télécom / informatique 3	21	14	1'684'462	561'487
Total			2'145'000	714'800

Le détail des ETP selon la présentation PowerPoint faite par l'OCSIN lors de l'audition du 16 octobre 2023 présente une répartition des nouveaux postes sollicités comme suit :

Allocation des nouveaux postes 2024 Selon arbitrages OCSIN				
Fonction	Classe	ETP	PB 2024	Coût induit 2025
Analyste métier	20	2	230'269	76'756
Ingénieur télécom / informatique 3	21	8	962'550	320'850
Chefs de projets	21	4	481'275	160'425
Architecte	22	2	251'464	83'821
Gestionnaire de service	21	2	240'637	80'212
Total			2'166'195	722'064

L'écart entre les deux tableaux s'explique par le processus de traitement interne OCSIN des arbitrages budgétaires demandés par le Conseil d'Etat au cours de l'été 2023.

En effet, dans le cadre de ces arbitrages, l'OCSIN a dû réduire ses demandes de nouveaux postes de 14,8 ETP. Compte tenu du délai très restreint de matérialisation de cet arbitrage dans les fiches PFQ et OPE, l'OCSIN a procédé à une allocation discrétionnaire des demandes de nouveaux postes pour atteindre la cible attendue de -14.8 postes. Le résultat de cet arbitrage discrétionnaire (premier tableau ci-dessus) a été remis à l'OPE. Le critère essentiel était alors de rester au plus proche de la classe moyenne des nouveaux postes sollicités (soit la classe 21).

Dans un second temps, les 18 nouveaux postes sollicités ont été alloués d'une manière plus fine, au plus proche des besoins opérationnels i.e. qui privilégie l'équilibre des nouveaux postes au regard des fonctions. L'allocation des 18 postes a donc été retravaillée pour être proportionnelle aux besoins initiaux exprimés (le résultat de cette allocation proportionnelle correspond au deuxième tableau).

L'impact budgétaire de cette deuxième allocation versus la première allocation n'est pas totalement neutre mais reste globalement bien maîtrisé.

Pour rappel, la plupart des fonctions de l'OCSIN peuvent être exercées en interne (postes de fonctionnaires) ou en externe, ce qui amène l'OCSIN à procéder à des arbitrages continus de l'allocation de ses ressources humaines et financières.

Question 2

Quel est le montant des dépenses de mandats et L.S.E prévus au titre de 2023 et du projet de budget 2024 ?

Pour mémoire, les montants comptabilisés au titre de 2022 sont les suivants :

En milliers de francs

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats	8'668	10'754	19'422
Locations de service	12'686	15'371	28'058
Total	21'355	26'125	47'480

Dépenses 2023

Concernant les **dépenses d'investissement**, il n'est pas établi de budget par nature de dépenses (L.S.E, mandats, achats, etc.). Les engagements comptables sont saisis au fil de l'eau, en fonction de l'avancement des projets et dans la limite des crédits d'investissement votés.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, un budget opérationnel est fixé pour les dépenses relatives aux L.S.E et mandats (nature 313), il peut parfois être révisé en cours d'année, en fonction des besoins et de l'avancée des projets, dans la limite du budget total de la nature 31.

La situation intermédiaire des dépenses au 18 octobre 2023 se présente comme suit :

En milliers de francs

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats	6'213	6'727	12'940
Locations de service	9'819	15'327	25'146
Total	16'032	22'055	38'086

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2023 sont les suivantes :

En milliers de francs

	Prévisions de dépenses 2023 Budget de fonctionnement
Mandats	8'900
Locations de service	13'500
Total	22'400

Ces prévisions de dépenses sont encore sujettes à variabilité d'ici le bouclage comptable du 31.12.2023.

Projet de budget 2024

Le projet de budget 2024 inclut des demandes budgétaires relatives aux natures comptables 313200 et 313019 (respectivement L.S.E / mandats) à hauteur de + 1'360 milliers de francs afin d'assurer, notamment, des activités de maintenance ou de support induites par les nouveaux actifs ainsi que pour renforcer certaines activités liées à la sécurité de l'information.

NB : La variation de la nature 313 entre le budget 2023 et le PB 2024 s'élève à +1'782 milliers de francs, dont +1'360 milliers de francs de nouvelles demandes et +422 milliers de francs correspondant à des réallocations budgétaires neutres du budget 2023.

Nous nous tenons à disposition pour tout complément d'information.

Commission des finances**Projet de budget 2024****Rapport de la sous-commission chargée d'étudier la politique
publique C–Cohésion sociale**

Mardi 31 octobre 2023

Procès-verbaliste : Clément MAGNENAT

Commissaires :

BLONDIN Jacques LC Rapporteur

AELLEN Cyril PLR

Représentants du département présents :

APOTHELOZ Thierry DCS

BINDER Rogers DCS

BRUNAZZI Marc DCS

MAFFIA Aldo OAIS

MAULER Laurent SESA

Le budget 2024 augmente de 159 millions et 97% de cette augmentation concernent les charges contraintes. Ce projet de budget du Conseil d'État ne contient pas d'innovation particulière. Il est le reflet de la volonté de se donner le temps de réfléchir au programme de législature tout en poursuivant les projets en cours.

La mise en œuvre des lois approuvées par le parlement, en particulier la loi sur le surendettement et la loi sur l'aide sociale nécessiteront un travail conséquent.

L'asile préoccupe le DCS avec 50'000 personnes arrivées en Suisse en 2023 et des projections qui prévoient les mêmes chiffres pour l'année 2024. 1'850 places d'accueil ont été créées en 2022, 800 places supplémentaires en 2023 par l'Hospice général et 500 places sont encore prévues à l'heure actuelle. Il y a des craintes importantes quant à la capacité à poursuivre l'accueil en 2024 si les prévisions du SEM se confirment, notamment en lien avec la problématique des RMNA dont le nombre augmente de manière massive. La prise en charge des RMNA est particulièrement coûteuse. Il y a 268 RMNA à ce jour à Genève.

Pour les subsides d'assurance-maladie, les montants octroyés en 2023 seront reconduits et ils seront augmentés de la même manière pour 2024

Pour les prestations complémentaires, le canton continue à fournir un effort important avec un montant de 619 millions, dont 165 millions pour les prestations complémentaires cantonales.

Le système informatique de l'OAIS (Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales) ne tient plus à l'heure actuelle et il y a un gros travail qui est en cours pour un projet de loi d'investissement conséquent dans ce domaine pour aboutir in fine à une sorte de dossier social informatisé et à une refonte complète du RDU. Les PC représentent 600 millions de francs sous gestion et l'État souhaite développer les démarches pour faciliter les demandes de prestations pour la population.

Pour les EMS au premier janvier 2024, le modèle de financement change et fera l'objet de contrats de prestations avec chaque établissement pour répondre aux exigences de la LAMal en matière de financement résiduel des soins.

La Fondation Partage (banque alimentaire) a pendant de nombreuses années été financée par la loterie romande et une fondation privée qui ont dit que l'État devait reprendre ce financement. La demande initiale était de 4 millions pour la Fondation Partage. Le Conseil d'État a arbitré en décidant de donner 2 millions cette année et 2 millions en 2025. La loterie romande a accepté de prolonger le financement pour 2024 pour assurer que la prestation.

Questions des commissaires

- A) La répartition des demandeurs d'asile au niveau fédéral se fait elle proportionnellement à la population ?

La réponse est oui

- B) Les RMNA sont-ils plus nombreux en Suisse que dans les autres pays européens ?

La réponse est négative, ce phénomène est présent dans toute l'Europe.

- C) Il est demandé si le DCS pourrait établir un tableau présentant l'évolution de la prime maladie nette pour les foyers types, à savoir célibataire, couple et couple avec enfant. Les subsides d'assurance-maladie explosent et c'est précisément parce qu'on augmente les subsides de façon massive que la prime nette de subvention a diminué pour une grande partie de la population et il est difficile de constater de manière chiffrée l'évolution d'une prime payée par les ménages si l'on prend tous les facteurs en compte.

Le Département essaiera d'établir un tel document avec comme base de calcul la situation d'un couple avec 2 enfants. Le DCS travaillera sur les moyennes des primes habituelles cantonales. Il est précisé qu'il y a un autre élément que le DCS peut faire ressortir, à savoir non seulement la prime moyenne cantonale, mais aussi la part prise en charge par le taux d'effort en aide aux subsides que chaque canton réalise. Cela donne une indication de l'effort produit.

- D) L'informatique fait l'objet de beaucoup de PL d'investissement. Quand le DCS dit que ce projet a pour but de demander une seule fois chaque document, il demande s'il s'agit uniquement de transversalité entre les services ou bien s'il s'agit également d'une transversalité dans l'ensemble du Petit État ?

L'idée du département est dans ce futur système de créer un coffre-fort numérique avec des documentations qui seront disponibles pour le citoyen. Ce sera au citoyen de donner accès ou non à

ses documents. Il prend l'exemple d'une attestation de non-poursuites. la personne n'aura plus qu'à l'activer au moment de sa demande pour obtenir ce document.

E) Il est demandé si dans le cadre de ce projet est aussi prévue la transmission automatique d'informations entre les services d'État.

Il est rappelé la modification apportée à la loi sur le RDU en 2019 proposée par le Conseil d'État. Au final, la proposition retenue par le Grand Conseil avait été resserrée : la droite avait peur pour des questions de protection de la sphère privée et la gauche pensait que ce serait une chasse aux sorcières contre les fraudeurs des assurances sociales, alors que le but était précisément de faciliter le dispositif. Il faudra une harmonisation des lois sur l'aide sociale et sur le RDU pour permettre cette facilitation de l'entraide administrative. Le système est améliorable, mais il faudrait desserrer quelques éléments clés pour permettre ces facilitations tout en garantissant la protection de la sphère privée.

Les PC représentent 619 millions. Il y a une partie fédérale et une partie cantonale. On critique souvent le système en disant que l'accès à l'information est compliqué. Il demande ce que le DCS va mettre en place pour améliorer cet aspect.

Il est reconnu que l'accessibilité à cette prestation est compliquée. Ces prestations sont très longues à obtenir. Dès qu'il y a des éléments de fortune et des biens, le dossier devient vite compliqué. Pour un dossier simple, il faut 19 jours de traitement pour un dossier complet. La difficulté est précisément de rendre complet le dossier pour l'usager, car une multitude de pièces sont exigées. À Genève, quelqu'un peut déposer un dossier et même si le dossier n'est pas complet, le dossier est ouvert avec une relance régulière pour obtenir les pièces manquantes. La difficulté réside donc dans la composition de l'ensemble des pièces nécessaires. Il faut en effet faciliter l'information et mettre à jour le système informatique qui est actuellement peu lisible. Mais il faut admettre que la loi fédérale telle qu'elle est prévue rend le système très compliqué. La mise à jour récente de la loi fédérale rend le système encore plus compliqué.

F) Suite à la modification de la loi, et la suppression de l'alinéa relatif à l'assistance au suicide dans les EMS quand est-il de la réalité sur le terrain ?

Il est répondu que personne n'a eu conscience de l'impact de cette suppression. La loi fédérale ayant changé, il est possible que cette modification de la loi cantonale n'ait pas forcément d'incidence. Dans la pratique, Exit continue à venir dans les EMS, mais cela pourrait devenir plus difficile à l'avenir.

G) Quelle est la situation du personnel du SPAD ?

Il y a déjà 12 personnes en place via un crédit supplémentaire de la COFIN et 12 postes supplémentaires sont encore nécessaires. L'objectif reste celui de 60 dossiers suivis par chaque IPA. Chaque nouveau poste est rapidement contrebalancé par la forte augmentation du nombre de dossiers suivis. Quand il y a une surcharge, le taux d'absence augmente, alors que dès qu'il y a un apport supplémentaire au niveau du personnel, le taux d'absence diminue.

Il est indiqué que par le passé, chaque IPA suivait 77 dossiers. On a réussi à passer à 70 dossiers par IPA. Si l'on veut se rapprocher de l'objectif des 60 dossiers par IPA, avec l'augmentation du nombre de dossiers, il faut en effet avoir des postes

supplémentaires. Le gros souci du DCS est qu'il faut travailler sur les questions systémiques de ces éléments, à savoir mettre en amont des éléments

pour éviter l'augmentation du nombre de curatelles ainsi que pour s'assurer que lorsqu'une personne sort d'une curatelle, cette sortie est pérenne et que cette personne ne se retrouve pas à nouveau sous curatelle quelques mois plus tard.

Projet de budget 2024**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE D****DCS/ Cohésion sociale****2 octobre 2023****Commissaires** : Laurent Seydoux (LJS) Emilie Fernandez (Ve)**Rapporteure** : Emilie Fernandez**Personnes auditionnées :**

APOTHÉLOZ Thierry	DCS	Conseiller d'Etat
GATTIKER Isabelle	OCCS	Directrice générale
FALCIOLA Marie-Anne	OCCS	Responsable des finances
BRUNAZZI Marc	DCS	Directeur des services supports
BINDER Rogers	DCS	Responsable financier

Procès-verbaliste: Léa di Benedetto

M. APOTHÉLOZ explique que la culture, le sport et les loisirs sont regroupés dans cette politique publique.

Culture

Pour la culture, l'enjeu de 2024 est principalement orienté sur le développement de la loi votée le 23 juin dernier. C'est un acte fondamental qui permet d'avancer sur le projet de règlement d'application de la loi. Le cofinancement de la création et des institutions conduit le DCS à analyser les demandes et à préciser les critères en fonction des lignes directrices de la politique culturelle cantonale. Cette politique met en avant la question de la rémunération des artistes. M. APOTHÉLOZ insiste, aujourd'hui il n'est pas normal que des artistes se produisent sans rémunération correcte. Le canton s'engagera pour une amélioration de la condition professionnelle des actrices et des acteurs du domaine de la culture via plusieurs projets phares, dont un dispositif pilote d'incitation à la rémunération des artistes.

En matière de gestion du harcèlement, le DCS a organisé plusieurs séances avec la Ville de Genève au sujet de la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre le harcèlement. Les changements autour de la durabilité ont également été évoqués.

Tout ceci est traversé par le point fort de l'accès à la culture, ce qui conduit à 2 demandes dans le projet de budget 2024 :

- Un financement supplémentaire de 3.9 millions
- Un besoin de postes pour mettre en œuvre la nouvelle loi et son suivi (1.4 ETP / 0.3 million)

Il ajoute que M^{me} GATTIKER suit les chantiers afin de concrétiser ces éléments pour le 1er janvier 2024. Ils ont toujours indiqué avancer par tranches. Il faut mesurer ce que cela engendre comme travail pour l'OCCS, particulièrement le service de la culture.

La commissaire (Ve) s'enquiert de savoir quelle évolution de la rémunération des artistes est prévue dans le budget 2024. M. APOTHÉLOZ explique qu'ils ont passé le cap de l'analyse. Ils se sont inspirés du fonds Mondriaan qui accompagne cette rémunération. Un artiste exposé dans un musée sans rémunération n'est pas acceptable, mais il faut savoir comment accompagner le musée, car son budget reste le même. Ils travaillent avec les faitières et ont conclu un accord avec l'Association suisse des musées qui a établi des tables. Un projet-pilote vise à accompagner 2 secteurs particulièrement mis en lumière après la période Covid : la musique et l'art contemporain. Ils ont mandaté la Fédération Genevoise des Musiques de Création (musiques actuelles) pour créer des tables et des exigences claires à l'égard des organisateurs.

La prise en charge des charges sociales est aussi étudiée, car les gens qui ne cotisent pas se retrouveront plus tard à demander des prestations complémentaires. Avec le DEE, ils ont aussi mandaté une démarche autour du portage salarial, par exemple une structure avec un système de chèque-service. Le commissaire (LJS) explique que le portage salarial est intéressant pour quelqu'un qui exerce plusieurs mandats et peut ainsi les reporter sur un porteur salarial.

La commissaire (Ve) demande si une réflexion a été réalisée autour de la rémunération des artistes lorsqu'ils ne travaillent pas, comme l'intermittence en France. M. APOTHÉLOZ explique qu'ils ne travaillent pas sur l'idée d'un statut, car ils risquent de rencontrer une opposition au niveau fédéral. Mais la nouvelle loi permet de participer au financement des recherches, ce temps-là sera valorisé.

La commissaire (Ve) comprend que dès 2024, les subventions peuvent transiter des communes au canton, et demande si c'est le service de la culture qui traite les demandes de subventions des projets artistiques en direct. M. APOTHÉLOZ acquiesce et M^{me} GATTIKER ajoute que cela sera intégré de manière graduelle sur les 3-4 prochaines années.

Le commissaire (LJS) pense que la question de la culture est essentielle. Il comprend que 2,9 millions de francs sont prévus dans le cofinancement d'institutions avec la Ville. Il demande si la liste exacte des montants sera établie en 2024. M. APOTHÉLOZ explique qu'ils n'ont pas la liste des montants, mais qu'ils en ont une pour les institutions, celle qui a été communiquée lors de l'accord Canton/Ville de Genève/Communes et qui ne concerne pas que des institutions de la Ville de Genève.

Le commissaire (LJS) demande si cela va diminuer la subvention de la Ville comme cela a pu arriver dans d'autres domaines. Aussi, financer donne des responsabilités, il demande si elles ont été complètement pilotées par la Ville, et s'il y a une volonté du canton de participer. Il semble que cela manque dans la loi. Il demande s'il s'agit d'un simple subventionnement que la Ville continue à piloter et le canton fournit des montants supplémentaires. M. APOTHÉLOZ prévoit que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de donner des moyens qui vont augmenter avec le temps, annoncés à

11 millions de francs annuels et précise que c'est en plus dans le PFQ. Ce montant a été annoncé dans la presse, dans la loi et dans les travaux parlementaires. Il existe une interdiction pour les communes de diminuer les fonds si on passe par le fonds de régulation, ce ne serait pas *fair-play*, ils doivent garder leurs subventions. Ils y resteront attentifs. Concernant la gouvernance, en fonction des institutions ils vont uniquement cofinancer, pour d'autres ils vont aussi cogouverner. Toutefois, cela oblige à être présent aux conseils de fondation et à suivre les travaux, ce qui demande un travail important aux fonctionnaires.

La commissaire (Ve) demande ce qui a motivé le dispositif de lutte contre le harcèlement. M. APOTHÉLOZ mentionne les différentes affaires qui ont été dénoncées dans des compagnies, de danse en particulier. Elles ont laissé apparaître des manquements à différents niveaux. Tout ceci les a conduits à repenser le dispositif. M^{me} GATTIKER précise que cela comprend toutes les formes de harcèlement, ainsi que le « mobbing » au travail. C'est un travail historique effectué par le canton de Genève. Elle mention notamment le cas de Krystian Lupa dont la pièce à la Comédie a été annulée à la suite d'une situation telle et précise que c'est la première fois que cela se présente à travers le monde. M. APOTHÉLOZ ajoute que le dispositif a été introduit dans les contrats de prestations afin de rappeler leurs exigences. M^{me} GATTIKER explique qu'il sera régulièrement analysé et qu'il n'est pas définitif.

La commissaire (Ve) s'enquiert de la subvention culturelle de 1 million de francs attribuée aux intermittents du spectacle. M. APOTHÉLOZ assure qu'ils ont historiquement toujours soutenu Action Intermittence. M^{me} FALCIOLA explique qu'il y a la partie Action Intermittence, avec un montant annuel de 500'000 francs. 300'000 francs sont prévus pour l'Association Inarema qui visera à aider les petites structures à atteindre les barèmes définis, ces petites structures sont celles subventionnées jusqu'à 250'000 francs. Ensuite, 200'000 francs ont été répartis au niveau des faitières.

M^{me} GATTIKER ajoute qu'une coopérative de salariat permettrait de mettre en place le portage salarial. Elle apporterait un soutien modeste de 37'000 francs pour les aider à se lancer avec la structure de portage.

Sports

Au chapitre des sports, la rédaction du plan d'action cantonal des sports est terminée avec comme objectif une adoption par le Conseil d'Etat pour 2024-2028. Le DCS a pris le temps de consulter les services concernés afin d'éviter le travail en silos et de s'assurer que les départements soient pleinement engagés dans ces activités. M. APOTHÉLOZ pense par exemple à l'intérêt du DSM autour de la santé et de l'activité physique, du DIP sur l'accès aux jeunes, du DT sur les questions d'infrastructures.

En termes de budget 2024, le DCS a prévu un renforcement du soutien à la relève sportive. Un élément nouveau est la présence de Genève aux JO 2024 de Paris, en collaboration avec la Confédération sur deux axes. Il s'agit d'abord d'investir la Maison Suisse à Paris, c'est l'occasion de travailler avec un projet culturel sur place. Les cantons qui participent se sont répartis dans différents domaines : Bâle sera orientée

sur la chimie, Zurich va s'orienter sur le plan industriel, et Genève sera orientée sur le plan sportif.

Un deuxième axe fort est la collaboration avec le Centre culturel Le CENTQUATRE-PARIS dans le 19e arrondissement qui sera orientée sur les sports urbains, qui font leur entrée dans les JO et une mise en avant des sportifs genevois. L'opération menée par Présence Suisse se fera en lien avec le Team Genève et Léman Bleu.

M. APOTHÉLOZ rappelle que la Suisse a obtenu l'Euro 2025 féminin, avec la participation de la Ville de Genève. Ils montent un dispositif avec les cantons, les communes et les villes pour mettre en place ce projet.

La commissaire (Ve) s'enquiert de l'indicateur du programme GE Découvre, en effet pour l'avoir testé elle-même, cette prestation est très utilisée et elle demande s'il y a la possibilité de développer cette prestation. M^{me} FALCIOLA précise que l'indicateur mesure la qualité de l'offre, parfois un cours est abandonné si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Cela permet aussi de renouveler l'offre et laisse une certaine latitude, parfois le cours ne plaira pas, d'où ces 90% par rapport aux 97%. M. APOTHÉLOZ ajoute qu'il n'est pas prévu dans le budget 2024 de développer cette prestation. Ils ont revu le processus pour éviter de demander aux parents d'être prêts en ligne à 6h pour obtenir un cours.

Le commissaire (LJS) souligne que la commission des finances a traité la question de Genève-Plage. Il a déposé un PL visant à modifier la LRT afin d'inclure Genève-Plage.

Sur la question des JO, M. Le commissaire (LJS) souligne l'importance de représenter Genève à la Maison Suisse. Les 500'000 francs représentent le versement du canton pour l'organisation. Il demande si un budget supplémentaire est prévu pour organiser des événements à côté de cela et faire venir des personnalités pour faire vivre l'espace. M. APOTHÉLOZ confirme qu'il n'y a pas de budget et précise qu'ils confient l'organisation à Présence Suisse qui s'occupera de la coordination de l'ensemble du dispositif. M. Le commissaire (LJS) voudrait rendre attentif sur l'importance de prévoir un montant.

Le commissaire (LJS) mentionne le dépôt d'un PL qui clarifie le soutien aux faitières, le soutien correspond à ce qui a été mis dans le descriptif du projet de budget. Le PL intègre d'autres aspects du sport qui comprennent l'insertion, la santé, l'intégration et la formation. Au niveau du Grand Conseil, il y a des majorités pour développer le sport.

Le commissaire (LJS) s'interroge sur les investissements sur la patinoire des trèfles blancs. M. APOTHÉLOZ précise que le jury a décidé d'un troisième tour à l'unanimité. La prochaine étape sera au printemps prochain. Le commissaire (LJS) demande si tous les terrains sont des propriétés de l'Etat. M. APOTHÉLOZ affirme qu'il n'en manque qu'un.

Le commissaire (LJS) pense que la commission des finances reste attentive aux mandats. M. APOTHÉLOZ ajoute que le seul élément de la liste sur lequel ils ont repris la directive est l'engagement de personnel successif.



Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE E

Département du Territoire
Mardi 3 octobre 2023

Présents : M. Roger GOLAY
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

Assistent : M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat DT
M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général DT
M. Frédéric DEKONINCK, Directeur financier DT
M. Gilles MULHAUSER, Directeur général OCEau
M. Philippe ROYER, Directeur général OCEV
M^{me} Marie SAVARY, Juriste OCEN

Procès-verbaliste : M^{me} Garance SALLIN

1. Introduction

Sur l'ensemble de la politique publique, les charges et les produits se présentent ainsi :

Charges de la politique publique E :

- La politique publique E représente 1.0% des charges de l'Etat de Genève.
- Les charges totalisent 108.2 millions au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une augmentation de 3.4 millions par rapport au budget 2023.

Revenus de la politique publique E :

- Les revenus totalisent 43.0 millions au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une baisse de 2.5 millions par rapport au budget 2023.

Les charges qui augmentent donc globalement de 3.4 millions pour l'année 2024 concernent principalement :

- La transition écologique pour 1,2 million, afin de répondre à l'urgence climatique selon plusieurs axes d'actions, en particulier avec la mise en œuvre du plan climat, des projets pour les plantations d'arbres et les infrastructures écologiques, la renaturation et la gestion des ressources en eau.

- La transition énergétique pour 0.6 million en poussant les rénovations via des subventions, en implémentant la baisse de l'indice de chaleur pour les bâtiments, en poursuivant la sortie du fossile et en assurant le déploiement des réseaux thermiques structurants.
- La hausse des amortissements pour 0.9 million.
- Les charges de personnel transversales pour 0.9 million, en particulier pour l'annuité 2024. Les postes de la politique publique E augmentent de 10.4 ETP dont 4.8 sont entièrement activables sur des projets d'investissement.

2. Programme E01 – Protection de l'environnement

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	23'100'008	793'020	3.6%	22'306'988	19'783'253
30 Charges de personnel	16'100'432	348'007	2.2%	15'752'425	14'387'279
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'832'221	477'500	8.9%	5'354'721	4'430'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	632'080	7'514	1.2%	624'566	647'406
36 Charges de transfert	515'475	-40'000	-7.2%	555'475	289'645
39 Facturations internes	19'800	0	0.0%	19'800	28'649
REVENUS	1'924'231	-12'891	-0.7%	1'937'122	1'591'690
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	618
42 Taxes et redevances	1'306'172	-109'506	-7.7%	1'415'678	1'076'908
43 Revenus divers	97'115	96'615	19'323.0%	500	183'480
46 Revenus de transferts	520'944	0	0.0%	520'944	328'136
49 Facturations internes	-	-	-	-	2'548
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'175'777	-805'912	4.0%	-20'369'865	-18'191'563
Coût d'état-major	-555'165	133'192	-19.3%	-688'357	-669'516
Coût des prestations de moyens	-3'578'890	-271'813	8.2%	-3'307'077	-3'249'796
COÛT COMPLET	-25'309'832	-944'532	3.9%	-24'365'300	-22'110'874

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	101.60	1.80	1.80%	99.80	87.75
ETP fixes	97.20	1.20	1.25%	96.00	82.95
ETP auxiliaires	1.20	0.00	0.00%	1.20	2.20
ETP agents spécialisés	3.20	0.60	23.08%	2.60	2.60

UN COMMISSAIRE relève qu'il est écrit que la géothermie peut couvrir plus de 30% des besoins en chaleur et que plusieurs projets démarrent en 2024. La question est de savoir si cela produit de la chaleur de manière alternative ou continue, c'est-à-dire si les 30% sont couverts globalement en continu, ou si cela ne peut être produit qu'à une saison en particulier.

M. HODGERS répond que le grand avantage de la géothermie est que la chaleur de la terre est toujours la même, quelle que soit la saison.

M. ROYER explique que c'est l'eau qui est récupérée de la nature, qui séjourne sous terre et se réchauffe. C'est comme un réservoir de chaleur continu, à condition de bien gérer les emplacements des forages et la nappe. Il ne s'agit pas de trop l'épuiser, mais d'avoir une gestion intelligente. On va chercher de l'eau pour la chaleur, mais on

réinjecte aussi de l'eau dans la nappe. Ce n'est pas du tout saisonnier, cela se fait en continu. Cette source de chaleur pourra alimenter les réseaux thermiques structurants (RTS), mais pourra également se déployer hors RTS. Suite à l'étude prospective, la connaissance est désormais bonne, il y a la volonté de passer à une phase plus opérationnelle, soit sur des forages dédiés au chauffage, soit en réutilisant les forages exploratoires qui ont été faits.

UN COMMISSAIRE demande comment seront produits les 70% restants.

M^{me} SAVARY répond qu'en 2050, environ 50% des besoins en énergie seront produits par les réseaux thermiques (en partie alimentés par la géothermie), 20-30% par des réseaux thermiques non structurants, et le reste par des installations décentralisées comme les pompes à chaleur.

UN COMMISSAIRE demande si 100% seront renouvelables.

M^{me} SAVARY répond qu'il sera difficile de faire du 100%, car il y aura toujours un résidu, mais dans les grandes lignes, ce sera effectivement cela. Actuellement, il y a 90% de fossile pour le chauffage.

M. HODGERS précise que la combinaison entre l'amélioration de l'isolation des bâtiments et l'utilisation de renouvelable constitue un levier important au niveau énergétique.

UN COMMISSAIRE relève l'objectif de 40% du parc en véhicules électriques, couplé avec -40% de trafic motorisé. Il trouve cet objectif très ambitieux, voire irréaliste. Sachant qu'à Genève, plus de 80% des gens sont locataires, ils sont donc, pour avoir un véhicule électrique, contraints de savoir si leur propriétaire va installer des bornes dans leur immeuble. Il demande quel est ici l'incitatif. Pour atteindre les objectifs cités, il faut s'assurer que les propriétaires privés mettent à disposition des bornes de recharge.

M. ROYER explique qu'un plan va être mis en œuvre en 2024 dans ce sens. Ils développent deux axes. Le premier est déjà en place : il concerne l'équipement des nouveaux parkings. Le règlement (Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés) a été changé : tout parking d'un nouveau bâtiment doit être équipé avec les câbles (pas la borne, mais le raccordement est prêt). Le dispositif prévu dès 2024 est de basculer les subventions à l'achat de bornes vers une subvention à l'électrification des parkings existants. Ils aideront les propriétaires à équiper les parkings avec les prises nécessaires pour que différents modèles de bornes soient ensuite installables. La subvention ira aux propriétaires. Ils espèrent ainsi qu'il y aura un effet incitatif pour l'électrification. Un montant de 1 million est prévu (même montant que la subvention actuelle).

UN COMMISSAIRE demande si les communes sont plus enclines à déployer les bornes électriques.

M. ROYER explique que dès le départ, ils ont développé avec les SIG des outils qui permettent d'intégrer les plans directeurs des communes. Certaines communes veulent aller très vite, d'autres prennent plus de temps. En Ville de Genève, il y a quelques difficultés, car il n'y a pour l'instant pas d'acceptation de l'implantation de bornes en surface. Il y a toutefois une ouverture pour les bornes dans les parkings. C'est cette piste qui est envisagée avec la Ville. Il est prévu avec les SIG d'aller au contact des communes pour rappeler cette démarche et présenter la méthodologie. À ce jour, ils ne disposent pas des outils pour obliger les communes par rapport à cette thématique.

UN COMMISSAIRE évoque la question de la pollution des eaux souterraines. L'Etat était quasiment à bout touchant dans les discussions avec la France. Il demande où cela en est.

M. GOUMAZ répond qu'une commission de gestion de la nappe est prévue fin octobre afin de faire le point. Un certain nombre de choses ont été testées, notamment en rouvrant des puits et en mixant avec de l'eau du lac pour commencer à réutiliser la nappe. Il y a aussi des tests pour l'agriculture; à ce stade, mais c'est encore très expérimental, ce test donne de bons résultats. Cela permet de commencer à réutiliser la nappe. Il n'est pas certain que cela permettra d'éviter de créer une autre installation. Le plus important est l'emprise territoriale. Les choses vont plutôt dans le bon sens, mais cela reste à confirmer. S'agissant de la procédure en justice, ils l'ont faite pour éviter la prescription. L'expertise va prendre des années, et ce n'est qu'à sa fin que les responsabilités seront vraiment établies. De là, ils pourront déterminer s'ils engagent une action pécuniaire. Il y a des coûts d'investissement, mais aussi des frais conséquents d'exploitation.

UN COMMISSAIRE observe qu'il y a deux postes à engager, dont un qui est activé sur un projet. L'autre poste est un poste d'hydrogéologue.

M. ROYER explique que ce poste concerne la question des eaux souterraines (géothermie, protection des eaux souterraines, conflits d'usage, etc.). Les eaux souterraines sont aussi un élément essentiel à prendre en compte dans la question de l'accès à l'eau.

M. GOUMAZ ajoute qu'il faut que l'Etat puisse avoir une capacité de connaissance suffisante pour protéger la ressource que constituent les eaux souterraines.

UN COMMISSAIRE demande si ce poste s'ajoute à une équipe existante.

M. ROYER répond qu'il y a actuellement deux hydrogéologues. Le nouveau poste s'ajoute à ces deux postes.

3. Programme E02 - Energie

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	33'971'365	650'536	2.0%	33'320'829	35'934'581
30 Charges de personnel	5'539'367	642'247	13.1%	4'897'120	4'320'739
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'297'683	7'500	0.3%	2'290'183	1'844'874
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'715	790	1.4%	54'925	54'925
36 Charges de transfert	10'077'000	0	0.0%	10'077'000	8'325'642
37 Subventions redistribuées	16'000'000	0	0.0%	16'000'000	21'387'188
39 Facturations internes	1'600	0	0.0%	1'600	1'212
REVENUS	23'836'390	-267'312	-1.1%	24'103'702	29'131'387
42 Taxes et redevances	1'412'758	613	0.0%	1'412'145	1'232'326
43 Revenus divers	513'835	-267'925	-34.3%	781'760	588'182
44 Revenus financiers	5'909'797	0	0.0%	5'909'797	5'920'192
47 Subventions à redistribuer	16'000'000	0	0.0%	16'000'000	21'387'188
49 Facturations internes	-	-	-	-	3'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'134'976	-917'850	10.0%	-9'217'126	-6'803'194
Coût d'état-major	-191'005	22'992	-10.7%	-213'997	-201'067
Coût des prestations de moyens	-2'677'107	-613'404	29.7%	-2'063'703	-2'379'877
COÛT COMPLET	-13'003'088	-1'508'262	13.1%	-11'494'826	-9'384'138

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	37.20	5.00	15.53%	32.20	29.90
ETP fixes	33.50	3.00	9.84%	30.50	28.30
ETP auxiliaires	2.70	1.00	58.82%	1.70	1.60
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	-

UN COMMISSAIRE observe que dans les postes prévus, il y a deux inspecteurs pour accompagner la mise en place de la loi et du règlement qui devaient sortir du parlement. Comme ce n'est pas la loi qui était souhaitée par le département, il demande si ces postes se justifient toujours, surtout au vu de la suspension de la promulgation de loi finalement votée démocratiquement par le Grand Conseil.

M. HODGERS répond qu'ils se justifient toujours. Il en profite pour dire que le département n'attendait aucune loi (ce qui laisse parfois les commissaires...). Sur la période de six mois donnée par l'art. 109, al. 5, la loi et le règlement s'appliquent. Quand bien même on irait vers un nouveau règlement avec le CECB, il faudrait encore plus de ressources, car 60'000 propriétaires pourraient mandater des experts pour établir le CECB; tout cela doit être géré administrativement, car ils ne pourraient pas avoir d'autorisation de construire s'ils n'ont pas de CECB validé par l'OCEN.

M^{me} SAVARY précise que ce seraient les mêmes profils (des ingénieurs).

M. GOUMAZ indique que la Cour des comptes a relevé que l'Etat était largement sous-doté par rapport aux ambitions. L'OCEN est un tout petit office, il faut qu'il puisse monter en puissance.

UN COMMISSAIRE se dit interpellé par le terme d'inspecteur.

M. GOUMAZ explique que, indépendamment du côté contraignant pour partir en rénovation, il y a tout un volet qui consiste à augmenter massivement les subventions. Derrière, il faut de toute façon des gens qui vont examiner les projets, contrôler que la subvention a été utilisée à bon escient, etc. Il y a donc vraiment besoin d'augmenter la volumétrie. De gros enjeux ont été mis en avant par la Cour des comptes s'agissant du système d'information et de communication (SIC) de l'OCEN. Ils vont venir devant le parlement avec un PL dans ce sens (projet Sinergie). Une autre question est celle de la régulation, en particulier des tarifs; l'Etat est extrêmement pauvre en la matière, et il faut qu'il puisse se renforcer.

UN COMMISSAIRE demande s'il faut nécessairement un poste d'attaché de direction, et non plutôt un chef de projet.

M. GOUMAZ explique que l'office a actuellement une organisation très plate. Le directeur général fait les entretiens d'évaluation de tous les collaborateurs, ce qui n'est pas sain. Cela fait aussi prendre un risque très important en termes d'organisation systémique. Il faut vraiment quelqu'un qui puisse s'occuper de l'aspect plus opérationnel.

UN COMMISSAIRE demande des précisions concernant cette phrase : « La Cour des comptes avait soulevé un risque concernant les dossiers arrivés à échéance ces prochaines années et qui ne seront pas réalisés. Un nouveau schéma comptable a été établi impliquant la suppression de la comptabilisation de reprises de charges payer sur les subventions promises, mais non dues ou trop anciennes pour un total de 0.5 million de francs. »

M. DEKONINCK explique qu'il y a actuellement une comptabilisation nette. Ils reçoivent les subventions de la Confédération, qui sont affectées sur les dossiers. Sur ces dossiers, il y a ce qui n'est pas réalisé à ce jour. Quand il y a un projet de plus de 5 ans, ils ne peuvent plus verser la part fédérale; la Confédération fait un net entre les deux, et l'Etat enregistre directement en net. La Cour des comptes souhaite que l'on montre clairement ce qui est dû en reversement à la Confédération. Il faut identifier chaque flux pour qu'apparaisse la part qui doit revenir à la Confédération. Le PL sur le SIC permettra aussi de répondre à ces questions de comptabilité.

M^{me} SAVARY ajoute que pour les projets pour lesquels ils reçoivent la contribution globale versée par l'OFEN, il y a un maximum de 2 ans, prolongeable jusqu'à 5 ans. Après, la Confédération estime que le délai est passé, c'est pourquoi il y a parfois des différences à ce niveau-là. Il faut compter 5 ans depuis la délivrance de la promesse de subventionner. Si le projet a des retards, par exemple à cause de recours, le temps continue à être compté et le délai de 5 ans peut être atteint, et il est non négociable.

UN COMMISSAIRE demande si beaucoup de projets sont dans ce cas de figure.

M^{me} SAVARY répond par la négative : généralement, ils arrivent à récupérer les retards.

UN COMMISSAIRE relève que les SIG ne sont pas capables à ce jour de dire à quels coûts le raccordement aux réseaux structurants va se faire. C'est un problème, avec le risque que les gens se tournent vers d'autres énergies. Le peuple a voté, il y a des investissements importants, mais à ce jour il n'est pas possible de dire où cela en est. Il faudrait pouvoir rendre des comptes.

M. HODGERS répond qu'ils arrivent au bout de ce processus, qui a pris du temps. Il fallait que les prix soient compétitifs par rapport aux alternatives, qu'ils soient uniformes sur tout le réseau, et que ce soit aussi économiquement tenable pour l'entreprise.

M. GOUMAZ précise qu'il y a encore tout un processus de validation. Il y aura un passage au conseil d'administration des SIG, à ce stade pour information. Il y aura ensuite la procédure formelle de consultation, avec la nomination d'une commission qui va étudier ces tarifs. Cela passera aussi auprès du surveillant des prix. Ce n'est qu'après tous ces préavis que le Conseil d'Etat peut se prononcer sur la validation des tarifs. Le règlement d'application doit être adopté, il faut aussi une convention avec les SIG. Il y a tout ce volet juridique, les enjeux étant très importants. Des mécanismes d'ajustement seront aussi mis en place : si par hypothèse, les choses se développent mieux qu'ils le pensent, et qu'il y a un meilleur ratio coûts-bénéfices, il faudrait que cela puisse être réinjecté auprès du consommateur. Il y a une zone d'incertitude assez majeure, c'est pourquoi il faut tout un travail très précis autour de cela. La question des ressources se pose aussi, car ils sont très peu dotés pour cela.

M^{me} SAVARY ajoute que le Conseil d'Etat a aussi adopté les nouvelles cartes de réseaux thermiques structurants planifiant leur déploiement aux échéances 2030, 2040 et 2050. Cela permet aux acteurs d'avoir une prévisibilité sur le déploiement et de savoir quand interviendront les raccordements. Cela favorise aussi la coordination avec les communes et les autres offices. Les réseaux ont été étudiés de façon à pouvoir aller dans les zones où les solutions individuelles ne sont pas forcément faisables, par exemple les pompes à chaleur pour des questions de bruit.

UN COMMISSAIRE relève en page 20 de l'annexe que la consommation totale du canton est de 9'450 GWh. Il comprend que c'est toute la consommation de tous les habitants et de toutes les entreprises du canton. On vise à avoir 19% de renouvelable. Il demande quelle est la répartition du canton aujourd'hui. Il est aussi preneur pour connaître l'évolution dans le temps.

M^{me} SAVARY indique que la production d'énergie renouvelable actuelle vient à 75% de l'hydraulique, le reste est partagé entre le photovoltaïque et l'électricité produite à partir de la combustion des déchets.

4. Programme E03 – Gestion des eaux

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	34'596'032	872'945	2.6%	33'723'087	34'894'063
30 Charges de personnel	14'777'894	460'212	3.2%	14'317'682	13'230'993
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'420'310	7'500	0.1%	11'412'810	10'855'812
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'835'597	405'235	9.1%	4'430'362	4'435'492
34 Charges financières	-	-	-	-	1'037'729
36 Charges de transfert	3'494'331	-1	-0.0%	3'494'332	2'659'207
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	2'613'991
39 Facturations internes	67'900	0	0.0%	67'900	60'839
REVENUS	29'308'958	-2'218'280	-7.0%	31'527'238	31'589'218
41 Patentes et concessions	16'566'115	0	0.0%	16'566'115	15'337'558
42 Taxes et redevances	11'431'609	657	0.0%	11'430'952	10'742'052
43 Revenus divers	123'000	0	0.0%	123'000	69'410
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	1'113'235	-2'218'936	-66.6%	3'332'171	2'751'207
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'613'991
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'287'074	-3'091'226	140.8%	-2'195'848	-3'304'845
<i>Coût d'état-majior</i>	<i>-509'562</i>	<i>116'099</i>	<i>-18.6%</i>	<i>-625'661</i>	<i>-615'708</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'626'687</i>	<i>-221'089</i>	<i>9.2%</i>	<i>-2'405'598</i>	<i>-2'415'793</i>
COÛT COMPLET	-8'423'323	-3'196'216	61.1%	-5'227'107	-6'336'345

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	93.95	2.60	2.85%	91.35	86.20
<i>ETP fixes</i>	<i>92.75</i>	<i>1.60</i>	<i>1.76%</i>	<i>91.15</i>	<i>84.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.20</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.20</i>	<i>1.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

UN COMMISSAIRE évoque le 0.6 ETP demandé pour un poste de juriste. Il se dit généralement très critique par rapport au nombre de juristes engagés à l'Etat. Il a le sentiment que ces juristes sont souvent engagés pour inventer un nouveau règlement qui va ensuite obliger les entreprises et les particuliers à faire quelque chose de nouveau, ce qui nécessitera ensuite de nouveaux postes d'inspecteurs ou autre pour contrôler et réguler. Il aimerait donc comprendre quelle sera la fonction de ce juriste.

M. MULHAUSER répond que l'OCEau est l'un des moins dotés en juristes de l'Etat. Quand il a commencé, il y avait 0.8 juriste pour traiter les affaires d'une centaine de personnes. Actuellement, il y a 1.3 ETP. L'idée est maintenant d'avoir deux juristes qui travaillent ensemble pour apprécier les situations. Il ne s'agit pas de juristes qui sont là pour provoquer des obstacles supplémentaires, mais plutôt l'inverse. Il y a quelques années, des postes d'inspecteurs ont été créés, ce qui a généré une activité de contentieux. En outre, la loi sur les eaux date de 1961; une proposition de refonte importante va arriver. Il y a donc du travail de légistique, du travail de contentieux et le travail quotidien. La Capitainerie a été intégrée à l'office, amenant tous les contentieux qui y sont liés. Il y a un retard juridique important à rattraper. Ces contentieux sont par exemple en lien avec la mise à jour de la directive réglant la question du transport des bateaux. Il faut traiter tous les cas de rigueur. Beaucoup de contentieux viennent des places d'amarrage. Il va y avoir aussi un fort travail sur l'assainissement. Ce poste est là pour rattraper le retard accumulé.

5. Programme E04 – Agriculture et nature

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	57'083'437	1'553'359	2.8%	55'530'078	55'034'495
30 Charges de personnel	14'699'463	271'561	1.9%	14'427'902	13'191'882
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'641'834	-12'500	-0.2%	7'654'334	7'095'400
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'913'667	317'826	12.2%	2'595'841	2'552'979
36 Charges de transfert	7'352'871	525'473	7.7%	6'827'398	7'130'032
37 Subventions redistribuées	24'181'382	465'000	2.0%	23'716'382	24'825'510
39 Facturations internes	294'220	-14'000	-4.5%	308'220	238'692
REVENUS	28'636'896	439'217	1.6%	28'197'679	27'923'006
42 Taxes et redevances	2'810'504	-200'644	-6.7%	3'011'148	1'555'279
43 Revenus divers	312'929	127'629	68.9%	185'300	11'811
44 Revenus financiers	4'000	0	0.0%	4'000	-
46 Revenus de transferts	796'381	44'932	6.0%	751'449	1'073'467
47 Subventions à redistribuer	24'181'382	465'000	2.0%	23'716'382	24'825'510
49 Facturations internes	531'700	2'300	0.4%	529'400	456'939
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'446'542	-1'114'144	4.1%	-27'332'398	-27'111'489
<i>Coût d'état-major</i>	-506'858	123'620	-19.6%	-630'478	-613'887
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'963'137	89'155	-1.5%	-6'052'292	-5'851'002
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-20'500	6'000	-22.6%	-26'500	-22'311
COÛT COMPLET	-34'937'036	-895'368	2.6%	-34'041'668	-33'598'690

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	96.80	1.00	1.04%	95.80	89.70
<i>ETP fixes</i>	94.60	1.00	1.07%	93.60	87.50
<i>ETP auxiliaires</i>	2.20	0.00	0.00%	2.20	2.20

UN COMMISSAIRE évoque les projets de captage du CO2. Il existe des projets intéressants de Satom se développant à Monthey. Il demande si des investissements sont prévus de ce point de vue là, à Genève. L'exposé des motifs parle de mesures visant à renforcer le captage de CO2.

M. MULHAUSER pense que la contribution de l'agriculture à la captation de CO2 se fait à travers les sols : faire en sorte que la matière organique soit de plus en plus stable dans le sol. Si l'on fait un travail de non-labour, la matière humique reste en place.

M. GOUMAZ ajoute que globalement, ils cherchent à préserver l'agriculture, à la faire évoluer de sorte que son empreinte écologique soit la plus verte possible et apporte les bénéfices systémiques. Ce sont des éléments intégrés dans la gestion de l'agriculture, plutôt que d'imaginer un grand projet parti de rien et déconnecté.

6. Subventions accordées

UN COMMISSAIRE demande des précisions quant à la ligne « Pneus silencieux » (Tome 1 – page 483).

M. ROYER explique que l'idée avait été budgétée, mais a été mise entre parenthèses pour l'instant. Un pneu est étiqueté selon plusieurs paramètres, dont le bruit. Le bruit est évalué, mais il y a beaucoup de doutes quant à la façon dont il est évalué, c'est pourquoi ils n'ont pas mis en œuvre cette subvention. Elle n'est pas abandonnée, elle est simplement mise en pause pour l'instant en attendant la résolution du problème de qualification des pneus.

M. GOUMAZ précise que l'idée était de payer le montage à quelqu'un qui achèterait des pneus silencieux.

M. HODGERS indique que l'approche est celle d'une sorte de promotion de lancement. Par exemple, les gens achètent maintenant des vélos électriques, il n'y a plus de raison que l'Etat donne un bon pour cela. L'idée est maintenant de mettre en avant les autres éléments technologiques naissants, avec un coup de pouce de départ, ce qui permet d'enclencher la machine. Il pense que sur quelques technologies de niche très sous-estimées, une telle action de l'Etat peut faire la différence pour les généraliser par la suite.

UN COMMISSAIRE demande des précisions quant aux subventions forestières versées à des personnes (non soumis LIAF – Tome 1 page 484).

M. HODGERS explique qu'il y a beaucoup de forêts privées à Genève. L'entretien d'une certaine manière d'une forêt privée est très favorable à la biodiversité. L'Etat soutient donc ces propriétaires pour l'entretien.

UN COMMISSAIRE relève que l'augmentation est importante et demande s'il y a un vrai plan derrière, ou si cela est lié à une demande d'une association ou d'un groupement.

M. GOUMAZ indique qu'en page 30 de l'exposé des motifs, il y a une explication à ce sujet. C'est le transfert d'une prestation financée sous une certaine forme qui est désormais financée sous une autre, ce qui leur paraît plus juste.

M. MULHAUSER précise, en termes de planification, que le plan directeur forestier vient d'être révisé.

7. Conclusion

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.



COMMISSION DES FINANCES
Projet de budget 2024

**Rapport de la sous-commission chargée d'étudier la
politique publique F – Formation**

Séance du **mardi 17 octobre 2023**

Procès-verbaliste : Thomas HUMEROSE

Membres	Groupe	Fonction
MARTI Caroline	S	Rapporteure
BLONDIN Jacques	LC	

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.
HILTPOLD Anne	DIP
MARCHESINI Paola	DIP/SG
BARBARESCO Laurent	DIP/DF
JOST Samy	DIP/DF
HUMBERT Thomas	DIP/DF



Généralités et synthèse des priorités

M^{me} Hiltbold explique que le projet de budget du DIP comprend une augmentation des charges de 83 millions, soit une hausse de 3,5%, et une diminution des revenus de 3,8 millions (-4,7%), lesquels sont environ passés de 82 à 78 millions. L'augmentation des charges de 83 millions peut se décomposer de la manière suivante : 24,6 millions pour des éléments transversaux de traitement du personnel, 14 millions pour les charges contraintes et 12,4 millions pour l'accueil des élèves issus de la migration.

Sur les 14 millions de charges contraintes, environ 4 sont nécessaires pour adapter le budget pour la pédagogie spécialisée, domaine dans lequel les subsides sont en augmentation. La participation au financement de l'université et des hautes écoles qui découle des accords intercantonaux sont également en hausse. Le budget relatif à la prise en charge des mineurs non accompagnés doit également être revu à la hausse, car celui-ci était précédemment sous-évalué et doit être adapté aux coûts effectifs du dispositif d'accueil mis en place, ce qui représente une augmentation de 2,5 millions. Le décalage de la date d'engagement des enseignants a un coût, puisque ceux-ci sont désormais engagés au 1^{er} août de l'année, et non plus au 1^{er} septembre, étant donné que la rentrée des classes a été avancée.

S'agissant des postes, le projet de budget présente une augmentation de 265,2 ETP, soit une hausse de 2,9%. Toutefois, M^{me} Hiltbold explique qu'une partie de ces postes ne sont en réalité pas des nouveaux postes, mais des pérennisations de postes octroyés en 2023 en crédit supplémentaires. Si on retranche les crédits qui ont déjà été octroyés en 2023, les augmentations ne sont que de 70,6 millions (+2,9%), et l'augmentation des postes n'est que de 177,9 ETP (+1,9%).

Sur le total de 265,2 postes, 255 sont des postes permanents et 9,5 sont des postes non permanents. 199 sont des postes du personnel enseignant et 56 sont des postes pour le personnel administratif. Tous les postes non permanents figurent dans cette dernière catégorie de personnel.

Hausse démographique

Le principal enjeu pour la politique F est de faire face à l'évolution démographique et la hausse de l'effectif des élèves. En effet, l'effectif des élèves augmente de 1,8%, ce que M^{me} Hiltbold considère être une augmentation significative. Elle indique que l'augmentation des postes liée à l'évolution démographique représente une hausse de 0,7%.

Elle rappelle également que l'augmentation du nombre d'élèves n'est pas considérée comme une charge budgétaire contrainte ce qui est selon elle problématique, car cela réduit considérablement la marge de manœuvre politique du département quand les effectifs d'élèves augmentent. En effet, la seule marge serait de modifier les taux d'encadrement, ce qui n'est pas souhaitable. L'augmentation démographique explique la création de 127,6 postes dont la majeure partie correspond à des postes d'enseignants et de personnel face aux élèves.



Migration

M^{me} Hiltbold indique également que le DIP doit aussi faire face à la crise migratoire, et rappelle que des postes pour y répondre avaient été acceptés en crédits supplémentaires par la commission des finances dans le courant de l'année 2023. Ces postes sont pérennisés dans le cadre de ce projet de budget, mais aucun nouveau poste n'est pour l'heure demandé. Elle explique qu'il est très compliqué de faire des projections en fin d'année pour la rentrée suivante.

M. Humbert ajoute que ce qui est prévu, en l'état actuel des choses, c'est que la migration devrait rester à un niveau relativement haut en 2024, et que celle-ci impactera avant tout l'enseignement secondaire II ES. Concrètement, 90,9 ETP ont été demandés en crédit supplémentaire pour la rentrée 2023, et 87,3 pour la rentrée 2024, soit une diminution de 3.6 ETP. 8,5 ETP ont été ajoutés pour le secondaire 2, et 3,8 et 8,3 ont été retirés, respectivement du primaire et du secondaire 1.

Autres priorités

Elle ajoute que le département a aussi des besoins supplémentaires, notamment pour lutter contre les hospitalisations sociales, pour soutenir les écoles, la formation duale et professionnelle. Le nombre de postes demandés pour faire mettre en œuvre les autres priorités du département est de 50 ETP. Ces postes sont répartis sur les projets suivants : le numérique à l'école, l'orientation professionnelle, la troisième heure d'éducation physique, le renforcement de l'OMP, la réforme de l'ordonnance fédérale de la formation de commerce et du collège et la mise en œuvre du logiciel SAFE, les postes utilisés dans le cadre du projet SAFE seront toutefois rendus à l'échéance du projet.

La hausse des charges liées à ces nouveaux besoins se chiffre à +16 mio. Ils serviront à :

1. L'ouverture de **31 nouvelles places dans l'enseignement spécialisé** subventionné ;
2. **Une augmentation du financement de l'université à hauteur de 6 millions** tels quels prévus par la nouvelle convention d'objectifs, **et de l'IHEID à hauteur de 0,5 million**. L'Université reçoit désormais moins de fonds de la part de la Confédération et des partenaires européens. Il en résulte des comptes déficitaires ce qui conduit l'Université à entamer de grosses économies. Le canton souhaite toutefois que l'Université puisse développer de nouveaux projets, raison pour laquelle il est nécessaire de relever le montant de la subvention dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2027 qui sera bientôt soumise aux députés. L'augmentation de la subvention a été conditionnée à la réalisation d'un plan d'économies de 20 millions, pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2027. La hausse de la subvention permettra à l'université de faire 1% d'économie en moins que ce qu'elle devrait sans hausse de la subvention. Rappelons encore le mécanisme qui prévoit que les augmentations de charges liées aux annuités et à l'indexation des salaires auxquels l'Université doit se soumettre ne sont couvertes par une hausse de la subvention n'équivalent qu'à 75% de son coût. C'est en partie cela qui a participé à creuser le déficit. Pour l'exercice 2023, l'Université doit trouver quasiment 5 millions pour pouvoir financer cette quote-part de 25% des



mécanismes salariaux. L'augmentation de la subvention a aussi pour objectif de soutenir l'Université et d'éviter qu'elle se fragilise alors qu'elle est en pleine phase de développement et d'expansion qui l'a conduit au 49^e rang mondial des Universités. Pour le surplus, l'Université est également touchée de plein fouet par la hausse du prix de l'énergie.

3. **L'ouverture de places en foyers, le renfort éducatif et le développement de mesures ambulatoires dans le cadre de l'éducation spécialisée (par exemple AEMO)** induisent une augmentation de charge de près de 5,3 millions. Il s'agit, dans ce cadre, de prendre en charge des mineurs pour lesquels les parents n'arrivent pas ou plus à assurer seul la prise en charge éducative de leurs enfants. Ces mesures ont pour but notamment d'éviter des hospitalisations sociales. Il s'agit par exemple de développer des places en foyer qui accueille aussi les parents afin que le lien parents-enfants soit conservé. On constate une augmentation du nombre de cas, mais également une complexification de ceux-ci. Ces missions sont assurées par l'AGAPE et la FOJ à travers une augmentation de leur subvention. Elle précise que pour faire ce travail, des montants sont confiés soit à l'AGAPE soit à la fondation FOJ, et que des mesures éducatives en milieu ouvert sont prévues.

4. **Le développement des cours interentreprises et la participation au déménagement d'une partie des associations professionnelles sur le campus de Plan-les-Ouates** représentent une charge de 2 millions supplémentaires. Les cours interentreprises sont des cours professionnels donnés par les entreprises aux apprentis dans le cadre de la formation duale. Une partie de ces cours étaient donnés dans des locaux du DIP. Ils auront désormais lieu sur le nouveau site de Plan-les-Ouates. Il s'agit notamment pour l'état de participer au paiement des loyers de ces nouveaux locaux. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite de locaux, ce qui correspond à une subvention non monétaire. Ces cours donnés par les entreprises et permettent de renforcer la pratique professionnelle, avec comme objectif de compléter ce que les apprentis ne peuvent pas apprendre au sein l'école et de l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur formation duale. En réponse à un-e commissaire qui s'inquiète des freins que les contraintes administratives imposées aux entreprises formatrices et les charges financières représentent pour le développement des formations duales, M^{me} Hiltbold indique que le DIP n'a pas de programme spécifique pour venir en aide aux entreprises qui n'arrivent pas à assumer les contraintes, mais que l'OFPC se tient à disposition des entreprises qui rencontrent des certaines difficultés pour trouver des solutions. M. Jost ajoute que durant le COVID, la commission des finances a voté deux crédits supplémentaires en soutien aux mesures d'apprentissage. Le premier correspondait à la prise en charge des 3 premiers mois de salaire des apprentis. Le deuxième correspondait à la création d'une prime unique de 3'000 francs allouée à chaque nouvelle entreprise formatrice, et une prime de 10'000 allouée pour toute entreprise qui créait un réseau d'entreprises formatrices. Ces mesures ont bien fonctionné la première année, moins la deuxième si bien que le 2^{ème} crédit n'a pas été entièrement utilisé, les demandes étant insuffisantes.



5. La **participation cantonale au financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaires** via la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) **va augmenter de 400'000 francs.**
6. Les autres projets prioritaires du département en particulier **le renforcement de l'OMP, le déploiement du numérique à l'école et la mise en œuvre du projet SAFE** représentent une augmentation des charges de 6 millions.
7. Les charges liées au financement des **sorties scolaires sont en baissent de 3 millions** en raison d'une reprise de leur financement par les communes.
 - Projet SAFE (remplacement du système informatique): M^{me} Marchesini indique que le département attend beaucoup de ce projet qui permettra de remplacer une multitude de programmes très anciens et bien souvent dysfonctionnels au point que cela a pu, par le passé, menacer une rentrée scolaire ou entraîné des pertes de données relatives aux élèves. Le programme SAFE permet également de repenser quelques thématiques, comme celle du système des remplacements des enseignants, lequel fonctionne encore aujourd'hui avec des cartes papier et des tableaux Excel. De manière générale, le programme SAFE permettra d'harmoniser le système, de le moderniser, et de rendre l'organisation et la structure du travail du département plus efficace. M^{me} Hiltbold ajoute que cela permettra également de moderniser et d'améliorer la communication avec les parents, notamment via une application.

Questions des commissaires :

Question : qu'est-ce que le projet d'innovation pédagogique ?

Réponse : Ce projet impliquera une modification de la loi sur l'instruction publique. Il s'agit principalement de passer d'une organisation de la scolarité primaire en trimestre à une organisation en semestre, ce qui implique moins d'évaluations pour les élèves et laisse plus de temps aux enseignants de procéder à leur mission première qu'est l'enseignement. Ce projet doit également répondre à certaines problématiques identifiées telles que l'entrée en scolarité. Il a été observé que le système hamos a conduit à placer les élèves de 1P et 2P déjà dans un cadre d'apprentissage très strict, ce qui peut les mettre en grande difficulté et déboucher, finalement, à une orientation trop précoce vers l'enseignement spécialisé. Le projet vise à améliorer l'entrée en scolarité pour tous, renforcer le dialogue entre les familles et l'école et le maintien des élèves au sein de l'école régulière. Ce projet ne nécessite, à ce stade, pas beaucoup de moyens supplémentaires.

Question : Qu'en est-il de l'employabilité des adultes sans qualifications et comment les missions dans ce domaine sont réparties entre le DIP et le DCS ?

Réponse : Leur objectif est que les adultes, suivis par l'OFPC puissent suivre des formations certifiantes et recevoir, finalement, un CFC ou une validation des acquis. Des bénéficiaires de l'aide sociale peuvent également, hypothétiquement, rejoindre ce genre de filières qui sont aussi ouvertes aux tout jeunes adultes pour qui le collège ou l'ECG du soir ne correspondent pas à leur besoin ou leur attente.



Question : l'exposé des motifs du projet de budget fait état de difficultés de recrutement dans le secteur de l'enseignement spécialisé. Quelles sont les pistes de solution pour y faire face ?

Réponse : Pour certaines professions comme les logopédistes par exemple, le nombre de places de stage a été augmenté. En ce qui concerne les enseignants spécialisés, diverses actions ont été mises sur pied, comme par exemple une facilitation de la transition de l'école régulière vers l'enseignement spécialisé pour les enseignant-e-s qui souhaitent se réorienter. Cela passe notamment par la possibilité de pouvoir accomplir la formation complémentaire nécessaire à l'enseignement spécialisé en cours d'emploi, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une formation certifiante en emploi a donc été mise sur pied, tout comme une formation de niveau DAS, laquelle est reconnue uniquement sur le plan cantonal, mais permet d'obtenir les papiers requis de manière accélérée. Elle ajoute que le nombre de places en enseignement spécialisé a aussi été augmenté et que, par conséquent, la volumétrie des personnes en formation a été doublée. Elle souligne que cette année, la formation était pleine, ce qui indique que les choses vont dans la bonne direction.

Question : Est-ce que les équipes pluridisciplinaires sont présentes dans toutes les écoles et comment sont-elles composées ?

Réponse : Les équipes pluridisciplinaires sont composées de logopédistes, d'infirmiers scolaires, d'éducateurs spécialisés, d'enseignants spécialisés et de psychologues. Elle explique qu'à l'origine, une équipe par école avait été envisagée. Le constat a ensuite été fait qu'une telle approche nécessitait beaucoup trop de temps pour être mise en œuvre, ce qui explique pourquoi, aujourd'hui, certaines écoles ont une équipe complète et d'autres non. Actuellement, toutes les écoles ont complété le taux d'infirmiers et d'infirmières et d'éducateurs, et que des enseignants spécialisés ont été déployés dans tous les établissements. En ce qui concerne les logopédistes et les psychologues, il n'y en a pas dans toutes les écoles. Ce budget ne prévoit pas de renforcer les équipes pluridisciplinaires, l'idée étant de faire un arrêt sur image et de constater ce qui est nécessaire à ce stade, mais aussi ce qui peut être fait avec les ressources déjà à disposition. En d'autres termes, il s'agit désormais d'analyser la situation avant de continuer à déployer.

Question : Outre les équipes pluri-disciplinaires, y a-t-il d'autres projets qui ont fait l'objet d'un arbitrage budgétaire et pour lesquels il a été décidé de renoncer à certains postes ?

Réponse : Quelques services avaient sollicité plus de moyens, malgré le fait qu'ils aient déjà été renforcés, mais qu'il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes. A ce titre, elle explique que le Conseil d'Etat s'est donné la règle de ne pas dépasser une augmentation de postes de plus de 1,9% à quoi le DIP s'est conformé. Sachant que les effectifs d'élèves sont en augmentation de 1,8%, la quasi-totalité des nouveaux postes servent à répondre à l'augmentation démographique. Les possibilités de créer des postes pour d'autres missions et d'autres projets sont ainsi très limitées.

Question : Qu'en est-il de l'évolution de la démographie des élèves dans l'enseignement spécialisé ?



Réponse : s'agit de prendre en charge de 60 à 90 enfants supplémentaires. Elle souligne que cette prise en charge coûte entre 100'000 et 125'000 francs par enfant et par année. En effet, il faut environ un éducateur ou enseignant spécialisé pour 2,2 enfants.

Question : comment le taux de 1,9% à ne pas dépasser dans le cadre de l'augmentation des postes a été fixé par le Conseil d'Etat ?

Réponse : Il a toujours été question d'essayer de respecter une augmentation maximale de 2%. Il s'agit aussi de ne pas dépasser le maximum de déficit autorisé par la LGAF.

Question : en F03 et F04, le budget 2023 présentait une augmentation de postes beaucoup plus importante que ce qui est demandé au budget 2024. Des arbitrages budgétaires ont dû être effectués spécifiquement dans ces programmes ?

Réponse : Le budget 2023 comprend les besoins en postes cumulés sur deux exercices, étant donné qu'il n'y a pas eu de budget en 2022. Le budget 2023 comprend notamment les postes alloués en crédit supplémentaire dans le courant de l'année 2022 pour répondre à la crise de l'OMP, soit 45 nouveaux postes. En ce qui concerne la F04, des ressources avaient été allouées pour le projet HARPEJ, notamment pour le développement d'une section AEMO au SPMI.

Question : Pourquoi l'augmentation des équipes d'encadrement socio-éducatif n'est prévu que dans les établissements du secondaire 2 ?

Réponse : Le secondaire 2 est historiquement le secteur le moins bien doté en équipes socio-éducatives, en particulier à l'ECG. A ce titre, le besoin s'y fait particulièrement ressentir, raison pour laquelle il a été décidé de renforcer ce secteur en particulier.

Question : Existe-t-il une obligation pour les enseignant-e-s de suivre des cours de formations continues ?

Réponse : Les formations sont obligatoires, en principe hors temps d'enseignement, quand il y a des changements pédagogiques ou des changements dans les plans d'étude. En dehors de ces cas de figure, de telles formations ne sont donc pas systématiques.

Question : Quelles sont les fonctions d'un civiliste au sein du DIP.

Réponse : Ils sont engagés pour effectuer des missions variées allant de l'assistance dans l'archivage des documents à la surveillance dans les préaux d'écoles. Ces derniers ont un coût qui correspond à ce que l'Armée donne aux jeunes qui font le service militaire.

Question : À quoi correspond le « Plan Apprentissage 2020 » financé par la Confédération et qui va prendre fin ?

Réponse : Il s'agit d'un plan d'apprentissage activé suite au COVID pour renforcer l'apprentissage. Ce plan comprenait différents volets, déclinés en 14 mesures, dont une partie était financée par la Confédération, mais aussi tout un volet cantonal, notamment les primes à l'embauche de nouveaux apprentis (voir plus haut). Dans le cadre de ce plan, 2 auxiliaires étaient financés par la Confédération pour CAP formation, financement qui arrive à terme en 2024. L'idée est donc de pérenniser les fonctions en ajoutant deux postes, mais aussi d'améliorer le dispositif et parvenir à diminuer le nombre de dossiers par collaborateur de 70 à environ 50 dossiers. En comparaison, dans le canton de VD, le nombre de dossiers par collaborateur est d'environ 20 à 30.



Questions : quelles mesures sont mises en place pour augmenter le nombre de jeunes formés dans le domaine de la santé ? Des pistes sont-elles examinées afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage pour des postes d'ASSC, et ce aussi au sein d'établissements privés. Qu'est-ce qui est entrepris pour faire évoluer la formation tertiaire afin que les personnes qui se forment dans le domaine de la santé, notamment à l'ECG, puissent poursuivre leur formation au niveau des HES ?

Réponse : le nombre de places en soins infirmiers à la Haute école de santé a été augmenté de 50 places. Malheureusement, le succès est mitigé, puisqu'actuellement, l'offre de places de formation dépasse la demande. Il s'agit aussi de faire en sorte que les gens formés restent plus longtemps dans la profession. A ce titre, elle indique qu'une des solutions consistera peut-être en l'amélioration des conditions de travail du personnel infirmier.

Questions : Comment va l'OMP ? Comment fonctionne-t-il ? Quelles mesures structurelles ont été prises depuis l'année dernière ? Les 45 postes octroyés en crédits supplémentaires en 2022 ont-ils été engagés ? Quels sont les objectifs poursuivis avec la demande de 13 nouveaux postes à l'OMP ?

Réponses : L'OMP ne va pas très bien, mais les choses s'améliorent, notamment grâce à l'engagement d'un nouveau directeur. Le plus important est d'améliorer la communication au sein de l'office, et de redonner du sens aux fonctions de chacun-e. Aujourd'hui, certains cadres ne se parlent plus et les deux pôles (médical et pédagogique) sont profondément éloignés. L'objectif principal est de parvenir à renouer le dialogue entre tous les intervenants et de communiquer de manière ouverte et transparente. A ce titre, elle estime qu'il faut encore un peu de temps pour que les choses rentrent dans l'ordre. La rentrée de l'OMP a été complètement ratée, car aucune priorisation des cas n'a été faite. Une telle situation ne doit pas se reproduire et le département travaille à une réorganisation en profondeur pour trouver des solutions. Toutefois, la publication du rapport sur l'OMP en fin de législature précédente a fait ressortir un certain attachement des collaborateur-trice-s à l'OMP et à la richesse de cet office et laisse penser qu'ils et elles sont motivés à lui faire remonter la pente. Il s'agit cela dit de travailler notamment avec le DSM, pour évaluer les manières de mieux collaborer avec le secteur de la santé. S'agissant des postes, les 13 ETP contribuent au plan de mesures de stabilisation et de renforcement de l'OMP déjà présenté à la commission des finances. Parmi ces 13 postes figurent 5 ETP de doyens, lesquels ont déjà été désignés et doivent notamment mettre en œuvre un management de proximité qui n'existait pas auparavant au sein des établissements de l'office. Il s'agit de petits pourcentages qui sont ajoutés au taux de travail d'un-e collaborateur-trice d'un site pour lui donner un rôle de responsabilité et d'autorité sur le terrain. Il faut savoir que les établissements de l'OMP sont répartis sur 100 sites disséminés dans le canton et regroupés en 12 établissements. Il est apparu nécessaire de créer des référents de terrain pour les soutenir dans les équipes, trancher lors de prises de décisions, mais aussi faire redescendre et remonter beaucoup plus efficacement les informations. Cumulé, ces petits pourcentages représentent 5 ETP, à quoi s'ajoute un pool de remplaçants pérenne. Cela permettra que les remplacements soient assumés par des personnes formées, engagées sur le long terme, qui connaîtront le fonctionnement de l'OMP et des enfants et pourront être envoyés sur les sites en crise ou qui ont besoin de renfort. Finalement, 3 ETP de référents métiers spécialisés sont prévus dans le cadre de ce projet de budget. Ils et elles permettront d'accompagner au mieux les équipes en difficulté, de leur apprendre comment agir et réagir dans la difficulté.



Sur les 45 ETP octroyés en 2022 en crédits supplémentaires, 28 ont été engagés pour renforcer les structures existantes, un peu plus que 4 sur les 6 ETP de référents métiers l'ont été également prévus ont été engagés au niveau des référents métiers. S'agissant du renforcement de la gouvernance et du management de proximité, un peu plus de 3 ETP sur les 10 prévus ont été engagés. Les recrutements peuvent aller plus ou moins vite, mais qu'il s'agit aussi de réfléchir au temps qu'il faut donner pour stabiliser efficacement l'OMP et ses équipes.

Question : Est-il possible d'obtenir les demandes qui ont été effectuées par les différents offices ou services, afin de se rendre compte des arbitrages qui ont été faits par le département et le Conseil d'Etat ?

Réponse : Ce n'est pas possible, car ce serait trop délicat, vis-à-vis des services n'ont pas connaissance de ce que chacun a demandé, de montrer les arbitrages qui ont été faits en interne.

Question : Combien il y a actuellement d'hospitalisations sociales, quelle est leur durée moyenne et quel est le profil des enfants.

Réponse : Fin septembre 2023, le nombre s'élevait à 22. En ce qui concerne le profil des enfants, il s'agit d'enfants de 1 à 10 ans environ, principalement hospitalisés par de défaut de placement. En ce qui concerne la durée moyenne, elle est très variable et va de 6 jours à 205 jours. Ces hospitalisations sociales représentent une grande préoccupation pour le département, raison pour laquelle des moyens supplémentaires sont et doivent encore être octroyés, notamment dans la cadre dle coût d'une hospitalisation sociale est encore plus élevée, puisqu'un jour de prise en charge est facturé 900 francs du 1^{er} au 15^e jour, et 1500 francs à partir du 16^e jour.

Question : Existe-t-il des enfants qui devraient être pris en charge par l'OMP et qui se retrouvent en hospitalisation sociale faute de place dans les structures.

Réponse : Il est difficile de répondre précisément à cette question, car il s'agit souvent de situations mixtes. Il y a effectivement une recrudescence des hospitalisations sociales, mais il est difficile de dire si ce sont des enfants et des jeunes qui correspondraient aux prestations OMP.

Question : Est-ce que le transfert du foyer de l'Aubépine de l'OMP à la FOJ implique un changement de la mission du foyer ?

Réponse : Non. Le cas du foyer de l'Aubépine illustre la péjoration des situations prises en charge. Le foyer comprend 4 places et nécessite 13 ETP au total. Il s'agit d'un milieu semi-fermé avec un taux d'encadrement très élevé. Le nombre de places dans ce foyer devrait, courant 2025, être doublé. Il faut toutefois encore trouver un bâtiment adéquat.

Question : La FOJ est-elle soumise à la LTrait et à la LPAC ?

Réponse : Non, la FOJ est membre AGOER-INSOS. Il s'agit d'une fondation de droit public, et les collaborateur-trice-s de la FOJ ont quasiment le même statut que les fonctionnaires de l'Etat.

Question : Est-ce que les variations des subventions à la FOJ et aux écoles spécialisées que l'on observe au budget 2024 étaient prévues dans les contrats de prestations ?



Réponse : Deux éléments font varier les subventions. D'une part le nombre de places ouvertes, lesquelles ne sont pas mises, à priori, dans les contrats de prestations, d'autre part les mécanismes salariaux. Ainsi, pour les structures qui appliquent des mécanismes salariaux analogues à ceux de l'Etat de Genève, un complément de subventions est versé.

Investissements

Questions : Comment sont échelonnées les différentes rénovations des bâtiments scolaires ? Est-ce que ces derniers seront toujours utilisables durant les travaux ? le financement sera-t-il pris sur le milliard voté pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat ?

Réponses : Des projets de rénovation sont déjà en cours. Seuls deux bâtiments scolaires seront rénovés exclusivement via le milliard climatique, à savoir, le cycle de Pinchat et le bâtiment de Ternier. En ce qui concerne l'utilisation des bâtiments durant des travaux de rénovation, elle explique que le DIP ne peut pas se permettre de fermer entièrement des bâtiments et que, dans l'énorme majorité des cas, il sera question de procéder à des rénovations par phases et de déployer des pavillons démontables dans l'enceinte des écoles.

Question : Où en est-on du transfert entre le cycle du Renard et le cycle de Balexert ?

Réponse : Il s'agit d'attendre la délocalisation du pôle football, mais cela va prendre du temps. Elle indique que le projet du cycle du Renard va probablement être remis en question. Cela ne remet toutefois pas en cause le projet du CO de Balexert.

Question : On entend régulièrement un certain ras-le-bol des communes au sujet des planifications des besoins à moyen terme par le SRED, qui sont souvent imprécis ou trop tardifs et qui nécessitent de revoir la planification territoriale en toute fin de processus, ce qui implique souvent de revoir toute la planification. Est-ce que des pistes d'amélioration sont envisagées ?

Réponse : Pour les communes, l'émergence de nouveaux besoins en fin de planification représente effectivement un souci, puisqu'elles doivent alors revoir leur projet. Elle estime cependant que les communes commencent à comprendre que, dès l'instant où il y a un nouveau quartier qui se construit, il s'agit de prévoir des équipements publics et n'attendent plus de recevoir l'information du SRED pour prévoir une école lorsqu'elles planifient la construction d'un nouveau quartier. Le problème est qu'entre le début de la planification et le développement du PLQ, bien des choses sont susceptibles d'évoluer. C'est souvent en toute fin de processus qu'il est possible d'affiner l'évaluation des besoins. La réussite de la planification réside, selon le SRED, dans un partage rapide et complet des informations. Lorsqu'il y a des défauts dans la transmission des informations et la compréhension des enjeux, cela produit souvent d'importants impacts à la chaîne. Il s'agit donc d'être attentif à la collaboration entre les communes, le SRED et l'office de l'urbanisme. On constate à priori que le canton ne construit jamais trop grand, d'autant plus que dans le lorsqu'un bâtiment scolaire est construit, il est souvent possible de mutualiser ses locaux, et ainsi d'en faire bénéficier la population, dans le cas où l'intégralité de ceux-ci ne servirait pas à l'école.



Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G

Département du Territoire
Mardi 17 octobre 2023

Présents : M. Thomas WENGER
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

Assistent : M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général DT
M. Frédéric DEKONINCK, Directeur financier DT
M^{me} Marie-Christine DULON, Directrice générale OCLPF
M^{me} Saskia DUFRESNE, Directrice générale OAC et DPAV
M. Sylvain FERRETTI, Directeur général OU
M. Pierre-Alain GIRARD, Directeur général OPS

Procès-verbaliste : M^{me} Garance SALLIN

1. Introduction

Sur l'ensemble de la politique publique, les charges et les produits se présentent ainsi :

Charges de la politique publique G :

- La politique publique G représente 1.4% des charges de l'Etat de Genève dont 40% sont consacrés aux aides au logement.
- Les charges totalisent 149.6MF au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une hausse de 3.5MF par rapport au budget 2023.

Revenus de la politique publique G :

- Les revenus totalisent 42.2MF au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une augmentation de 0.9MF par rapport au budget 2023.

2. Programme G01 – Logement et planification foncière

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	79'364'553	1'272'229	1.6%	78'092'324	69'015'659
30 Charges de personnel	12'860'061	464'845	3.8%	12'395'216	11'151'771
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'765'225	0	0.0%	2'765'225	2'023'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	305'057	-178'640	-36.9%	483'697	532'252
36 Charges de transfert	63'426'710	986'024	1.6%	62'440'686	55'306'991
39 Facturations internes	7'500	0	0.0%	7'500	1'469
REVENUS	12'563'203	789'622	6.7%	11'773'581	12'853'784
42 Taxes et redevances	10'643'203	789'622	8.0%	9'853'581	10'357'736
43 Revenus divers	-	-	-	-	117
46 Revenus de transferts	1'920'000	0	0.0%	1'920'000	2'495'931
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'801'350	-482'607	0.7%	-66'318'743	-56'161'875
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-443'432</i>	<i>98'220</i>	<i>-18.1%</i>	<i>-541'652</i>	<i>-518'950</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'472'036</i>	<i>962'828</i>	<i>-21.7%</i>	<i>-4'434'864</i>	<i>-3'182'598</i>
COÛT COMPLET	-70'716'818	578'441	-0.8%	-71'295'259	-59'863'424

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.30	2.00	2.37%	84.30	77.80
<i>ETP fixes</i>	<i>81.50</i>	<i>1.00</i>	<i>1.24%</i>	<i>80.50</i>	<i>76.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.80</i>	<i>1.00</i>	<i>35.71%</i>	<i>2.80</i>	<i>1.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

M. GOUMAZ énumère les principaux enjeux : mise en œuvre de la loi modifiant la LGZD (L 12762) dans les nouveaux quartiers ou ceux plus centraux disposant de droits à bâtir dans le respect des pourcentages relatifs à la mixité sociale, mise en œuvre des stratégies de densification retenues dans le plan directeur cantonal 2030 afin de combattre la pénurie de logements, avec une nouvelle action pour la construction des immeubles prévus dans les PLQ de plus de 5 ans. Il y a aussi la poursuite des réflexions visant à contrôler les abus liés à la location de courte durée des appartements. Pour cela, ils sont assez tributaires de l'avancement des travaux du DEE sur la révision de la LRDBHD, qui va être le point d'accroche de l'obligation d'annonce. À l'origine, ils envisageaient une révision partielle de la loi sur cet élément-là, mais la nouvelle magistrate du DEE souhaite faire une réforme plus globale de la LRDBHD, ce qui va prendre plus de temps.

UN COMMISSAIRE observe que cela va prendre beaucoup de temps, alors que cela fait déjà des années que le sujet est abordé. Il estime que cela n'est politiquement pas satisfaisant. Il est à souhaiter que le DEE, en collaboration avec le DT, puisse accélérer sur cette question-là.

M. GOUMAZ confirme que le DT est très demandeur sur ce point. Il poursuit la présentation : un nouveau rapport de politique foncière sera établi en 2024 en poursuivant la favorisation de la production de logements, et un grand projet pour la digitalisation de tous les processus liés à la politique du logement et de la planification foncière sera lancé.

Principaux écarts

Charges de personnel

M. GOUMAZ explique qu'il y a une augmentation de +0.5 MF / +2 ETP, pour un négociateur en biens immobiliers en lien avec de nombreux projets d'investissement (1 ETP), et un comptable pour pallier le retard de traitement des dossiers devant être transférés au contentieux (+1 ETP avec contrat d'auxiliaire).

UN COMMISSAIRE se rappelle qu'un négociateur avait déjà été engagé récemment.

M^{me} DULON explique que c'était pour travailler pour le compte des communes, sur la base d'un mandat rémunéré. Ce poste est donc totalement autofinancé. Le poste sollicité au budget 2024 permettra de faire face à une très forte augmentation des projets de la politique publique M (mobilité).

UN COMMISSAIRE demande pour quels projets des terrains sont recherchés.

M^{me} DULON répond qu'il y a l'étude de l'extension du réseau de trams, les voies vertes, les routes et les BHNS.

UN COMMISSAIRE demande s'il s'agit bien d'une personne qui va aller discuter des conditions et qui va faire en sorte que l'Etat puisse acquérir un terrain qui a été identifié.

M^{me} DULON le confirme. La personne intervient lorsque le terrain et le projet ont été identifiés et que le terrain doit être libéré. Ils comptent actuellement 6 négociateurs, ce nouveau poste de négociateur serait le 7^e.

UN COMMISSAIRE mentionne le poste d'auxiliaire : il demande si la personne engagée partira une fois le retard rattrapé ou s'ils ont déjà prévu de le garder.

M^{me} DULON répond qu'ils n'arrivent pas à suivre l'augmentation du nombre de dossiers. Ils ont imaginé pouvoir supporter cette hausse avec un nombre d'ETP équivalents parce qu'ils iraient plus vite avec la révision du système d'information, mais cela a pris du retard, c'est pourquoi ils ont besoin d'un auxiliaire. Dans trois ans, ils arriveront à revenir à une situation stable. C'est donc bien d'un auxiliaire sur cette période donnée dont ils ont besoin.

UN COMMISSAIRE demande, comme il s'agit d'un poste d'auxiliaire, s'il n'y a pas la possibilité de trouver une ressource dans un autre office, le temps de rattraper ce retard.

M. GOUMAZ répond qu'à chaque renouvellement de poste, il y a un travail d'évaluation de la nécessité de le repourvoir, afin de s'assurer qu'il y a un réel besoin. Aujourd'hui, tous leurs postes sont nécessaires, c'est pourquoi ils font cette demande. Si le poste n'est pas octroyé, il faudra faire des arbitrages : soit il faudra vivre avec ce retard, soit d'autres éléments vont être péjorés.

UN COMMISSAIRE demande s'il existe un mécanisme entre les départements au niveau RH pour annoncer par exemple le besoin pour un type de ressource afin de permettre des mises à disposition si nécessaire.

M. GOUMAZ répond que cela peut se faire de manière un peu informelle, mais il n'y a pas quelque chose d'institutionnalisé. L'Etat peut clairement progresser dans cette gestion interdépartementale.

M^{me} DUFRESNE précise qu'il s'agit d'un poste d'auxiliaire, c'est-à-dire qu'après 3 ans, le contrat est terminé et ne peut pas être repourvu. S'il y en a d'autres, ce sont de nouveaux auxiliaires ; cela ne signifie pas que ceux d'avant sont restés.

Charges de transfert

M. GOUMAZ explique qu'il y a 1 MF d'augmentation, principalement sur la partie sociale (allocations au logement). Il y a le maintien du dispositif d'augmentation du plafond d'allocation par pièce de 1000 à 1400 F (décision prise par le Conseil d'Etat à titre de contribution à la lutte contre les impacts de l'inflation).

UN COMMISSAIRE demande comment cela est calculé ; 1000 à 1400 F/pièce/an est une grosse augmentation du plafond.

M^{me} DULON explique que le plafond augmente en effet beaucoup, mais il avait diminué il y a quelques années de 1200 F/pièce/an à 1000 F/pièce/an pour des raisons budgétaires. La plupart des allocataires (plus de 70%) sont au maximum. Cela signifie qu'on leur donne une allocation de logement, mais, s'il n'y avait pas ce plafond, ils devraient recevoir beaucoup plus pour garantir le taux d'effort. L'allocation est donc limitée pour des raisons budgétaires.

M. GOUMAZ précise que l'on ne vise que les personnes pour lesquelles le taux d'effort réel est au-dessus des minima fixés par la loi.

UN COMMISSAIRE demande de combien les aides d'une personne moyenne sont augmentées.

M^{me} DULON peut transmettre quelques exemples par écrit.

M. GOUMAZ explique que, en contrepartie, l'inflation amène des aspects positifs : les salaires ont augmenté, et mécaniquement, le taux d'effort s'abaisse. Il y a donc à la fois un impact sur les allocations, mais aussi sur les surtaxes. Concernant les charges de transfert, il y a aussi un accroissement du parc locatif (+0.5 MF), avec beaucoup de construction de logements sociaux, une diminution des allocations en lien avec une hausse des revenus sans augmentation de loyer (-1.5 MF) et le retrait du PL sur la participation des communes aux prestations sociales (+0.5 MF).

Taxes et redevances

M. GOUMAZ indique qu'il y a une augmentation des surtaxes (+0.8 MF) en lien avec la croissance des revenus et l'accroissement du parc locatif.

UN COMMISSAIRE demande où en est le projet de Trèfle-Blanc.

M. GOUMAZ explique que le périmètre est sécurisé. Reste encore toute la procédure, avec les autorisations de construire, le travail de développeur, etc.

UN COMMISSAIRE demande s'il y a un indicateur qui mesure le pourcentage du fonds LUP utilisé chaque année.

M. GOUMAZ répond par la négative. M^{me} DULON explique qu'il y a d'une part le montant dépensé et d'autre part le montant attribué. Ces deux montants ne sont jamais corrélés. Cela se voit dans les comptes et dans le rapport du fonds LUP.

3. Programme G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	46'812'538	1'772'532	3.9%	45'040'006	41'634'579
30 Charges de personnel	31'255'304	713'355	2.3%	30'541'949	28'226'328
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	12'841'481	200'000	1.6%	12'641'481	11'711'646
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'152'297	793'802	221.4%	358'495	230'414
36 Charges de transfert	1'429'956	65'375	4.8%	1'364'581	1'269'935
39 Facturations internes	133'500	0	0.0%	133'500	196'256
REVENUS	11'586'901	263'008	2.3%	11'323'893	12'433'780
42 Taxes et redevances	10'486'499	1'155	0.0%	10'485'344	11'820'291
43 Revenus divers	560'000	0	0.0%	560'000	240'890
44 Revenus financiers	-	-	-	-	82'460
46 Revenus de transferts	405'682	261'853	182.1%	143'829	92'461
49 Facturations internes	134'720	0	0.0%	134'720	197'678
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-35'225'637	-1'509'524	4.5%	-33'716'113	-29'200'799
Coût d'état-major	-1'077'726	256'912	-19.2%	-1'334'638	-1'313'519
Coût des prestations de moyens	-7'661'294	-1'775'419	30.2%	-5'885'875	-6'874'424
COÛT COMPLET	-43'964'657	-3'028'031	7.4%	-40'936'626	-37'388'742

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	194.15	2.00	1.04%	192.15	178.00
ETP fixes	181.15	0.20	0.11%	180.95	166.00
ETP auxiliaires	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.60
ETP agents spécialisés	10.00	1.80	21.95%	8.20	8.40

M. GOUMAZ explique qu'il y a la mise en œuvre des études nécessaires à la révision du plan directeur cantonal ; la poursuite des projets urbains (modifications de zones et PLQ), et notamment les grands projets prioritaires tels que Vernier-Meyrin-Aéroport,

Grands-Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines et les Communaux d'Ambilly ; la poursuite des travaux relatifs aux mesures des projets d'agglomération (PA) – il s'agit de ceux réalisés à travers l'OU, sachant qu'une majorité des mesures des PA concernent la mobilité et sont donc réalisés par un autre département. Les autres enjeux sont la mise en œuvre des quartiers du PAV, tout en continuant la planification. Il y a aussi la poursuite de l'adaptation de la ville aux changements climatiques et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets d'aménagements. Enfin, il y a la poursuite de la refonte de la loi sur les constructions et les installations diverses, avec la consolidation des nouvelles pratiques et processus suite à la dématérialisation complète des procédures en matière d'autorisations de construire. Ils viennent maintenant de lancer le projet de dématérialisation pour toute la partie post-autorisation de construire.

Principaux écarts

Charges de personnel

M. GOUMAZ indique qu'il y a une augmentation de +2 ETP pour l'accélération des développements dans le périmètre PAV, avec des contrats d'agents spécialisés. Il y a un fort travail d'accélération à faire au niveau de la planification. Le PAV est un des lieux où il y a le plus gros potentiel de création de logements ces prochaines années. Il y a donc un fort enjeu sur ces postes.

Charges de biens et services

0.2 MF sont demandés pour l'accompagnement des équipes métier dans la prochaine mise en œuvre de la loi sur la numérisation complète des processus d'autorisation de construire. Cela consiste à accompagner le changement : à la fois au niveau de la formation concrète aux nouveaux outils, mais aussi dans le changement au niveau des processus. Pour que cela se passe bien dans les équipes, il ne faut pas négliger cet aspect-là.

UN COMMISSAIRE se demande s'il faut encore une couche technique supplémentaire, sachant qu'il y a déjà l'OCSIN et des DOSI dans les départements.

M. GOUMAZ répond que ces organes-là assurent la part de travail qui leur revient. Pour l'accompagnement au changement, cela ne porte pas que sur les aspects techniques, sans quoi on passe à côté d'une part importante de ce qui peut assurer le succès d'un projet. Cela se fait via des mandats et non par l'engagement de ressources.

M^{me} DUFRESNE précise que cela touche à quelque chose d'extrêmement transversal, qui concerne un grand nombre d'offices, y compris hors du département. Pour mettre en œuvre cette loi conséquente, il y aura besoin d'un accompagnement. Ils ont le recul du premier projet pour affirmer que c'est un accompagnement vraiment nécessaire.

Amortissements

M. GOUMAZ indique qu'il y a une hausse de 0.8 MF des amortissements issus des projets d'agglomération.

M. DEKONINCK explique que c'est l'effet de la mise en service des projets compris dans le PA1.

Revenus de transfert

M. GOUMAZ indique qu'il y a une hausse de 0.3 MF due à la hausse des produits différés des subventions reçues en investissement dans le cadre du PA1. Il y a une subvention fédérale, qu'ils répartissent sur la durée de vie de l'actif. S'il y a une volumétrie plus importante des investissements, il y a une hausse mécanique de ces subventions différées.

4. Programme G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	12'447'496	194'559	1.6%	12'252'937	11'170'060
30 Charges de personnel	10'636'632	242'228	2.3%	10'394'404	9'753'932
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	752'537	0	0.0%	752'537	335'496
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'054'627	-48'469	-4.4%	1'103'096	1'071'608
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	3'700	800	27.6%	2'900	9'024
REVENUS	18'010'530	-102'439	-0.6%	18'112'969	23'830'108
42 Taxes et redevances	17'695'954	325	0.0%	17'695'629	23'207'082
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'408
46 Revenus de transferts	284'576	-102'764	-26.5%	387'340	567'273
49 Facturations internes	30'000	0	0.0%	30'000	54'345
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'563'034	-296'998	-5.1%	5'860'032	12'660'048
Coût d'état-major	-366'766	87'454	-19.3%	-454'220	-453'902
Coût des prestations de moyens	-3'709'934	439'263	-10.6%	-4'149'197	-3'575'229
COÛT COMPLET	1'486'335	229'720	18.3%	1'256'615	8'630'917

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	72.15	0.00	0.00%	72.15	68.20
ETP fixes	71.00	0.00	0.00%	71.00	68.20
ETP auxiliaires	1.15	0.00	0.00%	1.15	-

M. GOUMAZ énumère les principaux enjeux : mise en œuvre de la stratégie de la géo-information cantonale et de son plan de mesures, poursuite de l'évolution du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) comme le préconise la stratégie fédérale, poursuite de la mise en place de la méthode BIM à l'Etat de Genève dans certains processus, plus particulièrement ceux des autorisations de construire. Il ne s'agit pas d'obliger quiconque à déposer en format BIM, mais de permettre à ceux

qui ont conçu leur maquette ainsi de le faire, afin qu'ils n'aient pas besoin de tout remodeliser autrement.

UN COMMISSAIRE demande si les premiers retours sont positifs.

M^{me} DUFRESNE précise que c'est pour l'instant ouvert à un cercle restreint. Cela vient d'être mis en place. Il n'y pas assez de recul pour avoir un retour à ce jour.

M. GOUMAZ précise qu'un cycle complet n'a pas encore pu être fait, où une demande d'autorisation a été formulée sous format BIM et a été traitée jusqu'à la délivrance de l'autorisation. En outre, ils réutilisent ces outils dans le cadre d'autres éléments, comme la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat. Il poursuit la présentation : au niveau du registre foncier, il y a la mise à disposition des réquisitions du registre foncier suite à la dématérialisation des pièces pour les années 2017 à 2023. Cela facilite l'accès ; un autre intérêt réside au niveau des questions de sécurité de l'information. Il y a aussi la poursuite du projet fédéral eGris qui vise à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignements national pour les données du registre foncier, et la poursuite du transfert des données à l'office fédéral de la justice pour leur sauvegarde à long terme et à l'office fédéral de la statistique pour les statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaire immobilier.

Principaux écarts

Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de +0.2 MF, en lien avec l'application des mécanismes salariaux (0.1 MF) et l'annualisation des 3 ETP alloués dans le cadre du budget 2023 (0.1 MF).

Revenus de transfert

Il y a une baisse de -0.1 MF en lien avec la baisse des produits différés des subventions reçues de la Confédération en investissement sur le crédit de renouvellement du DT pour la mensuration officielle.

5. Programme G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	11'132'915	282'192	2.6%	10'850'723	10'272'271
30 Charges de personnel	6'695'553	249'600	3.9%	6'445'953	5'984'542
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'040'174	0	0.0%	2'040'174	1'923'497
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'377	2'592	54.2%	4'785	4'785
36 Charges de transfert	2'369'811	30'000	1.3%	2'339'811	2'349'575
39 Facturations internes	20'000	0	0.0%	20'000	9'873
REVENUS	233'186	-78'232	-25.1%	311'418	29'915
42 Taxes et redevances	33'186	323	1.0%	32'863	24'918
43 Revenus divers	200'000	-78'555	-28.2%	278'555	4'997
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'899'729	-360'424	3.4%	-10'539'305	-10'242'357
Coût d'état-majior	-230'872	50'807	-18.0%	-281'679	-278'492
Coût des prestations de moyens	-1'601'535	-437'663	37.6%	-1'163'872	-767'032
COÛT COMPLET	-12'732'135	-747'279	6.2%	-11'984'856	-11'287'881

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	40.95	1.00	2.50%	39.95	37.50
ETP fixes	40.80	1.00	2.51%	39.80	36.70
ETP auxiliaires	0.15	0.00	0.00%	0.15	0.80

M. GOUMAZ énumère les principaux enjeux : recensement architectural, avec l'achèvement de l'étude et la validation des ultimes communes et objets en 2024 et 2025 ; accompagnement de la Ville de Genève dans l'élaboration de la muséologie du site archéologique de St-Antoine (ouverture prévue fin 2025) ; conception d'un projet de signalétique permettant de mettre en valeur le patrimoine protégé du canton, ce qui répond aussi à un rapport de la Cour des Comptes.

M. GIRARD explique que ce travail sur la signalétique est de proposer une signalétique harmonisée. L'idée n'est pas de rajouter une couche, mais de capitaliser sur ce qui existe déjà. Il s'agit aussi de coupler avec des propositions de financement avec la Fondation pour le patrimoine bâti genevois.

M. GOUMAZ poursuit la présentation : il y a la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du patrimoine des projets d'aménagement, avec le renfort du service des monuments et des sites pour réduire et redéfinir certaines zones protégées en adéquation avec l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale. Il a été constaté que plusieurs zones protégées ont des périmètres qui ne sont plus totalement en phase et qu'il conviendrait de redéfinir pour centrer uniquement sur là où la protection est vraiment nécessaire, également pour alléger le carcan administratif. Il faut aussi assurer le suivi des chantiers de restauration (Hôtel de Ville 2, phase 3, Palais de Justice, temple de la Fusterie, château de Bellerive, tour d'Hermance, etc.), et la poursuite de l'amélioration de la prise en compte du patrimoine par les professionnels, dans les chantiers de l'OCBA (réaffectation des domaines de Penthes et Rigot) et dans la formation académique.

Principaux écarts

Charges de personnel

Il y a 0.2 MF et 1 ETP de plus, en lien avec le renfort dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du patrimoine en amont des projets d'aménagement afin d'accélérer les processus de préavis. Il s'agit de fluidifier toute la chaîne de production des autorisations de construire.

UN COMMISSAIRE relève qu'il est précisé dans le document que c'est en lien avec l'augmentation constante du nombre d'objets protégés. Il demande plus de précisions à ce sujet. Cela peut être contradictoire avec l'objectif de réduction des périmètres protégés.

M. GOUMAZ explique que la politique suivie depuis quelques années a été d'éviter que le patrimoine arrive en bout de course dans les différents projets, créant toute une série de blocages. Il faut que la question patrimoniale soit mise dès le départ comme entrant dans le projet. Cela ne signifie pas que le patrimoine doit nécessairement gagner en cas d'arbitrage, mais qu'il faut le prendre en compte pour que le projet soit construit avec cette donnée. Le travail de recensement effectué ces dernières années a montré qu'il y avait des biens extraordinaires, d'autres qui le sont moins, mais avec une valeur patrimoniale néanmoins, et d'autres avec moins d'intérêt. Le recensement ne vaut pas mesure de protection. Il y a donc maintenant tout un travail pour prendre des mesures concrètes de protection pour les objets extraordinaires qui ne sont aujourd'hui pas protégés. La volumétrie augmente de ce fait, mais il est mieux d'avoir quelque chose de défini officiellement, plutôt que d'avoir des blocages au moment des projets, entraînant de forts retards.

UN COMMISSAIRE se souvient qu'une personne a déjà été engagée dans la même optique assez récemment. Sachant qu'on engage une ressource ici et deux pour le PAV, alors que ce dernier est sans doute beaucoup plus important pour la population, il a l'impression qu'il y a une balance un peu déséquilibrée. Il comprend que la question patrimoniale soit prise en compte, mais l'objectif premier devrait porter sur la construction de logements.

M. GIRARD précise que ce poste n'est pas pour augmenter le nombre d'objets protégés, mais pour réduire les périmètres de protection. Les zones protégées ont été pour la plupart définies dans les années 60 et se sont beaucoup développées depuis. Toutes les nouvelles constructions dans les villages protégés sont soumises à des contraintes liées au patrimoine, et il est plus compliqué de construire dans ces zones. Ils ont reçu beaucoup d'interrogations des communes qui ne comprennent pas pourquoi la CMNS prolonge de manière conséquente les délais de réalisation. Il y a 22% de zone 4B protégée, ce qui est trop important au regard du développement important du canton. Cela concerne des communes comme Satigny, Bernex ou Puplinge. Il y a donc une cohérence avec l'objectif de construction de logements : en réduisant ces périmètres, on les soustrait à la protection du patrimoine. Pour cela, il faut un travail proche de l'aménagement du territoire, donc ils collaborent avec l'OU dans le cadre de la Plateforme patrimoine et territoire pour coordonner cette réduction des périmètres protégés.

M. GOUMAZ explique que leur état d'esprit est d'accélérer les processus en prenant en compte correctement la question patrimoniale (ni trop, ni pas assez). Cela prend certes plus de temps au départ, mais à terme, ils y gagnent et renforcent leur capacité à pouvoir réaliser les projets.

UN COMMISSAIRE comprend cela, mais est convaincu qu'il est possible de fluidifier les processus pour résoudre les blocages avant d'engager quelqu'un pour résoudre ces mêmes blocages.

6. Investissements

M. GOUMAZ énumère les principales dépenses d'investissement : poursuite des dépenses pour atteindre 20% de LUP sur le parc locatif cantonal (PB2024 = 35 MF dont 18 MF d'acquisitions + 17 MF de dotations), poursuite du projet de numérisation complète des processus post-autorisation de construire (3.6 MF), contribution au fonds au développement urbain (2.5 MF), démarrage des travaux du projet Cool City – CO Sécheron (2.5 MF), versement des subventions pour le site archéologique de St-Antoine (1 MF), poursuite du projet d'évolution du SIC du registre foncier (0.9 MF), poursuite du crédit de renouvellement 2020-2024 du DT (1.9 MF), poursuite du crédit de renouvellement 2020-2024 de l'OCSIN (3.5 MF) et prêts aux coopératives d'habitation (5 MF).

7. Subventions accordées

UN COMMISSAIRE constate que la subvention au logement social augmente de 500'000 F. Il y a une augmentation continue avec un chiffre rond. Il demande quelle est la logique derrière cela.

M. GOUMAZ répond que c'est lié à la question de la volumétrie des aides au logement et de l'augmentation du parc. Le chiffre est rond, car il n'est pas forcément opportun d'être à l'unité dans des estimations de subventions.

UN COMMISSAIRE évoque les subventions à des associations diverses. Il y a une augmentation de 30'000 F, et il est précisé « voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre si des bénéficiaires sont déjà connus ». Il demande des précisions.

M. GOUMAZ répond qu'il s'agit de la subvention au Pavillon Sicli.

8. Mandats à des tiers

UN COMMISSAIRE demande si le processus interne d'attribution des mandats va être adapté en 2024.

M. GOUMAZ répond qu'il ne le sera pas fondamentalement, en principe. Les mandats sont décidés au niveau de l'office, afin que ce soit fait au niveau du terrain. Il y a ensuite des seuils d'approbation : à partir de 50'000 F, le directeur financier doit aviser la

demande, et le secrétaire général avise ce qui est au-dessus de 150'000 F. Il prend en compte la question de la confiance donnée aux équipes sur le terrain et celle de la capacité à contrôler toutes les dépenses du département. Ils sont plutôt en train d'affiner le processus. Il faut toutefois faire attention avec la lecture des tableaux transmis : pour simplifier la tâche, il y a eu des agglomérés de plusieurs factures ponctuelles. Tout n'est pas tout blanc ou tout noir au niveau des marchés publics. Si on fait un appel d'offre global pour un mandat plus important qui englobe plusieurs prestations, les plus petites entreprises ne sont plus en mesure de concourir, car elles n'en ont pas la capacité. Ils vont essayer d'affiner le regard par rapport à la volumétrie et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de faux incitatifs. Il rend toutefois attentif la commission des finances à ce qu'il n'y ait pas un système qui sclérose tout complètement et qui ferait que les managers n'auraient plus aucune autonomie. Les cadres sont aussi là pour prendre un certain nombre de responsabilités. Si absolument tout remonte au secrétaire général, cela ne devient qu'une signature formelle, sans véritable contrôle. Il ne veut pas rentrer dans ce système-là : s'il y a un contrôle à son niveau, il veut que ce soit un véritable contrôle. Il faut aussi savoir que dans ce processus-là, le magistrat n'intervient pas du tout.

UN COMMISSAIRE pense qu'il peut y avoir une forme de confort au sein des services à appeler les gens qu'ils connaissent déjà, avec qui ils ont déjà collaboré, etc., ce qui fait que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont mandatées. Il faut faire attention à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes.

M. DEKONINCK précise que jusqu'à présent, ils n'avaient pas encore l'OCBA au sein du département, qui est bien équipé en matière de gestion des appels d'offres. Ils vont profiter de l'arrivée de l'OCBA au département pour bénéficier de leur savoir-faire, mais n'en ont pas encore eu le temps étant donné que cela ne fait que depuis juin. Il indique également que des seuils d'alerte par fournisseur vont être mis en place pour surveiller les cumuls annuels.

M. GOUMAZ explique que l'OCBA a mis en place un système pour les petites interventions, où il y a une limite par fournisseur. En outre, si on comptait le coût global de toutes les petites interventions à réaliser, cela ferait une grosse demande via un appel d'offre public, à laquelle seule une grosse entreprise pourrait répondre, ce qui n'est pas forcément ce qui est souhaité non plus. Il y a un juste équilibre à trouver. Par ailleurs, même avec les appels d'offres publics, le risque zéro n'existe pas. Ce qui est central est l'offre la plus économiquement avantageuse, donc ce n'est pas uniquement une question financière, il y a aussi celle de la qualité qui intervient. Le processus pour les mandats peut certes être amélioré, mais il faut avoir conscience de la complexité de la problématique.

9. Conclusion

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.



Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE H – Sécurité et population

Département des institutions et du numérique (DIN)

Séance du mardi 17 octobre 2023

Commissaires présentes : Emilie Fernandez
 Diane Barbier-Mueller (**rapporteure**)

Personnes auditionnées :

Carole-Anne Kast (Conseillère d'Etat en charge du DIN)
 Claude Bettex (OCD)
 Yves Bezençon (OCPAM)
 Monica Bonfanti (Police)
 Michel Clavel (DF)
 Sebastien Grosdemange (DIN)
 Bernard Gut (OCPM)
 Redouane Saadi (SGA DIN)
 Guy Schrenzel (SG DIN)

Procès-verbaliste : Clément Magnenat

Le budget de la politique publique se résume ainsi :

Budget 2023:	Charges F 642 837 593	evenus F 199 454 488
Projet de budget 2024 :	Charges F 651 792 341	Revenus F 185 467 724
Ecart :	Charges F 8 954 748	Revenus F -13 986 764

La politique publique H est composée de 4 programmes : H01 Sécurité publique ; H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement ; H03 Population, droit de cité et migration et H04 Sécurité civile et armée.

Programme H01 – Sécurité publique

M^{me} Bonfanti présente les projets prioritaires pour l'année 2024.

La PCC 2021-2023 étant terminée, un bilan sera remis d'ici la fin de l'année à la Conseillère d'Etat. Pour la nouvelle PCC, plusieurs axes seront développés : les problématiques liées à la cybersécurité, le développement des mesures pour les victimes, le renforcement de la prévention et une meilleure coordination entre tous les membres de la chaîne sécuritaire en ce qui concerne l'exécution des sanctions. Pour 2024, la gouvernance pour la gendarmerie sera mise en place et une réflexion sera menée pour le rapatriement de la formation initiale à Genève, tout en gardant une collaboration avec les autres cantons.

M^{me} Bonfanti explique que la LPol et la LIPol devront être modifiées, raison de la création d'un poste de juriste, qui devra travailler à la refonte de cette loi. Une révision des répartitions des compétences concernant les polices de proximité entre communes et cantons est également prévue. S'agissant de l'analyse de la réponse opérationnelle, une société a été mandatée pour analyser si les ressources sont utilisées correctement ou s'il faut modifier la réponse opérationnelle.

Elle mentionne enfin le projet pilote concernant la surveillance électronique des auteurs de violences domestiques. La police définira les contours de cette phase pilote en fin d'année et celle-ci pourra débuter en 2025.

M. Clavel aborde **les différents écarts qui concernent le programme H 01**. A propos des **charges de personnel**, on peut observer une croissance de 3,2 millions principalement due à la création de 26 ETP.

Il présente ensuite **l'impact des mécanismes salariaux**, qui concernent principalement l'effet Noria et les annuités. Il y a également des coûts induits par rapport au poste obtenu pour le budget 2023 ainsi que des transferts et des réallocations neutres pour 0,2 million. La somme des salaires des personnes était inférieure au budget, raison pour laquelle une correction de 0,6 million a été prévue. Il y a aussi les effets d'une mesure en vigueur depuis plusieurs années qui visent à remplacer la prise en charge des frais d'assurance-maladie du personnel de police par une indemnisation fixe. M^{me} Kast précise que ce point a déjà été décidé et qu'il est en vigueur, mais qu'il y a encore certains policiers qui bénéficiaient de l'ancien système. Chaque année, il y a donc des décalages jusqu'à ce que tous les policiers soient sous le nouveau système.

M. Clavel présente ensuite **les charges de biens et services** qui connaissent une hausse de 0,2 million. Cette hausse est en lien avec la nécessité d'augmenter les montants pour l'allocation des débiteurs douteux. S'agissant des **amortissements du patrimoine administratif**, on constate une hausse de 0,8 million. Il s'agit de la correction d'une erreur antérieure où un certain nombre d'investissements étaient imputés au programme H 02 alors qu'ils concernaient en réalité l'ensemble de la politique publique H. Le programme H 02 connaît une baisse, mais les 3 autres connaissent cette baisse : il s'agit donc d'une évolution neutre. Les charges financières baissent de 0,1 million. Il s'agit d'une baisse purement technique relative au fonds AVS de la police. Les charges

de transfert quant à elles baissent de 0,2 million. Cela est dû au fait que le secteur d'aide aux victimes était précédemment entièrement au sein du DCS. Or cette répartition a été modifiée. Il y a également deux autres augmentations de subvention qui concernent le Centre Rhizome et le financement du Centre de consultation LAVI. M^{me} Kast indique que pour le Centre de consultation LAVI, la subvention au Centre comprend également les mécanismes salariaux. M. Clavel continue en indiquant que les **facturations internes** baissent de 0,1 million. Il s'agit d'une opération totalement neutre, dans la mesure où ces prestations sont délivrées par d'autres services de l'État.

M. Clavel présente ensuite **l'évolution des revenus**. S'agissant des taxes et redevances, on constate une hausse de 0,8 million, qui découle de la baisse du régime des vitesses en zone urbaine qui devrait se traduire par une hausse des infractions traitées tant au niveau de la brigade judiciaire et radar que du service des contraventions. Les revenus divers quant à eux baissent de 1,1 million. Il souligne que cette rubrique enregistre quasi exclusivement la variation de la provision constituée pour tenir compte des engagements résultant du Pont Police. La diminution de -1.1 million anticipée reflète le fait que l'on s'attend à une utilisation moindre de la provision pour le Pont Police en 2024. Chaque année, on fait évoluer cette provision en fonction du nombre de personnes qui ont décidé de bénéficier de cette possibilité. M. Grosdemange ajoute qu'il reste jusqu'en 2027 pour bénéficier du Pont Police.

M^{me} Bonfanti commente quelques **indicateurs**. L'indicateur 1.1 a une valeur fixée à 5,5, car une augmentation des infractions est attendue par la police, compte tenu des nouvelles dispositions du droit pénal sexuel. Concernant l'indicateur 1.3, la valeur cible de 11% va être étudiée, car Genève connaît alors bien plus de cas d'accidents dus à l'alcool que les autres cantons. M^{me} Kast pense que l'alcool à Genève est pris en canton, y compris si d'autres facteurs sont en jeu, comme la vitesse. Pour l'indicateur 3.2, elle indique que le but est d'augmenter ce taux de satisfaction. M^{me} Bonfanti explique qu'un questionnaire est envoyé à la personne après sa prise en charge dans un poste de police. Certains cas sont lacunaires, le formulaire étant envoyé à la maison, il n'est pas possible de traiter les cas de violences conjugales. Une commissaire relève que l'indicateur 3.1 est relativement ambitieux par rapport aux données de l'année 2022. Elle demande si cela est en lien avec la création de nouveaux postes. M^{me} Bonfanti répond par la négative : cela est dû au fait de pouvoir bénéficier d'une information plus fluide depuis le moment du dépôt de plainte. Il n'y a pas de postes supplémentaires en tant que tels ici.

Questions des commissaires :

Une commissaire relève que 2 grands volets sont présents pour ce programme H 01, à savoir la cybersécurité et les plaintes en ligne. Elle constate qu'une augmentation du nombre de postes administratifs est prévue et demande si une répercussion est prévue, dans l'hypothèse où les plaintes en ligne permettent d'alléger le nombre de plaintes déposées en personnes afin de faire rebasculer ces postes d'accueil plutôt que de créer des postes supplémentaires. M^{me} Bonfanti répond que pour les plaintes en ligne, la police ne sait pas encore quand cette option sera disponible. Dans le budget 2024, on ne demande pas de postes supplémentaires pour l'accueil. Il est évident que si les plaintes déposées en présentiel baissent, alors ce basculement des postes aura lieu.

Une commissaire revient sur les trois postes supplémentaires prévus en lien avec la réduction de la vitesse en zone urbaine. Elle demande si l'ensemble des charges en lien avec cette nouvelle zone 30 km/h ont été chiffrées. M^{me} Bonfanti répond que la police s'attend à 14'000 nouvelles amendes d'ordre avec cette nouvelle législation. Certaines de ces amendes seront transformées en ordonnance pénale parce que non payées dans un délai de 30 jours. L'ensemble des nouvelles charges en lien avec cette réduction de la vitesse est estimé à 1,5 million. La commissaire souhaite comprendre la nécessité de créer ces 3 postes supplémentaires. M^{me} Bonfanti répond que ce sont ces collaborateurs qui traitent les images radars. Si l'on diminue la vitesse, il y aura fatalement beaucoup plus d'amendes d'ordre. Ces estimations ont été basées sur les zones 30 km/h existantes. La police s'attend à voir beaucoup plus d'amendes d'ordre.

Une commissaire relève que 2 postes supplémentaires sont prévus pour le service des contraventions. Elle demande combien de postes ce service compte aujourd'hui. M^{me} Bonfanti répond que ce service est composé d'une centaine de postes actuellement. La commissaire relève qu'au vu de la rémunération prévue (100'000 francs annuels), ce sont des personnes qualifiées qui sont prévues. M^{me} Bonfanti le confirme, ces collaborateurs traitent de l'ensemble de la procédure : transformer l'amende en ordonnance pénale si l'amende n'est pas payée et statuer sur les oppositions tardives. La procédure peut même aller jusqu'à Champ-Dollon.

Une commissaire relève qu'un poste supplémentaire est prévu pour la gestion des panneaux d'informations routiers. Elle demande quel est ce nouveau besoin. M^{me} Bonfanti explique qu'initialement, ce besoin était estimé à 3 postes supplémentaires, ramené à finalement plus qu'un. Ce besoin est justifié, car une cinquantaine de nouveaux panneaux d'informations variables sont prévus. M^{me} Kast précise que ces panneaux permettent de réorienter le trafic en amont en cas de problèmes, et d'éviter ainsi des embouteillages. Cela peut se révéler utile en cas de grands événements, comme un concert important ou un grand match de football.

Une commissaire revient sur la pré-plainte en ligne. D'après le dernier document reçu de la part du Département, le projet pilote devait démarrer encore en 2023 et le système généralisé devait être disponible en 2024. Elle demande si ce processus est intégré au budget 2024. M^{me} Bonfanti le confirme, mais relève que ce processus est intégré depuis longtemps au budget. À Genève, la signature manuscrite est nécessaire pour le dépôt d'une plainte. Le projet pilote n'a pas encore démarré, mais cela sera fait en 2024. Cela permettra de mieux réaffecter les postes aux différentes demandes. Par exemple, la police a déjà réaffecté des postes à l'accueil, car peu de personnes se rendaient physiquement au poste de Rive.

Une commissaire relève que 7 ETP supplémentaires sont prévus pour la PCC. Pour ces postes, la plupart concernent des départs en 2024 et les charges sont répercutées principalement sur l'année 2025. M. Clavel indique que dans le document remis par l'office du personnel, il est indiqué que cet impact représente un montant de 454'000 francs de coûts indus en 2025. M^{me} KAST précise que les mesures du plan d'action crack ne sont pas incluses. Ces dernières feront l'objet d'un amendement et représenteront également de nouveaux postes de policiers.

M^{me} Bonfanti indique que la nouvelle volée pour la formation de policiers est bien remplie. Ces 7 nouveaux postes peuvent commencer dès septembre 2024. Pour ce qui est des mesures crack, il s'agirait de 12 nouveaux policiers. Or on ne peut pas attendre que 12 personnes sortent de l'école pour mettre en vigueur la politique en matière de crack. M^{me} Kast souligne que c'est pour cette raison que les mesures ne peuvent pas forcément être mises en place au premier janvier, car les calendriers des mesures et de la formation se chevauchent.

Programme H 02

M. Bettex présente **les projets prioritaires** pour l'année 2024. Le premier est la poursuite des travaux de planification en lien avec la Stratégie pénitentiaire 2022-2032 suite au vote de la loi sur la planification pénitentiaire. Dans ce cadre, des études de faisabilité ont commencé notamment sur le site de Puplinge. Un projet de loi de modification des limites de zones sera élaboré, pour 2024. Par ailleurs, un projet de loi ouvrira un crédit d'étude prévue en 2024 et un autre projet de loi ouvrira un crédit d'investissement qui est lui prévu en 2027.

Le deuxième projet prioritaire sera la construction ou la rénovation/transformation d'établissements pénitentiaires. Dans ce cadre, on fait attention à ne pas investir à perte en rénovant des bâtiments qui seraient amenés à être détruits prochainement.

Le troisième projet prioritaire est le déploiement du Concept de réinsertion et de désistance, afin d'assurer une prise en charge adéquate tout au long du parcours carcéral, notamment par le développement et l'exploitation d'ateliers. Sur le terme de « désistance », il explique que ce dernier vise la sortie du chemin délictueux des personnes en détention.

Le quatrième projet prioritaire est le développement des formes alternatives d'exécution de peines (travail d'intérêt général TIG, bracelets électroniques et semi-détention) qui doit se poursuivre avec les partenaires institutionnels et privés afin de limiter au plus strict nécessaire une mise en détention. La fusion prochaine entre le SPI et le SAPEM permettra une meilleure efficacité dans ce domaine.

Enfin, le cinquième projet prioritaire est la réorganisation de la gouvernance de l'office et de son fonctionnement au travers des établissements et des services afin de permettre d'atteindre les objectifs prioritaires cités plus avant. Ce volet est déjà en cours.

M. Bettex explique **les charges de personnels** prévus pour son office. L'augmentation représente 2,6 millions. Au total, 3,3 ETP supplémentaires sont prévus. Ces derniers correspondent à 1 ETP fixe pour les RH de l'OCD pour gérer l'augmentation du nombre d'ASPIII à la BSA, 0,5 ETP fixe RAM (répondant application métier) pour le développement d'outils de pilotage (tableaux de bord finance, etc.), 0,8 ETP fixe pour la COM afin de développer la présence de l'office sur les réseaux sociaux (actuellement le service compte 2 ETP), afin de développer le recrutement, et 1 ETP auxiliaire engagé comme agent spécialisé pour la DIL pour soutenir les développements en cours pour la planification pénitentiaire. Une personne supplémentaire est prévue pour 2027.

Les amortissements du patrimoine administratif baissent de 1,3 million. Comme déjà évoqué sous le programme H 01, cette variation découle du reclassement d'investissements qui étaient imputés par erreur sur le programme H02, alors qu'ils concernaient en fait tous les programmes de la politique publique H. Il s'en suit une baisse des amortissements sur ce programme compensé par des hausses sur les autres programmes.

M. Bettex présente les indicateurs, qui correspondent aux valeurs cibles. Concernant l'indicateur 3.1 il indique qu'il s'agit d'une série de mesures qui visent à développer la présence et l'engagement de collaboratrices au sein de l'office, car l'office est actuellement essentiellement masculin. Il s'agit par exemple de renforcer les contacts avec les communes pour développer les places de crèche. Un deuxième volet concerne le développement du temps partiel. M. Grosdemange complète en indiquant qu'un accent est également mis sur le recrutement, et que dans ce cadre une présentation avait été faite lors de la Cité des métiers.

Questions des commissaires :

Une commissaire souhaite connaître les chantiers prévus en 2024 pour Champ-Dollon. M. Bettex n'a pas la liste des rénovations envisagées, mais reconnaît que de travaux devront être entrepris pour maintenir l'activité de Champ-Dollon pendant encore 10 ans. Cela concerne les systèmes électriques, la sécurité, les infiltrations d'eau (aussi présents à la Brenaz) ou encore la carbonatation. M^{me} Kast complète qu'il est également souhaité entreprendre des travaux d'amélioration, comme une peinture sur les fenêtres permettant d'atténuer la chaleur dans les pièces particulièrement exposées. Une députée souhaite connaître les montants des travaux d'entretien annuels pour la prison de Champ-Dollon, en particulier pour l'année 2023 (**en attente**).

Une commissaire souhaite connaître la raison du poste supplémentaire aux RH. M. Bettex explique que ce poste est prévu pour pallier à la gestion de la centaine d'agents de la sécurité publique qui n'était pas dévolue à l'office par le passé étant donné que cette tâche était assurée par le prestataire Securitas. Maintenant que tous ces postes sont à nouveau internalisés, ce poste supplémentaire est nécessaire dans le cadre de cette tâche. M^{me} Kast confirme que cela est une conséquence directe de l'adoption de la nouvelle loi sur la réinternalisation du convoyage des détenus.

Programme H 03

M. Gut présente **les projets prioritaires** pour l'année 2024. La première priorité de l'OCPM est de délivrer à la population résidente et aux personnes autorisées à travailler dans le canton, des prestations de qualités dans des délais raisonnables, pour une population vaste et hétéroclite.

L'office développe son offre des E-démarches, avec notamment la création d'un formulaire électronique permettant de faire des demandes d'autorisation de séjour, permettant ainsi de raccourcir les délais de traitement. La clientèle de l'OCPM est composée de 80% d'étrangers, parmi lesquels on recense 35% de primo-arrivants qui souvent ne parlent pas de langue parlée en Suisse. Il faut donc veiller à ce que les victimes de la fracture numérique ne soient pas péjorées dans le cadre du développement des E-démarches.

Afin de réduire les déplacements, l'office a mis sur pied une plateforme de rendez-vous, similaire à celle existante pour la biométrie, qui est en phase pilote depuis le début de l'été. M^{me} Kast décrit le fonctionnement : la personne s'inscrit en ligne pour obtenir que quelqu'un de l'office la contacte par téléphone pendant une tranche horaire que la personne a choisie. Cela permet au collaborateur qui doit passer cet appel de joindre la personne à un moment qui lui convient et cela permet également de parler avec un collaborateur qui a déjà connaissance du dossier. Cela permet de faire gagner du temps à l'usager et aux collaborateurs de l'office. Elle considère que cette expérience pourrait également être répercutée dans d'autres offices. L'office a également mis en place une antenne administrative où il est possible de poser des questions en lien avec les démarches à suivre. Les personnes qui travaillent au sein de cette antenne sont des stagiaires d'Espace Entreprise. L'office met en place un coaching pour ces stagiaires afin qu'ils puissent informer correctement les administrés. En réponse à une commissaire, M. Gut confirme qu'il est prévu dans le budget 2024 de développer le projet des rendez-vous téléphonique. Actuellement, le service de rappel téléphonique fonctionne 6 à 7 demi-journées par semaine. L'objectif est d'offrir ce service toute la semaine avec plusieurs collaborateurs.

M. Gut aborde ensuite la refonte de la loi d'application cantonale de la LEI, actuellement pendante devant la commission judiciaire et de la Police du Grand Conseil. Il s'agit de contrôler la dépendance à l'aide sociale en cas de renouvellement de permis.

M. Gut présente le centre cantonal de biométrie, qui a ouvert il y a 18 mois et qui a déjà accueilli près de 250'000 personnes. L'objectif de l'office est d'étendre la capacité de réception à 700 personnes par jour (soit 100 personnes de plus qu'aujourd'hui). Pour cela, selon lui, il manque des postes qui ont été mis au budget et qui correspondent à la loi 12633 votée en 2020.

L'Ukraine a également engendré une charge de travail conséquente, avec 5'400 personnes au bénéfice d'un permis S, à Genève. La question des retours se révélera l'un des grands défis de l'OCPM.

M. Gut indique que l'OCPM fait également face à de nouvelles tâches, comme le prononcement des adoptions depuis le 1^{er} septembre. Des postes sont mis au budget pour absorber cette volumétrie nouvelle. M^{me} Kast ajoute que par le passé, c'était le pouvoir judiciaire, via une décision de la Cour, qui prononçait les adoptions. Il a été décidé de rapatrier ce prononcé au niveau administratif au sein de l'OCPM. Cependant, s'il y a un recours, c'est le pouvoir judiciaire qui se charge du dossier.

M. Clavel présente **les écarts principaux du programme H 03. Les charges de personnel** augmentent de 1,6 million. Cette hausse s'explique par le coût des mécanismes salariaux, par les coûts induits sur l'exercice 2024 des postes obtenus en 2023, par le transfert de 0,5 ETP en provenance de la Chancellerie, par un ajustement du cadre budgétaire et par la création de 21 nouveaux ETP dont 17 ETP pour répondre aux exigences des lois fédérales et 4 ETP pour la mise en œuvre de dispositions cantonales. M. Gut précise qu'une nouvelle obligation européenne incombe à la Suisse et par délégation aux cantons, à savoir l'inscription de toutes les décisions de renvoi dans le système d'information Schengen. Selon M^{me} Kast, cette tâche représente 5 ETP.

M. Clavel relève que **les charges de biens et services** et les autres charges d'exploitation augmentent de 0,1 million. Cette variation des charges de biens et services pour 2024 s'explique par l'affectation d'un agent de sécurité au centre cantonal de biométrie et par le financement via la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) de l'association "Back to the roots" (MNA) qui soutient les personnes adoptées du Sri Lanka dans leur recherche d'origine (+0.1 million).

Les charges de transfert augmentent de 0,2 million, soit 240'000 francs. Cette hausse s'explique par la volonté de soutenir la fondation « Au cœur des Grottes » pour les prestations d'aide qu'elle offre aux victimes de la traite humaine. Ce contrat est en cours de préparation.

M. Gut présente **les indicateurs**. L'indicateur 1.2 relatif au délai d'obtention d'un rendez-vous pour la prise des données biométriques, l'office souhaite harmoniser les délais pour les Suisses (2 semaines) avec la population étrangère (4-5 semaines). L'indicateur 1.5 permet d'officialiser l'enregistrement des événements d'état civil survenus à l'étranger, raison pour laquelle il est important de créer ce nouvel indicateur. L'indicateur 1.6 a pour but de renforcer l'efficacité d'annonce des changements d'adresse, grâce aux E-démarches.

Question des commissaires :

Une commissaire souhaite savoir si l'OCPM a toujours autant de retard dans ces dossiers, ce que relativise M. Gut. La commissaire interroge sur la pertinence d'ajouter un indicateur pour évaluer ces retards. M. Gut répond que ces retards sont compris dans l'indicateur 1.4.

Une commissaire souhaite savoir si des répercussions sont prévues suite aux investissements conséquents dans le domaine du numérique, qui allègent la charge administrative, et devraient donc alléger également le nombre du personnel. M^{me} Kast indique que les postes régularisés ont déjà été acceptés par le Grand Conseil et qu'ils concernent le nouveau centre de Biométrie. M. Gut complète en expliquant que l'Office a dû engager du personnel auxiliaire pour répondre à la situation en Ukraine. Ces auxiliaires deviennent des agents spécialisés parce que leur contrat est limité dans le temps. En effet, le contrat d'auxiliaire dure 4 ans et n'est renouvelable qu'une fois. Concernant le développement du numérique, qui est en cours, le traitement des dossiers papier doit être maintenu, car on ne peut demander à tout le monde d'utiliser les E-démarches. M^{me} Kast précise encore que la numérisation englobe également le nouveau centre de Biométrie. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une numérisation de l'Office, mais une numérisation de la procédure : ce n'est donc pas que de la numérisation volontaire décidée à titre stratégique, mais aussi dans la numérisation obligatoire voulue par la législation fédérale.

Programme H 04

M. Bezençon commence par expliquer pourquoi le « militaire » est présent au sein de l'OCPAM. Cela s'explique par la présence du centre de logistique civile et militaire au sein de ce service. Ce centre gère l'exploitation et l'entretien des sites militaires sur le canton de Genève, à savoir la Caserne de Meyrin/Mategnin, le centre de logistique d'Aire-la-Ville et la nouvelle caserne d'Epeisses qui permet d'accueillir une bonne partie des troupes de sauvetage.

Il présente ensuite **les projets prioritaires** pour l'année 2024. En premier lieu, l'État-Major cantonal de conduite (EM EMCC) va poursuivre son activité de gestion des risques de pénurie dans les secteurs de l'énergie (gaz, électricité, produits pétroliers), de l'approvisionnement en eau potable ou des produits thérapeutiques. Il relève que l'État-Major a un effectif très réduit de seulement 2,5 postes, mais qu'il fonctionne bien.

Des travaux seront effectués en vue de garantir la comptabilité informatique en un seul programme des différentes plateformes informatiques du groupement SIS et du canton, notamment pour la gestion des personnels.

Il y a également la volonté de mener des réflexions avec l'ACG pour optimiser la protection civile. Il est également prévu de terminer les travaux de modernisation des Troupes de Sauvetage (CITS) appartenant à la Confédération, sur le site d'Epeisses. Enfin 2024 devrait voir la construction d'un nouveau stand de tir cantonal, en remplacement de celui de Bernex.

M. Clavel présente **les principaux écarts pour le programme H 04**. Les charges de personnel augmentent de 0,3 million. Cette hausse s'explique notamment par la création de 4,2 nouveaux ETP. 2 ETP sont dévolus aux obligations légales de contrôle et de réception des abris conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCH) et son ordonnance (OPCi) (+0.2 million). Dans ce domaine, un gros retard doit être rattrapé, car aujourd'hui il manque des abris pour abriter toute la population.

Les charges de biens et services et les autres charges d'exploitation augmentent de 0.2 million. Cet écart découle des taxes annuelles d'utilisation relative au logiciel pour la gestion des abris, des fournitures nécessaires au service de la protection civile (PCi) et au centre logistique et militaire pour l'entretien des véhicules. Ce centre est l'un des deux garages de l'État de Genève.

M. Clavel présente ensuite **les principaux investissements** prévus au budget 2024 pour la politique H.

Dans le domaine des bâtiments et des constructions, il s'agira de poursuivre les travaux de mise en conformité des installations techniques, de sécurité, de toiture et de surveillance sur les bâtiments de la police et de la détention et procéder aux transformations demandées par les utilisateurs. Il s'agira également de finaliser les études complémentaires liées aux amendements portés par le Grand Conseil au projet de construction d'un bâtiment pour la police internationale et le centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD). Enfin, le DIN percevra la participation au

financement des ouvrages militaires d'Epeisses et d'Aire-la-Ville de la part des investisseurs du programme de construction de logements aux Vernets. Concernant les équipements, les investissements serviront à procéder au renouvellement du matériel, du mobilier, des équipements spécifiques et des véhicules participant à la mise en œuvre de la politique ainsi qu'à acquérir les derniers équipements relatifs au bâtiment d'Epeisses. Ces investissements serviront également à renouveler le dispositif Polycom.

**PROJET DE BUDGET 2024****RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE I :****Département des finances, des ressources humaines
et des affaires extérieures (DF)
Vendredi 6 octobre 2023****Commissaires : Stéphane Florey et Thomas Wenger****Rapporteur : Stéphane Florey****Programme I01**

M^{me} Fontanet présente les projets prioritaires. Le projet BEPS qui est en examen technique en termes d'application de l'ordonnance, la LEFI sur laquelle il faudra sans doute revenir vu le recours, la loi sur l'imposition équitable des parents séparés ou divorcés et le projet pendant à la commission fiscale sur la fiscalité de l'outil de travail.

M^{me} Climonet précise que le PL sur l'imposition équitable des parents séparés ou divorcés devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024 hors référendum. L'entrée en vigueur du projet BEPS sera fixée soit au 1^{er} janvier 2024 soit au 1^{er} janvier 2025, cela dépendra de la date d'entrée en vigueur dans les autres pays de l'Union européenne. Le Conseil fédéral se prononcera à la fin de l'année.

A la question de savoir si le canton sera prêt pour le 1^{er} janvier 2024, M^{me} Climonet répond que Genève devra être prêt pour cette date. Ce qui va changer au niveau de l'imposition de ces personnes morales concernées (celles avec un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros) est qu'elles vont devoir déposer une déclaration supplémentaire pour cet impôt complémentaire. Pour cela, elles auront un délai de 18 mois suivant la période fiscale 2024 pour la déposer. Les développements informatiques qui seront mis en place au niveau de la conférence suisse des impôts seront importants. Les cantons se sont positionnés en faveur d'un développement informatique commun pour mutualiser ces coûts. C'est un projet prioritaire au niveau informatique, et le Canton sera prêt et travaille dessus. Il y aura aussi toute la formation des personnes qu'ils vont devoir recruter, avec des difficultés de recrutement sur ces postes très techniques. Il y a 2.5 ETP dès l'année prochaine pour anticiper cette formation.

A la question comment se passe la mutualisation des coûts entre les cantons, au niveau de la répartition, M^{me} Climonet explique que les coûts sont répartis entre la Confédération et les cantons selon une nouvelle clé de répartition. La part de la Confédération s'élève à 25% et celle des cantons à 75%. Une répartition de la part des cantons en fonction des recettes de l'impôt complémentaire n'entre pas en ligne de compte, car celles-ci ne seront connues qu'en 2027/28. C'est pourquoi la répartition de la part des cantons se fait proportionnellement à la recette de l'impôt des personnes morales. Pour ce faire, on prend la valeur moyenne de l'impôt fédéral direct des années 2017, 2018 et 2019. Cette clé de répartition s'applique également aux répartitions futures.

Concernant les écarts, ceux-ci ont déjà été présentés au niveau des sujets transversaux.

Programme I02

M^{me} Climonet explique que l'administration fiscale continue le travail annoncé dans la vision AFC 2026. Cela fait 2 ans qu'ils ont lancé 14 projets visant à rendre plus accessible l'administration fiscale. La volonté est de développer un guichet virtuel en ligne, où les contribuables pourraient avoir rendez-vous en ligne avec les outils de visioconférence. Un test pilote sera fait à la fin de l'année 2023 pour voir s'il y a un intérêt et comment le déployer en 2024. Un autre élément est l'amélioration des échanges en ligne avec les mandataires, qui sont des partenaires importants. Il y a la volonté de développer une plateforme utile pour eux et pour l'administration.

M^{me} Fontanet précise que ce sont les mandataires des contribuables (fiduciaires, avocats, etc.), qui représentent les contribuables au sujet de leur dossier.

M^{me} Climonet explique que sur la base des ateliers, ils vont ensuite développer un prototype qui sera soumis aux mandataires avant le développement informatique. Il y a aussi le projet FALC, avec la volonté de réécrire les courriers les plus utilisés en langue facile à lire et à comprendre. Une trentaine de courriers vont être réécrits l'an prochain. Ils vont aussi publier un guide de réécriture à utiliser au sein de l'AFC et un glossaire à l'externe. Il y a également la participation des usagers à l'amélioration des processus. L'objectif est d'intégrer et de consulter des contribuables pour s'assurer que ce qui est développé correspond bien à un besoin et pour faciliter les démarches administratives. Concernant le projet pour les jeunes (soutien des jeunes dans les démarches fiscales pour répondre au fait que les taxations d'office concernent beaucoup les jeunes), ils ont des contacts avec les communes, il y a eu des ateliers pour soutenir les jeunes dans les démarches. Cette année, des collèges ou centres de formation professionnelle les ont approchés pour qu'il y ait des formations afin de sensibiliser les jeunes aux démarches fiscales. L'objectif est qu'une personne de l'AFC se rende dans les classes et forme les jeunes à ces démarches. Cela a été fait cette année et l'AFC veut continuer l'an prochain. L'AFC souhaite aussi aller plus loin en formant certains acteurs sociaux aux démarches fiscales, par exemple pour apporter du soutien à une personne de l'Hospice général qui doit aider au remplissage de la déclaration fiscale.

A la question : s'il ne pouvait pas y avoir une heure consacrée à la déclaration fiscale dans les cours d'éducation citoyenne, M^{me} Fontanet répond qu'idéalement ça devrait être le cas. Toutefois, cela est dépendant des programmes HARMOS.

Concernant les écarts, M^{me} Bartolomei-Fluckiger indique qu'il y a une augmentation de 0.7 MF et de 1.7 ETP au niveau des charges de personnel, qui relèvent des mécanismes salariaux, d'une augmentation de 2.5 ETP pour la mise en œuvre de BEPS et du transfert neutre de 0.8 ETP évoqué sur la I04, qui part de l'AFC pour aller à l'OCF. Au niveau des charges de biens et services, il y a une augmentation de 0.3 MF. Dans le cadre du projet BEPS, il y aura le projet de développement commun d'un outil informatique intercantonal ; la part du canton devrait être de 0.3 MF, sachant qu'il y a au début le gros de l'investissement. Dès 2026, la charge devrait baisser. Le coût total pour les cantons est de 3 MF environ en 2024.

Programme I03

Pour les projets prioritaires, M. Béguet explique qu'ils travaillent sur le coût et le niveau de la dette. Ils essaient d'améliorer les prévisions et regardent tous les risques de liquidités et de refinancement. Il y a aussi des propositions en vue de réformer

l'organisation du contentieux pécuniaire non fiscal au sein de l'Etat. Des recommandations de la Cour des Comptes les invitent à éviter les exceptions (avoir un processus commun pour l'ensemble des services en matière de contentieux). Un deuxième volet, qui viendra plus tard, visera à avoir un partage des données dans toute l'administration, avec un référentiel unique. Chaque métier ne verrait toutefois que ce qui le concerne. Cela commence en 2024, mais les effets seront déployés dans les années suivantes.

Concernant les écarts, au niveau des charges financières, il y a 13 MF en moins. Les intérêts passifs de la dette sont en baisse de 21 MF. Cela s'explique, car le niveau de la dette est bien inférieur aux prévisions, car il y a eu des entrées de trésorerie supérieures à ce qui était prévu. Il y a aussi la question des taux d'intérêts, pour lesquels ils se fondent sur les prévisions du Groupe de perspectives économiques et sur celles de la Confédération.

A la question : quel aurait été le coût des intérêts si la dette avait été la même que l'année passée, M. Béguet répond qu'il aurait été d'un peu plus de 10 MF.

M. Béguet explique ensuite qu'il y a sur la péréquation intercantonale 34.9 MF de différence. Le canton de Zürich a plutôt baissé et les autres cantons compensent les contributions des cantons donateurs. Cette tendance devrait continuer, voire s'accroître dans les années qui suivent. Au niveau des charges extraordinaires, l'amortissement comptable du coût de la recapitalisation de la CPEG diminue. Les revenus financiers sont en augmentation, avec principalement la hausse des dividendes de la banque cantonale ; les résultats de la banque pour les six premiers mois sont excellents, donc ils anticipent une forte augmentation. Il y a aussi les revenus d'intérêts fiscaux qui augmentent.

Programme I04

M. Pommaz explique que l'office cantonal des poursuites (OCP) va poursuivre le déploiement du projet de mise à jour de son système d'information (SI) OPUS, qui remonte à 2016. Il est nécessaire de faire les évolutions indispensables pour lutter contre l'obsolescence et prendre en compte les modifications légales récentes. Un des objectifs est de garantir la qualité des services aux usagers en adaptant les e-démarches. Ils aimeraient les étendre pour faciliter l'accès aux débiteurs et créanciers pour qu'ils consultent leurs dossiers sans contacter l'office. Concernant l'office des faillites (OCF), ils doivent adapter leur SI. C'est un outil fait sur mesure pour l'OCF dans le canton de Genève, qu'ils ont eu la chance de pouvoir déployer dans d'autres cantons (Vaud, Fribourg, Neuchâtel...). S'agissant des actions conjointes OCP-OCF, ils vont poursuivre les actions de prévention du surendettement. Depuis 2009, des collaborateurs se rendent dans les écoles pour sensibiliser les jeunes au risque d'endettement. Jusqu'à présent, cela se faisait principalement dans les écoles professionnelles, et cela a été étendu aux collèges depuis cette année. Cela représente plus d'une trentaine d'interventions, mobilisant 5 ou 6 personnes de l'OCP chaque année. Cette sensibilisation permet d'éviter des poursuites ultérieures. Une autre action est la lutte contre les infractions pénales en matière de poursuite et de faillite. Depuis plusieurs années, des formations sont données aux collaborateurs pour leur donner des outils permettant d'identifier quand quelque chose ne fonctionne pas et éviter des faillites en cascade.

M. Pommaz explique ensuite une nouveauté qui va intervenir. Aujourd'hui, la loi fédérale sur la poursuite avait une exception concernant toutes les créances de droit public dues à une caisse publique : même si le débiteur est soumis à la faillite, cette exception permettait de passer par voie de saisie. Le législateur fédéral a décidé de changer de pratique : désormais, toutes les créances seront poursuivies par voie de faillite. Il y a donc

un risque de hausse importante des faillites, c'est pourquoi il faut pouvoir se préparer le mieux possible pour faire face à une éventuelle hausse des faillites dès 2025.

Concernant les écarts, M^{me} Bartolomei-Fluckiger indique qu'il y a une augmentation de 0.3 MF et de 0.8 ETP. Cela reflète les mécanismes salariaux, ainsi qu'un transfert neutre de 0.8 ETP en provenance du programme I02. M^{me} Fontanet précise qu'il y avait donc un poste disponible dans un autre programme et qu'il a été transféré. Le transfert est neutre. Elle souligne qu'ils ont recours à ce mécanisme de transfert lorsque cela est possible. M^{me} Bartolomei-Fluckiger poursuit sur la nature 42 (taxes), les émoluments de l'OCP sont revus à la baisse à hauteur de 3.9 MF pour tenir compte de plusieurs changements intervenus depuis 2020. Une fois l'effet Covid passé, la baisse a perduré dans le temps. Les analyses montrent que cela est dû principalement à l'augmentation des subsides d'assurance-maladie, et à la baisse des émoluments des poursuites facturables, notamment à la suite de décisions de l'autorité de surveillance.

Questions

A la demande de précisions quant à ce qu'il est possible de faire en cas d'excédent et pourquoi il n'est pas possible de faire comme dans le canton de Vaud avec les préfinancements, M. Fiumelli explique que la dette évolue chaque jour, au fil des différents remboursements. Au bouclage des comptes, on voit s'il y a un bénéfice comptable. Normalement, un bénéfice va entièrement dans les fonds propres. A l'Etat de Genève, on peut en attribuer une partie en amortissement de la réserve budgétaire lié à la recapitalisation, avant la détermination du bénéfice final. Il y a donc deux bénéfices : un avant et un après cet amortissement spécial. Le reste va dans les fonds propres, où il y a la réserve conjoncturelle et le reste des fonds propres. Actuellement la réserve conjoncturelle vaut 1 milliard et il imagine qu'aux comptes 2023 cela n'ira pas au-delà de ce milliard. Les fonds propres sont dans le négatif. Lorsqu'on tient les comptes, il y a deux tableaux : celui des flux de cash (ce qui rentre et sort) et celui des aspects comptables (charges et revenus comptables). Ces tableaux ne fonctionnent pas de la même façon. Les impôts comptabilisés aux comptes 2023 ne vont pas être reçus, ils le seront plus tard. En revanche, on va recevoir en 2023 les acomptes provisionnels et les impôts des années précédentes. La dette au 31 décembre est la photographie de tout ce qu'il faut payer à des tiers au 31 décembre. C'est une dette brute, qui est due au marché financier, aux gens à qui on a emprunté de l'argent. Cela étant, il y a les comptes courants que l'Etat a vis-à-vis de tiers, comme les communes, mais cela ne compte pas dans la dette financière, mais l'information figure dans les comptes. Concernant l'exemple de Vaud, c'est dans ce cas-là le Conseil d'Etat qui s'autorise à mettre cet argent de côté et à le dépenser ultérieurement sans passer par le Grand Conseil.

A la question comment se traduisent les émoluments dans le budget, M^{me} Fontanet répond qu'on les retrouve dans les revenus non fiscaux. M^{me} Bartolomei-Fluckiger précise que cela se trouve dans le programme I04, p. 17 de la brochure. On voit la nature 42 (Taxes et redevances) : c'est le gros des revenus de l'office des poursuites et de l'office des faillites. Le montant affiché représente majoritairement des émoluments facturés par les deux offices. Pour l'ensemble de l'Etat M. Fiumelli explique que cela se trouve à la p. 470 du projet de budget 2024. Le montant s'élève à 160 MF (ligne 4210). Une note à ce sujet a été faite à la commission fiscale. Elle se trouve en annexe du rapport de la loi sur les émoluments.

Concernant la part du bénéfice de la BNS qui est à 0, il est demandé si selon les résultats au 3^e trimestre, il pourrait y avoir un amendement pour l'augmenter. M^{me} Fontanet répond qu'un amendement est possible, mais les résultats ne permettront pas d'avoir de part. En 2024-2025, ils n'ont pas mis de parts, mais il y en a toutefois en 2026-2027 dans le PFQ. Des discussions vont intervenir avec l'administration des finances fédérale pour revoir le fonctionnement de cette rétrocession de la BNS. Cela sera traité au prochain comité de la conférence des directeurs des finances.

Projet de budget 2024

Fonctionnement

Politique Publique I

Impôts et finances

Audition du 6 octobre 2023



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 1

101 Impôts, taxes et droits

Projets prioritaires :

- Mise en œuvre cohérente du projet BEPS
- Loi 13030 sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)
- Loi 13254 instaurant une imposition équitable des parents séparés ou divorcés
- Dépôt du PL 13345 prévoyant une baisse du barème d'imposition de l'outil de travail



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 2

I01 Impôts, taxes et droits

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	88'050'000	0	0.0%	88'050'000	179'892'418
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	88'050'000	0	0.0%	88'050'000	179'892'418
REVENUS	8'584'961'991	580'072'927	7.2%	8'004'889'064	9'331'178'133
40 Revenus fiscaux	7'718'578'991	492'411'927	6.8%	7'226'167'064	8'428'924'471
42 Taxes et redevances	61'500'000	10'100'000	19.6%	51'400'000	57'707'131
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'663'492
46 Revenus de transferts	804'883'000	77'561'000	10.7%	727'322'000	839'883'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'496'911'991	580'072'927	7.3%	7'916'839'064	9'151'285'714
COÛT COMPLET	8'496'911'991	580'072'927	7.3%	7'916'839'064	9'151'285'714



I01 Impôts, taxes et droits

Explication des écarts principaux :

Les prévisions des revenus du programme I01 se montent à 8'585 millions de francs et sont en augmentation de +580 millions (+7.2%) par rapport au budget 2023.

- Revenus fiscaux (nat 40) : +492.4 M (+6.8%)
 - Personnes physiques : +188 M
 - Personnes morales: +253 M
 - Autres impôts: +51 M

Les explications détaillées ont été fournies dans le cadre des thèmes transversaux.

- Taxes et redevances (nat 42) : +10.1 M (+19.6%)

Cette rubrique concerne principalement les revenus de perception pour les communes.

- Revenus de transferts (nat 46) : +77.6 M (+10.7%)

Cette rubrique regroupe la part cantonale à l'impôt fédéral direct (+76.7M) et la part à l'impôt anticipé (+0.9M).



102 Production et perception des impôts

Projets prioritaires visant à améliorer les services aux contribuables

- Développement d'un guichet en ligne à l'attention des contribuables
- Amélioration des échanges en ligne avec les mandataires
- Poursuite de l'adaptation des courriers selon le principe FALC (*facile à lire et à comprendre*)
- Participation des usagers à l'amélioration des processus et des développements

Autres projets prioritaires

- Mise en œuvre du projet BEPS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 5

102 Production et perception des impôts

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	87'573'048	958'869	1.1%	86'614'179	81'883'241
30 Charges de personnel	75'631'177	654'413	0.9%	74'976'764	71'124'379
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'109'171	307'800	6.4%	4'801'371	4'188'255
33 Amortissements du patrimoine administratif	131'700	-3'344	-2.5%	135'044	137'505
39 Facturations internes	6'701'000	0	0.0%	6'701'000	6'433'103
REVENUS	17'222'747	2'105	0.0%	17'220'642	15'447'233
42 Taxes et redevances	17'222'747	2'105	0.0%	17'220'642	15'446'492
43 Revenus divers	-	-	-	-	741
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-70'350'301	-956'764	1.4%	-69'393'537	-66'436'008
<i>Coût d'état-major</i>	-1'736'456	-11'284	0.7%	-1'725'172	-1'606'666
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-24'525'205	1'695'643	-6.5%	-26'220'848	-22'854'395
COÛT COMPLET	-96'611'963	727'594	-0.7%	-97'339'557	-90'897'068

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	562.75	1.70	0.30%	561.05	538.00
ETP fixes	558.25	1.70	0.31%	556.55	536.20
ETP auxiliaires	4.50	0.00	0.00%	4.50	1.80



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 6

I02 Production et perception des impôts

Explication des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.7 M (+0.9%), +1.7 ETP

L'augmentation de 0.7 million reflète les mécanismes salariaux, une augmentation de 2.5 ETP pour la mise en œuvre du projet BEPS, ainsi qu'un transfert neutre de 0.8 ETP vers le programme I04.

- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nat 31) : +0.3 M (+6.4%)

Dans le cadre du projet BEPS, des charges de fonctionnement supplémentaires sont prévues pour 0.3 million pour le financement de l'outil informatique inter-cantonal en cours de développement.



I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Projets prioritaires :

- Coût et niveau de la dette : attention particulière portée aux risques de liquidité et de refinancement dans un contexte de hausse du niveau des taux d'intérêts
- Elaboration de propositions en vue de réformer l'organisation du contentieux pécuniaire non fiscal au sein de l'Etat



103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	666'155'097	4'681'270	0.7%	661'473'827	1'268'033'451
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-	-	-	-	41'000'000
34 Charges financières	202'776'640	-13'339'037	-6.2%	216'115'677	196'786'297
36 Charges de transfert	364'444'315	34'866'546	10.6%	329'577'769	308'002'166
38 Charges extraordinaires	98'934'142	-16'846'239	-14.6%	115'780'381	722'244'988
REVENUS	370'099'365	22'290'412	6.4%	347'808'953	644'804'202
41 Patentes et concessions	10'964'521	0	0.0%	10'964'521	244'717'975
42 Taxes et redevances	13'000'000	0	0.0%	13'000'000	13'360'551
43 Revenus divers	3'874'665	0	0.0%	3'874'665	15'493'428
44 Revenus financiers	176'863'519	13'988'000	8.6%	162'875'519	213'744'435
46 Revenus de transferts	165'396'660	8'302'412	5.3%	157'094'248	157'487'812
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-296'055'732	17'609'142	-5.6%	-313'664'874	-623'229'249
COÛT COMPLET	-296'055'732	17'609'142	-5.6%	-313'664'874	-623'229'249



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TESSERAUD LLP

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 9

103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Explication des écarts principaux :

- Charges financières (nat 34) : -13.3 M (-6.2%)
 - Les intérêts passifs de la dette sont en baisse de 21 M par rapport au B2023 sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts pour les refinancements de la dette à court et long terme retenues pour 2024.
 - La charge d'intérêt de la recapitalisation de la CPEG est en baisse de 1.7 M, en raison des remboursements ordinaires du prêt simultané.
 - Les charges d'escompte et d'intérêts fiscaux (nature 34) augmentent de 9 millions (alignement sur les charges projetées pour 2023).
- Charges de transfert (nat 36) : +34.9 M (+10.6%)

Péréquation financière inter-cantonale: la participation de Genève augmente de 35.2 M pour la péréquation des ressources et diminue de 0.3 M pour la compensation des cas de rigueur.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TESSERAUD LLP

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 10

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Explication des écarts principaux :

- Charges extraordinaires (nat 38) : -16.8 M (-14.6%)

La charge d'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG diminue de 16.8 M suite à l'amortissement supplémentaire de 606.5 millions lors du bouclage des comptes 2022.

- Revenus financiers (nat 44) : +14 M (+8.6%)

Les revenus financiers augmentent de 4.0 M par rapport au budget 2023, reflétant principalement la hausse des dividendes de la BCGe (+3.2 M).

Au taux inchangé de 3%, les revenus d'intérêts fiscaux augmentent de 10 M par rapport au budget 2023.

- Revenus de transfert (nat 46) : +8.3 M (+5.3%)

Péréquation financière intercantonale: le canton de Genève percevra 8.3 millions de plus qu'en 2023 pour la compensation des charges excessives.



I04 – Exécution des poursuites et faillites

Projets prioritaires

Office cantonal des poursuites (OCP)

- Adaptation du système d'information OPUS : opérer les mises à jour indispensables pour répondre aux évolutions technologiques, prendre en compte les modifications légales récentes et garantir la qualité du service aux usagers (prestations en ligne e-démarches facilitant l'accès aux dossiers pour les débiteurs et les créanciers).

Office cantonal des faillites (OCF)

- Adaptation du système d'information OF4 : bénéficier de synergies par la collaboration entre cantons utilisateurs et assurer l'accès aux prestations de maintenance et d'évolution ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités.

Conjointement (OCP et OCF)

- Actions de prévention du surendettement
- Actions de lutte contre les infractions pénales dans la saisie et la faillite
- Extension du régime de la faillite aux créances de droit public selon l'article 43 LP : l'entrée en vigueur prévue en 2025 entraînera une augmentation des faillites et nécessitera une organisation adaptée aux volumes à traiter avec ces créanciers.



I04 – Exécution des poursuites et faillites

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	35'275'296	279'749	0.8%	34'995'547	32'591'448
30 Charges de personnel	29'855'764	309'220	1.0%	29'546'544	28'077'348
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'279'691	0	0.0%	5'279'691	4'325'087
33 Amortissements du patrimoine administratif	103'841	-27'471	-20.9%	131'312	134'626
34 Charges financières	-	-	-	-	628
39 Facturations internes	36'000	-2'000	-5.3%	38'000	53'760
REVENUS	33'887'339	-3'865'113	-10.2%	37'752'452	34'182'952
42 Taxes et redevances	24'603'639	-3'859'113	-13.6%	28'462'752	24'088'555
43 Revenus divers	1'000	0	0.0%	1'000	1'059'397
44 Revenus financiers	-	-	-	-	22
49 Facturations internes	9'282'700	-6'000	-0.1%	9'288'700	9'034'978
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'387'957	-4'144'862	-150.3%	2'756'905	1'591'503
Coût d'état-major	-685'474	-5'625	0.8%	-679'849	-634'254
Coût des prestations de moyens	-18'412'964	490'186	-2.6%	-18'903'150	-16'947'369
COÛT COMPLET	-20'486'395	-3'660'301	21.8%	-16'826'094	-15'990'119

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	236.20	0.80	0.34%	235.40	228.60
ETP fixes	235.50	0.80	0.34%	234.70	222.00
ETP auxiliaires	0.70	0.00	0.00%	0.70	6.60



I04 – Exécution des poursuites et faillites

Explication des écarts principaux :

- Nature 30 - Charges de personnel (+0.3 million, +1.0% et +0.8 ETP)

La variation des charges de personnel de +0.3 million résulte des mécanismes salariaux, ainsi que d'un transfert neutre de 0.8 ETP en provenance du programme I02.

- Nature 42 - Taxes (-3.9 millions, -13.6%)

Les émoluments de l'OCP sont revus à la baisse de 3.9 millions de francs, pour tenir compte de l'impact durable de plusieurs changements intervenus depuis 2020 (hors effet COVID) : augmentation des subsides d'assurance-maladie, baisse des émoluments de poursuite facturables.



Projet de budget 2024

Investissements

Politique Publique I

Impôts et finances



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 15

Investissement Politique Publique I

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Projet de budget 2024	% crédit	Variation 2024-2023
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 04 Institutions et numérique						
1012623 AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024 CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	12'600'000	6'872'007	2'800'000	2'727'994	22%	-72'006
1012946 Evolution du système d'information et de communication de FOCP (OPUS) CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	5'555'000	1'983'207	2'443'000	1'571'793	28%	-871'207
1013067 Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	7'560'000		2'110'000	1'700'000	22%	-410'000
CRÉDITS DE RENOUELEMENT - 2						
CR: 02 Finances, ressources humaines et affaires extérieures						
2012449 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF CR 0221 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	1'600'000	292'847	345'000	400'000	25%	55'000
CR: 04 Institutions et numérique						
2012459 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement		1'221'502	10'000	481'698		471'698



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

11.10.2023 - Page 16



BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR Politique publique J (Justice)

Pouvoir judiciaire (PJ)

1^{er} juin 2023

Commissaires : CARASSO Grégoire (S) – SEYDOUX Laurent (LJS)

Rapporteur : SEYDOUX Laurent

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
JORNOT Olivier	PJ	Procureur général et président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire
BECKER Patrick	PJ	Secrétaire général du Pouvoir judiciaire
JACCARD Philippe	PJ	Economiste au secrétariat général

Présentation

M. JORNOT rappelle que le processus budgétaire du PJ est particulier : la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire élabore et présente son budget au Conseil d'Etat ; la loi prévoit que s'ils ne tombent pas d'accord, la Commission de gestion dépose son propre projet de budget au Grand Conseil en marge de celui du Conseil d'Etat. Ils essaient toutefois toujours de trouver un accord pour éviter qu'il y ait deux projets de budget devant le Grand Conseil, ce qui les oblige à des discussions pour parvenir à quelque chose qui ne correspond pas au projet initial, mais qui a néanmoins l'adhésion du PJ. Le PJ a un processus budgétaire déjà relativement compliqué à l'interne, car chaque juridiction fait part de ses besoins, Ministère public compris, ainsi que les services de support. La Commission de gestion procède en conséquence à des arbitrages en amont.

Pour l'essentiel, il y a la révision du code de procédure pénale (CPP) qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et alourdir grandement la charge de l'autorité de poursuite pénale et générer un millier d'audiences supplémentaires pour celle-ci, sachant qu'elle en fait actuellement environ 5500 par année. Cela va aussi obliger à renforcer le Tribunal des mesures de contrainte pour tout ce qui est du domaine des scellés, en lien avec l'obligation de rapidité imposée par les nouvelles dispositions. Toute personne faisant l'objet d'un séquestre peut exiger la mise sous scellé des supports de données (papier



ou électronique) et demander que le Tribunal des mesures de contraintes trie toutes les données pour ne conserver que celles utiles à l'enquête, à l'exclusion de celles couvertes par un secret. Avec le nombre de données stockées, par exemple dans un téléphone portable ou un ordinateur, cela représente une charge considérable. Au niveau des nouveaux postes de magistrats, il y en a 5 pour le Ministère public, 1 pour le Tribunal des mesures de contrainte et 1 pour la Cour de justice, pour la Cour pénale.

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) nécessite deuxièmement un renfort. Le domaine de la protection fait souvent l'actualité. Il y a beaucoup d'initiatives politiques, des projets internes et une charge qui n'arrête pas d'augmenter, en proportion de la quantité de personnes ayant besoin de mesures au cours de leur vie. Ils demandent donc 2 postes de magistrats supplémentaires (1 pour les majeurs, 1 pour les mineurs).

En outre, il y a des dépenses supplémentaires dans des domaines tels que les besoins des grands projets, la numérisation de la justice, et certains ajustements faits sur des dépenses traditionnellement sous-évaluées dans les budgets ou qui augmentent et qu'il faut alors réactualiser, en particulier les indemnités octroyées en application de l'art. 429 du CPP, qu'il faut mettre à niveau pour que cela corresponde aux dépenses réelles, ainsi que les frais d'expertise. Il s'agit de dépenses directement induites par l'instruction des procédures judiciaires.

Le budget présenté à la commission des finances n'est pas celui que la Commission de gestion aurait souhaité à l'origine, mais cette dernière estime qu'il représente le minimum pour fournir les prestations attendues.

Un commissaire observe que le coût par poste des 73 ETP lui semble assez bas et demande quelle en est la raison.

M. JORNOT explique que cela résulte d'un ajustement technique sur les auxiliaires. Jusqu'à présent, ils ont toujours demandé et obtenu les budgets nécessaires pour rémunérer les auxiliaires, mais la mention du nombre d'auxiliaires en ETP figurant dans la documentation afférente au budget n'a pas suivi. Il y a un donc un rattrapage formel sur le nombre d'auxiliaires qui ne correspond pas à un rattrapage en francs, le budget ayant été systématiquement autorisé par le Grand Conseil.

En outre, il y a aussi le fait que les personnes ne commencent pas au 1^{er} janvier, et donc la répartition par rapport à la date moyenne d'engagement.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la projection de ces 73 ETP sur 2025 en année pleine.

M. BECKER répond qu'il faut ajouter 3 mois de plus pour les collaborateurs et 6 mois pour les magistrats, la valorisation au budget 2024 ayant été respectivement faite pour 9 et 6 mois pour tenir compte des processus de recrutement et d'élection..

Un commissaire demande ce que le projet Justitia 4.0 représente en termes de fonctionnement.



M. JORNOT répond qu'ils ont essayé de mettre dans le projet d'investissement tout ce qui serait lié au développement du projet, y compris des éléments pas strictement informatiques (équipements de salles, numérisation des dossiers existants...). Les économies vont être liées à la disparition de quelques fonctions : par exemple, actuellement, il y a des personnes chargées de transporter les dossiers d'un endroit à l'autre, mais cela ne représente pas une masse énorme. Ces activités seront toutefois remplacées par d'autres, induites par le fonctionnement avec un dossier judiciaire numérique. Sur le plan budgétaire, les dépenses informatiques seront plus élevées dans la durée. Il y a par ailleurs des économies qui seront générées chez les autres : les avocats, n'étant plus obligés de venir consulter les dossiers, vont faire une économie.

M. BECKER ajoute que le projet est entré en phase de conception et consomme donc désormais le crédit d'ouvrage. Il y a encore des charges de fonctionnement concernant des sous-projets sur lesquels ils débent à peine, par exemple sur la question des variantes d'équipements des salles d'audience, celle de la variante organisationnelle à mettre en place dans chaque juridiction en termes de numérisation (centralisée, décentralisée ou mixte).

Un commissaire demande combien il y a de postes supplémentaires d'auxiliaires.

M. BECKER répond qu'il y en a deux. Parmi les 33 postes, 31 ne sont que du rattrapage formel pour les motifs indiqués ci-dessus.

Un commissaire évoque les 30 postes de personnel administratif. La commission des finances sera attentive à la justification de ces postes, en particulier au regard du nombre de postes de magistrats supplémentaires (7 pour s'adapter à la révision du CPP).

M. BECKER répond qu'un magistrat, pour être productif, est entouré d'une équipe, soit notamment d'un greffier qui gère la procédure sur le plan administratif et assiste le magistrat en audience et d'un collaborateur scientifique. Le travail de chancellerie augmentant dans la même mesure, des commis-greffiers sont également prévus pour assister les cabinets et chambres.

M. JORNOT indique que s'ajoute derrière l'augmentation nécessaire, aussi proportionnelle, en termes d'informatique ou de support en général. Au Ministère public, ils ont pu limiter à 5 l'augmentation du nombre de magistrats parce qu'il y a un certain nombre d'activités qui seront déléguées à des juristes. Typiquement, les mille audiences supplémentaires ne seront pas entièrement assumées par des procureurs, mais aussi par des juristes, sur délégation du magistrat en charge de la procédure. Ils peuvent ainsi contenir l'augmentation du nombre de magistrats.

Un commissaire souhaiterait que leur soit transmise la liste avec le détail des nouvelles fonctions (avec la fonction, le nombre et la valorisation).

M. BECKER précise que dans certaines juridictions, d'autres fonctions viennent en soutien des magistrats. Ainsi, au TPAE, il y a aussi des contrôleurs (qui étudient les rapports de curateurs) qui soutiendront les nouveaux magistrats.

Un commissaire demande s'ils ont transmis la liste des mandats de plus 20'000 F.



M. BECKER répond que la liste leur est en principe demandée avec les questions transversales lors de l'examen des comptes. Le détail a ainsi été donné en 2022.

Un commissaire demande quelle est leur procédure vis-à-vis des mandats.

M. BECKER répond qu'ils ont une collaboratrice au service des affaires juridiques en charge des marchés publics, soit pour l'essentiel pour ce qui concerne la sécurité et l'informatique.

M. JORNOT explique qu'ils ne font pas de mandat d'étude comme cela peut exister dans l'administration cantonale. Le mandat principal de leur côté est vraiment la sécurité ; tous les sites du PJ font l'objet d'un seul mandat.

M. BECKER ajoute que dans le cadre de la transition numérique de la justice, il y a eu un appel d'offre sur de la location de services pour des développeurs, des analystes, un architecte et un responsable de la sécurité de l'information.

Un commissaire revient sur le sujet des curatelles. Il demande s'il y a des perspectives d'amélioration en la matière.

M. JORNOT répond que le projet RePAir avance globalement bien. C'est un projet pour lequel il faut compter l'équivalent d'une législature pour qu'il produise des résultats concrets. Il convient donc d'éviter les effets d'annonce. De plus, la juridiction est extrêmement chargée ; on ne peut pas non plus demander aux magistrats d'investir trop de temps sur les projets.

Un commissaire demande s'ils voient une amélioration à terme, voire une diminution des charges de travail.

M. JORNOT répond qu'ils n'espèrent pas une diminution de la charge au PJ, mais pouvoir avoir une prise en charge plus fine, plus appropriée, voire moins coûteuse. Cela dit, l'augmentation des curatelles correspond à un phénomène social ; on ne va pas pouvoir agir en direct sur l'état de la société, mais il est possible d'améliorer et de clarifier un certain nombre de choses. Dans le cadre du projet du DIP Harpej, il s'agissait de voir comment éviter que, à chaque séparation parentale, il faille nommer un curateur du droit de visite. Une nouvelle prestation a été mise en place au sein de l'administration. Le tribunal l'a testée et a pu constater qu'il y avait effectivement une amélioration.

En outre, il y a une énorme pression politique. L'UDC a récemment déposé un projet de loi pour réformer complètement le système des curatelles, en imposant la curatelle intrafamiliale comme premier recours, puis exceptionnellement un curateur externe, et encore exceptionnellement un mandataire privé. Le Pouvoir judiciaire respectera ce que veut le législateur dans les limites du droit fédéral, mais dans la société genevoise il y a beaucoup de personnes pour qui il est impossible de trouver un proche qui puisse faire le travail de curatelle, et quand c'est possible il peut y avoir la question de la querelle d'héritage, etc. Il y a aussi des injonctions contradictoires de la part du politique : certains veulent un maximum de curateurs publics, d'autres cherchent au contraire à soulager le



SPAd... Par ailleurs, le modèle vaudois est souvent salué (personne non professionnelle prête à s'investir), la question se pose de savoir s'il est applicable à Genève.

M. BECKER ajoute que le TP AE a déjà élargi le profil des curateurs dans le cadre de son projet Gestion des mandataires, connexe à ReAir. Il travaille sur une base de données, en essayant de donner un outil plus facile d'utilisation aux magistrats et permettant de choisir le curateur le plus adapté. Il n'est pas exclu qu'il y ait une petite réduction du coût à l'avenir, même avec des curateurs professionnels, avec des profils adaptés pour un certain nombre de curatelles.

Dans RePAir, le département espère travailler sur le principe de subsidiarité de la mesure de protection et diminuer le coût à ce niveau-là. Plus vite les situations qui commencent à se dégrader sont prises en charge, moins la mesure de protection sera nécessaire.

Un commissaire demande quel est l'horizon temporel.

M. BECKER répond qu'au dernier COPIL, un risque a été ajouté : celui l'égard entre la temporalité politique et la conduite d'un projet de cette ampleur. La pression politique pourrait mettre le projet en difficulté. Ils sont en train de faire plusieurs analyses pour voir ce qui se fait ailleurs (type de curateurs, type de réglementation, rôle de l'administration...). Au premier semestre 2024, il devrait y avoir les résultats de ces études. Fin 2024-début 2025, il y aura un travail sur les variantes possibles pour améliorer le dispositif genevois. Il est convaincu qu'un vrai projet, ambitieux, visant à améliorer réellement le réseau de protection de l'adulte et de l'enfant ne pourra aboutir qu'en deuxième partie de la législature.

Un commissaire évoque l'augmentation des audiences générées par la révision du CPP et demande si les infrastructures sont en mesure de la suivre. Il demande si le nouveau Palais de Justice est configuré en conséquence.

M. JORNOT répond que la majorité de ces audiences relève de la permanence des arrestations et sont tenues dans les locaux de la police à Carl-Vogt. Avec le nouveau Palais de Justice, ils veulent rapatrier ces audiences au Palais. Pour ce nouveau Palais, ils ont défini les besoins il y a plusieurs années. Le moment venu, il faudra nécessairement les réactualiser. Il y aura toujours besoin de salles d'audience avec plus ou moins de places pour le public. Le parti pris à l'époque était celui de la modularité, à savoir qu'il y aura d'une part les bureaux des magistrats et d'autre part des salles d'audiences mutualisées dans les différentes déclinaisons : les magistrats se déplaceront et iront dans ces salles modulables. A ce stade, ce sont essentiellement des calculs de mètres carrés et non de nombre de salles.

M. BECKER ajoute que les projections avaient été faites jusqu'à 2035 avec une entrée dans le nouveau Palais de justice aux environs 2025. Etant donné les retards annoncés (livraison 2035), il faudra plutôt un horizon à 2045 au minimum.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL**Commission des finances**

Page 6/6

M. JORNOT explique que le retard est lié à la procédure de libération des parcelles dans le projet du PAV. Là où le Palais sera implanté, il y a actuellement le centre de logistique de la Migros, qui ne partira que s'il a une solution de rechange, mais la solution de rechange est une parcelle appartenant aux CFF à Pont-Rouge, qui accueille actuellement des rails. Les CFF ne peuvent et ne veulent pas céder du rail tant que l'extension de la gare Cornavin n'est pas terminée. Or, les travaux à Cornavin n'ont pas vraiment débuté.

S'agissant des locaux dans l'intervalle, M. BECKER indique qu'ils ont échangé récemment avec l'OCBA, qui est d'accord avec eux sur le fait qu'on n'échappera pas à une surface intermédiaire importante. De plus, de gros travaux vont devoir être fait au Palais de justice et dans d'autres bâtiments mis à disposition de la justice pour les assainir. Lors des grosses pluies récentes, six sites du PJ ont été inondés le même jour. Tous les ascenseurs du Ministère public doivent être changés simultanément. L'assainissement va prendre quinze ans, donc au moment où ce sera fini, il sera temps de partir au nouveau Palais de justice. Les années qui viennent seront très compliquées en termes de locaux ; faire les travaux tout en continuant à exploiter les mêmes locaux va être infernal, notamment au niveau du bruit pendant les audiences.



Exposé des motifs à l'appui du

**PROJET DE BUDGET 2024
DU POUVOIR JUDICIAIRE**

**en vue de l'audition
en sous-commission des finances
le 18 octobre 2023**

1. Le projet de budget 2024 en bref

<i>(charges en millions de francs suisses)</i>				
	Nature	B2023	Var.	PB2024
ETP	30	827.4	73.0	900.4
Magistrats	300	154.0	9.0	163.0
Personnel administratif	301	650.4	30.0	680.4
Agents spécialisés	301	1.0	1.0	2.0
Personnel auxiliaire	301	22.0	33.0	55.0
Charges de personnel	30	156.1	6.0	162.1
<i>dont :</i>				
Magistrats	300	37.2	1.0	38.1
Personnel administratif	301	83.1	3.5	86.6
Charges de biens et services	31	62.0	1.6	63.6
<i>dont :</i>				
Indemnités 429 CPP	319	2.2	0.5	2.7
Frais d'encouragement à la médiation et maintenance SI-Justitia 4.0	313	3.5	1.1	4.6
Autres charges	33 - 39	2.2	0.3	2.6
Total	3	221.1	7.9	229.0

Le projet de budget 2024 du Pouvoir judiciaire, qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil d'Etat et la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, tient principalement compte des charges contraintes suivantes:

- l'adaptation de la dotation de la filière pénale, en particulier du Ministère public, en prévision de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2024, de la révision du code de procédure pénale suisse (ci-après CPP), dont l'impact avait expressément été réservé lors des exercices budgétaires précédents;
- l'adaptation de la dotation du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la charge n'a cessé de croître année après année, ainsi que le renforcement temporaire nécessaire à la conduite de projets d'importance stratégique, dont la transition numérique de la justice et la réforme des dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant (projet Gestion des mandataires et programme de projets RePAir);
- l'adaptation du budget consacré aux dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires.

Le projet de budget 2024 intègre également l'impact des mécanismes salariaux transversaux (fr. 1.3 million), correspondant pour l'essentiel à l'annuité 2024.

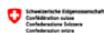
En substance, le projet de budget 2024 du Pouvoir judiciaire prévoit ainsi :

- **des charges de fonctionnement à hauteur de fr. 229 millions** (+ fr. 7.9 millions), dont :
 - fr. 162.1 millions de charges de personnel, en augmentation de fr. 6 millions (dont fr. 1.3 million en lien avec les mécanismes transversaux gérés par l'Office du personnel de l'Etat);
 - fr. 63.6 millions de charges de biens et services et autres charges, en augmentation de fr. 1.6 million;
- **des revenus évalués à fr. 57.6 millions**, stables par rapport au budget 2023.

2. Le projet de budget 2024 en détail

2.1. Impact de la révision du CPP

Lors des précédents exercices de planification quadriennale, le Pouvoir judiciaire avait expressément réservé l'impact attendu du projet de modification du CPP, qui était alors examiné par les chambres fédérales. Les nouvelles dispositions ont été adoptées en juin 2022 par l'Assemblée fédérale, permettant aux juridictions pénales de conduire une analyse d'impact de la réforme, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.



Délai révisé: 6 octobre 2022

Code de procédure pénale suisse
(Code de procédure pénale, CPP)

Modification du 17 juin 2022

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 28 août 2019,
arrête:*

1

Le code de procédure pénale¹ est modifié comme suit:

Art. 18, al. 2, let. b

² La Confédération et les cantons peuvent prévoir un juge unique qui statue en pre-

L'entrée en vigueur du nouveau droit induira une augmentation particulièrement importante de la charge de travail du Ministère public. Elle augmentera en premier lieu de manière drastique le nombre d'audiences de cette juridiction (un millier d'audiences supplémentaires). L'article 352a nCPP prévoit en effet l'audition systématique de la personne prévenue dès qu'il est envisagé de prononcer une peine privative de liberté ferme, sans tenir compte de l'éventuelle audition préalable par la police. Par ailleurs, les modifications apportées à la procédure de levée des scellés, en particulier les brefs délais impartis au Tribunal des mesures de contrainte pour instruire et rendre ses décisions, ainsi que la tenue d'audiences dans ce domaine, nécessitent le renforcement du Tribunal pénal, du Ministère public et, dans une moindre mesure, de la Cour pénale de la Cour de justice et de la direction des systèmes d'information (art. 248a nCPP).

27 postes seront créés dans la filière pénale, dont sept charges de magistrat titulaire (cinq au Ministère public, un au Tribunal pénal – pour le Tribunal des mesures de contrainte – et un à la Cour pénale).

2.2. Renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et réforme des dispositifs de protection

Le renforcement du TPAE est la seconde priorité du plan financier quadriennal 2024-2027 du Pouvoir judiciaire. En effet, l'augmentation du nombre de situations prises en charge par le tribunal ainsi que leur complexification ont été constantes depuis la création de la juridiction en 2013, à l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral de la protection. En ce qui concerne les personnes majeures, deux catégories de population sont particulièrement concernées par cette évolution, soit les seniors, en raison du vieillissement de la population, et les jeunes adultes en proie à des difficultés. Ce constat avait déjà été pris en compte dans les planifications précédentes et fait partie intégrante du plan stratégique 2021-2025 de la Commission de gestion.

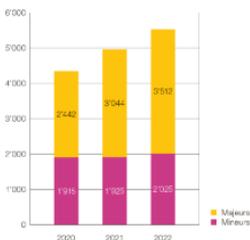
Nouveaux dossiers de personnes concernées ou dossiers réactivés



Nouvelles mesures de protection



Nouveaux rapports de curatrices ou de curateurs



Afin de renforcer l'effectif de cette juridiction, neuf postes ont été portés au projet de budget 2024, dont deux de magistrat titulaire. Ils permettront de créer deux chambres supplémentaires, l'une pour le secteur des majeurs et l'autre pour le secteur des mineurs.

2.3. Adaptation de certaines enveloppes budgétaires afférentes aux dépenses générales

Le projet de budget intègre en outre l'adaptation des enveloppes budgétaires finançant les dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires, dont les indemnités octroyées par les autorités judiciaires pénales en application des art. 429 CPP ss, ainsi que des charges directement induites par les projets de transition numérique de la justice ou de réforme du dispositif de protection.

3. Les investissements

3.1. Crédit de renouvellement 2020-2024

Systèmes d'information et de communication

Un montant de fr. 3.8 millions a été porté au projet de budget 2024, représentant la dernière tranche annuelle du crédit voté par le Grand Conseil pour permettre au Pouvoir judiciaire d'assurer le renouvellement de ses systèmes d'information. Il permettra de financer la maintenance et le développement des systèmes d'information et de communication des autorités judiciaires, en particulier des applications de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-WEB).

Bâtiments et construction

L'office cantonal des bâtiments, dépendant désormais du département du territoire, a prévu en 2024 un montant de fr. 7.1 millions pour financer l'entretien des locaux actuellement occupés par les autorités judiciaires sur dix sites et plus de quinze bâtiments. Cette tranche du crédit de renouvellement devra principalement permettre à l'office précité de financer des travaux indispensables au vu de la situation critique des bâtiments situés dans le périmètre de la Vieille-Ville (actuel Palais de justice, ainsi que les bâtiments sis à la rue des Chaudronniers, aux Glacis-de-Rive et à la rue Colladon).

Equipement

Le Pouvoir judiciaire affectera la tranche annuelle du crédit de renouvellement portant sur l'équipement et le mobilier, de fr. 0.9 million, à l'aménagement des surfaces mises à sa disposition pour répondre aux besoins des juridictions. Le montant permettra également d'améliorer le niveau de sécurité des bâtiments et des salles d'audience ou encore la circulation des différents publics, notamment par le renouvellement d'installations de surveillance et de contrôle.

3.2. Crédit d'ouvrage : eDossier judiciaire (loi 13202)

Le projet de budget d'investissement 2024 du Pouvoir judiciaire prévoit une tranche de fr. 3.5 millions du crédit d'ouvrage destiné à financer la transition numérique de la justice (loi 13202, votée le 27 janvier 2023). Pour rappel, la transition numérique de la justice s'inscrit dans une réforme fédérale initiée par le Conseil fédéral en 2020, à la demande expresse de la conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) et de la conférence de la justice – qui réunit le président du Tribunal fédéral ainsi que des représentants des autorités judiciaires cantonales de dernière instance. Cette réforme vise en substance à rendre la forme électronique obligatoire pour la constitution et la tenue du dossier judiciaire, la communication entre les autorités judiciaires d'une part et les avocates, avocats, mandataires professionnellement qualifiés ou les autorités administratives d'autre part, ou encore la consultation du dossier par ces derniers, les parties agissant en personne pouvant pour leur part choisir de procéder comme actuellement, en format papier. Elle s'inscrit également dans le projet national Justitia 4.0, auquel le canton de Genève participe activement depuis son lancement, qui tend à développer une plateforme nationale de communication et de consultation électronique dans le domaine judiciaire (pour des informations sur le projet national et son pendant cantonal : www.justice.ge.ch/fr/contenu/transition-numerique-de-la-justice et www.justitia40.ch). Le projet s'inscrit enfin dans la stratégie numérique du Conseil d'Etat et constitue un objectif du plan stratégique 2021-2025 de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

* * *

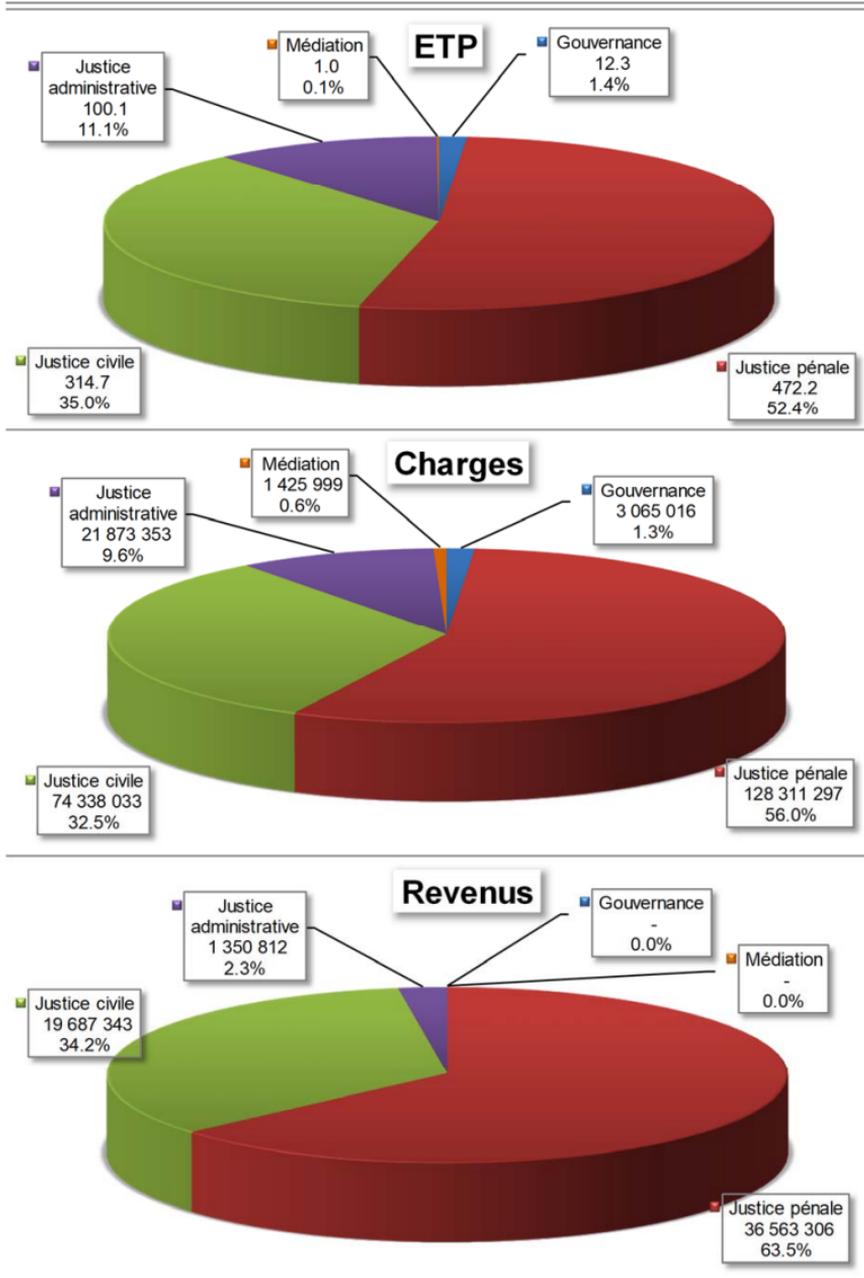
Annexe 1

Projet de budget 2024

	Projet de budget 2024	Variation		Budget 2023	Comptes 2022
		en ETP/CHF	en %		
ETP	900.35	73.00	8.8%	827.35	826.95
Magistrats	163.00	9.00	5.8%	154.00	151.00
Personnel administratif	680.35	30.00	4.6%	650.35	625.55
Agents spécialisés	2.00	1.00	100.0%	1.00	0.90
Auxiliaires et suppléants	55.00	33.00	150.0%	22.00	49.50
3 Charges	229 013 698	7 913 730	3.6%	221 099 968	206 833 973
30 Charges de personnel	162 068 190	5 974 257	3.8%	156 093 933	145 945 036
Magistrats et commissions	43 523 415	1 300 250	3.1%	42 223 165	39 836 437
Personnel administratif	86 607 989	3 537 275	4.3%	83 070 714	77 140 338
Allocations, primes diverses et autre indemnités	481 229	16 164	3.5%	465 065	1 004 174
Cotisations patronales	30 520 356	1 120 568	3.8%	29 399 788	27 098 612
Pont AVS, Plend, rentes	-	-	0.0%	-	-
Formation, recrutement et autres charges de personnel	935 201	0.0%	0.0%	935 201	865 475
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63 640 775	1 600 000	2.6%	62 040 775	58 027 658
Fournitures, livres, et abonnements	960 355	55 000	6.1%	905 355	905 734
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	110 000	-	0.0%	110 000	120 729
Prestations de service et honoraires	23 075 421	963 000	4.4%	22 112 421	20 159 086
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	166 850	82 000	96.6%	84 850	91 289
Leasing (mopieurs)	256 000	-	0.0%	256 000	238 106
Frais de transports, repas et logement	90 649	-	0.0%	90 649	30 273
Révaluations sur créances (provisions)	15 300 000	-	0.0%	15 300 000	12 239 578
Diverses charges d'exploitation	23 681 500	500 000	2.2%	23 181 500	24 242 863
<i>Indemnités (429 CPP, ...)</i>	2 661 500	500 000	23.1%	2 161 500	3 517 892
<i>Assistance judiciaire</i>	21 020 000	-	0.0%	21 020 000	20 129 876
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-	-	0.0%	-	595 094
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 585 733	339 473	15.1%	2 246 260	2 281 333
Immobilisations corporelles du PA	551 935	40 943	8.0%	510 992	464 404
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 033 798	298 530	17.2%	1 735 268	1 816 929
34 Charges financières	5 000	-	0.0%	5 000	1
Charges d'intérêt	5 000	-	0.0%	5 000	-
Pertes de change réalisées	-	-	0.0%	-	1
39 Facturations internes	714 000	-	0.0%	714 000	579 946
Approvisionnement en matériel et en marchandises	4 000	-	0.0%	4 000	2 509
Prestations de service	710 000	-	0.0%	710 000	577 436
4 Revenus	57 601 461	-102 822	-0.2%	57 704 283	116 646 020
42 Taxes	45 037 361	5 428	0.0%	45 031 933	43 654 999
Emoluments civils et administratifs	18 000 000	-	0.0%	18 000 000	14 437 159
Taxes d'utilisation et prestations de service	4 300	-	0.0%	4 300	-
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	544 000	-	0.0%	544 000	402 849
Remboursements	13 689 061	5 428	0.0%	13 683 633	14 337 165
<i>Assurances (AI, LAA, maternité, APG, ...)</i>	514 228	5 428	0.0%	508 800	1 331 905
<i>Frais judiciaires de la filière pénale</i>	11 150 000	-	0.0%	11 150 000	11 383 979
<i>Fais d'assistance judiciaire</i>	2 000 000	-	0.0%	2 000 000	1 615 043
<i>Remboursements divers</i>	24 833	-	0.0%	24 833	6 239
Peines pécuniaires	12 800 000	-	0.0%	12 800 000	14 476 025
43 Revenus divers	11 640 000	-100 000	-0.9%	11 740 000	72 132 044
Confiscations pénales	10 000 000	-	0.0%	10 000 000	70 461 069
Activation des prestations propres	740 000	-	0.0%	740 000	774 375
Autres revenus (non monétaires)	900 000	-100 000	-10.0%	1 000 000	896 600
49 Facturations internes	924 100	-8 250	-0.9%	932 350	858 977
Prestations de service					

Annexe 2

Projet de budget 2024 par prestations





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Liste des ETP par fonction au PB 2024

Fonction	ETP	CHF
Magistrat	9	1 248 402
Greffier-juriste 2	12	1 397 388
Greffier 1	10	862 194
Commis-greffier 2	2	157 908
Contrôleur	2	172 439
Réviseur	1	122 617
Analyste métier	2	245 234
Agent technique	1	78 954
Total général	39	4 285 136

Coûts induits 2025	2 260 647
---------------------------	------------------

6 mois pour les magistrats et 3 mois pour le personnel administratif et scientifique



PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE K :

Département de la Santé et de la Mobilité (DSM)

9 octobre 2023

Commissaires : Caroline Marti, Stéphane Florey**Rapporteur : Stéphane Florey****Synthèse**

M. Maudet explique que la politique K s'élevait à environ 730 millions de francs au budget en 2023 et s'élève à 30 millions de plus, en 2024. Il précise que ces 30 millions représentent peu de postes en plus, à savoir 5,2 postes nets en plus, qui ont déjà été octroyés par la Commission des finances dans les crédits complémentaires demandés par son prédécesseur. Il informe qu'il n'en demandera pas en 2024.

S'agissant de la ligne 31 sur les biens, les services et les marchandises, le budget s'élève à deux millions de plus. Il affirme que ce chiffre se décompose en un million pour la prévention, CHF 700'000.- pour le dossier CARA (dossier électronique du patient) et un demi-million pour le stockage et le maintien du matériel stratégique cantonal de protection sanitaire.

Il présente ensuite les chiffres de la ligne 36. Il rappelle que le DSM est un petit département. Il précise qu'en matière de la santé, la politique est déléguée aux grandes institutions, soit les HUG et l'IMAD, qui sont deux gros absorbeurs de prestations en 36. Il annonce que, dans les chiffres 36, le budget s'élève à environ 28 millions de plus. Il précise que ce chiffre s'explique par 18 millions qui seront réservés aux prestations stationnaires et hospitalières et par 12,1 millions qui seront alloués aux listes d'attente de placement en EMS. Il affirme que l'une et l'autre de ces charges sont considérées comme des charges « contraintes ».

Une Commissaire s'étonne des 12 millions en lien avec le financement résiduel de maintien pour les patients en attente de placement en EMS. Elle demande si on peut déduire que cela découle d'un manque de place dans les EMS qui d'ailleurs ne font plus partie de la politique K. Elle soulève toutefois qu'il y a des indicateurs de performance qui imposent d'avoir un minimum de places vides pour économiser des coûts. Elle estime que, si on économise des coûts en ayant un minimum de places vacantes, ceci engendre des hospitalisations qui coûtent extrêmement cher. Elle demande s'il n'y a pas une réflexion à mener sur ce sujet.

M. Maudet s'est posé les mêmes questions, notamment en découvrant le département de gériatrie aux HUG. Il explique qu'il s'agit du département dans lequel on trouve la plupart de ces hospitalisations, bien qu'il y en ait également dans d'autres départements. Il affirme qu'on parle ici d'environ 170 places. Il estime qu'il y aura toujours une part de personnes âgées qui connaissent une hospitalisation. Cela s'explique en partie par un manque de lits dans les EMS. Il informe être en discussion avec le DCS sur le sujet. Il

constate que, si on compare Genève au Canton de Vaud, le taux de vacance dans les EMS vaudois est de 0, alors que Genève présente un taux de vacance positif. Ce taux de vacance résulte, à son sens, dans le fait que les EMS sont libres de choisir qui ils accueilleront en leur sein. Il estime qu'une partie des personnes qui sont hospitalisées à l'hôpital n'ont pas la surface financière et ne sont pas de bons clients. M. Bretton précise qu'il s'agit de 54 EMS pour 4000 lits. Il estime qu'on pourrait en construire des nouveaux, qui seraient rapidement occupés, on est donc soumis à un double problème, le manque de lits et la gestion du flux qui engendrent des financements importants aux HUG. Il y a aussi une diminution des stationnaires et une augmentation de l'ambulatoire, ce qui ne coûte pas moins cher. Il constate également une diminution du nombre de nuitées. Paradoxalement, il y a des sommes supplémentaires à charge de la collectivité pour des personnes qui ne devraient pas rester à l'hôpital. Selon lui, ces sommes sont extrêmement conséquentes.

A la question consistant à savoir comment s'opère le contrôle concernant l'internationalisation de deux postes liés au contrôle du financement résiduel des prestataires de soins à domicile. M. Aronold explique qu'il s'agit de la Coopérative des soins infirmiers. Il estime qu'il est plus cohérent de rapatrier cette prestation au sein de la DGS. M. Maudet précise qu'il s'agit de quelque chose de financièrement neutre. M. Arnold conclut en expliquant que cela sert à éviter des contestations entre infirmiers et de se retrouver en procédure judiciaire.

Programme K.01 : Réseaux de soins

Concernant la nécessité de créer une résidence palliative de six à huit lits, il est demandé quand cela est prévu. M. Maudet explique que la problématique des soins palliatifs est, tout d'abord, une problématique de nature géographique. Il rappelle que, sur le Canton de Genève, il existe le site principal de Bellerive et un deuxième site, la Clinique de Jolimont. Cette dernière a été rééquipée au niveau des lits et accueille une partie des personnes qui proviennent de l'hôpital de Loëx. L'idée est de consolider la Clinique de Jolimont. Cependant si on prend des lits à Jolimont, ces lits sont soustraits à la réadaptation dans le domaine de la gériatrie. Il s'agit d'un projet prioritaire en 2024, mais qui est embryonnaire et qui va dépendre de la capacité de déplacer des lits en réadaptation. Idéalement il faudrait assumer le fait que la Clinique de Jolimont devienne une unité palliative d'ici fin 2024.

Sur la prise en charge des enfants avec des troubles du développement. Il est demandé s'il s'agit d'une nouvelle mission d'intérêt général qui s'appliquerait aux HUG. Ce à quoi M. Maudet estime qu'il s'agit d'une mission qui existe déjà, mais qui est largement tributaire de la politique du DIP. Il explique qu'il existe une forme de direction médicale aux HUG, mais que c'est le DIP qui a le *lead*. Ce *lead* nécessite un apport du côté médical, selon lui.

Ensuite il est demandé où en est-on avec l'hospitalisation des enfants par manque de place en institution et si la situation s'est améliorée bien qu'on n'ait pas créé de nouvelles institutions pour augmenter le nombre de places. Il est répondu qu'il est attendu une détermination du DIP, détenteur du *lead* sur le sujet. Il précise que cet élément est identifié comme un risque important au niveau de l'État. Il affirme que le DMS fournit des ressources et de l'expertise en la matière. Toutefois, selon lui, la dimension santé n'est pas la dimension principale dans cette problématique.

M. Maudet mentionne ensuite le foyer de la Roseaie qui contient quatre places. Il explique que le DSM attend sur le DIP. Il précise que l'ancienne Conseillère d'État en charge du DIP avait mentionné qu'elle voulait externaliser l'exploitation d'un foyer. Il

affirme que toutes les questions y relatives sont du ressort du DIP. Il estime qu'il faudrait leur poser directement la question.

Concernant le taux de sous-couverture du financement des coûts de soins à l'hôpital, il est demandé à combien il se monte et comment on va évoquer l'indemnité corrective, dans le cadre du prochain contrat de prestations avec les HUG. M. Arnold répond ne pas connaître le taux, mais il va se renseigner. Puis il explique que, dans le prochain contrat de prestations, il est prévu de rehausser l'indemnité corrective qui s'élève à 19 millions. Par rapport au montant, M. Maudet estime qu'il s'agit d'un chiffre élevé, mais que, par rapport à l'ensemble du budget HUG, ce n'est pas tant que ça.

Il est constaté une augmentation des besoins et des demandes en termes de soins psychiatriques aux HUG, notamment chez les enfants et les adolescents. Il est demandé s'il y a des renforcements prévus en ambulatoire ou en stationnaire, pour répondre à ces situations. M. Arnold explique que le prochain contrat de prestations prévoit une équipe mobile de pédopsychiatrie, notamment pour les enfants qui ont des parents qui ne peuvent pas se déplacer à l'hôpital. Il précise qu'il s'agit d'une nouvelle prestation d'intérêt général qui est prévue dans le prochain contrat. M. Maudet précise que cette mesure est réservée à certaines populations. Il rappelle que l'investissement dans la Maison de l'enfance et de l'adolescence a été consenti, mais essentiellement par des fonds privés. Concernant l'exploitation du bâtiment, il estime que cela va générer des augmentations en termes de fonctionnement, qui sont incluses dans le contrat de prestations. M. Bretton considère cette question comme centrale. Il relève également la question d'avoir une multitude de pavillons à Belle-Idée et un projet de concentration de l'activité. Il estime qu'il est essentiel de se questionner sur le rôle de la médecine psychiatrique en ville. Il affirme que Genève détient le taux le plus élevé au monde de psychiatres installés en ville. Il affirme qu'il y a 640 psychiatres installés pour 1200 médecins. Il explique qu'en ville, la majorité des psychiatres exercent de la psychiatrie courante, alors qu'il existe une multitude de patients qui vivent des situations psychiatriques complexes. Il estime qu'ils ont besoin du Grand Conseil pour travailler sur ce sujet et sensibiliser les psychiatres sur cette problématique. Il pense qu'il s'agit d'un enjeu majeur, afin d'éviter un engorgement des HUG à ce niveau.

Il est demandé ensuite des précisions sur le projet DéCLIC et sur le projet CAPS. M. Bretton explique qu'il s'agit de concepts qui veulent retracer le processus clé d'un patient, dans une dynamique transversale. L'idée est d'avoir des itinéraires cliniques depuis l'admission jusqu'à la sortie du patient. M. Maudet précise que le projet DéCLIC est pensé dans une perspective de diminution de coûts. Il explique que, lorsqu'en Commission des travaux, est discutée l'acquisition d'un équipement d'une certaine importance, tel un scanner, il faut pouvoir objectiver que le scanner n'est pas utilisé pour amortir le prix de l'appareil, mais que, sur la base de l'itinéraire clinique, il y a une objectivation possible en fonction des diagnostics initiaux.

M. Bretton propose de demander plus d'informations sur le projet CAPS et de leur faire un résumé.

A la question de savoir si on va réussir à former le personnel dont les milieux hospitaliers ont besoin face au manque chronique de personnel accentué par le fait que les *Baby-boomers* vont bientôt partir à la retraite et que ceci entraînera inévitablement des conséquences sur ces milieux. M. Maudet répond que, si on reste dans les paramètres actuels, on n'y arrivera pas. Il prend l'image d'une baignoire et affirme qu'on subit un problème d'arrivée d'eau et un problème d'écoulement trop rapide. Il estime qu'on n'arrive pas à retenir le personnel infirmier assez longtemps. Il mentionne également un problème d'amélioration de la formation et des perspectives des plans de carrière. Enfin, il soulève

un problème de recrutement. Il estime qu'il va falloir former plus et ouvrir les filières de formation pour diversifier. Il soulève une tendance qui correspond à une formation plus interprofessionnelle.

Par rapport à la formation d'ASSC il a été constaté que pour la rentrée de septembre les HUG cherchaient 30 apprentis, l'IMAD également, de même que quelques EMS. Il est demandé si ce ne sont pas des chiffres un peu légers, surtout quand on connaît le manque flagrant de personnel dans cette fonction et si le nombre de places de formation va augmenter. S'agissant du nombre de places, M. Maudet acquiesce. Il rappelle qu'actuellement, il n'existe aucune place d'ASSC dans les institutions privées. Il affirme être en discussion avec les milieux privés de la santé, afin qu'ils fassent leur part et génèrent, à travers une offre plus importante, une attraction. Il rappelle que son prédécesseur, en début d'année, a revalorisé d'une classe de traitement le niveau des ASSC. Toutefois, selon lui, un gros travail d'attractivité doit être mené pour aller chercher des personnes qui sont intéressées à occuper ces fonctions, car le bassin n'est pas énorme. Il pense que les privés ne font pas cet effort, car ils vont se servir dans les rangs des infirmiers et infirmières formés en France. M. Bretton ajoute qu'il s'agit du problème de ces professions intermédiaires. Il soulève la situation des infirmières qui ne veulent absolument pas déléguer des actes à des ASSC. Il estime qu'il faut redéfinir les actes et les types d'actes que l'on peut déléguer aux ASSC.

Sur les revendications salariales, il est rappelé que le DSM avait annoncé une revalorisation d'une classe il y a quelques mois et que le personnel en revendiquerait une deuxième, revendication soutenue par une majorité du Grand Conseil. Il est demandé comment se passe le dialogue sur ces questions. M. Maudet répond que le dialogue est clos et que le Conseil d'Etat se range derrière le calcul des points évalué par une commission, qui leur semble être objectivement fondé dans ce cas. Cependant, M. Bretton explique que si une classe de plus est attribuée, cela implique, par la suite, de revaloriser toutes les autres professions. M. Maudet rajoute qu'il est pour l'égalité de traitement. Il affirme que la réévaluation globale est l'un des objectifs du dossier « J'évolue », précédemment « Score ». Il explique, en effet, que les classifications de fonction ont été faites dans les années 70, à un moment où les professions dans la santé et le social n'étaient pas bien évaluées.

Programme K.02 : Régulation et planification sanitaire

M. Maudet annonce un impact financier bien moindre que dans la **K.01**. Il attire l'attention sur les écarts qui sont minimes. Il mentionne le transfert de la commission du secret professionnel des HUG à la DGS. Il informe que ceci sera sujet à un amendement, car il est impossible de le faire en 2024. Il annonce qu'ils resteront sur un *status quo*.

Il est demandé s'il y a dans cette politique publique une grosse partie du travail qui sera l'élaboration de la nouvelle planification sanitaire. M. Maudet estime que ceci sera un sujet chaud. Il affirme qu'il faut faire un subtil réglage entre une intervention de l'Etat assez poussée et une part d'activité privée, qu'il faut essayer de réguler avec une vision prospective. Il faut se demander quel type de maladie va évoluer, quels types de personnes seront touchées sur le canton, quel type de prise en charge peuvent être faits par les organismes publics et privés. Il précise que ce dossier n'aura pas d'incidence sur le budget 2024, mais qu'il en aura sur les chiffres de 2025 et sur les années suivantes.

Concernant le centre de chirurgie ambulatoire, il est demandé si les HUG assument une grosse part en ambulatoire. M. Maudet répond par l'affirmative. Il n'est pas capable de dire la proportion exacte sur l'ensemble du canton, car, aux HUG, ils ont anticipé la migration du stationnaire vers l'ambulatoire. Il estime que ceci est à leur détriment, car s'ils étaient restés plus longtemps sur du stationnaire, il y aurait une meilleure rémunération des actes faits aux HUG.

Programme K.03 : Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Sur l'augmentation d'un demi-million pour le stockage et le maintien du matériel stratégique cantonal de protection sanitaire, en cas de crise, selon les recommandations de la Confédération, il est demandé de quel type de matériel il s'agit et si ce sont de nouvelles recommandations qui font suite au Covid. M. Bretton explique qu'il s'agit de la question des masques. Il revient sur la période Covid durant laquelle on s'est rendu compte qu'on n'avait rien du tout. Il explique que l'idée est d'avoir un stock minimal de matériel suffisant, tel que des masques et des gants. Il soulève toutefois le problème de la gestion de la péremption.

Il est demandé également si ces recommandations sont sur le long terme ou uniquement à la suite de la crise Covid. M. Maudet explique qu'il s'agit des prescriptions de l'OFSP. Selon lui, l'approche à adopter est de suivre ce que requiert la Confédération, sans en faire plus.

Ensuite il est rappelé que le Grand Conseil a déjà eu un débat à ce sujet. Il rappelle qu'il y a eu des projets sur ce point qui avaient été proposés et qui n'ont pas abouti. Il y a une double question : le stockage et la distribution. Il faut se demander qui stockerait ce matériel et à qui il serait distribué. Un projet de loi, qui avait été déposé, prévoyait que les HUG jouent le rôle de centrale d'achat et de gestion et qu'ils distribuent le matériel à tous les acteurs de la santé. L'avantage d'un tel projet est d'avoir un seul acteur qui stocke, acteur qui a d'ailleurs la capacité de le faire ainsi que de permettre de mieux réguler au niveau de la péremption des stocks.

M. Maudet rajoute à ce propos un élément qui existe en amont, selon lui, à savoir la question de la production. Il estime important de savoir si on a la capacité, dans le canton de Genève, de produire de manière autonome. Selon lui, la réponse est oui. Il rappelle que le Canton a acquis des machines et des dispositifs qui permettent de produire des masques. A son sens, la contrepartie d'une acquisition qui est limitée à ce que demande la Confédération, c'est d'avoir en amont la capacité de produire des masques de manière autonome. Il estime que l'hôpital qui a une pratique des achats de masques et de la gestion des volumes est l'interlocuteur idéal pour gérer ceci.

A la question de savoir si aujourd'hui on serait capable de fournir des masques à toute la population sans devoir réquisitionner tous les stocks de toutes les pharmacies du canton comme cela fut le cas lors de la crise Covid, M. Maudet répond qu'on serait couvert par la Confédération et qu'on aurait la possibilité de monter assez vite en puissance et M. Bretton ajoute qu'il existe une immense centrale à Renens, qui contient tous les achats des hôpitaux romands. Il affirme qu'il s'y trouve une quantité de masques impressionnante. Il estime qu'aujourd'hui, ces masques sont utilisés que pour le personnel, mais que le jour où les masques seront utilisés pour l'ensemble de la population, il n'y aura pas assez de masques dans cette centrale.

Sur le prochain plan d'action cantonal pour la promotion de la santé et la prévention des maladies et sur les principaux déterminants de la santé il est demandé quels sont les principaux déterminants de la santé.

M. Maudet affirme que ce qui porte préjudice au capital santé des Genevois, ce sont les maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète, etc.), qui représentent 80 % des maladies qui sont traitées à l'hôpital. Il précise que ces maladies sont tributaires de l'environnement immédiat (pollution, nutrition, sédentarité, isolement, inactivité, etc.). Exemple, l'augmentation massive de la consommation de sucre. Il ajoute ensuite toutes les problématiques liées à la santé mentale, qui sont aussi en augmentation. Il estime que l'une des réponses à ce problème est un accès facilité aux psychologues. Il mentionne ensuite les problématiques de santé sexuelle et reproductive. Il estime qu'il faut plus d'information et de diffusion sur les comportements à risque. Il poursuit en soulevant les problématiques d'addictologie. A ce sujet, il donne comme exemple les stupéfiants, mais également les addictions aux jeux, notamment aux jeux en ligne. Pour finir, y a des problématiques liées à l'hygiène bucco-dentaire.

Il est demandé des précisions sur le plan cantonal de lutte contre les épizooties qui sera complété et affiné. M. Maudet explique qu'on a connu des épizooties, telles que la vache folle et le H1N1. Il estime que les éléments de changement climatique ont une incidence et font apparaître des maladies émergentes. Il explique, par exemple, que le phénomène du moustique tigre qui se repend proche de Thônex est une problématique que l'on ne peut pas encore classer comme des épizooties. En effet, il précise qu'il s'agit d'une problématique de gestion de la faune. Toutefois les maladies, véhiculées par les animaux doivent être prises en compte, anticipées et prévenues.

Il est également demandé des précisions sur la hausse des amendes perçues par le SCAV et le SAV, si cela résulte d'une augmentation des contrôles ou des cas de fraude et de quel type d'amende il est question. M. Maudet précise qu'il ne s'agit pas seulement des affaires vétérinaires, mais également de la consommation et principalement, des contrôles en restaurant, des contrôles sur les traiteurs et des travaux sur la chaîne du froid. Il explique qu'ils ont prévu un budget en fonction des comptes de l'année précédente. Il affirme qu'ils ne font pas le pari de l'incivilité. Il pense que c'est aussi le reflet d'une augmentation des contrôles. Il estime que CHF 200'000.-, sur le volume total des amendes, est un chiffre bas. Il précise que cela provient d'une activité du laboratoire situé à côté du siège de la RTS. Il salue le travail effectué dans ce laboratoire. Il mentionne qu'il y a cinq apprentis laborantins.

Questions d'ordre général

Mme MARTI a des questions d'ordre général.

Il est demandé si le DSM a des contacts avec le Département de la cohésion sociale ou alors directement avec les EPI, car les EPI ont relevé qu'ils considéraient qu'une collaboration avec le Département de la santé était indispensable et ont souligné la nécessité d'un financement mixte et d'expertises partagées pour prendre en charge leurs résidents. M. Bretton estime que cela soulève la question de l'interface entre les personnes qui viennent des EPI, qui sont hospitalisées et qui doivent repartir aux EPI. Il affirme qu'il s'agit d'une prise en charge spécifique des personnes handicapées au sein des HUG. Il précise que dans certains cas on parle de l'intervention de médecin. Il estime qu'il s'agit plutôt de médecins privés qui pourraient intervenir dans ces résidences. Il affirme qu'il ne pense pas qu'il s'agit du rôle des HUG d'envoyer des médecins dans ces structures. M. Maudet affirme que cette problématique n'est pas encore remontée au niveau politique. Il annonce être à disposition de son collègue M. Apothéloz et estime qu'il faut qu'ils s'accordent pour optimiser la collaboration entre leurs deux départements et pour régler ce qui se trouve à l'intersection entre la santé et le social.

Il est encore demandé la transmission des lettres de cadrage qui sont transmises par le DMS aux HUG et à l'IMAD, entendu que par lettre de cadrage on entend la réalisation du contrat de prestations. M. Maudet déclare qu'ils vont bientôt recevoir le contrat de prestations, qui est valable pour 2024-2027. Il précise que la lettre de cadrage devrait être envoyée en décembre, une fois que le budget sera voté. Il transmettra également celle de l'année passée.

Pour finir, il est demandé des précisions sur le coût de l'immigration en matière de santé. Il est aussi demandé des chiffres différenciés entre ce que coûte l'immigration dont on a connaissance, à savoir la prise en charge des réfugiés, et le coût réel des sans-papiers. Il relève que les sans-papiers sont pris en charge par les HUG et demande combien cette prise en charge coûte réellement au contribuable, sachant que leurs factures hospitalières sont régulièrement impayées. M. Maudet transmettra les chiffres demandés.

M. MAUDET récapitule les cinq demandes qui ont été formulées : la lettre de cadrage 2023, le pourcentage de sous-couverture, des précisions sur le CAPS, le montant global des amendes du SCAV et sur le budget et le coût des sans-papiers sur la politique K.

Réponses aux questions posées

1. Pourcentage de sous-couverture HUG (programme K01)

La modélisation financière de l'effet de la politique salariale de l'Etat se base sur l'étude 2022 des comparaisons salariales effectuées par l'institut Perinova à laquelle répondent annuellement les hôpitaux suisses publics et privés.

Le taux moyen d'écart salarial entre les HUG et les autres hôpitaux est de 15.2%, soit un taux de cherté salariale très stable dans le temps. La part de l'indemnité corrective destinée à couvrir la cherté salariale est calculée sur cette base et ne concerne que l'activité hors missions d'intérêt général et recherche et enseignement.

2. CAPS (programme K01)

L'acronyme CAPS signifie "cellule d'accueil et de programmation de séjour". Ce projet vise à offrir à chaque patient une programmation globale de sa prise en charge.

Dans ce cadre, les HUG travaillent sur 3 niveaux:

1. Processus : définition d'un macro-processus du parcours patient permettant de répondre à tout type de prise en charge (urgent/planifié; hospitalisations courtes/longues; simples/complexes; patients à besoins particuliers).
2. Métiers : définition des rôles et responsabilités des métiers en lien avec le parcours patient (IPM, IDL, IAG, ISP, case managers, assistants cliniques, etc.).
3. Outils IT : harmonisation des outils et systèmes d'information s'inscrivant dans le parcours patient (portail professionnel, portail patient, planification des rendez-vous).

Les travaux de ces différents groupes sont désormais terminés et les HUG sont actuellement en phase pilote sur 3 secteurs : Gériatrie, Oncologie et Crans-Montana.

Les plus-values « tangibles » attendues :

- Porte d'entrée harmonisée, structurée tout en restant flexible pour s'adapter aux spécificités: formulaire de demande de prise en charge (disponible à l'interne ainsi qu'à l'externe – médecins traitants);
- Vision globale et complète (1 seul document) de sa prise en charge à destination du patient : carnet de séjour du patient.

Les plus-values « intangibles » attendues :

- Une meilleure prise en charge aux interfaces avec le réseau (augmentation de planification des séjours & meilleure coordination de la sortie).

3. Amendes SCAV (programme K03 – nature 42)

J'ai été informé hier, par la direction générale de la santé, qu'il y avait eu une erreur de saisie lors de l'élaboration du projet de budget 2024. En effet, les amendes sont gérées et encaissées directement par le service des contraventions (DIN) et ne sont pas restituées à la DGS (DSM). Par conséquent, le produit des amendes encaissé par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) disparaît en 2024 (-0.2 million). Il n'y a donc pas d'augmentation prévue sur ce poste.

4. Coûts réels de prise en charge des migrants et des sans-papiers (HUG)

Tout patient admis aux HUG fait l'objet d'une facturation aux assureurs dans le cadre de son assurance de base LAMal, quand il en a une.

En ce sens, pour les migrants qui sont dans le processus d'asile suisse (permis N-F-S et réfugiés), et qui sont de fait au bénéfice d'une assurance financée par l'Hospice général, les prestations HUG sont facturées au même titre que pour un patient suisse, avec un taux d'encaissement proche de 100%. Une mission d'intérêt général (MIG) est néanmoins allouée aux HUG pour garantir le premier accueil ainsi que les coûts de traduction.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes qui ne sont pas en situation régulière (sans papiers), ces derniers ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation assurance et les coûts sont entièrement couverts par une MIG spécifique (consultations ambulatoire et stationnaire).

Plus précisément :

a) Prise en charge des migrants

Sont concernés les requérants d'asile qui ont obtenu un statut de réfugié ainsi que ceux dont la demande est en cours. Dans les deux cas, les soins reçus aux HUG sont facturés LAMal dès lors que les réfugiés sont au bénéfice d'une assurance de base, prise en charge par l'Hospice général ou payée directement par les migrants quand ils sont indépendants.

Un coût supplémentaire financé par une MIG ad hoc concerne le primo-accueil ainsi que les actions de prévention réalisées par le Programme Santé Migrants (PSM) au Département de Médecine de Premiers Recours, au Département de la Femme Enfant et Adolescent (enfants) et en psychiatrie. A ces coûts s'ajoutent les frais d'interprétariat. Le PSM prend en charge en particulier un contrôle médical pour chaque demandeur d'asile arrivant à Genève ainsi que les vaccins nécessaires. Ensuite le PSM suit les migrants tout au long de leurs séjours jusqu'à ce qu'ils obtiennent un statut de réfugié/un permis de séjour ou qu'ils quittent Genève.

Le nombre de ces consultations (32'400 en 2022) a augmenté d'environ 24% depuis 2017. Le coût 2022 de la prise en charge de cette population s'élève à 9.8 millions et comprend le coût de la task force Ukraine pour 0.4 million ainsi que les frais d'interprétariat. Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, la même tendance de volume de prise en charge des migrants au PSM est attendue pour l'année 2023.

b) Prise en charge des sans-papiers

Les HUG sont au bénéfice d'une MIG spécifique pour la prise en charge des soins des patients précaires sans garant et sans assurance. La plupart de ces patients sont des sans-papiers qui ne sont pas pris en charge par l'Hospice général. Ces patients en situation de grande précarité passent par la consultation ambulatoire communautaire (CAMSCO).

Le coût de la prise en charge totale des soins ambulatoires et stationnaires de cette population s'élève à 23.1 millions en 2022. Le budget sollicité pour 2024 s'élève à 24.6 millions.

En 2022, 41'600 prises en charge ambulatoires ont été effectuées, soit +15% vs 2018 et 651 hospitalisations.

Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, le nombre de prise en charge ambulatoire de 2023 serait en régression (- 9%) tandis que le nombre d'hospitalisations serait en augmentation (+ 7%).

5. Lettre de cadrage budget 2023 HUG et IMAD (programme K01)

Suite à votre demande, vous trouverez en annexe les lettres de cadrage adressées par mon prédécesseur suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil.

En vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

De : [Nogueira Krebs Cristina \(DSM\)](#) pour le compte de [Maudet Pierre \(DSM\)](#)
À : [Marti Caroline \(GC\)](#); [Florey Stéphane \(GC\)](#)
Cc : [Bretton Jean-Christophe \(DSM\)](#); [Audria Raphaël \(SEC-GC\)](#); [Arnold Cyril \(DSM\)](#)
Objet : PB2024: compléments suite audition sous-COFIN PP K
Date : jeudi 12 octobre 2023 10:25:59
Pièces jointes : [Lettre de cadrage B2023 HUG.pdf](#)
[Lettre de cadrage B2023 IMAD.pdf](#)

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions restées en suspens lors de l'audition de mon département, le 9 octobre 2023, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024 de la politique publique K.

1. Pourcentage de sous-couverture HUG (programme K01)

La modélisation financière de l'effet de la politique salariale de l'Etat se base sur l'étude 2022 des comparaisons salariales effectuées par l'institut Perinnova à laquelle répondent annuellement les hôpitaux suisse publics et privés.

Le taux moyen d'écart salarial entre les HUG et les autres hôpitaux est de 15.2%, soit un taux de cherté salariale très stable dans le temps. La part de l'indemnité corrective destinée à couvrir la cherté salariale est calculée sur cette base et ne concerne que l'activité hors missions d'intérêt général et recherche et enseignement.

2. CAPS (programme K01)

L'acronyme CAPS signifie "cellule d'accueil et de programmation de séjour". Ce projet vise à offrir à chaque patient une programmation globale de sa prise en charge.

Dans ce cadre, les HUG travaillent sur 3 niveaux:

1. Processus : définition d'un macro-processus du parcours patient permettant de répondre à tout type de prise en charge (urgent/planifié; hospitalisations courtes/longues; simples/complexes; patients à besoins particuliers).
2. Métiers : définition des rôles et responsabilités des métiers en lien avec le parcours patient (IPM, IDL, IAG, ISP, case managers, assistants cliniques, etc.).
3. Outils IT : harmonisation des outils et systèmes d'information s'inscrivant dans le parcours patient (portail professionnel, portail patient, planification des rendez-vous).

Les travaux de ces différents groupes sont désormais terminés et les HUG sont actuellement en phase pilote sur 3 secteurs : Gériatrie, Oncologie et Crans-Montana.

Les plus-values « tangibles » attendues :

- porte d'entrée harmonisée, structurée tout en restant flexible pour s'adapter aux spécificités: formulaire de demande de prise en charge (disponible à l'interne ainsi qu'à l'externe – médecins traitants);
- vision globale et complète (1 seul document) de sa prise en charge à

destination du patient : carnet de séjour du patient.

Les plus-values « intangibles » attendues :

- Une meilleure prise en charge aux interfaces avec le réseau (augmentation de planification des séjours & meilleure coordination de la sortie).

3. Amendes SCAV (programme K03 – nature 42)

J'ai été informé hier, par la direction générale de la santé, qu'il y avait eu une erreur de saisie lors de l'élaboration du projet de budget 2024. En effet, les amendes sont gérées et encaissées directement par le service des contraventions (DIN) et ne sont pas restituées à la DGS (DSM). Par conséquent, le produit des amendes encaissé par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) disparaît en 2024 (-0.2 million). Il n'y a donc pas d'augmentation prévue sur ce poste.

4. Coûts réels de prise en charge des migrants et des sans-papier (HUG)

Tout patient admis aux HUG fait l'objet d'une facturation aux assureurs dans le cadre de son assurance de base LAMal, quand il en a une.

En ce sens, pour les migrants qui sont dans le processus d'asile suisse (permis N-F-S et réfugiés), et qui sont de fait au bénéfice d'une assurance financée par l'Hospice général, les prestations HUG sont facturées au même titre que pour un patient suisse, avec un taux d'encaissement proche de 100%. Une mission d'intérêt général (MIG) est néanmoins allouée aux HUG pour garantir le premier accueil ainsi que les coûts de traduction.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes qui ne sont pas en situation régulière (sans papiers), ces derniers ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation assurance et les coûts sont entièrement couverts par une MIG spécifique (consultations ambulatoire et stationnaire).

Plus précisément :

a) Prise en charge des migrants

Sont concernés les requérants d'asile qui ont obtenus un statut de réfugié ainsi que ceux dont la demande est en cours. Dans les deux cas, les soins reçus aux HUG sont facturés LAMal dès lors que les réfugiés sont au bénéfice d'une assurance de base, prise en charge par l'Hospice général ou payée directement par les migrants quand ils sont indépendants.

Un coût supplémentaire financé par une MIG ad hoc concerne le primo-accueil ainsi que les actions de prévention réalisées par le Programme Santé Migrants (PSM) au Département de Médecine de Premiers Recours, au Département de la Femme Enfant et Adolescent (enfants) et en psychiatrie. A ces coûts s'ajoutent les frais d'interprétariat.

Le PSM prend en charge en particulier un contrôle médical pour chaque demandeur d'asile arrivant à Genève ainsi que les vaccins nécessaires. Ensuite le PSM suit les migrants tout au long de leurs séjours jusqu'à ce qu'ils obtiennent un statut de

réfugié/un permis de séjour ou qu'ils quittent Genève.

Le nombre de ces consultations (32'400 en 2022) a augmenté d'environ 24% depuis 2017. Le coût 2022 de la prise en charge de cette population s'élève à 9.8 millions et comprend le coût de la task force Ukraine pour 0.4 million ainsi que les frais d'interprétariat. Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, la même tendance de volume de prise en charge des migrants au PSM est attendue pour l'année 2023.

b) Prise en charge des sans-papier

Les HUG sont au bénéfice d'une MIG spécifique pour la prise en charge des soins des patients précaires sans garant et sans assurance. La plupart de ces patients sont des sans-papiers qui ne sont pas pris en charge par l'Hospice général. Ces patients en situation de grande précarité passent par la consultation ambulatoire communautaire (CAMSCO).

Le coût de la prise en charge totale des soins ambulatoires et stationnaires de cette population s'élève à 23.1 millions en 2022. Le budget sollicité pour 2024 s'élève à 24.6 millions.

En 2022, 41'600 prises en charge ambulatoires ont été effectuées, soit +15% vs 2018 et 651 hospitalisations.

Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, le nombre de prise en charge ambulatoire de 2023 serait en régression (- 9%) tandis que le nombre d'hospitalisations serait en augmentation (+ 7%).

5. Lettre de cadrage budget 2023 HUG et IMAD (programme K01)

Suite à votre demande, vous trouverez en annexe les lettres de cadrage adressée par mon prédécesseur suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil.

En vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités (DSM)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3918 – 1211 Genève 3



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de la sécurité, de la population et de la santé
Le Conseiller d'Etat

DSPS
 Case postale 3952
 1211 Genève 3

Hôpitaux universitaires de Genève
 à l'attention de
 Monsieur François CANONICA
 Président
 Avenue Gabrielle-Perret-gentil 4
 1211 Genève 14

400016-2023

Genève, le 10 janvier 2023

Concerne : Budget 2023

Monsieur le Président,

Suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil lors de sa séance du 16 décembre 2022 et en complément de mon courrier du 1^{er} septembre 2022, je vous prie de trouver ci-après les montants prévus au budget 2023 pour votre institution :

A. FONCTIONNEMENT

Subvention recherche et enseignement :	F	207 533 771
Subvention missions d'intérêt général :	F	198 716 629
Subvention sous-couverture MIG :	F	253 385 589
Surcoûts énergies :	F	19 300 000
Indemnisation HUG dispositif Covid :	F	8 500 000
Total :	F	687 435 989

Par rapport au projet de budget 2023 déposé en septembre 2022, ces montants ont évolué de la manière suivante :

Subvention recherche et enseignement au PB 2023 : F 203 972 085

Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) : F 1 678 007
 Amendement annuité 2023 : F 1 883 679

Subvention recherche et enseignement au B 2023 : F 207 533 771

Subvention missions d'intérêt général au PB 2023 : F 195 361 425

Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) : F 1 580 728
 Amendement annuité 2023 : F 1 774 476

Subvention missions d'intérêt général au B 2023 : F 198 716 629

Subvention sous-couverture MIG au PB 2023 :	F	226 003 941
Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) :	F	12 643 715
Amendement annuité 2023 :	F	14 193 440
Amendement réévaluation ASSC :	F	544 493
Subvention sous-couverture MIG au B 2023 :	F	253 385 589
Surcoûts énergies au PB 2023	F	0
Amendement financement surcoûts énergie	F	19 300 000
Surcoûts énergies au B 2023	F	19 300 000
Indemnisation HUG dispositif Covid au PB 2023	F	8 500 000
Pas de modification	F	0
Indemnisation HUG dispositif Covid au B 2023	F	8 500 000

B. INVESTISSEMENTS

Les montants prévus au budget 2023 des investissements concernant votre établissement n'ont pas évolué depuis le dépôt du projet de budget.

Pour mémoire, le budget 2023 des investissements prévoit les tranches de paiement suivantes :

- Crédits d'ouvrage :

HUG - Maternité 4 ^{ème} étape (L 12980) :	F	3 500 000
HUG - Crédits d'ouvrage 2016-2019 (L 11957) :	F	2 800 000
HUG - Solution d'archive neutre (L 12529) :	F	1 800 000
HUG Rénovation et agrandissement des blocs opératoires (L 12724) :	F	7 155 694
HUG Dossier patient informatisé (soins intensifs et anesthésie) (L 12855) :	F	2 188 000
HUG Santé numérique (PL 13004 partie subvention HUG) :	F	1 377 000
HUG Datacenter II (PL en cours) :	F	1 000 000

- Crédit de renouvellement :

HUG - Crédit de renouvellement 2020-2024 (L 12464 et 13001) :	F	51 439 806
HUG - Crédit de renouvellement sur les équipements lourds (L 13171) :	F	11 700 000

Je vous prie de bien vouloir tenir compte des éléments figurant sous les points A et B, lors de l'élaboration de votre budget 2023 de fonctionnement et d'investissement. Le budget de fonctionnement 2023 doit être équilibré.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir nous retourner **d'ici au vendredi 13 janvier 2023**, le tableau indiquant l'évolution des ETP entre les budgets 2022 et 2023 que la direction financière du département a fait parvenir à vos services.

Dans le but de permettre au Conseil d'Etat d'approuver votre budget 2023 avant le 30 avril 2023, je vous remercie de bien vouloir en adresser une copie papier et au format électronique à la direction financière de mon département **d'ici au 31 mars 2023**. Ce document devra également être accompagné du procès-verbal du conseil d'administration qui l'aura approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



Mauro Poggia

Copies : Monsieur Jean-Christophe Bretton, secrétaire général
Madame Stéphanie Coudourey, secrétaire générale adjointe
Monsieur Adrien Bron, directeur général de la santé
Monsieur Michel Clavel, directeur financier



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Le Conseiller d'Etat

DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Institution genevoise de maintien à domicile
à l'attention de
Monsieur Moreno SELLA
Président
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge

N/réf. : 400019-2023

Genève, le 10 janvier 2023

Concerne : Budget 2023

Monsieur le Président,

Suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil lors de sa séance du 16 décembre 2022 et en complément de mon courrier du 7 septembre dernier, je vous prie de trouver ci-après les montants prévus au budget 2023 pour votre institution :

A. FONCTIONNEMENT

IMAD - MIG et formation	F	93 275 780
Indemnisation dispositif Covid-19	F	250 000
Total	F	93 525 780

Par rapport à la version du projet de budget 2023 déposée en septembre 2022, ce montant évolue de la manière suivante :

IMAD - MIG et formation au PB 2023 :	F	89 578 968
Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) :	F	779 209
Amendement annuité 2023 :	F	874 715
Amendement réévaluation ASSC :	F	276 691
Amendement permanents nocturnes :	F	950 000
Surcoûts énergie :	F	88 090
Ouverture d'IEPA :	F	728 107
IMAD - MIG et formation au B 2023 :	F	93 275 780
Indemnisation Imad dispositif Covid-19 au PB 2023 :	F	250 000
Pas de modification	F	0
Indemnisation Imad dispositif Covid-19 au B 2023 :	F	250 000

Par ailleurs, comme c'est le cas depuis l'exercice 2020, la part du financement résiduel de l'ensemble des prestations de soins à domicile prévues dans la planification sanitaire cantonale fait l'objet d'une ligne budgétaire générique. Le financement de la part résiduelle des soins vous sera versé depuis cette enveloppe globale, ceci en fonction de l'activité réelle exercée.

B. INVESTISSEMENTS

Les montants prévus au budget 2023 des investissements concernant votre établissement n'ont pas évolué depuis le dépôt du projet de budget.

Pour mémoire, le budget 2023 des investissements prévoit les tranches de paiement suivantes :

- Crédits d'ouvrage :

IMAD - Equipement des IEPA et informatique (L 12039)	F	500 000
IMAD - Evolution des systèmes informatiques (L12295)	F	1 643 942
IMAD – Santé numérique (13004) :	F	150 000

- Crédit de renouvellement :

IMAD – Crédit de renouvellement 2020-2024 (L 12465)	F	2 200 000
---	---	-----------

Je vous prie de bien vouloir tenir compte des éléments figurant sous les points A et B, lors de l'élaboration de votre budget 2023 de fonctionnement et d'investissement. Le budget de fonctionnement 2023 devra être équilibré.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir nous retourner **d'ici au vendredi 13 janvier 2023**, le tableau indiquant l'évolution des ETP entre les budgets 2022 et 2023 que la direction financière du département a fait parvenir à vos services.

Dans le but de permettre au Conseil d'Etat d'approuver votre budget 2023 avant le 30 avril 2023, je vous remercie de bien vouloir en adresser une copie papier et au format électronique à la direction financière de mon département **d'ici au 31 mars 2023**. Ce document devra également être accompagné du procès-verbal du conseil d'administration qui l'aura approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



Mauro Poggia

Copie à : Monsieur Jean-Christophe Bretton, secrétaire général
Madame Stéphanie Codourey, secrétaire générale adjointe
Monsieur Adrien Bron, directeur général de la santé
Monsieur Michel Clavel, directeur financier



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL

Commission des finances

Page 1/1

Projet de budget 2024**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE L : ECONOMIE ET EMPLOI****Séance du :**

Vendredi 13 octobre 2023 – 10 h. 02 à 11 h. 24.

Lieu : Département de l'économie et de l'emploi, place de la Taconnerie 7, salle Fazy-Dufour**Rapporteurs :** M. GOLAY Roger (auteur du rapport), M. BENE Jacques**Assistent pour le département :**M^{me} BACHMANN Delphine, Conseillère d'Etat,

M. BARBEY Charles, Directeur général (OCE),

M. EPALLE Alexandre, Directeur général (DG-DERI),

M. FAVRE Eric, Directeur général (SG-DEE),

M. RITTER Dominique, Directeur financier (DEE)

Budget 2024 – fonctionnement – programmes politiques publiques

Le Département de l'économie et de l'emploi dirige trois programmes de politiques publiques, à savoir :

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (correspondant à l'activité de l'Office cantonal de l'emploi - OCE).

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (correspondant à l'activité de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail - OCIRT).

L03 Promotion économique et tourisme (correspondant à l'activité de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation – DG DERI et les entités concernées).

Ces trois programmes ont été réunis en 2022, pour la première fois, sous la dénomination L.

Chiffres clés :

La politique publique L, versus Etat, du département de l'économie et de l'emploi représente le 1,38 %, soit la somme de 143 millions de francs, du projet de budget de l'Etat (Par comparaison, en 2023, 1,41 %, soit 139 millions de francs). Projet de budget total de l'Etat 2024 : 10'367 milliards de francs.

Politique publique L – Economie et emploi

Madame BACHMANN ouvre la séance et propose à M. RITTER de faire une brève présentation du projet de budget 2024 de la politique publique L, avant de passer aux questions.

M. RITTER aborde le récapitulatif pour la politique publique L. Il fait remarquer qu'entre le budget 2023 et le budget 2024 il y a une augmentation de 1.4 million sur la totalité de la politique, qu'au niveau des revenus il y a une diminution de 965'224 francs et sur la totalité des postes de la PP L il y a une diminution de 3.89 ETP. Il rappelle que la PP L représente 143 millions de francs, soit 1.38% du budget de l'Etat. En 2023, ce montant s'élevait à 139 millions, soit 1.41% du budget de l'Etat.

Il en vient à la répartition par programme. Au niveau des charges, 67% concernent l'OCE et le programme de réinsertion des demandeurs d'emploi (L01), 17% concernent l'OCIRT avec la régulation du marché du travail et du commerce (L02) et 16% correspondent à la promotion économique et du tourisme (L03) avec la DG-DERI, ainsi que des entités qui dépendent du programme, à savoir la FAE qui représente la majeure partie. Pour les revenus, 61% correspondent à la L01, 29% à la L02 et l'OCIRT, et 10% à la L03. S'agissant des ETP, 60% sont répartis à la L01, 34% au niveau de la L02 et 6% à la L03.

L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

M. RITTER énonce que la L01 (programme de réinsertion des demandeurs d'emploi) portée par l'OCE comporte une variation de 840'927 francs, c'est-à-dire une augmentation de 0.9% par rapport à 2023, ainsi qu'une diminution des revenus de 1'072'000 francs. Au niveau des postes, il souligne une diminution totale de 10.79 ETP. Il résume les points forts (détaillés dans la brochure) du budget 2024 qui sont les qualités des prestations de conseil, la transformation digitale, les mesures du marché du travail, les bonus employabilité et les emplois de solidarité. Pour les écarts, au niveau des charges de personnel, il relève une diminution du nombre d'auxiliaires par rapport à la part fédérale, compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi (qui est corrélée à une diminution des revenus par rapport à la participation de la Confédération).

Un Commissaire s'interroge à propos du transfert de 5.79 ETP à destination d'autres programmes de la politique L, il souhaite avoir quelques précisions.

M. RITTER répond au Commissaire qu'il s'agit d'un transfert de poste uniquement, entre la partie OCE et la partie OCIRT. Cela permet de corriger la problématique suivante : l'OCIRT avait un budget en francs, sans avoir les postes (d'auxiliaires), tandis que l'OCE avait des postes qui n'avaient pas été financés intégralement. Ainsi, la correction s'est faite afin qu'il y ait une adéquation entre les francs et la statistique ETP, pour les auxiliaires uniquement.

M^{me} BACHMANN ajoute qu'il n'y a pas d'augmentation de charge de personnel et que c'est d'ailleurs le seul département qui n'en a pas.

M. RITTER précise qu'il s'agit d'une correction d'erreur qui avait été faite par le département précédent. Ce dernier avait mis les postes, sans y mettre les francs consécutifs. Il reprend l'explication sur les augmentations des charges des biens et services (31), en lien avec le projet de loi par rapport au fond PCM.

M^{me} BACHMANN ajoute quelques clarifications quant au projet de loi pour le fond PCM. Ce projet, récemment déposé par le Conseil d'Etat, concerne la gestion du fonds de compensation pour les chômeurs malades. Ce fond est aujourd'hui déficitaire et une réforme structurelle est prévue. Elle impliquera une augmentation de charges, car dans le paquet proposé, il y a une prise en charge des frais administratifs, non pas sur les frais du fond, mais par l'Etat. Ainsi l'Etat assumerait la charge administrative de ce fond, mais les chômeurs paieraient pour couvrir ce qui doit sortir. Une explication complète se fera devant la commission des finances.

M. RITTER dit que le département sera auditionné la semaine prochaine sur le crédit supplémentaire pour l'année 2023.

M^{me} BACHMANN complète les propos de M. RITTER et indique que le but visé serait de remettre les comptes à zéro, car le fond est structurellement déficitaire.

Un Commissaire demande s'il y aura une incidence sur les comptes, vu que le financement sera modifié.

M^{me} BACHMANN affirme qu'à ce jour, le fonds est financé avec une adaptation du taux dans la loi, qui peut être fixé par le Conseil d'Etat. Elle explique qu'habituellement, le taux paie les prestations. Mais pour différentes raisons et notamment à la suite du COVID, le fond s'est retrouvé déficitaire. Elle indique qu'en arrivant en juin elle a fait une consultation bipartite, résultant en une augmentation du taux de cotisation des chômeurs par voie réglementaire, à 3.75%, afin d'éviter de creuser encore le déficit. Or, il s'agissait d'assumer le déficit, raison pour laquelle un crédit supplémentaire a été déposé pour 2023 afin de le remettre à zéro. L'objectif d'entrée en vigueur de la nouvelle loi est fixé au 1^{er} janvier 2024. L'idée sous-jacente est de faire payer les prestations aux chômeurs. Jusqu'ici les 549'600 francs étaient prélevés sur le fonds, ce qui ne semble pas très juste.

Un Commissaire demande le montant du crédit supplémentaire.

M. RITTER répond qu'il s'agit de 4.7 millions pour le remettre à zéro au 31 décembre 2023.

M^{me} BACHMANN précise que les chômeurs ont subi une augmentation de 2 à 3.75% depuis le 1^{er} octobre. Elle indique que le département s'est engagé à revoir le taux si, d'ici à juin l'année prochaine, 2 mois de réserves pouvaient être obtenus, afin d'avoir une petite marge (si des besoins complémentaires étaient nécessaires). Elle précise qu'il ne s'agit pas de faire payer les chômeurs plus que nécessaire.

M. RITTER en vient à la nature 36. Il indique que l'on y retrouve l'augmentation de la participation cantonale pour la LACI et les mesures de marché du travail, en fonction du calcul du SECO. Ce dernier envoie 2 fois par année une estimation des montants que le canton doit verser. Il dit qu'une adaptation a été faite au niveau du dernier chiffre présent lors de l'élaboration du budget de 2024.

Il aborde une diminution de la nature 42 qui concerne les taxes découlant du projet de loi sur le fond PCM. Dans la situation actuelle, les coûts salariaux de l'OCE pour les PCM ainsi que les coûts de structure (bâtiments et informatique) font l'objet d'une écriture de revenu dans les comptes de l'Etat pour imputer sur le fond PCM. Et avec le projet de loi, l'intégralité des coûts étant à l'Etat, ce revenu ne sera plus considéré pour ces charges-là.

Au niveau de la nature 46, les revenus de transfert correspondent à la diminution du financement du SECO, en lien avec la baisse de demandeurs d'emploi.

Un Commissaire pose une question sur les indicateurs des entrées au chômage de longue durée, il souhaite savoir si le passage à 25% en 2024 est réaliste, compte tenu du fait que le taux était à 32% en 2022. Il demande quelles sont les mesures prises afin d'atteindre cet objectif.

M. BARBEY explique à ce commissaire que ces objectifs ne sont pas corrigés chaque année, mais plutôt tous les 4 ans. Sur le budget 2023 le taux est de 32% et, selon le résultat de 2023 qui sera connu au mois de juin (les chiffres sont donnés par le SECO l'année suivante), le taux sera sous la barre des 30%. Même si les 25% paraissent ambitieux, cela reste crédible.

M^{me} BACHMANN ajoute que plusieurs mesures du marché du travail ciblent aussi les chômeurs de longue durée, elle espère donc qu'il y aura un impact tangible.

Un Commissaire demande, au niveau de la qualité du suivi des chômeurs, si le nombre de dossiers moyen par conseiller (145) est cohérent par rapport à la moyenne suisse.

M. BARBEY répond que la moyenne suisse fluctue entre 120 et 125, mais que la moyenne genevoise est tenable, car, en comparaison aux autres ORP, la charge administrative a été allégée. La réallocation des ressources en interne et la digitalisation ont permis d'alléger les tâches administratives. Les conseillers ont ainsi plus de temps pour se concentrer là où il y a une valeur ajoutée, à savoir sur le conseil.

M^{me} BACHMANN souligne qu'il s'agit d'une reprise des indicateurs fédéraux. Il est légitime de se demander si les qualités dépendent réellement du nombre.

Un Commissaire avance que la part des charges de cette politique est énorme. Même si une grande part vient de Berne, il estime que c'est tout de même l'argent du contribuable. Il en vient à la préférence cantonale et demande si l'application sera renforcée et mieux appliquée. Il dit que M. POGGIA veillait beaucoup sur la question, mais il émet quelques doutes quant à l'application de M^{me} FISCHER.

M^{me} BACHMANN indique qu'il n'y a pas eu de souplesses de sa part sur l'application de la directive de la préférence cantonale. Elle dit qu'un travail de proximité est fait avec les entreprises, car la préférence cantonale ne s'applique pas uniquement aux demandeurs d'emploi et que la question est beaucoup plus transversale. Elle dit que le travail est réalisé dans l'OCE, mais également avec les partenaires.

Un Commissaire précise que M. POGGIA veillait à demander les explications précises de l'engagement des frontaliers (aux SIG ou au HUG par ex.) et qu'il ne se contentait pas de simplement rappeler la directive.

M^{me} BACHMANN dit que la marge de manœuvre de l'OCE concerne la réinsertion des demandeurs d'emploi uniquement. L'office n'est pas responsable de la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève, qui est une question bien plus large que le champ d'action de l'OCE. Elle indique que la question devrait plutôt être adressée à l'office du personnel de l'Etat et donc, à M^{me} FONTANET.

M. BARBEY dit qu'il y a des revues avec les DRH du petit et du grand Etat. Des contacts réguliers ont lieu et quand il y a des assignations, un retour sur chaque poste est fait des raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas été engagées. Un suivi très professionnel est fait et cette directive a très naturellement été intégrée par les entreprises du secteur privé.

M^{me} BACHMANN rappelle que le taux de chômage est historiquement bas. Sur les chômeurs restants, il y a probablement en partie un manque de corrélation entre les besoins du marché et leurs compétences. Elle pense qu'il y a un travail à faire dans la manière de recruter, elle fait mention des soft skills qui devraient être plus mis en valeur. Elle indique que l'employabilité est au cœur des préoccupations de l'Etat, avec plusieurs programmes et mesures qui seront mis en place afin d'améliorer la transition et la réinsertion dans les secteurs à pénurie. Elle souligne que la loi sur le chômage, qui est fédérale, ne vise pas vraiment la reconversion professionnelle, mais plutôt à remettre les gens en emploi. Elle insiste sur la faible marge de manœuvre qui est initialement prévue par la loi.

Un Commissaire dit qu'il est conscient des pénuries du secteur privé. Mais il estime qu'il n'est plus admissible d'engager des frontaliers dans l'administration, alors que les apprentis de commerce attendent plusieurs années avant de trouver un travail. Il relève qu'entre l'UDC et le MCG, pratiquement 1/3 du Grand Conseil est soucieux de ce problème et attend des réponses efficaces.

M. BARBEY soutient que la question principale concerne les profils. La reconversion n'est pas suffisante et la loi est "contournée" afin de faire des micro-formations pour répondre aux besoins des entreprises. Il dit que le bassin d'emploi est riche à Genève, il mentionne qu'il y a 1.7 poste par résident actif, le canton de Vaud en a 1.1 et dans

l'Ain et la Haute-Savoie cela se situe à 0.6 ou 0.7 et que, forcément, Genève est très attractive.

M^{me} BACHMANN ajoute que le département et l'OCE sont attentifs à cette problématique. Mais que pour le recrutement de l'Etat, elle invite le commissaire à s'adresser à l'office du personnel de l'Etat.

Un Commissaire revient aux micro-formations. Il demande quelle collaboration est mise en place entre l'OCE et les partenaires sociaux, afin que ces micro-formations puissent tout de même être certifiantes. Il met en avant que la mise en place d'une formation qui cible un domaine où il y a une pénurie est en général très longue.

M^{me} BACHMANN explique qu'il y a un partenariat avec l'entreprise Réalise notamment, qui fait de la réinsertion sur une durée courte (4-6 mois). Elle souligne le travail collaboratif réalisé avec les entreprises qui s'engagent à prendre les personnes qui sont formées par la suite. Puis elle précise que le projet ENASA est exclusivement cantonal.

M. EPALLE indique, s'agissant des micro-formations, qu'il y a le souhait de pouvoir utiliser les infrastructures des associations professionnelles. Il fait mention de métiers qui concernent la transition énergétique. Il y a le souhait que cela soit payé par le chômage, mais qu'une attestation soit délivrée, ou des crédits, lesquels seraient reconnus par la branche et donnant la possibilité pour les personnes qui auraient initié le processus, de compléter leur formation. Pour ce faire, il faudrait que les associations professionnelles fassent le pas.

Un Commissaire demande la raison pour laquelle ce pas n'est pas fait.

M. EPALLE explique qu'une formation a été montée aujourd'hui, mais qu'elle se réalise aux Paccots. Il indique que la formation se fait en parallèle aux carnets de commandes. En effet, il précise qu'une pénurie de matériaux existe à l'heure actuelle.

M^{me} BACHMANN ajoute que le dialogue existe, mais qu'il n'est pas forcément possible d'engager les montants des formations (même de 4 à 6 mois) s'il n'y a pas un engagement patronal par la suite. Sur la question de la formation certifiante (2 ans pour un AFP, 3 pour un CFC), il y a le projet pilote ENASA. Celui-ci dispense des formations pour des assistants en aide en soins et accompagnement. La 3^{ème} volée débutera en mars et le travail est réalisé avec l'OrTra. Cette formation se fait sur le terrain, quelques jours par semaine, auprès d'un employeur, lequel accepte, comme convenu, de garder les personnes en emploi après les 2 ans de formation. Sur les 2 volées de 12, il n'y a aucun abandon pour le moment. Elle conclut qu'il s'agit d'un modèle de formation qui fonctionne, mais que cela a un coût et que c'est le canton qui le prend en charge.

Un Commissaire demande quel est le coût annuel.

M. BARBEY indique qu'il s'agit d'environ 50'000 francs par personne et par an.

M^{me} BACHMANN précise que le coût est élevé, car les personnes travaillent et qu'il faut également payer l'OrTra pour les cours. Elle met en perspective les dossiers qui sont à l'aide sociale et qui représentent en moyenne environ 28'000 francs par an. Même si 100'000 francs de formation sur 2 ans paraissent élevés, elle estime que le calcul est rentable pour une personne qui travaillera 5, 10 ou 15 ans dans le domaine par la suite.

Un Commissaire ajoute que c'est rentable tant que la personne reste sur le canton de Genève.

M^{me} BACHMANN répond qu'il n'y a pas de raison qu'une personne formée à Genève et qui gagne en moyenne 30% de plus que dans le canton de Vaud (dans le domaine des soins) parte travailler là-bas.

Le Commissaire lui répond que les 30% sont absorbés par un coût de la vie extrêmement élevée à Genève.

Un Commissaire fait constater que tout est noyé dans le budget de l'Etat et qu'il n'est plus possible de distinguer grand-chose. Il demande s'il n'est pas possible d'avoir des projets clairs qui ciblent chaque domaine d'activité individuellement, avec un montant défini investi. Il estime que les associations professionnelles seraient plus favorables à s'engager avec des montants clairs.

M^{me} BACHMANN rétorque qu'il n'y a pas de mauvaise collaboration avec les associations. Elle indique que la task force employabilité a débouché sur un certain nombre de propositions et à l'issue des travaux. En mai 2023, il a été décidé de nommer un conseil pour l'employabilité. Celui-ci est présidé de manière alternative par l'UAPG, le DIP, la CGAS et le DEE. En parallèle, le Conseil d'Etat a mis en place une délégation à l'employabilité. Le conseil doit être un vecteur de transmission à la délégation du Conseil d'Etat de projets phares (transversaux). Or, il faut distinguer 2 types de projets, certains sont réalisés à l'échelle des offices (micro), et le conseil de l'employabilité n'est pas supposé effectuer le travail à double, à la place des offices. Le conseil permettra d'avoir une vue transversale de ce qui est réalisé entre les départements. D'autres initiatives sont plus transversales, comme une réforme du système des emplois de solidarité. L'employabilité est un sujet qui touche typiquement le DIP, le DCS, les employeurs, les syndicats et le DEE. Elle estime que le conseil est encore relativement jeune pour concrétiser toutes les attentes. Elle ajoute porter une attention particulière aux coûts des différentes mesures engagées.

M. BARBEY complète en ajoutant qu'il y a toujours cette notion d'investissement et de retour. Il explique que des formations ont été organisées en collaboration avec de grandes marques horlogères. Des métiers ont été définis, les personnes inscrites à l'OCE y participent, le financement est fédéral et toutes les formations débouchent en principe sur un emploi.

Un Commissaire affirme que s'agissant de l'horlogerie, le domaine est relativement uni et organisé. À contrario, le domaine énergétique est plus individualisé et les entreprises n'ont pas forcément besoin de l'Etat, mais l'Etat, lui, a besoin des entreprises afin d'avoir des débouchés et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi. Il est convaincu que certains chômeurs souhaitent travailler, mais n'ont pas

la formation nécessaire pour entrer dans un marché. Les entreprises ont besoin de personnes un minimum formées. Il rappelle la motion de commission sur l'analyse du chômage, à laquelle M. POGGIA avait répondu que, même si l'idée était pertinente, ce qui était demandé coûterait trop cher.

M^{me} BACHMANN dit que M. EPALLE est en train de travailler sur un projet visant à déterminer les besoins des entreprises. Certains problèmes sont traités dans l'urgence, avec des formations rapides. Elle explique que Réalise vient d'ouvrir une formation dans le gros œuvre, car un besoin avait été identifié à ce niveau. Elle rappelle que le financement est cantonal et, tant qu'une identification des besoins n'est pas clairement définie, les demandes de budget ne seront pas faites dans le vide.

M. EPALLE précise que cette étude du besoin en main-d'œuvre (BMO) est calquée sur ce qui se fait en France, à savoir une statistique secteur par secteur des BMO. C'est fastidieux et coûteux, mais à Genève, le travail sera fait à l'échelle des entreprises en les sensibilisant à faire un peu plus de projection par rapport à leurs besoins.

M. BARBEY ajoute que dans les métiers administratifs, victimes de la délocalisation et de la digitalisation, il est difficile de les transférer à des personnes qui perdent leur emploi dans le secteur de la transition énergétique. Aussi, le véritable défi est de transférer des personnes d'un secteur à un autre.

M^{me} BACHMANN indique que les 2 grandes transitions sont énergétiques et numériques. Les 2 ont une attention particulière, car elles sont vectrices d'employabilité. Le travail est fait de manière réaliste et discrète. Elle sait pertinemment que le versement d'indemnité n'est pas suffisant.

Un Commissaire pense que la capacité d'accueil des formations est essentielle. Il demande si les capacités sont suffisantes.

M^{me} BACHMANN répond que la question est à poser au DIP. Elle précise que les programmes de formation mis en place par le DEE ne rencontrent pas de problème d'engorgement.

M. EPALLE fait remarquer que le canton de Vaud vient de sortir une étude par rapport au numérique. Celle-ci indique que les écoles et les structures de formation ont la capacité de s'étendre si nécessaire, mais le problème reste que les jeunes ne se dirigent pas vers ces filières.

L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

M. RITTER en vient à la régulation du marché du travail et du commerce portée par l'OCIRT. Il mentionne une augmentation de 1.2 million au niveau des charges de personnel, de 367'720 francs au niveau des revenus et de 10.9 ETP au niveau des postes. Les points forts sont, d'une part, la poursuite du déploiement du dispositif légal lié au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail, et d'autre part, la lutte contre le travail au noir. Il y ajoute les travaux de refonte de la LRDBHD. Et enfin, pour le registre du commerce, la mise en application des règles fédérales sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (2024).

Les écarts sont de + 10.9 ETP et, hormis le transfert technique mentionné précédemment, il y a 5 postes supplémentaires pour l'OCIRT. Le 1^{er} poste a été validé par la commission des finances pour 2023. Sur les 4 restants, 2 ETP sont pour la LIRT (en fonction du ratio d'entreprises), 1 ETP pour la partie OCIRT et 1 ETP pour le registre du commerce. Concernant la nature 31 (charges de biens et services), il s'agit d'une adaptation qui n'a pas été faite ces dernières années par rapport à la création et au provisionnement pour les créances irrécouvrables, compte tenu de l'augmentation régulière (au niveau OCIRT) du volume de facturation ayant principalement eu lieu au registre du commerce. En prenant les comptes 2022, un écart important existait entre la constitution de provisions en charges et recouvrables, et le budget qui était à disposition. Une correction a été faite afin d'atteindre un chiffre plus réel. La nature 42 correspond à l'augmentation de la facturation du registre du commerce.

Un Commissaire revient à la refonte de la LRDBHD, il souhaite en connaître les détails ainsi que les parties impliquées.

M^{me} BACHMANN répond qu'il s'agit d'une refonte complète. Une consultation sera réalisée avec l'ensemble des milieux concernés, avant le dépôt du projet de loi. Mais à ce stade, il est trop tôt pour se prononcer. Elle ajoute que les lignes directrices ont déjà été validées (simplification et sens du service) et que les travaux débiteront cet automne.

Un Commissaire explique que le travail du service du commerce varie beaucoup selon les fonctionnaires en charge des dossiers. Il affirme que les personnes actives dans le domaine de la restauration sont sensibles à cette problématique.

M^{me} BACHMANN fait remarquer qu'il s'agit d'un service très connexe à d'autres services et départements de l'Etat et que la coordination n'est pas toujours optimale. Elle rappelle qu'il s'agit d'un service qui a été très décrié lors de la dernière crise institutionnelle et que le personnel a été marqué par les événements, il faut donc en tenir compte. Un juste équilibre sera trouvé entre une loi qui permet une concurrence loyale, des conditions de travail correctes et le moins de complexité administrative possible. Elle estime que la consultation débutera prochainement.

Un Commissaire estime que la restauration est un domaine d'activité plus complexe que ce qu'il n'y paraît. Il pense qu'il faudrait faciliter la partie administrative, car les personnes y perdent trop de temps.

M^{me} BACHMANN explique que le sens du service se doit d'être pragmatique. Mais il doit être raisonnable. Elle souligne que certains secteurs sont déjà très accompagnés.

Un Commissaire prend l'exemple d'un futur projet de loi proposé par les LJS, lequel éviterait de devoir renouveler les autorisations pour la vente de boissons alcoolisées. Il pense que ce genre de projet serait constructif.

M^{me} BACHMANN entend la remarque, elle précise que c'est la raison pour laquelle elle souhaite faire une refonte globale, qui prendra certainement plus de temps, mais qui intégrera toutes les spécificités.

Un Commissaire rappelle que le travail réalisé en commission de l'économie dépassait parfois ce qui était nécessaire et complexifiait les propositions. Il pense qu'il est préférable de proposer un projet ayant déjà un soutien large afin qu'il soit plus facilement accepté en commission.

M^{me} BACHMANN affirme que la consultation sera étendue, avant le dépôt du PL. Mais elle souligne que les commissaires sont ensuite seuls maîtres de leurs travaux et qu'eux seuls décident d'apporter des modifications par la suite.

M. FAVRE fait remarquer que la complexité législative est très élevée à Genève, en raison de la créativité du Grand Conseil notamment.

Un Commissaire intervient en expliquant que, justement, il s'agit de proposer des choses simples.

M^{me} BACHMANN dit qu'elle est tout à fait consciente de cette complexité et que le futur projet de loi en tiendra compte.

L03 – Promotion économique et tourisme

M. RITTER aborde la L03. Il dit qu'une diminution de 609'380 francs des charges globales a eu lieu. Au niveau des revenus, la baisse est de 260'462 francs. Les axes et les priorités sont les suivantes : soutenir le commerce local et l'économie de proximité, favoriser l'emploi et l'employabilité, développer des pôles d'excellence, contribuer au renouveau du secteur événementiel genevois ainsi que répondre aux défis et aux enjeux liés à la transition numérique, à la transition écologique et au changement climatique.

Il relève 3 écarts. Le 1^{er} est une diminution de 4 ETP de nature 30 (charges de personnel) en raison du refus du PL 13221 qui intégrait des auxiliaires pour sa mise en œuvre. La nature 31 (charges de biens et de services et autres charges d'exploitation) intégrait également un montant au budget 2023 en lien avec le PL 13221, lequel a été enlevé du budget 2024. Puis, la nature 43 indique une diminution de 260'000 francs qui correspond à la diminution des récupérations d'anciennes cautions concernant les dossiers de la FAE antérieurs à 2012.

M^{me} BACHMANN revient à une question d'un Commissaire sur les recours qui souhaitait savoir s'il existait encore beaucoup de recours concernant les aides COVID.

M. EPALLE affirme qu'il y en a malheureusement encore quelques-uns. Il explique que, dans l'urgence, certaines entreprises avaient fourni des documents qui n'étaient pas adaptés à leur réelle situation. Celles-ci se retrouvent dans des situations délicates, car de trop gros montants leur avaient été versés. Il y a donc encore plusieurs recours et réclamations liés de ces situations. Il souligne le 2^{ème} aspect touchant la surveillance des contrôles, avec notamment la question des dividendes.

M^{me} BACHMANN explique que les cas vont en diminuant.

Un Commissaire demande si les contrôles diminuent.

M. EPALLE précise que les contrôles sont imposés au niveau fédéral par le SECO.

M^{me} BACHMANN demande s'il y a d'autres questions sur le programme L03. Elle ajoute qu'une refonte est également prévue sur la loi sur le développement et de la promotion économique (qui n'a pas été revue depuis 2005).

M. EPALLE explique que cette loi a été revue, mais d'une manière extrêmement partielle uniquement.

Un Commissaire a une question sur les investissements économiques. Il demande s'il y a des craintes de départ de grandes structures. Il souhaite connaître la collaboration faite entre les divers départements concernés. Il illustre la situation par le cas Firmenich. Il avance qu'un accompagnement pourrait être réalisé afin de résoudre certaines difficultés, de sorte à éviter des départs ou à faciliter des arrivées.

M^{me} BACHMANN dit qu'un travail relativement intensif est mené pour la promotion économique. Elle souligne que le travail réalisé avec le département de M^{me} FONTANET se fait en étroite collaboration. Des rencontres avec les plus grandes entreprises du canton sont fréquentes, ainsi qu'avec toutes les faitières professionnelles. Elle constate qu'il n'y a pas de mauvaises nouvelles pour l'instant, au contraire, certaines entreprises actives dans le milieu du négoce souhaitent développer leur activité genevoise. Elle relève que le plus gros challenge actuel réside dans l'impôt sur la personne physique plutôt que sur la personne morale. Il est souvent relevé que Genève reste très attractive de manière générale.

Un Commissaire demande s'il y a une grande satisfaction des entreprises actives dans le négoce.

M^{me} BACHMANN affirme que le secteur du négoce a su créer un écosystème où la formation est l'une des plus élevées au monde. L'implantation de ces entreprises n'est pas étrangère à cette main-d'œuvre qualifiée. Les conditions-cadres correspondent à ces écosystèmes complets. Elle relève que le maillage est très différencié dans le secteur, avec des petites et de très grandes entreprises, ainsi que des secteurs diversifiés. Elle estime que ce tissu économique est sain.

Un Commissaire souhaite savoir ce que ce secteur représente, en termes de recettes fiscales pour le canton. Il a le souvenir que M. HILER parlait d'1 milliard à son époque, il suppose que cela peut représenter le double à l'heure actuelle. Or, l'ancien Conseiller d'Etat s'inquiétait de la relative volatilité de ces entreprises, qui peuvent se délocaliser très facilement.

M. EPALLE relève, comme le mentionnait M^{me} BACHMANN, que l'écosystème est relativement solide, car Genève est une des uniques places au monde (avec Singapour peut-être) qui comprend des juristes spécialisés, des financements ainsi que des formations. Par conséquent, déménager ne serait pas réellement favorable à ces entreprises, même si la difficulté d'une délocalisation est moindre en termes d'infrastructures.

Un Commissaire affirme qu'à Berne, peu de cantons sont sensibles à cette thématique.

M. EPALLE concède qu'à part Zoug, Zürich, le Tessin et Genève, très peu de cantons sont réellement concernés. Il avance que l'atout supplémentaire de Genève est la proximité avec les autorités.

M^{me} BACHMANN confirme que les contacts sont réguliers. Elle relève que les infrastructures de la petite enfance mais surtout les relations avec l'UE sont des préoccupations qui augmentent. Elle précise qu'à l'heure actuelle, plusieurs entreprises se retiennent de développer leur activité en Suisse dans l'attente d'un Accord-cadre avec l'UE. Elle souligne les problèmes de surcharge administrative qui découlent de la directive européenne relative au green deal et à la déforestation. En effet, les entreprises suisses, pour avoir accès au marché européen, devront systématiquement faire des demandes pour tout et cette situation aura des conséquences néfastes. Elle ajoute que toutes les grandes entreprises et les multinationales attendent les élections fédérales et du Conseil fédéral, et ce, de manière proactive. Il ne faut pas s'imaginer que l'UE entrera en matière sur des négociations sectorielles, car celle-ci souhaite vraisemblablement un accord institutionnel global. Genève fait entendre sa voix au sein des Conférences des directeurs intercantonaux.

M. EPALLE revient sur le négoce. Il explique que cette réglementation sur la déforestation exige que toutes les entreprises qui amènent sur le marché européen des denrées alimentaires telles que le cacao et le café, doivent montrer que les terrains de production ne sont pas issus de la déforestation. Ainsi, une base de données existe pour les entreprises de l'EU, mais en dehors, aucun accès à la base de données n'est prévu. Ces complications (qui semblent bénignes) peuvent peser sur l'attractivité de Genève.

M^{me} BACHMANN indique que cette préoccupation est bien plus conséquente que la complexité des lois genevoises.

Un Commissaire pense qu'il faudra le rappeler lors de l'audition en commission. Il estime que l'essentiel n'est pas toujours mis en avant.

Le Commissaire ajoute que les conséquences toucheront tout le monde. Il pense qu'à Berne, cet argument n'est pas assez mis en avant, car la plupart des cantons n'ont pas d'implications directes. Or, les retombées économiques sur la péréquation sont conséquentes.

M. BACHMANN confirme que les implications ne sont pas forcément directes, mais elle souligne que la conférence des directeurs cantonaux a soutenu à l'unanimité la volonté de trouver un accord. Ainsi peut-être que tous les cantons n'auront pas le même engagement dans le dossier, mais tous soutiennent la volonté de trouver un accord-cadre.

Un Commissaire soutient que la population est beaucoup moins concernée et qu'il est difficile de communiquer sur le sujet.

M^{me} BACHMANN indique que l'impact direct est beaucoup plus difficile à quantifier. En effet, l'inflation, par exemple, se répercute directement dans le porte-monnaie de chacun. L'absence d'accord avec l'UE est plus abstraite, mais il existe une responsabilité collective pour porter ce message à Berne et rendre le dossier visible.

Un Commissaire constate que le dossier n'est pas du tout présent dans le cadre des élections fédérales.

M^{me} BACHMANN souligne que personne n'ose porter cette thématique sur le devant de la scène. Elle mentionne rapidement les investissements pour le département, lesquels ne sont pas nombreux. Elle souligne que le travail des offices a été fait et qu'une baisse des charges de personnel a été atteinte, dans un souci de contrôle des dépenses de l'administration. Elle conclut la présentation sur ce point et remercie les participants à l'audition.

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement M^{me} BACHMANN, Conseillère d'Etat, pour son accueil, sa disponibilité et la clarté de sa présentation sur la politique publique L. Elle a répondu avec satisfaction à nos questions. Par la même occasion, nous remercions aussi tous ses collaborateurs pour leur engagement.



PROJET DE BUDGET 2024

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
 SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE M01-M02-M03 :**

**Département de la santé et des mobilités (DSM)
 10 octobre 2023**

Commissaires : Marjorie de Chastonay
 Jacques Béné
Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Annexes :

1. Lettre de recadrage adressée aux TPG – (Document transmis par le DSM).
2. Statistiques des permis de conduire 2019-2023 (M03) – (Document transmis par le DSM).

Personnes auditionnées : M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat (DSM), M. Cyril Arnold, Directeur financier (DSM), M. Jean-Christophe Bretton, Secrétaire général (DSM).

Procès-verbaliste : Clara Veuthey.

Observations générales

M. Maudet présente **les écarts en chiffre 30**, à savoir deux **ETP** nets en plus. L'on passe de 389 à 391 ETP. En réalité, il s'agit de trois ETP d'agents spécialisés, qui ont été activés à la faveur de crédits d'investissements, et un ETP qui a été transféré au DT.

S'agissant des **chiffres 31**, le budget passe d'environ 20,5 millions à environ 20,3 millions. Les CHF **200'000.- de charges en moins** sont liés à un **congrès qui n'aura pas lieu** à Genève.

S'agissant de **la ligne budgétaire 36**, **M. Maudet** annonce une augmentation. Concernant les **subventions**, le supplément budgétaire s'élève à 13 millions de plus, dont 10 millions qui seront alloués aux **CFF**, 4,5 millions qui seront pour le **GLCT** et 8 millions qui seront pour **UNIRESO**.

11, 2 millions de moins sera attribué pour la Ville. Sur ce sujet, M. Maudet mentionne l'existence du **conflit sur les frais de route entre la Ville de Genève et l'État de Genève**. Les questions du financement de l'entretien du réseau routier communal à caractère cantonal de la Ville de Genève et des frais de police cantonale sur le territoire municipal étaient réglés sur le plan juridique par une convention entre l'Etat et la Ville de Genève signée en 1936, modifiée par un avenant en 2011. Suite à la réalisation de cette convention par la ville à fin 2022, une nouvelle convention portant exclusivement sur la participation du canton au financement de l'entretien de la voirie municipale doit être conclue en application de l'article 20 de la loi sur les routes (LRoutes, rsGe L 1 10). Dans

ce cadre, le **projet de budget 2024 a été adapté à la baisse (-11.2 millions) compte tenu des négociations en cours avec la ville de Genève**. En contrepartie, la convention prévoira une augmentation progressive de la subvention cantonale, échelonnée sur plusieurs années.

Dans les grandes lignes, aucune modification n'est à souligner, en dehors des charges contraintes dans les subventions. Il y a une petite baisse en chiffres 31 et une petite hausse en chiffres 30.

Programme M 01 Transport et mobilité (cf Annexe 1) : Questions générales

Q (Ve) : Existe-t-il une synthèse des **États généraux des mobilités** ? **R (M. Maudet) :** Il répond par la négative, puisque la deuxième session aura lieu mardi prochain. Il y aura une synthèse en novembre. Selon lui, les cinq plans d'actions découleront de cette synthèse en janvier, voire en février, de l'année prochaine. Les cinq plans d'actions (transports en commun, marchandises, etc.) seront déposés simultanément auprès du Grand Conseil, qui devra les approuver par la suite.

Accélération de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération (cf. annexe 1, p. 4).

Q (Ve) : Elle revient sur ce point. Est-ce que toutes les mesures sont mises en œuvre ? **Elle a cru comprendre que certains investissements n'avaient pas été terminés.** **R (M. Maudet) :** Il explique que la Cour des comptes a réalisé un travail impressionnant qui sera rendu public lundi prochain qui énumère et détaille, sur la totalité des 145 projets des plans d'agglomération 1 à 4, les projets qui ont du retard, la raison de ces retards, etc. Il y a du retard partout, mais que cela ne provient pas d'une mauvaise volonté. Il prend l'exemple de la **passerelle du Mont-Blanc** qui coûtait moitié moins il y a 10 ans.

Amélioration de l'organisation des réseaux de transport et de la gestion multimodale de la mobilité :

Stationnement (cf. annexe 1, p. 4)

Q (Ve) : Cela implique-t-il tous les types de **stationnement**, en termes de priorité ? **R (M. Maudet) :** Avec les **États généraux de la mobilité**, ils essayent de hiérarchiser, de prioriser. Il donne l'exemple de l'hypothèse qui soutient que les **bouchons** sont générés principalement par des pendulaires. Il faut se questionner sur le **type de pendulaires** et la raison de leur venue en ville. S'agissant des pendulaires des deux-roues motorisés, aucune incitation à ce qu'ils abandonnent leurs véhicules n'existe, notamment en raison de la **gratuité du parking**. Il s'agit d'un angle qu'il va probablement muscler. Il soulève l'idée d'un **potentiel stationnement payant** pour les pendulaires. Une des priorités est de confirmer que le **transport professionnel** représente la priorité absolue. Les transporteurs professionnels doivent avoir suffisamment de places de livraisons, que celles-ci soient contrôlées, que le dispositif global fonctionne et que les macarons d'entreprises soient bien distribués. Tous ces éléments feront l'objet de réflexions, qui seront, par la suite, déclinées en **plans d'action**.

Q (PLR) : Il rebondit sur la problématique du stationnement. Il revient sur le **Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privé (RPFSP)**. Selon lui, ce règlement pose énormément de problèmes, car tous les intérêts en jeu ne sont pas les mêmes. Il y a un manque de souplesse en zone de développement, de la part de l'OCLPF. Une place de parking dans une zone de développement coûte plus cher que ce qu'elle rapporte. Le taux de rendement applicable sur le coût d'une place de parking entraîne une augmentation du coût de la place de parking, par rapport à ce qu'elle est facturée. A son avis, ceci engendre une augmentation des prix des logements en proportion et que le loyer paie une partie de la place de parking, y compris pour ceux qui n'ont pas de place de parking. Il s'agit d'une aberration. Ceci met en péril certains projets financièrement. Il n'y a pas de travail de réflexion « quartier par quartier », bien qu'il y ait des secteurs qui soient identifiés, secteurs qui n'ont pas beaucoup de sens. Ce sont les investisseurs qui doivent effectuer ce travail. **R (Ve) :** Il y a quand même un grand nombre de places qui ne sont plus louées. **R (PLR) :** On doit faire des **minimums**. Comment se passe l'application du RPSFP aujourd'hui ? **R (M. Maudet) :** Sa politique, qui est celle du Conseil d'État actuel, est de prendre en compte ce qui a été voté, sans corriger tout de suite ces textes. Il affirme avoir des retours contrastés sur ce règlement de la part des communes et de la part des milieux immobiliers. A son sens, ce règlement est extrêmement rigide. Certaines **communes** estiment que le règlement est trop rigide et souhaitent avoir plus de marge de manœuvre, alors que d'autres communes considèrent que ce règlement fixe une norme. Ces dernières pourraient carrément renoncer totalement aux parkings et ne pas prévoir de minimas. Il fera un premier bilan dans six mois. Il n'est pas dans une logique de démanteler tout ce qu'a fait son prédécesseur. Toutefois, il n'y a pas eu de consultation qui a été faite sur ce règlement, ce qui lui paraît problématique. Aux alentours de mi-novembre, il contactera les milieux concernés, notamment les communes et les milieux immobiliers, afin qu'ils lui exposent leurs pratiques en la matière. Il fait part de certains échos qu'il a eu concernant la rigidité et l'application stricte du règlement de la part de l'OCT et de l'OCLPF. **M. Maudet a une volonté d'apaiser la situation. Il y aura sans doute des adaptations réglementaires en 2024, sans incidence budgétaire.** **R (PLR) :** Cela a une **incidence budgétaire sur les communes**. **R (M. Maudet) :** Il existe 100'000 places de parking, offerts par des employeurs aux employés, principalement dans les zones industrielles. Il s'agit d'un enjeu énorme, selon lui. Il s'interroge également sur l'octroi de macarons à des véhicules immatriculés à l'étranger. Il va falloir changer les paradigmes et pour ce faire, il va lancer une consultation large des milieux professionnels.

Plans de mobilité d'entreprises et pendulaires

Q (PLR) : Il y a des démarches qui sont effectuées avec les entreprises. Est-ce qu'il n'y a qu'une dizaine de **plans de mobilité** ? **R (M. Maudet) :** Il répond par l'affirmative. **Q (PLR) :** Est-ce que quelque chose va être mis en place ? **R (M. Maudet) :** Tout le problème des places de parking pour les pendulaires est de savoir quelles sont les **alternatives proposées**. Il a plein de pistes incitatives pour les entreprises, qu'il souhaite tester. Il faut effectuer un travail en amont de collectes de données sur la provenance des véhicules et sur la destination de ces derniers. L'idée est de travailler sur des « **hubs** » de **mobilités**. Un fort développement de l'**apport frontalier qui vient d'Annecy et du sud d'Annecy, zone non-couverte par le Léman Express**. Son idée de manœuvre est de travailler en amont avec les communautés et les communes françaises, sur des pôles qui soient des **Park and Ride**, qui permettraient de collecter les véhicules et de les transporter, ensuite, en car. Il faut également effectuer un **travail de ciblage entre la**

zone industrielle de Plans-les-Ouates et la zone industrielle de Meyrin-Satigny. Des tests ont été effectués par des entreprises, telles que Patek Philippe. L'enjeu est de toucher les PME, afin qu'ils puissent déposer les gens en bordure des zones industrielles et ensuite organiser les déplacements dans la zone industrielle. Le projet de véhicules autonomes des TPG à Belle-Idée est aussi très intéressant. A brève échéance, il veut surtout **parvenir à relier la zone d'apport d'Annecy avec des Park & Ride dans les communes françaises, jusqu'aux zones industrielles genevoises**, par des bus. L'angle d'attaque, pour ce projet, est de traiter avec les associations d'entrepreneurs par zones.

Régulation du trafic et vitesse commerciale des TPG

Q (PLR) : Comment faire pour **améliorer la vitesse commerciale** des TPG, notamment sur les nœuds, comme la Place de Neuve, Bel-Air et Plainpalais ? Ceux qui gênent les TPG, ce sont les vélos et les piétons, car les vélos ne partent pas assez vite quand ils sont devant les TPG et parce que les piétons sont toujours prioritaires. **R (Ve) :** C'est pour cela qu'il serait nécessaire de mieux coordonner la **piétonnisation**. **Q (PLR) :** Malgré la restructuration de Bel-Air, les choses ne se passent pas vraiment mieux. A la Place de Neuve, le trafic va dans tous les sens. Serait-il possible de mettre aussi des **feux pour les piétons**, à certains endroits ? **R (M. Maudet) :** Il est conscient que la vitesse commerciale des TPG est relativement basse. Elle s'élève à 16 km/h, alors qu'à Zurich, elle s'élève à 22 km/h. La **suppression de certains arrêts serait un moyen d'agir** pour augmenter la vitesse commerciale des TPG. Puis, la difficulté réside en la **faible part de sites propres réservés pour les bus et pour les trams**. Un troisième élément d'action est la **régulation avec les feux**. Aujourd'hui, il ne peut pas affirmer avec certitude que le **crédit de 35 millions**, qui avait été voté lors de l'ancienne législature, n'est pas complètement déployé. Il soulève un vrai problème avec le paramétrage des feux. Plusieurs carrefours sont infernaux, tels que le carrefour entre le boulevard de la Cluse, la rue Sautter et la rue Lombard. Il prétend qu'il y a une possibilité d'optimiser la situation avec les feux. Il souhaite plus de feux et des **feux plus intelligents**. Toutefois, des réalités topographiques importantes posent des contraintes, notamment le franchissement du cours d'eau et du lac.

Consommation de crédits de renouvellement des feux de circulation (M01)

Q (PLR) : Il y a un **problème de régulation des feux piétons**. Il faudrait installer des boutons pressoirs, en fonction des heures éventuellement. **R (Ve) :** Des travaux ont été faits lors de la précédente législature avec une sorte de synchronisation des feux. **Q (PLR) :** Il serait utile qu'il y ait des personnes qui soient sur place, pour contrôler ces différents carrefours. Est-ce qu'il y a des ingénieurs du DSM qui pourraient faire ceci ? **R (M. Maudet) :** Il existe six ingénieurs, qui s'occupent des feux. Il leur a demandé de basculer, dans le **cadre d'un compromis sur les zones 30 km/h, un maximum de feux orange clignotant**.

Q (PLR) : A Genève, le mercredi, il y a entre 10 et 15% de trafic en moins. Il serait idéal de pouvoir gérer ces 10 – 15 % d'une manière différente dans le reste de la semaine. Selon lui, aucun passage pendant 30 ou 45 secondes représente une perte énorme. **R (Ve) :** La notion de feux intelligents est pertinente. **R (PLR) :** Si aujourd'hui, il y avait un

nouveau crédit qui était présenté, il serait facilement accepté, pour autant qu'il y ait des alternatives concrètes.

Q (Ve) : On leur avait expliqué qu'il avait une question de financement fédéral. Cela coûte-t-il cher de renouveler les feux ? **R (M. Maudet) :** **Le crédit de renouvellement 2020-2024** de 20 260 000 francs destiné à divers **investissements** de renouvellement de l'ancien département des infrastructures, porté par la loi 12453, prévoit une **enveloppe de 15.8 millions** pour le renouvellement des feux de circulation. A fin 2023, cette enveloppe sera consommée à hauteur de 80% (soit 12.7 millions), tandis que le solde sera dépensé en 2024, conformément à la loi. Un nouveau crédit de renouvellement sera prochainement déposé au Grand Conseil portant sur les années 2025 à 2029. En parallèle, une stratégie de régulation a permis de définir des secteurs de régulation ainsi que des principes de régulation, notamment celui dit des feux « intelligents » signifiant « donner le feu au vert là où il est nécessaire ». Cette stratégie continue à se mettre en œuvre et 28 secteurs ont été adaptés et rénovés en conséquence.

TPG

Q (PLR) : Il soulève la problématique liée à l'**absentéisme et aux RH des TPG**. **R (M. Maudet) :** Le budget des TPG n'est, en l'état, pas approuvé par le Conseil d'État. Le problème n'est pas que leur budget est déficitaire. Toutefois, selon le Conseil d'État, les mesures proposées dans le budget en termes de réduction de l'absentéisme sont artificielles. Il n'y a aucune mesure crédible, selon lui. De plus, il a appris qu'ils n'avaient **pas ouvert des postes à temps partiels de conducteur**. Il s'agit d'une aberration, sachant qu'on subit actuellement une **pénurie de personnel**. Les TPG ont des conditions d'embauche très restrictives. De plus, les TPG ont présenté leur budget péniblement au 30 septembre, au lieu du 15 septembre. Les TPG ont apparemment une **tradition de budget déficitaire**, chaque année. Il rappelle aux députés que le Grand Conseil a voté en faveur de **700 millions d'investissements pour l'électrification** des TPG. D'ici quatre ans, il y aura six lignes transfrontalières de trams et une augmentation phénoménale de la capacité de l'offre. Il est urgent que les TPG redressent la barre, car, actuellement, chaque jour, les TPG annoncent de suppression de lignes, par manque de personnel et par manque de moyens. Concernant le manque de personnel, chaque mois, 2 millions de francs partent en fumée en raison de l'absentéisme. Le taux d'absentéisme des TPG, s'élevait environ à 15-16%, certains jours de cet été. Il compare ce chiffre avec le taux d'absentéisme dans les transports publics suisses qui s'élève à environ 7 %. Il termine son propos en proposant aux députés de leur transmettre la lettre de cadrage qu'il a rédigé sur le sujet. **(voir Document 3) R (M. Maudet) :** **Le budget pour les TPG s'élève à un demi-milliard de francs**. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis dix ans. Le taux de recettes de billetteries s'élève à 150 millions de francs, ce qui représente un taux de moins d'un tiers, alors qu'en Suisse, en moyenne, le taux s'élève à minimum 40%. Il explique que 150 millions viennent en dehors des charges contraintes dans les subventions, de la billetterie, 50 millions viennent d'UNIRESO et 300 millions viennent des collectivités. Le gros morceau provient de la subvention de l'Etat. Ce modèle n'est pas viable à terme, selon lui. Il ne s'agit **pas d'un problème de moyens, mais un problème de besoins et de capacité** de répondre aux besoins. A titre d'exemple, les femmes représentent moins de 10 % de la totalité des conducteurs aux TPG. Il s'agit d'un non-sens.

LClim : Loi sur le climat (art.6) : principes et mesures en matière de mobilité (M01)

Q (PLR) : Dans le **cadre de la LCLim**, une question d'interprétation sur le – 40 % du transport individuel motorisé d'ici 2030. Concernant cet objectif de – 40 % irréalisable, s'agit-il du nombre de véhicules ou du nombre de km en moins ? **R (M. Maudet) :** La réduction de 40% du trafic individuel motorisé (TIM) d'ici à 2030 signifie une **réduction des prestations kilométriques effectuées en TIM** en tant que conducteur. **L'indicateur** pour évaluer cet objectif se base sur les données du micro-recensement « transports » effectué tous les 5 ans par la Confédération.

Focus sur le transport professionnel (cf. annexe 1, p. 4)

Q (PLR) : Il risque d'y avoir de plus en plus de véhicules, qui ont des **logos** de transport professionnel, alors qu'il ne s'agit pas de transporteurs professionnels. Il soulève un potentiel risque d'abus. **R (M. Maudet) :** Il peut y avoir le même type de problèmes dans les véhicules pour personnes handicapées.

Q (Ve) : Le gros souci du transport professionnel est de ne pas **pouvoir livrer jusqu'au bout**. C'est un argument qui ressort systématiquement. **R (M. Maudet) :** Ce sera la concrétisation de l'un des cinq plans d'action, à savoir le « PAM » (plan d'actions marchandises) qui va être présenté en janvier-février. Il existe une commission consultative pour les milieux professionnels composée de cinq ou six entités privées, telles que les déménageurs, la Migros, la FER qui fait un gros travail sur ce dernier km.

Justification des principaux écarts : Ligne 36 : Charges de transfert

Q (Ve) : Elle se questionne sur la **hausse de l'indemnité versée aux CFF (cf. annexe 1, p. 7)**. **R (M. Maudet) :** Des calculs sont encore en train d'être effectués. Il est encore en train de négocier avec les CFF, **car il trouve inadmissible d'augmenter l'indemnité de 10 millions, alors qu'il y a une réduction de l'offre**. L'offre sera de moins bonne qualité pour plusieurs années. Il n'est pas exclu qu'il revienne avec de bonnes nouvelles sur la réduction de cette augmentation.

Q (Ve) : Elle se questionne sur la **subvention à l'achat de vélos-cargo**, dans le but de favoriser le report modal (cf. annexe 1, p. 7). **R (M. Maudet) :** Il s'agit du **plan d'action marchandises** et l'idée est d'inciter à basculer dans le dernier km sur des véhicules de la sorte. Toutefois, il faut 40 vélos-cargos pour un gros véhicule. Le vélo-cargo n'est pas la solution absolue. Si la Ville de Genève portait à maturité son projet de piétonnisation sur la rue de Carouge, le Canton imposerait des conditions strictes, afin que les commerçants puissent continuer à commercer. C'est dans cette optique qu'ils feront des tests sur le dernier km. Un grand entrepôt, situé à la Praille, sera requalifié par les CFF pour en faire une grande centrale. Grâce à cette centrale, leur ambition est de **diminuer massivement la pénétration en ville des camions et d'organiser des diffusions sur des « nano-hub »**.

Q (PLR) : Où en est-on concernant **l'extension du tram 15 à la ZIPLO** ? **R (M. Maudet) :** Les trois ou quatre arrêts jusqu'à ZIPLO sont presque opérationnels. **Q (PLR) :** Jusqu'où vont ces arrêts ? **R (M. Maudet) :** Ils vont jusque devant l'entreprise Vacheron

Constantin. L'étape suivante est d'atteindre Saint-Julien-en-Genevois. Huit recours vont être instruits par l'OFT et ils sont actuellement dans le stade de la planification. Sans mauvaises surprises, l'inauguration devrait avoir lieu dans quatre ans, soit en 2027, en même temps que le tram des Nations. Ceci impliquera plusieurs requalifications.

S'agissant des **charges de personnel**, le député PLR relève que **M. Maudet** a mentionné l'apport de **deux ETP**, qui sont activables en investissements. La problématique liée au fait que ces ETP sont activables reste quand même une fois le projet terminé. **R (M. Maudet)** : Ce n'est pas le cas et ils sont supprimés. **R (M. Bretton)** : Il s'agit d'agents spécialisés. **R (M. Maudet)** : Ils sont engagés maximum 4 ans, pour une seule fois. **R (M. Arnold)** : Il est possible qu'ils soient engagés, quand un poste fixe se libère et que les compétences de l'agent spécialisé correspondent à ce poste. **R (M. Maudet)** : Il rebondit et affirme qu'il y a beaucoup ces cas au génie civil.

Programme M.02 : Infrastructures routières et de transports : Questions

Bandes cyclables

Q (Ve) : Elle se questionne sur le point « **Mettre en service les bandes cyclables sur la route de Saint-Julien** » (cf. *annexe 1, p. 9*). Est-ce lié à la *pétition des « Jeunes »* ? **R (M. Bretton)** : Il répond par la négative. La pétition des « Jeunes » portait sur la route de Drize. **R (M. Maudet)** : Effectivement, il travaille avec les « Jeunes » sur le projet de la route de Drize. Le projet nécessitera de faire des choix entre l'abattage d'arbres ou entre l'empiétement sur des surfaces d'assolement. La route de Drize a deux voies, qui doivent être garanties. **R (Ve)** : La route de Drize est une autoroute à vélos ayant besoin d'être sécurisée. **R (M. Maudet)** : Les « Jeunes » ont raison et il y a un **besoin de sécurisation** évident. Il serait possible de prendre l'ancienne voie, sur le côté, qui est utilisée aujourd'hui par des tracteurs et qui est considérée comme une SDA. Toutefois, cela nécessite un travail énorme en termes de foncier. Le projet qu'il essaye d'élaborer avec M. Hodgers est un projet de **pistes cyclables innovantes**, qui ne seraient pas bétonnées, mais qui seraient construites avec des matériaux absorbants. Ce projet permettrait une **sécurisation bidirectionnelle** de la descente utilisée par toutes les personnes de Croix-de-Rozon, Bardonnex, Troinex, pour aller jusqu'au collège De Staël.

Q (Ve) : Cette amélioration serait également **incitative pour les personnes qui viennent de Saint-Julien-en-Genevois**. **R (M. Maudet)** : Les personnes de Saint-Julien-en-Genevois prennent plutôt le tram via Perly. Il s'agit d'un projet incitatif pour les frontaliers qui viennent de la région de Collonges-sous-Salève, qui passent par la douane de Croix-de-Rozon.

Autoroutes et troisième voie

Q (Ve) : Est-ce que l'élargissement de l'**autoroute** existante va permettre aussi aux bus tels que BHNS de circuler ? **R (M. Maudet)** : Les Chambres ont voté en mai dernier en faveur d'une **troisième voie : Nyon-Vengeron**. Ceci fait partie d'un paquet routier, sujet au référendum. Le référendum sera saisi et l'on risque de voter au niveau suisse sur ce paquet, en juin de l'année prochaine. **R (Ve)** : Cela aura un **impact sur la route des Nations** et sur le trafic de Genève. **R (M. Maudet)** : Il est potentiellement envisageable, de prévoir des dispositifs qui consacrent l'exclusivité de l'accès à cette voie à d'autres

modes de transports. Il donne l'exemple **du co-voiturage** ou des **bus à libre-service** ou des véhicules avec un nombre minimum de personnes. Tout ceci est encore en discussion.

Q (Ve) : Y a-t-il des discussions avec les autorités françaises au sujet de **l'autoroute de Machilly** ? **R (M. Maudet) :** Chacun fait ce qu'il veut sur son territoire. Il y a deux projets qui suscitent le débat : l'autoroute Machilly, avec le carrefour des Chasseurs, sur la liaison Thônex-Annemasse et **l'échangeur de Viry**, à savoir une ouverture de l'autoroute déjà existante par une sortie sur Viry. Depuis le 1^{er} janvier, il existe, en France, un **système « ZAN » qui prévoit des quotas**, érigés par les départements, que les collectivités locales ne peuvent pas dépasser. Cela semble relativiser l'intérêt du département pour l'échangeur de Viry. S'agissant de l'autoroute de Machilly, il existe des règles françaises qui impliquent que les surfaces d'assolement ne comptent pas forcément des ouvrages autoroutiers complémentaires. Le projet de l'autoroute de Machilly est clairement priorisé par le département. Ils sont partie prenante au projet, dans la mesure où ils sont représentés au Conseil d'administration de l'ATMB, dans lequel ils ont un pourcentage d'actionariat inférieur à 1 %.

Q (Ve) : Pourquoi mentionner les **études complémentaires de la traversée du lac (cf. annexe 1, p.9)** ? **R (M. Maudet) :** Il se soumet à ce que la Constitution prévoit. Pour la première fois, le dossier a été mentionné en juin 2023 dans les documents de l'OFROU. Le problème réside dans les coûts et dans l'aire d'arrivée sur la rive gauche.

Bruit

Q (Ve) : Elle se questionne sur le **point « Indemnités liées à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit » (cf. annexe 1, p. 11)**. Comment est justifiée l'élévation du budget de 100'000 francs ? **R (M. Arnold) :** Cela correspond aux frais d'honoraires d'avocat et aux expertises techniques pour mesurer le niveau de bruit.

Q (Ve) : Elle a compris qu'au vu des **recours contre les zones 30 km/h** comme mesure d'action pour limiter le bruit, M. Dal Busco avait accepté un **moratoire** pendant la consultation. A-t-il été levé ? **R (M. Maudet) :** M. Dal Busco a décrété, par voie d'arrêté, une généralisation des 30 km/h, qui a fait l'objet de six recours simultanés, notamment issus de différents partis politiques, de l'ASTAG, des TCS et des syndicats de police. **Q (Ve) :** En parallèle, il y avait un problème lié en raison d'un trop **grand nombre de mesures d'allègements**. **R (M. Maudet) :** Sur ce point, il y a des règles moratoires et ces règles continuent, aujourd'hui. Son objectif est de débloquer ceci. Pour le moment, la justice n'a pas encore statué sur la capacité des associations de mobilité douce à être reconnue comme une partie à la procédure. Il regrette la lenteur de la justice administrative. Il est en train de travailler pour lever les recours. **Q (Ve) :** Est-ce que cela impliquera de **reprendre les mesures d'allègements et l'abandon partiel de l'assainissement** ? **R (M. Maudet) :** Il répond par l'affirmative. Tout dépend du compromis qui sera fait sur les zones 30 km/h. La solution idéale, à son sens, est de mettre à l'abri les 150'000 personnes touchées. Le compromis sera forcément un chiffre un peu plus bas. Si l'on arrive à mettre à l'abri uniquement 75'000 personnes, ceci impliquera le décret de trop de mesures d'allègements. Son objectif est d'avoir le plus d'axes possibles en zones 30 km/h, quitte à assortir cette mesure, de l'orange clignotant pendant la nuit. Ceci constitue un bon compromis à son avis et permet d'atteindre plus

largement l'objectif de la protection OPB. **R (Ve)** : Il y avait quand même plus de **700 de mesures d'allègements** à l'époque.

Q (Ve) : Elle se questionne, ensuite, sur le **droit de sillon TPG (cf. annexe 1, p. 12)**. **R (M. Arnold)** : Il s'agit d'un droit d'usage. **R (M. Maudet)** : Il s'agit d'une redevance à l'État. **R (M. Arnold)** : Il faut refacturer selon des questions TVA.

Q (Ve) : Elle a des **questions sur les indicateurs 2024 (cf. annexe 1, p. 13)**. Elle demande des précisions sur l'**indicateur 1.1 : « Avancement des projets d'infrastructure »**. Elle constate une évolution de 80 à 85 %. Que signifie cette augmentation ? **R (M. Maudet)** : Cela ne signifie rien. Il a des doutes concernant le chiffre de 80 %. Il ne trouve pas ambitieux de faire 5 % de plus seulement. Il se permet de renvoyer les députés à la conférence de presse de lundi prochain, car ce sont surtout les 145 projets d'agglomération qui sont très structurants. **R (PLR)** : Les projets d'agglomérations sont suivis par la Commission des travaux. Atteindre le taux de 85% serait une vraie réussite. Il estime que le Département a pris conscience qu'il devait s'activer dans certains projets, au risque de perdre les subventions fédérales.

Q (Ve) : Elle s'interroge sur le point 2.2 « **Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables** » (cf. annexe 1, p. 13). Pourquoi passe-t-on de 100 % à 80 % ? **R (M. Arnold)** : Ils visent toujours 80 %. Toutefois, il affirme que le compte 2022 était à 100 %.

Q (PLR) : Il se questionne sur l'état actuel de la **situation sur le boulevard des Abarois**. **R (M. Maudet)** : On bute sur un stand de tir. Il regrette que le stand de tir n'ait pas encore tout amorti. Il soulève plein de problématiques dans ce dossier. D'un point de vue de l'OCT, le projet peut démarrer. **Q (PLR)** : Y a-t-il des pistes pour régler le problème du stand de tir ? **R (M. Maudet)** : Il s'agit d'une question de coûts, mais aussi de volontés partagées. **Q (PLR)** : S'agit-il d'un projet couvert ou en plein air ? **R (M. Maudet)** : Il s'agit d'un projet en plein air. S'agissant du boulevard des Abarois, **Q (Ve)** : Elle rappelle que, pour son Groupe, il y a deux problématiques, à savoir la **biodiversité sur le secteur et la problématique d'accessibilité** pour les employés de Caran d'Ache, car il n'y a pas de transports publics qui permettent d'atteindre l'entreprise. Elle trouve incohérent de créer une route. **R (PLR)** : La problématique était surtout d'avoir l'accord de l'OFROU afin d'obtenir un accès cantonal, sur la bretelle autoroutière. L'OFROU avait admis qu'il était possible d'emprunter cette bretelle pour accéder au lieu précité.

Q (Ve) : Où en est-on concernant la **Gare Cornavin** ? **R (M. Maudet)** : Il est difficile de répondre avant la grande séance commune avec les CFF, prévue en novembre. Ils attendent de savoir **quel est l'impact du retard de Lausanne sur Genève, non seulement l'impact pour les trains, mais aussi l'impact budgétaire**. Les voies souterraines vont entraîner 10 ans de travaux. Il affirme que le projet reste identique, à part une augmentation de la dimension des quais. Il ne peut pas dire la date de commencement du projet, sans connaître la date de départ des CFF. **Q (Ve)** : Y a-t-il encore des litiges en cours, notamment avec les habitants et associations du quartier ? **R (M. Maudet)** : Il répond par la négative. Il affirme toutefois que ces derniers sont empreints d'incertitude par rapport au projet. Il rappelle qu'il défend également leurs intérêts.

Programme M.03 Admission à la circulation routière et à la navigation : Présentation

M. Maudet informe les députés que l'OCV restera à Carouge. Il y a une ultra stabilité en M.03. Il n'a rien de particulier à signaler. Il mentionne toutefois un gros enjeu sur le **changement du régime fiscal**, que le Grand Conseil a voté, en réaction à l'initiative de l'UDC. Ceci va générer un travail administratif important, car il y a un basculement complet de la fiscalisation des véhicules. Il souhaite que l'OCV soit à la pointe du numérique, et il va notamment redoubler d'efforts pour introduire le **permis de conduire numérique**. Le service va voir son effectif réduire dans les cinq années qui viennent. Il est important d'optimiser les contrôles techniques. Il soulève l'enjeu de la relocalisation sur site en utilisant deux fois moins d'espace, au vu de la construction d'un bâtiment administratif en dessus des pistes techniques et de la restitution à Carouge de toute la bordure qui se trouve le long de la Route de Veyrier. Une partie de la piste d'essai que l'on connaît aujourd'hui n'existera plus. En résumé, il s'agit d'un office pour lequel on va pouvoir réduire les effectifs.

Questions

Q (PLR) : Ces conséquences sont dommageables pour tous les **transporteurs professionnels**. **R (M. Maudet) :** Il y a une idée de **délocaliser une partie des contrôles au Sapay**, zone qui se situe derrière le Bachet de Carouge. C'est de la musique d'avenir.

Q (Ve) : Le directeur de l'OCV avait fait le constat d'une **forte augmentation du nombre de personnes qui souhaitent passer le permis**. Est-ce que cette augmentation est conjoncturelle ou structurelle ? Cela concerne-t-il surtout les **deux-roues motorisés** ? **R (M. Maudet) :** Un engouement est constaté pour les permis motos, le nouveau permis voiture à 17 ans ainsi que le permis pour le transport professionnel de personnes (catégorie B 121) (**cf. Document 4 : statistiques**).

De : [Nogueira Krebs Cristina \(DSM\)](#) pour le compte de [Maudet Pierre \(DSM\)](#)
À : [de Chastonay Marjorie \(GC\)](#); [Béné Jacques \(GC\)](#)
Cc : [Bretton Jean-Christophe \(DSM\)](#); [Audria Raphaël \(SEC-GC\)](#); [Arnold Cyril \(DSM\)](#)
Objet : PB2024: compléments suite audition sous-COFIN PP M
Date : jeudi 12 octobre 2023 09:43:19
Pièces jointes : [TPG_Budget_2024.pdf](#)

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions restées en suspens lors de l'audition de mon département, le 10 octobre 2023, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024 de la politique publique M.

1. Consommation crédits de renouvellement des feux de circulation (programme M01)

Le crédit de renouvellement 2020-2024 de 20 260 000 francs destiné à divers investissements de renouvellement de l'ancien département des infrastructures, porté par la loi 12453, prévoit une enveloppe de 15.8 millions pour le renouvellement des feux de circulation.

A fin 2023, cette enveloppe sera consommée à hauteur 80% (soit 12.7 millions), tandis que le solde sera dépensé en 2024, conformément à la loi.

Un nouveau crédit de renouvellement sera prochainement déposé au Grand Conseil portant sur les années 2025 à 2029.

En parallèle, une stratégie de régulation a permis de définir des secteurs de régulation ainsi que des principes de régulation, notamment celui dit de feux "intelligents" signifiant "donner le feu au vert là où il est nécessaire". Cette stratégie continue à se mettre en œuvre et 28 secteurs ont été adaptés et rénovés en conséquence.

2. Loi sur le climat (art. 6) : principes et mesures en matière de mobilité (programme M01)

La réduction de 40% du trafic individuel motorisé (TIM) d'ici à 2030 signifie une réduction des prestations kilométriques effectuées en TIM en tant que conducteur.

L'indicateur pour évaluer cet objectif se base sur les données du micro-recensement "transports" effectué tous les 5 ans par la Confédération.

3. Lettre de cadrage budget 2024 TPG (programme M01)

Vous trouverez en annexe la lettre de cadrage adressée avant-hier aux TPG.

4. Entretien routes Ville de Genève (programme M02)

Les questions du financement de l'entretien du réseau routier communal à caractère cantonal de la Ville de Genève et des frais de police cantonal sur le territoire municipal étaient réglées sur le plan juridique par une convention entre l'Etat et la Ville de Genève signée en 1936, modifiée par un avenant en 2011.

Suite à la résiliation de cette convention par la ville à fin 2022, une nouvelle convention portant exclusivement sur la participation du canton au financement de l'entretien de la voirie municipale doit être conclue en application de l'article 20 de la loi sur les routes

(LRoutes, rsGE L 1 10).

Dans ce cadre, le projet de budget 2024 a été adapté à la baisse (- 11.2 millions) compte tenu des négociations en cours avec la ville de Genève. En contrepartie, la convention prévoira une augmentation progressive de la subvention cantonale, échelonnée sur plusieurs années.

5. Statistiques des permis de conduire 2019-2023 (programme M03)

Catégorie:	2019	2020	2021	2022	2023
Permis voiture	5'086	4'900	6'073	5'575	3'750
Permis voiture (professionnel)	533	442	431	411	358
Permis véhicules max 45 km/h	0	1	0	2	0
Permis moto	1'800	1'746	2'529	2'160	1'560
Total	7'419	7'089	9'033	8'148	5'668

*Etat au 1^{er} octobre 2023, hors courses de contrôle (médical, juridique, échange permis étranger)
(source : office cantonal des véhicules)*

Un engouement est constaté pour les permis motos, le nouveau permis voiture à 17 ans ainsi que le permis pour le transport professionnel de personnes (catégorie B 121).

En vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités (DSM)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3918 – 1211 Genève 3



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Le Conseiller d'Etat

DSM
Case postale 3918
1211 Genève 3

Transports publics genevois (TPG)
Madame Anne Hornung-Soukup
Présidente du Conseil d'administration
Route de La-Chapelle 1
Case postale 950
1212 Grand-Lancy 1

Genève, le 10 octobre 2023

Concerne : Budget 2024 des Transports publics genevois

Madame la Présidente,
Chère Madame,

J'ai été informé de la validation par le Conseil d'administration des TPG du projet de budget 2024 de votre entreprise, présentant un déficit de l'ordre de 4,6 millions de francs.

A l'aube d'un nouveau contrat de prestations, je comprends que l'objectif de résultat défini dans le plan financier pluriannuel - qui anticipait un résultat positif de 2,7 millions de francs - ne soit pas atteint, compte tenu de la baisse de la fréquentation occasionnée par la pandémie.

Je prends acte de l'hypothèse ambitieuse retenue par le Conseil d'administration pour contenir l'augmentation des charges consistant en la réduction en 2024 du taux d'absentéisme de deux points de pourcentage par rapport à la situation actuelle.

Dans cette perspective, et pour répondre à la problématique d'un personnel en souffrance qui s'exprime par un absentéisme endémique, je vous prie de me faire parvenir dans les meilleurs délais votre plan d'action concret avec des actions réalistes, planifiées dans le temps et mesurables afin d'étayer la plausibilité de l'hypothèse retenue dans le cadre de l'élaboration du projet de budget. Ce plan d'action me permettra de défendre ce dernier auprès du Conseil d'Etat, lequel sera saisi de ce projet de budget au début du mois de novembre.

En vous remerciant par avance pour la transmission des éléments demandés, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre Maudet

Projet de budget 2024

Politique publique **M Mobilité**

Audition du 10 octobre 2023



Département de la santé et des mobilités
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

03/10/2023 - Page 1

Projet de budget 2024

Fonctionnement

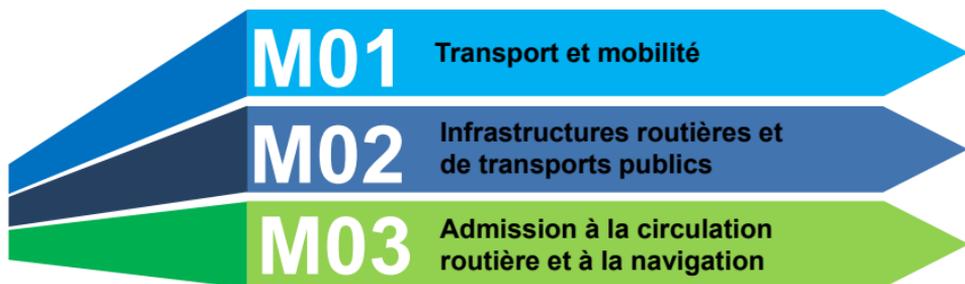


Département de la santé et des mobilités
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

03/10/2023 - Page 2

M Mobilité

Arborescence de la politique publique



M01 Transport et mobilité

Projets prioritaires 2024

Élaboration des plans d'actions thématiques suite aux états généraux des mobilités

Renforcement des transports collectifs

- Développement des infrastructures de transports publics (tram + train)
- Etablissement du plan d'actions des transports collectifs 2025-2029

Accélération de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération

- Etudes et réalisation des infrastructures
- Mobilité active et développement d'axes forts

Amélioration de l'organisation des réseaux de transport et de la gestion multimodale de la mobilité

- Stationnement
- Régulation du trafic et vitesse commerciale
- Plans de mobilité d'entreprise
- Focus sur le transport professionnel

M01 Transport et mobilité

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	430'512'215	19'518'704	4.7%	410'993'511	395'506'327
30 Charges de personnel	16'403'196	317'514	2.0%	16'085'682	14'922'529
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'542'009	-500'000	-8.3%	6'042'009	6'086'059
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'324'575	494'418	5.6%	8'830'157	7'871'769
34 Charges financières	3'712'500	0	0.0%	3'712'500	2'596'351
36 Charges de transfert	392'947'344	19'206'772	5.1%	373'740'572	361'996'021
38 Charges extraordinaires	2'563'991	0	0.0%	2'563'991	1'968'933
39 Facturations internes	18'600	0	0.0%	18'600	64'666
REVENUS	10'478'851	281'834	2.8%	10'197'017	10'846'648
42 Taxes et redevances	70'890	558	0.8%	70'332	102'010
43 Revenus divers	3'075'445	280'027	10.0%	2'795'418	3'748'203
44 Revenus financiers	6'807'000	0	0.0%	6'807'000	6'429'000
46 Revenus de transferts	525'516	1'249	0.2%	524'267	566'035
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-420'033'364	-19'236'870	4.8%	-400'796'494	-384'659'679
Coût d'état-major	-871'956	-529'610	154.7%	-342'346	-257'847
Coût des prestations de moyens	-4'479'992	-314'488	7.5%	-4'165'504	-4'581'971
COÛT COMPLET	-425'385'312	-20'080'969	5.0%	-405'304'343	-389'499'497

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	103.70	2.00	1.97%	101.70	96.10
ETP fixes	92.70	0.00	0.00%	92.70	87.90
ETP auxiliaires	-	-	-	-	1.30
ETP agents spécialisés	11.00	2.00	22.22%	9.00	6.90



Département de la santé et des mobilités
Office cantonal des transports

03/10/2023 - Page 5

M01 Justification des principaux écarts

30 - Charges de personnel : + 0.3 million (+ 2.0%)

- Renfort de 2 ETP afin de mener les études des projets d'extension du réseau de tramways et de la diamétrale ferroviaire. A relever que ces 2 ETP sont entièrement activables en investissement, leur coût est neutralisé en revenus sur la nature 43.

31 - Charges de biens et services : - 0.5 million (- 8.3%)

- Suppression des frais d'organisation du congrès mondial 2025 de l'Union internationale des transports publics (UITP), la candidature genevoise n'ayant pas été retenue.

33 - Amortissements du patrimoine administratif : + 0.5 million (+ 5.6%)

- Les charges d'amortissement dépendant des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs sont en augmentation.

36 - Charges de transfert : + 19.2 millions (+ 5.1%)

- Adaptation de la subvention aux Transports publics genevois (TPG) de -4.8 millions :
 - Réduction liée aux effets de la crise sanitaire COVID-19 (-7.6 millions);
 - Mise en service de l'extension du tram 15 à la ZIPLO (+3.8 millions);
 - Diminution des surcoûts des énergies (-1 million).



Département de la santé et des mobilités
Office cantonal des transports

03/10/2023 - Page 6

M01 Justification des principaux écarts

36 - Charges de transfert (suite)

- Hausse de l'indemnité versée aux CFF en lien avec les développements de l'offre, soit arrêt des Regioexpress à l'ensemble des gares CEVA et passage à la cadence demi-heure sur la ligne Genève - La Plaine (+9.9 millions);
- Augmentation des indemnités à la communauté tarifaire intégrale (CTI) Unireso en application des droits fédéral et cantonal visant à compenser les rabais tarifaires bénéficiant à certaines populations ainsi que les augmentations tarifaires nationales non répercutées (+8.3 millions);
- Adaptation de la subvention au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) suite à la nouvelle délégation de service public (DSP) pour les lignes urbaines entre Genève et le Pays de Gex ainsi que le nouveau contrat pour la ligne 80 entre Saint-Julien et Genève (+4.5 millions);
- Hausse de la contribution genevoise au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en raison de l'augmentation de 48 millions du fonds fédéral entre 2022 et 2023 (+0.9 million);
- Subvention à l'achat de vélos-cargo dans le but de favoriser le report modal (+0.3 million).

43 - Revenus divers : + 0.3 million (+ 10.0%)

- Activation des charges de personnel liées aux projets d'extension du réseau de tramways et de la diamétrale ferroviaire (0.2 million).

M01 Indicateurs PB2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	+21.3%	+16.5%	+8.2%	+21.3%	2024
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h30	5h30	5h13	5h30	2024
3. Actions en faveur de la mobilité douce						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+5.2km	+10km	+4.5km	+5.2km	2024
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	+1'000 vélos	+1'000 vélos	Pas de campagne en 2022	+1'000 vélos	2024
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	+88%	88%	67%	+88%	2024
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	84%	83%	69%	84%	2024
6. Communication avec les usagers et usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application Ge-transport à votre service	Efficacité	92%	92%	92%	92%	2024

M02 Infrastructures routières et de transports

Projets prioritaires 2024

- Mettre en service la couverture du Pont de la Seymaz et des aménagements y relatifs;
- Mettre en service la route des Nations;
- Mettre en service la route de Lausanne à Bellevue/Genthod;
- Mettre en service les bandes cyclables sur la route de Saint-Julien (Route du Camp / Aviateurs);
- Obtenir les autorisations de construire pour le boulevard des Abarois, le Barreau de Montfleury, l'avenue de l'Ain, l'avenue du Pailly, et le réaménagement du quai de Coligny en vue du démarrage des travaux ;
- Démarrer les travaux du tramway de Saint-Julien pour le tronçon ZIPLO - Saint-Julien ;
- Préparer le démarrage des lignes de tram et des BHNS selon le plan de développement du réseau des transports publics et démarrer les travaux selon les autorisations obtenues, notamment l'axe Frontenex;
- Suivre la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- Suivre les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU) ;
- Poursuivre les études complémentaires de la traversée du lac pour remettre à l'OFROU un dossier d'études approfondies début 2025, en vue d'intégrer la TLac dans le futur message du programme stratégique de développement (PRODES);
- Poursuivre les études relatives à l'élargissement du pont de Lancy ;
- Mettre en œuvre la stratégie d'éclairage sur le réseau routier public cantonal (Optimalux – plan ombre et lumière), par les extinctions de points lumineux prévus dans le plan.



M02 Infrastructures routières et de transports publics

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	110'914'075	-7'332'455	-6.2%	118'246'530	119'566'730
30 Charges de personnel	22'851'369	541'992	2.4%	22'309'377	20'963'584
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'734'739	310'000	2.7%	11'424'739	11'277'811
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'347'376	2'203'297	4.8%	46'144'079	46'376'020
36 Charges de transfert	27'945'591	10'387'744	-27.1%	38'333'335	38'658'716
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	2'252'805
39 Facturations internes	35'000	0	0.0%	35'000	37'794
REVENUS	58'109'178	2'496'612	4.5%	55'612'566	59'900'966
42 Taxes et redevances	15'655'772	750'862	5.0%	14'904'910	14'851'073
43 Revenus divers	3'376'303	120'318	3.7%	3'255'985	2'680'921
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1'427'365
46 Revenus de transferts	38'043'853	1'163'932	3.2%	36'879'921	37'724'490
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'252'805
49 Facturations internes	1'033'250	461'500	80.7%	571'750	964'313
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-52'804'897	9'829'067	-15.7%	-62'633'964	-59'665'764
Coût d'état-majior	-1'214'726	-739'923	155.8%	-474'803	-362'231
Coûts des prestations de moyens	-5'334'573	-111'394	2.1%	-5'223'179	-5'115'061
Coûts répartis	20'500	-6'000	-22.6%	26'500	22'311
COÛT COMPLET	-59'333'696	8'971'750	-13.1%	-68'305'446	-65'120'745

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	172.35	1.00	0.58%	171.35	169.60
ETP fixes	167.65	0.00	0.00%	167.65	161.60
ETP auxiliaires	-	-	-	-	4.30
ETP agents spécialisés	4.70	1.00	27.03%	3.70	3.70



M02 Justification des principaux écarts

30 - Charges de personnel : + 0.5 million (+ 2.4%)

- Renfort de 1 ETP pour les aménagements de mobilité douce. A relever que cet ETP est entièrement activable en investissement et génère un revenu équivalent;
- Pour le surplus, application des mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services : + 0.3 million (+ 2.7%)

- La mise en service des aménagements et des nouvelles routes génèrent des frais de fonctionnement supplémentaires pour leur entretien et leur exploitation (+ 0.3 million);
- Indemnités liée à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit – OPB (+ 0.1 million).

33 - Amortissements du patrimoine administratif : + 2.2 million (+ 4.8%)

- Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

36 - Charges de transfert : - 10.4 millions (- 27.1%)

- Diminution de la participation à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal de la ville de Genève (-11.2 millions);
- Hausse de l'amortissement des subventions d'investissement versées (+0.8 million).

M02 Justification des principaux écarts

42 - Taxes et redevances : + 0.8 million (+ 5.0%)

- Hausse du droit de sillon TPG suite à la mise en service fin 2023, de l'extension du tram 15 à la ZIPLO.

43 - Revenus divers : + 0.1 million (+ 3.7%)

- Activation des charges de personnel liées aux aménagements de mobilité douce.

46 - Revenus de transfert : + 1.2 million (+ 3.2%)

- Augmentation des produits différés des subventions d'investissement.

M02 Indicateurs 2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	85%	80%	80%	85%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	3.8	3.8	4.1	3.8	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	100%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	96%	80%	2024

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Projets prioritaires 2024

- L'évolution du guichet virtuel de l'OCV, avec l'augmentation des prestations en ligne, se poursuit afin que son accessibilité soit facilitée, tout en limitant la nécessité de déplacement des usagères et usagers. Cela redimensionnera les besoins structurels immobiliers permettant une diminution des surfaces nécessaires pour la future relocalisation de l'OCV sur le canton, dont l'étude se poursuit.
- La diminution des délais des contrôles périodiques obligatoires concernant les véhicules est d'importance prioritaire. En effet, tant pour la sécurité routière que pour la conformité aux exigences de l'Office fédéral des routes (OFROU), les retards engendrés par la pandémie COVID-19 et la très forte augmentation des demandes de prestations routières et navales, notamment pour l'obtention d'un permis de conduire, doivent pouvoir être résorbés, dans des délais raisonnables pour la clientèle, afin de revenir à la situation normale qui prévalait en 2019.

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	17'400'226	-59'343	-0.3%	17'459'569	16'219'563
30 Charges de personnel	14'370'744	-56'456	-0.4%	14'427'200	13'718'948
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'984'239	0	0.0%	2'984'239	2'449'836
33 Amortissements du patrimoine administratif	34'243	-2'887	-7.8%	37'130	39'161
39 Facturations internes	11'000	0	0.0%	11'000	11'619
REVENUS	26'653'466	-86'722	-0.3%	26'740'188	24'707'833
42 Taxes et redevances	26'250'466	278	0.0%	26'250'188	24'010'920
43 Revenus divers	-	-	-	-	143
46 Revenus de transferts	380'000	-110'000	-22.4%	490'000	673'370
49 Facturations internes	23'000	23'000	-	-	23'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'253'240	-27'379	-0.3%	9'280'619	8'488'270
Coût d'état-major	-763'915	-456'866	148.8%	-307'049	-237'050
Coût des prestations de moyens	-5'254'764	-373'239	7.6%	-4'881'525	-4'947'363
COÛT COMPLET	3'234'560	-857'485	-21.0%	4'092'045	3'303'856

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	115.01	-0.90	-0.78%	115.91	115.83
ETP fixes	115.01	-0.90	-0.78%	115.91	111.03
ETP auxiliaires	-	-	-	-	4.80

M03 – Justification des principaux écarts

30 - Charges de personnel : - 0.1 million (- 0.4%)

- Transfert de 0.9 ETP au département du territoire.

46 - Revenus de transferts : -0.1 million (- 22.4%)

- Perte progressive de l'indemnité fédérale liée à la vente des vignettes autoroutières suite à la décision de la Confédération de mettre en vente les vignettes "on line".

M03 Indicateurs PB2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	12	13	16	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	6	8	7	7	2024
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'incapacité médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	30	24	22	60	2026

Projet de budget 2024

Investissements

M Mobilité

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Projet de budget 2024	% crédit	Variation 2024-2023
M – MOBILITÉ						
5 Dépenses d'investissement	3'978'837'338	1'566'907'458	192'560'820	194'028'501	5%	1'467'681
6 Recettes d'investissement	303'499'000	110'996'902	24'400'000	14'794'000	5%	-9'606'000
<i>Investissements Nets</i>	3'675'338'338	1'445'910'556	168'160'820	179'234'501	0%	11'073'681
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	3'259'436'322	711'125'177	155'044'703	154'825'495	5%	-219'208
6 Recettes d'investissement	292'499'000	104'204'869	22'200'000	12'594'000	4%	-9'606'000
<i>Investissements Nets</i>	2'966'937'322	606'920'308	132'844'703	142'231'495	5%	9'386'792
CRÉDITS DE RENOUELEMENT – 2						
5 Dépenses d'investissement	191'028'016	118'524'910	34'516'117	36'203'006	19%	1'686'889
6 Recettes d'investissement	11'000'000	6'792'033	2'200'000	2'200'000	20%	
<i>Investissements Nets</i>	180'028'016	111'732'877	32'316'117	34'003'006	19%	1'686'889
PRETS FERROVIAIRES - 4						
5 Dépenses d'investissement	528'373'000	727'257'371	3'000'000	3'000'000	1%	
<i>Investissements Nets</i>	528'373'000	727'257'371	3'000'000	3'000'000	1%	



Département de la santé et des mobilités
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

03/10/2023 - Page 19

M Mobilité

Principaux nouveaux actifs : 157.9 millions

- Réseau de tramways et bus : 89.8 millions
- Projets d'agglomération : 38.9 millions
- Plan d'actions du réseau routier : 12.6 millions
- Etudes et réalisation du réseau ferroviaire : 16.6 millions

Renouvellement d'actifs : 36.1 millions

Dépenses brutes 2024 : 194 millions



Département de la santé et des mobilités
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

03/10/2023 - Page 20

2. Présentations des entités publiques autonomes

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

PROJET DE BUDGET 2024



Commission des finances du Grand Conseil
4 octobre 2023

CONTEXTE ET HYPOTHESES DU BUDGET 2024

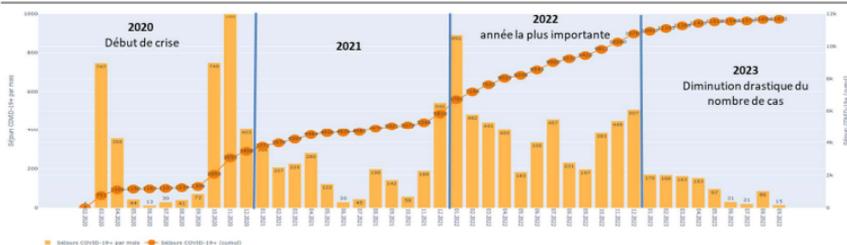
Contexte 2023

- ▶ Reprise progressive de l'**activité** stationnaire et de l'activité ambulatoire
- ▶ Décrue et fermeture du **dispositif COVID**
- ▶ **Déficit prévisionnel de -30 MCHF** lié à :
 - ▶ Absences qui diminuent progressivement mais restent à un niveau élevé → Surcoûts importants de la dotation complémentaire
 - ▶ Déficit structurel lié aux évolutions de structures tarifaires et aux sous couvertures de MIG → Couvert en 2024 par les recalages d'indemnités
- ▶ **Mesures** mises en place pour **réduire le déficit** dès début 2023 qui impacteront le budget 2024

Enjeux et Hypothèses 2024

- ▶ Budget consolidé construit avec chacun des 15 départements médicaux et directions de support
 - ▶ prudence dans les hypothèses de recettes → activité alignée aux prévisions
 - ▶ Alignement des charges sur des bases réalistes issues de 2023 et intégration de mesures correctives (Absence notamment)
- ▶ Démantèlement du dispositif Covid et absorption des ETP
- ▶ Renouvellement du contrat de prestations pour la période quadriennale 2024-27
 - ▶ réaligement des montants d'indemnités après 4 années
 - ▶ redistribution de la couverture du déficit structurel (MIG et dpt)

CONTEXTE : DISPOSITIF COVID



Le dispositif Covid mis en place dès 2020, s'est adapté au gré des 7 vagues de la crise. Il a été reconduit en 2023 dans une configuration réduite (49 lits stationnaires) puis **arrêté** : les ETP restants sont **absorbés** dans l'institution dans le cadre de la reprise d'activité stationnaire notamment en médecine.

Ex: création de 16 lits au département de médecine (Julliard) et transfert d'env. 80 ETP.

ACTIVITÉ STATIONNAIRE

vs B23 : +24 MCHF / +2.4 %

vs P23 : +26 MCHF / +2.6 %

Hypothèses retenues

- ▶ Stabilité globale du nombre de cas (+0.4% vs P2023)
- ▶ Augmentation de la lourdeur des prises en charge
- ▶ Diminution de la DMS
- ▶ Financement cantonal des soins de maintien

Evolution des recettes : +2.6% vs P 23

- Légère augmentation d'activité (+14 MCHF)

- ▶ +600 cas env. vs P23 (yc vacances sup.)
- ▶ Hausse du CW moyen (1.27)

- Prise en compte du financement cantonal de soins de maintien (+12 MCHF)

Nota : les hypothèses en lien avec la renégociation des tarifs DRG ne sont pas intégrées à ce stade



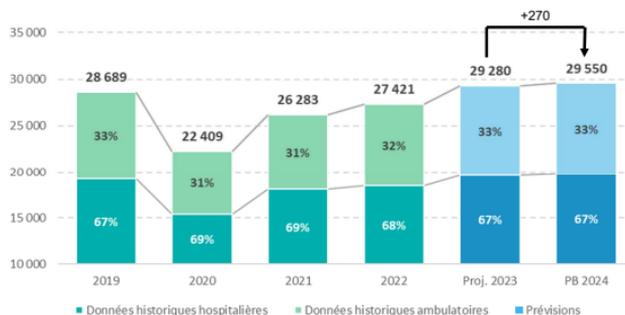
FOCUS ACTIVITE CHIRURGICALE

La reprise de l'activité chirurgicale bat son plein en 2023, avec un niveau supérieur à 2019.

Le projet de budget 2024 :

→ est basé sur un **volume d'activité similaire** aux prévisions 2023

→ intègre l'ouverture de nouvelles vacations ORL (+270 interventions)



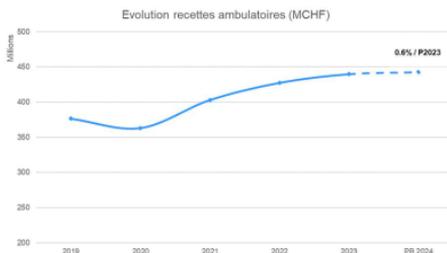
ACTIVITÉ AMBULATOIRE

vs B23 : +21 MCHF / +5.0%

vs P23 : +3 MCHF / +0.6%

- ▶ Arrêt de l'activité Covid (-4 MCHF vs B23)
- ▶ Reprise et stabilisation de l'activité standard, plus rémunératrice que les activités Covid (+15 MCHF vs B23)
- ▶ Augmentation des coûts facturés par cas liée à la complexité des cas et à l'arrêt de prises en charge Covid (+11 MCHF vs B23)
- ▶ Prudence de l'évolution de l'activité ambulatoire au PB

Au global, des hypothèses de **recettes en légère augmentation par rapport au prévisionnel 2023** pour un nombre de cas en baisse d'env. -1%



2024 : Première année du PFQ 2024-2027

Synthèses Enveloppes CP 24-27	B2023	2024	2025	2026	2027	Ecart CP24 vs B23	Ecart CP27 vs B23
MIG	198.7	222.2	224.9	225.1	225.2	23.5	26.5
Effets induits des projets d'inves.		0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
RE	207.5	200.6	200.6	200.6	200.6	-6.9	-6.9
Ind. Corrective	272.7	292.4	294.7	297.5	300.4	19.7	27.7
COVID	8.5					-8.5	-8.5
SUBVENTION	687	716	721	724	727	28.4	39.5
<i>Ecart N vs N-1</i>		28.4	5.0	3.1	2.9		

- ▶ Indemnités demandées dans le cadre du renouvellement du CP 24-27 validées
- ▶ Recalage des indemnités MIG et correctives non revues depuis l'ancien CP → Augmentation importante année 2024 (rattrapage) puis régulière sur les années suivantes selon évolution activité et déploiement MIG

LETTRE DE CADRAGE PB2024

vs B23 : +41 MCHF

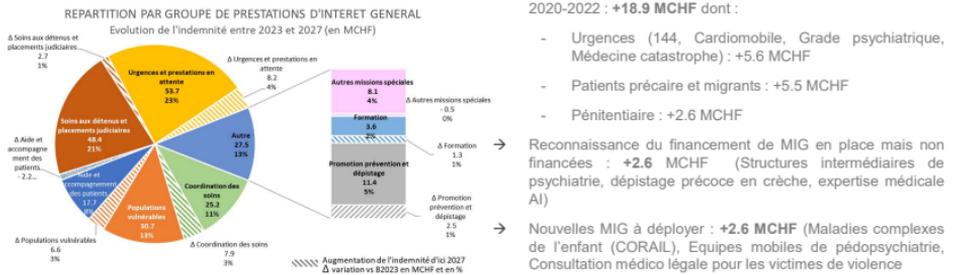
Indemnités budget 2024	Budget 2023	Renouvellement du contrat de prestations 24-27	Effet Noria	Annuité	Projet de budget 2024	Evolution
Indemnité recherche et enseignement	207 533 771	-6 941 164	-639 536	1 976 101	201 929 172	-5 604 599
Indemnité missions d'intérêt général	198 716 629	24 146 703	-612 521	1 892 629	224 143 440	25 426 811
Indemnité corrective	253 385 589	19 714 309	-4 801 403	14 835 849	283 134 344	29 748 755
Covid-19 Indemnisation	8 500 000	-8 500 000			0	-8 500 000
Surcoûts énergie	19 300 000				19 300 000	0
Total	687 435 989	28 419 848	-6 053 460	18 704 579	728 506 956	41 070 967

→ Renouvellement du contrat de prestations : +28.4 MCHF

→ Mécanismes salariaux : +12.6 MCHF

- Adaptation des MIG : +24.1 MCHF
- Adaptation des autres enveloppes (Enseignement et Recherche et Corrective) : +12.8 MCHF
- Suppression de l'indemnité Covid : -8.5 MCHF
- Effet Noria : -6.1 MCHF
- Annuité supplémentaire : +18.7 MCHF.
- Pas d'indexation

Focus : Evolution de l'enveloppe MIG : +24.1 MCHF (72 Missions)



PROJET DE BUDGET 2024 - SYNTHÈSE

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	Projet de budget 2024	Budget 2023	Prévision 2023 [Juil.]	Projet de budget 2024 vs Budget 2023		Projet de budget 2024 vs Prévision 2023 [Juil.]	
				Montant	%	Montant	%
Recettes médicales brutes	1 470.3	1 425.3	1 441.8	44.9	3.2%	28.4	2.0%
Nombre de cas stationnaires	65 977	65 345	65 732	632	1.0%	245	0.4%
Recettes hospitalisation	1 027.7	1 002.8	1 002.1	23.9	2.4%	25.7	2.6%
dent part cantonale	-409.0	406.0	406.2	3.0	0.7%	2.8	n.a
Nombre de prises en charges ambulatoires	1 228 993	1 239 200	1 249 759	-10 507	-0.8%	-21 665	-1.7%
Recettes ambulatoires	442.5	421.5	439.8	21.0	5.0%	2.8	0.6%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-10.6	-10.5	-10.6	-1.1	1.1%	.0	0.0%
Autres recettes	60.2	64.2	79.8	-4.0	-6.2%	-19.6	-24.6%
Total recettes	1 519.9	1 479.0	1 511.0	40.8	2.8%	8.9	0.6%
Total subvention hors indemnité de fonctionnement	52.4	51.3	51.3	1.1	2.1%	1.1	2.1%
Produits hors indemnité de fonctionnement	1 572.3	1 530.3	1 562.3	41.9	2.7%	9.9	0.6%
Nbre d'ETP dot base	11 151	11 127	10 850	25	0.2%	301	2.8%
Dotation de base (y.c. CS)	1 623.2	1 605.7	1 598.5	17.5	1.1%	54.7	3.5%
Dotation complémentaire (y.c. CS)	79.8	49.9	105.7	29.9	60.0%	-20.0	-24.0%
Honoraires	56.6	50.5	61.8	6.2	12.2%	-5.1	-8.3%
Autres frais de personnel	11.2	11.2	11.0	.4	3.5%	.8	5.3%
Frais de personnel	1 771.1	1 717.2	1 747.0	53.9	3.1%	24.2	1.4%
Matériel médical et médicament	242.5	223.8	237.0	18.8	8.6%	5.5	2.3%
Autres charges de fonctionnement	287.1	277.0	295.8	10.2	3.7%	-8.7	-2.9%
Autres charges d'exploitation	529.6	600.6	532.8	29.1	5.8%	-3.2	-0.6%
Total charges	2 300.8	2 217.8	2 276.8	83.0	3.7%	21.0	0.9%
Résultat avant indemnité	-728.5	-687.4	-717.4	-41.1	6%	-11.1	2%
Indemnité MIG	224.1	196.7	198.7	25.4	13%	25.4	13%
Indemnité R&E	201.9	207.5	207.5	-5.6	-3%	-5.6	-3%
Indemnité corrective	302.4	281.2	281.2	21.2	8%	21.2	8%
Indemnité totale	728.5	687.4	687.4	41.1	6%	41.1	6%
Résultat après indemnité	0.0	0.0	-30.0	0.0		30.0	

PART DE LA CONTRIBUTION ETATIQUE

- ▶ L'indemnité cantonale à hauteur de 729 MCHF représente **32%** du budget de recettes et est en augmentation de +41 MCHF
- ▶ Au global, la part de financement publique (Indemnité + Part cantonale des soins stationnaires) = 50%



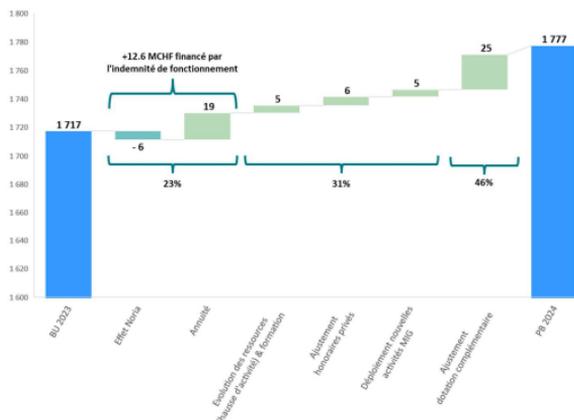
FRAIS DE PERSONNEL

vs B23 : +54 MCHF / +3.1%

vs P23 : +24 MCHF / +1.4%

Augmentation sur trois axes majeurs :

- ▶ 23% : **mécanismes salariaux** (communs à Etat de Genève)
- ▶ 31% : **évolution des ressources** en lien avec l'activité
- ▶ 46% : réalignement de la **dotation complémentaire** mais cible économie - 26 MCHF vs projeté 2023.



EVOLUTION DES POSTES

VS B23 : +25 ETP À LA BASE / +0.2%

Evolution contenue de la dotation de base

- Stabilisation des ressources au regard de l'activité réalisée
- Absorption et réaffectation des 206 ETP du dispositif Covid dans l'activité courante

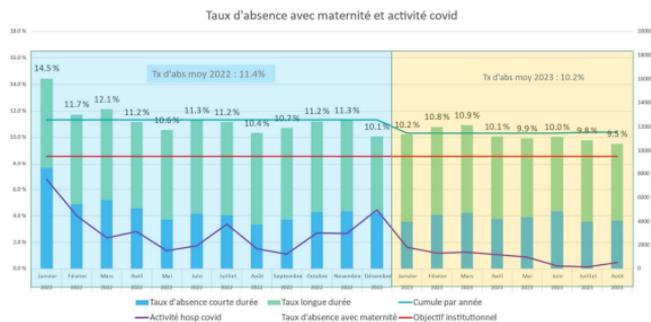
Evolution budget 2019-2024 :

- ETP Base → +8.4% (+900 postes sur 5 ans)
- Recettes médicales → +12.6%



FOCUS ABSENCES: UNE PRIORITÉ INSTITUTIONNELLE

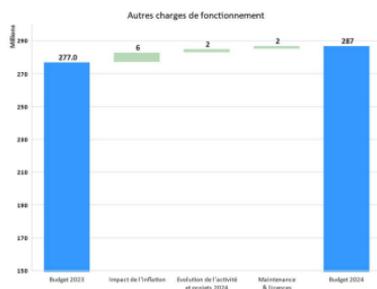
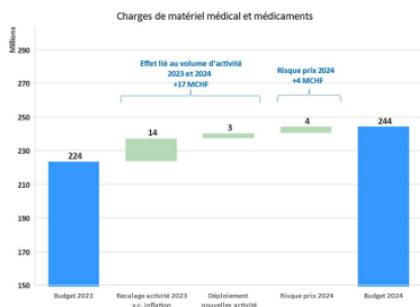
- **Baisse de l'absence post Covid :**
→ A fin 2023, le taux d'absence revient à des niveaux d'avant crise Covid
→ **Objectif institutionnel <7.5% hors maternité** vs 9% actuel, soit **une baisse de -1.5%**
- **Déploiement des mesures de stratégie Rh :** outil de planification, accompagnement et case management, prévention...
- **Mesures de gestion de la dotation complémentaire** remplacements : mise en place dès 2023 de mesures de limitation du recours à l'interim et harmonisation des processus de remplacement.



EVOLUTION DES AUTRES CHARGES

vs B23 : +29.1 MCHF / +5.8%

vs P23 : -3.2 MCHF / -0.6%



L'évolution des charges d'exploitation du budget à budget (+29 MCHF, +5.8%) intègre :

- Pour moitié, les effets de l'inflation 2023 et 2024 pour environ 14 MCHF
- Pour moitié, les impacts d'évolutions 2023 et 2024 de l'activité

Une attention particulière est portée sur les charges de fonctionnement qui n'augmentent que de +3.7%.

15

CONCLUSION: UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE SALVATRICE

- ▶ **Budget équilibré** grâce à la conjonction des mesures prises dès 2023 pour limiter le déficit et du soutien important obtenu du Conseil d'Etat dans le cadre du CP 24-27 pour réaligner les indemnités et absorber une partie des déficits structurels.
- ▶ Budget représentant la **première année du Contrat de Prestations 2024-2027** avec recalage des indemnités de l'ancien CDP et Intégration des **nouvelles MIG** qui seront déployées en 2024.
- ▶ **Budget conservateur** pouvant être adapté en cours d'année si les niveaux d'activité se confirment en maintenant l'équilibre.
- ▶ Poursuite du suivi des **mesures d'efficience** autour de 3 axes principaux : réduction de l'absence, gestion de la dotation complémentaire liée aux remplacements et organisation (réduction des durées moyennes de séjours).

Transports publics genevois (TPG)



BUDGET 2024

Commission des finances du Grand Conseil

Anne Hornung-Soukup (Présidente du Conseil d'Administration)
 Jérôme Dumont (Directeur Finances et Gestion a.i.)
 Emmanuel Fankhauser (Responsable du pôle Développement)

11 octobre 2023

Synthèse



MCHF	Budget 2023	Budget 2024	Variations	
Total des produits	517.7	536.2	18.5	3.6%
Total des charges	524.4	540.8	16.4	3.1%
RÉSULTAT NET	-6.7	-4.6		

- La hausse des charges (+3.1%) est contenue; elle est en ligne avec la croissance de l'offre (environ +3% en places kilomètres) et inférieure à la croissance des produits (+3.6%).
- Dans le budget 2024, le résultat net est moins déficitaire que dans le budget 2023. Il représente moins de 0.9% des charges.
- Les effectifs sont conformes au Plan Financier Pluriannuel (+2 Equivalents Temps Plein).

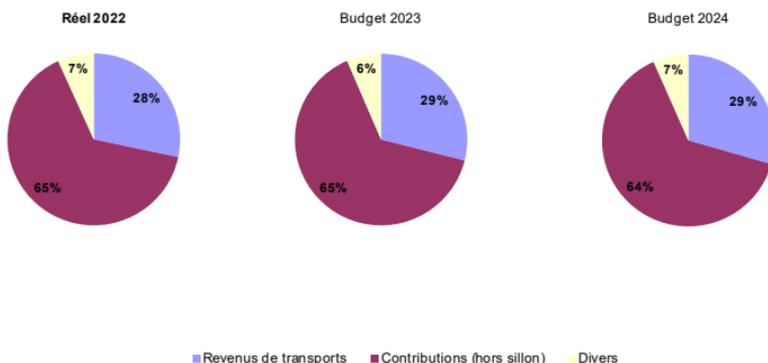
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉ - BUDGET 2024



En千€	Réel 31.12.2022	Budget 2023	PPF 2024	Budget 2024	Variations			
					Budget 2024 vs Budget 2023	Budget 2024 vs PPF 2024		
Revenus de transports	142795	149779	171306	157905	8126	5.4%	-12401	-7.8%
dont revenus de transports UNIRESO	116884	121140	147892	126888	5747	4.7%	-21004	-14.2%
dont revenus de transports Léman Pass	12475	15562	0	15949	387	2.5%	15949	NA
Contributions Unireso	41152	41320	41251	47944	6825	16.0%	6993	16.2%
Contributions de l'Etat de Genève	268705	277239	262636	272467	-4772	-1.7%	9831	3.7%
Contributions de la Confédération	12796	13275	11364	9917	-3357	-25.3%	-1447	-12.7%
Contributions des communes et des tiers	19071	18522	17840	29106	10584	57.1%	11267	63.2%
Produits d'exploitation divers	18264	17080	20906	18342	1262	7.4%	-2564	-12.3%
Total Produits d'Exploitation	602783	517216	626302	636862	18467	3.6%	10280	2.0%
Frais de personnel	271432	282845	291294	292188	9343	3.3%	894	0.3%
Frais de véhicules	35822	38446	33088	38492	46	0.1%	5404	16.3%
Frais de bâtiments et installations fixes	24159	24621	24372	25957	1336	5.4%	1585	6.5%
Sous-traitance de transport	62874	66343	54827	65854	-489	-0.7%	11028	20.1%
Charges d'exploitation diverses	29034	32120	30570	39248	7129	22.2%	8678	28.4%
Dotations aux amortissements	60717	64028	65126	64047	20	0.0%	-1079	-1.7%
Pertes sur constats et débiteurs	5178	2444	2578	2540	96	3.9%	-38	-1.5%
Total Charges d'Exploitation	489212	510847	501856	528328	17481	3.4%	26472	5.3%
Resultat d'Exploitation	113771	6368	22447	7354	987	13.4%	-16192	-68.6%
Produits financiers	1721	507	787	522	16	3.1%	-265	-33.7%
Charges financières	15113	13563	21489	12457	-1106	-8.2%	-9032	-42.0%
Resultat financier	-13392	-13057	-20702	-11935	1121	-8.4%	8767	-42.3%
Quote part des sociétés associées	-258							
Resultat de l'Exercice	-79	-6689	2744	-4581	2108	-46.0%	-7325	-266.8%
Total des produits	504246	517721	626089	636204	18483	3.6%	10715	1.9%
Total des charges	504325	524410	623345	640785	18375	3.1%	17440	3.3%

3

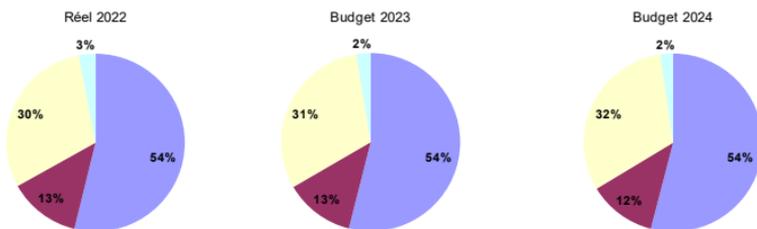
REPARTITION DES PRODUITS EN %



Divers : y compris contributions pour

4

REPARTITION DES CHARGES EN %



- Frais de personnel
- Biens et services
- Dotations aux amortissements
- Charges financières

Biens et services : y compris droit du sillon

5



DETAIL DES PRODUITS

REVENUS DE TRANSPORTS COMPTABILISES



En kchf	Réal 2020	Réal 2021	Réal 2022	Budget 2023	PPF 2024	Budget 2024	Variations	
							Budget 2024 vs Budget 2023	Budget 2024 vs PPF 2024
Billets	28'762	34'517	44'357	45'135	50'560	46'830	3.8%	-7.4%
dont cartes journalières	4'273	4'012	7'607	6'528	8'539	8'575	31.4%	0.4%
Abonnements annuels	46'896	41'355	48'025	49'927	56'582	53'246	6.6%	-5.9%
Abonnements mensuels	18'409	19'682	21'741	22'887	29'703	23'120	1.0%	-22.2%
Abonnements hebdomadaires	85	96	235	222	472	337	51.7%	-28.7%
Autres titres de transport	6'823	5'904	7'250	6'707	14'483	7'287	8.6%	-49.7%
Rabais et Bonus	-3'593	-3'342	-4'725	-3'738	-3'908	-3'932	5.2%	0.6%
Total revenus de Transports Unireso	97'381	98'211	116'884	121'140	147'892	126'888	4.7%	-14.2%
Revenus de transports Léman Pass	7'232	9'132	12'475	15'562	0	15'949	2.5%	na
Revenus de Transports TPG	6'173	7'414	7'426	6'062	16'074	8'068	33.1%	-49.8%
Autres produits du transport (CTT, ...)	5'065	7'039	6'009	7'015	7'340	7'000	-0.2%	-4.6%
Total Revenus de Transports	115'851	121'796	142'795	149'779	171'306	157'905	5.4%	-7.8%

Revenus Comptabilisés - HT

7



DETAIL DES CHARGES

8

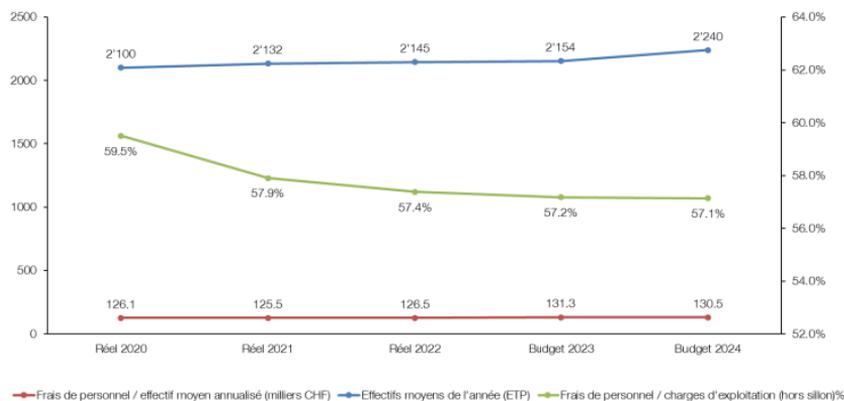
DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION



En kCHF	Réal 2020	Réal 2021	Réal 2022	Budget 2023	FPF 2024	Budget 2024	Variations	
							Budget 2024 vs Budget 2023	Budget 2024 vs FPF 2024
Frais de Personnel	264'745	267'642	271'432	282'845	291'294	292'188	3.3%	0.3%
Frais de Véhicules	31'105	34'892	35'822	38'446	33'088	38'492	0.1%	16.3%
Frais de Bâtiments & Installations Fixes (dont droit de silon)	23'415	24'474	24'159	24'621	24'372	25'957	5.4%	6.5%
	15'284	15'735	16'119	16'169	16'008	16'932	4.7%	5.8%
Sous-traitance de Transport	57'201	60'048	62'874	66'343	54'827	65'854	-0.7%	20.1%
Sous-traitance de transport	41'009	40'777	43'427	46'393	40'392	49'404	6.5%	22.3%
Sous-traitance GLCT	16'192	19'271	19'446	19'950	14'435	16'451	-17.5%	14.0%
Charges d'Exploitation Diverses	33'220	27'573	29'034	32'120	30'570	39'248	22.2%	28.4%
Assurances & Franchises	2'325	2'230	2'221	2'349	2'257	2'464	5.7%	10.1%
Etudes & Mandats	1'308	1'296	1'535	1'882	1'759	1'785	-5.1%	1.5%
Commissions et Frais de Ventes	5'221	5'078	4'691	4'910	3'846	4'938	0.6%	28.4%
Communication & Marketing	3'283	2'894	3'335	3'765	3'730	3'824	1.6%	2.5%
Entretien, maintenance, locations	7'174	7'624	7'660	9'190	8'446	11'501	25.1%	36.2%
Frais Administratifs	3'315	3'071	2'992	3'119	3'910	3'375	8.2%	-13.7%
Cotisations impôts et taxes	3'420	-3'374	-677	449	467	419	-6.7%	-10.3%
Autres Charges	7'174	8'753	7'278	6'456	6'156	10'923	69.2%	77.4%
Dotations aux amortissements	49'013	61'180	60'717	64'028	65'126	64'047	0.0%	-1.7%
Pertes sur constats et débiteurs	1'536	2'152	5'176	2'444	2'578	2'540	3.9%	-1.5%
Total charges d'exploitation	460'236	477'963	489'212	510'847	501'856	528'328	3.4%	5.3%

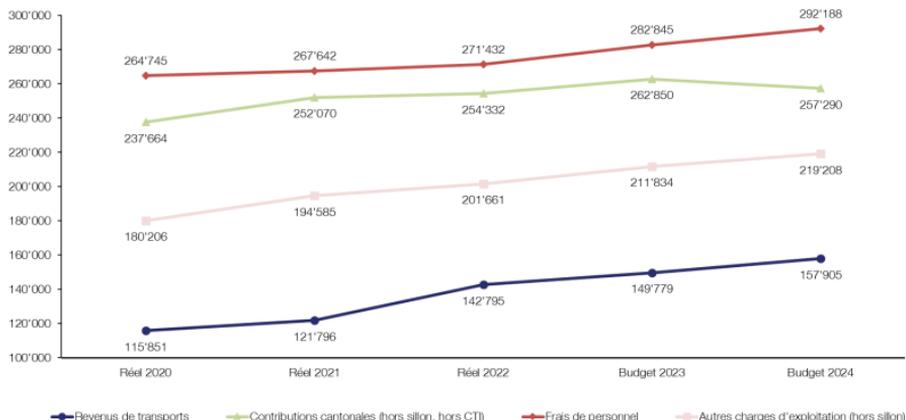
9

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL



10

EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES



En milliers de CHF

11

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS



	Consolidé					
	Réel 31.12.2020	Réel 31.12.2021	Réel 31.12.2022	Budget 2023	PFP 2024	Budget 2024
Ratio de Contributions Cantonales	52.8%	53.5%	52.1%	52.4%	48.4%	49.5%
Taux de Couverture Globale	38.1%	38.2%	41.7%	41.1%	46.2%	42.9%
Coûts / Offre	0.136	0.134	0.134	0.137	0.129	0.138

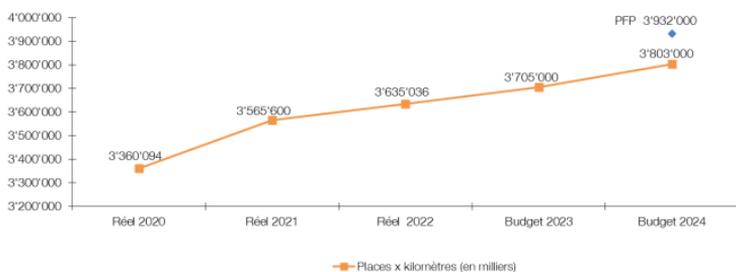
Ratio de contributions cantonales = contributions cantonales (hors CTI, hors sillon) / total produits (hors sillon)

Taux de couverture globale = produits propres TPG (y compris CTI) / total charges (hors sillon)

Coûts/offre = total charges (hors sillon) / total places kilomètres réalisées

12

EVOLUTION DES PLACES X KM



Places kilomètres totales, y compris France

13

INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement en kCHF par catégories (IPSAS)	PFP 2020-2024	Budget 2020-2024	Ecart à fin 2024
Terrains, Bâtiments & Installations Fixes			
- Bâtiments	76390	64581	-11'809
- Installations Fixes	24800	8647	-16'153
Total Terrains, Bâtiments & Installations Fixes	101'190	73'228	-27'962
Equipements, Machines & Autres Immobilisations			
- Bureautique & Mobilier	250	250	0
- Installations & Matériel Informatique & de Télécommunications	8511	13'970	5'459
- Outillages, Machines & Installations Autres	1'600	1'503	-97
Total Equipements, Machines & Autres Immobilisations	10'361	15'723	5'362
Véhicules & leurs équipements			
- Autobus	48'800	566	-48'234
- Trolleybus	67'700	33'454	-34'246
- Tramways	90'455	56'889	-33'766
- Equipements Embarqués	19'290	20'013	723
- Véhicules de Service	5'872	5'529	-343
Total Véhicules & leurs équipements	232'117	116'250	-115'867
Immobilisations Incorporelles			
- Systèmes d'Informations & Télécommunications	51'390	49'906	-1'484
Total Immobilisations Incorporelles	51'390	49'906	-1'484
Total	395'058	255'107	-139'951

14

DÉTAIL CONSOLIDATION BUDGET 2024



En kCHF	Budget brut 2024 des entités(*)		Impact des inter-compagnies		Budget 2024
	TPG (Suisse)	GCT SARL	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	157905	0	0	0	157905
CONTRIBUTIONS UNIRESO	47944	600	600	0	47944
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT DE GENEVE	272467	0	0	0	272467
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	9917	0	0	0	9917
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	29106	0	0	0	29106
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	16935	3'593	2'186	0	16'342
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	534'275	4'193	2'786	0	535'682
FRAIS DE PERSONNEL	291'516	678	0	6	292'188
FRAIS DE VEHICULES	38'492	0	0	0	38'492
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	25'885	72	0	0	25'957
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	65'854	0	0	0	65'854
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	38'667	3'160	0	2'780	39'248
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	63'837	210	0	0	64'047
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'540	0	0	0	2'540
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	526'993	4'120	0	2'786	528'328
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7'282	73	2'786	-2'786	7'354
RESULTAT FINANCIER	-11'863	-73	0	0	-11'935
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4'581	0	2'786	-2'786	-4'581

(*)Les budgets bruts sont ceux établis et approuvés par chaque entité.
Ils sont établis selon les normes du REEF avant d'être consolidés.

Etablissements publics pour l'intégration (EPI)Etablissements publics
pour l'intégration

Estimé 2023

Projet de Budget et enjeux 2024

Commission des finances 4 octobre 2023

Un déficit estimé à -730 KCHF pour 2023

Budget 2023 avec un déficit annoncé à -423 KCHF

- ✓ Soit -0,15% du total des charges et des produits

Prise en compte d'un probable versement d'une allocation à la vie chère : -250 KCHF

- ✓ Pour le personnel ayant une classe de salaire < 13
- ✓ Impact de 250 KCHF si non financé par l'État

⇒ Estimé 2023 à -730 KCHF (-0,27%)

Projet de Budget 2024 : Éléments fondamentaux (1-2)

- ❑ **Maintien des deux postes non financés du budget 2023 : - 340 KCHF**
 - ✓ Médecin et chargé de formation soit un coût de 340 KCHF

- ❑ **Augmentation des coûts de l'énergie : 0 KCHF**
 - ✓ 700 KCHF supplémentaires, financés par une subvention d'exploitation

- ❑ **Annuité supplémentaire financée à 95% par une subvention : - 60 KCHF**

- ❑ **Ouverture de 5 places d'accueil résidentiel complet (HO) «cas complexes»**
=> *Financement en discussion avec le Département*
 - ✓ Ouvertures dès septembre 2024, pour contribuer à répondre à la demande

- ❑ **Embauche d'un chef de secteur SSE dès septembre 2024 : - 60 KCHF**
(cf. annexe 2)

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

3

Projet de Budget 2024 : Éléments fondamentaux (2-2)

- ❑ **Ouverture de 5 places A en janvier**
 - ✓ Pour répondre à la demande dans les métiers du tertiaire

- ❑ **Prise en compte du gain d'un appel d'offre pour les ateliers : + 150 KCHF**
 - ✓ 1'500 poubelles de tri à produire dans nos ateliers pour l'OCBA

- ❑ **Renforcement des services support : -60 KCHF** (cf. annexe 2)
 - ✓ +1 EPT dès juillet, pour renforcer le support aux services «métiers»

- ❑ **Baisse des balances horaires de l'ensemble des services : + 100 KCHF**
 - ✓ Objectif -2'200 heures sur 27'000 => réduction de 100 KCHF de la provision
 - ✓ Travail en cours pour l'harmonisation des pratiques de gestion des horaires

=> PB 2024 : - 270 KCHF

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

4

Projet de Budget 2024 : Focus sur le projet Spark

☐ Centralisation des activités réadaptation-réinsertion sur un seul site

- ✓ Aujourd'hui sur 3 sites dont la route des jeunes, site vétuste et mal adapté
- ✓ Regroupement sur un seul site, SPARK, à Plan-les ouates
- ✓ SPARK : 36'000 m2 (dont près de 6'600 m2 loués par les EPI) dédiés à la formation et à l'intégration professionnelle
- ✓ Présence d'un ensemble de filière de formation professionnelle

☐ Investissements de 15.3 millions

- ✓ 11.6 millions pour l'aménagement des surfaces : financements confirmés avec 2.0 millions de la CIEPP et 9.6 millions de fonds privés
- ✓ 3.0 millions pour l'équipement, les machines et le mobilier : demande de financement à la Loro en cours de traitement avec un préavis favorable
- ✓ 0.7 million de coûts de déménagement : demande de financement à la Loro, en cours de traitement, prise en charge possible par le Département

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

5

Enjeux prioritaires en 2024 (1-2)

☐ Aménager les espaces SPARK

☐ Poursuivre le projet de rénovation du site de La Combe :

- ✓ Finalisation des phases d'études du projet (phases SIA 31-32)
- ✓ Dépôt des demandes d'autorisation (phase SIA 33)
- ✓ Début de la phase des appels d'offres (phase SIA 41)

☐ Initier le projet Prés Courbes (actuellement 14 places HO) :

- ✓ Etude préliminaire sur les possibilités de reconstruction
- ✓ Recherche des financements

☐ Rechercher les locaux et le financement pour :

- ✓ Les ouvertures de places prévues (17 places centre de jour et 17 places en résidence d'ici 2027) et les rénovations en cours

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

6

Enjeux prioritaires en 2024 (2-2)

- ❑ Faire évoluer les prestations d'accompagnement résidentiel pour les situations complexes
 - ✓ Collaboration indispensable avec le Département de la Santé
 - ✓ Nécessité de financement mixte et expertise partagée (social et santé)
- ❑ Maintenir les efforts en lien avec le plan d'action «absentéisme» :
 - ✓ Premier résultat : baisse constatée de 2,4 points à fin août 2023 vs 2022
- ❑ Déployer un programme de formation intensif :
 - ✓ Demande de financement auprès de la FFPC pour 350 KCHF/an sur 7 ans (en supplément de notre budget de formation)
- ❑ Lancer l'enquête de satisfaction du personnel et définir nos objectifs institutionnels à 2 ans

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

7

Projet de Budget 2024 – Annexe 1 : Compte d'exploitation

Montants en KCHF	Budget année 2023	Projet budget année 2024	Δ PB24 vs B23	
			En kCHF	En %
Subvention cantonale pour l'exploitation	82 198	85 506	+3 309	+4.0%
Revenus CIIS bruts	710	710	+0	+0.0%
Autres subventions	221	221	+0	+0.0%
Revenus des pensions	23 770	24 017	+247	+1.0%
Revenus Réadaptation	12 714	12 714	+0	+0.0%
Revenus ateliers de production	4 263	4 324	+61	+1.4%
Revenus de la restauration	2 010	1 997	-14	-0.7%
Revenus services immobilier et exploitation	69	69	+0	+0.0%
Produits différés (reconnaissance des subventions d'investissement)	7 274	7 274	+0	+0.0%
Autres produits	2 364	2 464	+100	+4.2%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	135 593	139 296	+3 703	+2.7%
Total charges du personnel	-107 427	-109 434	-2 007	+1.9%
Matériel médical	-144	-112	+32	-22.1%
Alimentation	-4 370	-4 376	-6	+0.1%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 740	-2 921	-181	+6.6%
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	-3 031	-3 479	-448	+14.8%
Matières premières pour ateliers de production	-1 427	-1 427	+0	+0.0%
Locations	-3 874	-4 206	-332	+8.6%
Total amortissements	-8 115	-8 115	+0	+0.0%
Energie et eau	-1 457	-2 163	-706	+48.4%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-573	-578	-4	+0.8%
Frais de bureau et d'administration	-1 506	-1 458	+48	-3.2%
Primes d'assurances, charges CIIS, frais de recherche et autres charges	-1 131	-1 077	+54	-4.8%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-135 796	-139 346	-3 550	+2.6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-203	-50	+153	-75.3%
Résultat financier	-220	-220	+0	+0.0%
Résultat exceptionnel	0	0	+0	+0.0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-423	-270	+153	-36.1%

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

8

Projet de Budget 2024 - Annexe 2 (1-2) : 9.85 EPT supplémentaires

Direction	Budget année 2023	Budget année 2024	Δ PB2024 vs B2023
Direction générale	9.80	9.80	+0.00
Direction ressources humaines	22.10	22.30	+0.20
Direction administration et finances	16.50	16.50	+0.00
Direction des services généraux et systèmes d'information	45.70	46.50	+0.80
Direction des services socio-éducatifs	484.35	492.20	+7.85
Direction des services socioprofessionnels	205.60	206.60	+1.00
Total EPI	784.05	793.90	+9.85

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

9

Projet de Budget 2024 - Annexe 2 (2-2) : 9.85 EPT supplémentaires

Services supports : + 1.00 EPT dès juillet 2024

- ✓ Pour renforcer le support aux services « métiers »
- ✓ Ratio EPT support / total EPT reste stable vs 2021 et 2022 (11.8%)

Services socio-éducatifs : + 7.85 EPT dès septembre 2024

- ✓ 6.85 EPT : première estimation pour l'accompagnement des 5 nouvelles places HO « situations complexes »
- ✓ 1 EPT chef de secteur en lien avec les ouvertures de places (10 prévues fin 2023 et 5 en 2024) et pour une meilleure répartition des équipes (1 chef de secteur « manage » 21 EPT en moyenne soit 26 personnes avec un maximum de 30 EPT soit 37 personnes)

Services socioprofessionnels : + 1.00 EPT dès janvier 2024

- ✓ 1 EPT pour encadrer les 5 nouvelles places

EPI – Commission des finances 4 octobre 2023

10



PHC, plateau d'hébergement collectif, Varembe (Jennifer Ng Chin Yue)

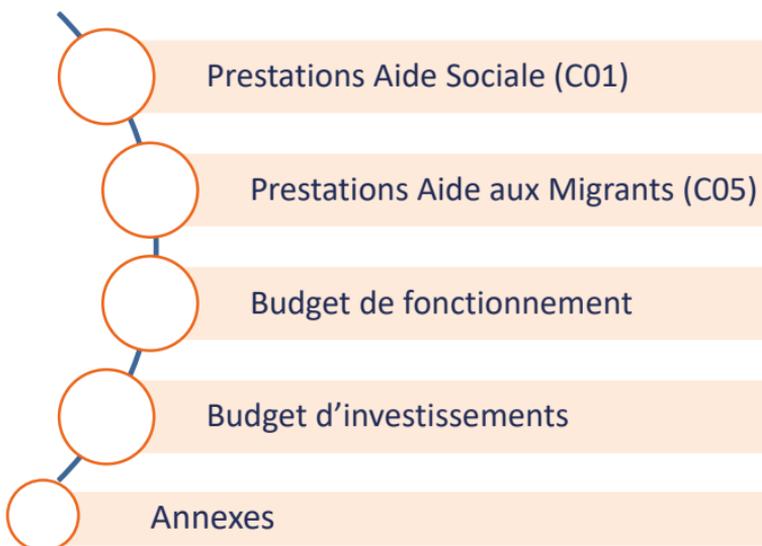
Projet budget 2024

Commission des finances du 5 octobre 2023

Mieux vivre ensemble à Genève

Projet Budget 2024

Sommaire



Projet Budget 2024

2. Aide sociale (C01) – en synthèse



Première année de mise en œuvre de la LASLP

- La planification financière est basée sur l'hypothèse d'une **entrée en vigueur de la LASLP en juillet 2024 (+MCHF 29.3)** et d'une adaptation des forfaits d'entretien et de la tarification dentaire dès janvier 2024 (+MCHF 7.5).
- La croissance du nombre de dossiers est projetée à **+3.8% en 2024** vs le budget 2023.
- La hausse du coût moyen par dossier est de +CHF97/mois en lien avec la LASLP (généralisation du supplément d'intégration, forfalsation des frais, supplément enfants, nouvelle franchise, adaptation des forfaits d'entretien et de la tarification dentaire)

Le budget prestations de l'aide sociale s'établit à hauteur de 436 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 37 (+9.3%) comparé au budget 2023, principalement due à l'adaptation des besoins de prestations liée à la LASLP.

Chiffres en MCHF	2022	2023	2023	2024	Pré-Budget 24 vs Budget 23	2024
	Comptes	Budget final	Projection v2	Pré-Budget		PFQ
AIDE SOCIALE (C01)						
Nombre de dossiers financiers (en moyenne)	14'400	14'900	14'814	15'473	+573	15'473
Nombre de dossiers financiers (en photo au 31.12)	14'525	15'250	14'925	15'630	+380	15'630
AIDE SOCIALE Prestations nettes	374.7	398.7	397.8	435.6	+36.9	435.4
Prestations usagers brutes	417.7	442.7	442.7	481.1	+38.4	480.9
Prestations directes	397.2	419.7	422.2	455.8	+36.1	455.5
Prestations indirectes	20.5	23.0	20.5	25.3	+2.3	25.3
Remboursements (Assurances, AI, chômage,....)	-42.7	-43.7	-44.5	-45.1	-1.5	-45.1
Refacturations usagers et tiers	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-	-0.4



Projet Budget 2024

3. Aide aux migrants (C05) – en synthèse



Forte croissance du nombre de bénéficiaires en 2023 - consolidation du dispositif en 2024

- Le projet de budget est établi sur l'hypothèse d'un ralentissement des arrivées de requérants d'asile en 2024 (suite à la forte hausse en 2023), amenant le nombre de bénéficiaires de l'aide aux migrants à **11073 personnes en moyenne en 2024**.
- Pour faire face aux flux migratoires de 2023 et 2024 et aux besoins accrus de prise en charge des bénéficiaires, le dispositif Hg sera temporairement renforcé sur le budget prestations de **160 EPT dont 70 EPT en 2023 et 90 EPT en 2024**. La forte croissance projetée de la population RMNA en hébergements collectifs (estimation de 477 arrivées entre 2023 et 2024) nécessitent l'ouverture de nouvelles structures (5 structures en 2024 vs 1 début 2023) et un renfort sur le plan de l'encadrement.
- La réalisation de solutions d'hébergement adaptées restera un défi important en 2024.
- Depuis 2021, l'Hg enregistre à une croissance continue du nombre de bénéficiaires de l'aide aux migrants. L'Hg projette **une croissance du nombre de bénéficiaires de +74% sur 3 ans** passant de 6353 personnes en 2021 à 11073 personnes en moyenne en 2024.

Le budget prestations de l'aide aux migrants s'établit à hauteur de 100 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 25 (+33%) comparé au budget 2023

Chiffres en MCHF	2022	2023	2023	2024	Pré-Budget 24 vs Budget 23	2024
	Comptes	Budget final	Projection v2	Pré-Budget		PFQ
ASILE (C05)						
Nombre de bénéficiaires du dispositif (moyenne)	8'654	10'617	10'400	11'073	+456	11'073
Nombre de bénéficiaires du dispositif (en photo au 31.12)	9'774	10'269	11'261	10'915	+646	10'915
ASILE Prestations nettes	45.6	76.5	76.3	100.5	+25.0	104.3
Prestations brutes ASILE	152.0	192.1	213.6	217.3	+25.2	221.2
Prestations assistance et santé	88.0	113.0	118.7	117.7	+4.6	117.7
Prestations hébergement	49.5	68.4	74.7	74.4	+6.0	74.4
Prestations indirectes	14.6	10.6	20.2	25.2	+14.6	29.1
Remboursements fédéraux	-94.2	-104.7	-121.4	-103.7	+1.0	-103.7
Remboursements (Assurances, AI, chômage)	-1.9	-1.7	-2.3	-1.6	+0.1	-1.6
Refacturation usagers et tiers	-10.3	-10.2	-13.6	-11.6		-11.6



Projet Budget 2024

4. Budget de fonctionnement – en synthèse



Renfort important du dispositif RH AMIG

- Une dotation complémentaire de 43 postes est inscrite au projet de budget 2024 dont 40 postes dédiés au renfort Asile (prise en charge de jeunes migrants résidence St James) et 3 postes dédiés à l'aide sociale.
- Les charges de la Maison de vacances Nouvelle Roseaie sont réintégréées au projet de budget 2024, en attente d'un transfert au 1^{er} janvier 2025 à Pro Senectute. Ceci se traduit par une perte nette de MCHF 1.0 (dont MCHF 0.6 lié à la suspension de la subvention de la ville de Genève).
- L'Hg projette un résultat déficitaire de MCHF 3.1.
- **Aléas** : Réévaluation SEF travailleurs sociaux Hg (+MCHF 1.6 à +MCHF 2.8)

Le budget de fonctionnement prévoit des charges à hauteur de 181 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 13.4 (+8%) comparé au budget 2023. La subvention cantonale s'élève à MCHF 116.3 soit +MCHF 8.1

Chiffres en MCHF	2022	2023	2023	2024	2024	2024
	Comptes	Budget final	Projection v2	Pré-Budget	Pré-Budget 24 vs Budget 23	PFQ
FUNCTIONNEMENT						
Total Dotation ¹ (en photo au 31.12)	1'121	1'173	1'205	1'221	+48	1'207
Masses salariales	+129,7	+148,3	+146,7	+158,4	+10,0	+154,0
Autres charges de personnel	+6,4	+3,0	+8,6	+3,2	+0,1	+3,0
CHARGES DE PERSONNEL	136,1	151,4	155,3	161,5	+10,2	157,7
CHARGES D'EXPLOITATION	15,5	16,1	17,5	19,4	+3,3	18,8
TOTAL CHARGES	151,6	167,4	170,8	180,9	13,4	176,6
PRODUITS SEM	-24,6	-23,4	-27,7	-24,5	-1,1	-24,5
AUTRES PRODUITS	-7,7	-5,6	-6,9	-5,9	-0,4	-5,3
RESULTAT IMMOBILIER	-30,9	-30,2	-31,9	-31,0	-0,8	-31,0
TOTAL PRODUITS HORS SUBVENTION	-63,2	-59,2	-66,5	-61,5	-2,3	-60,8
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	-102,1	-108,2	-108,2	-116,3	-8,1	-108,2
AJUSTEMENT DE SUBVENTION	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-5,7
RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit (=)						
Bors réévaluation du parc immobilier et restitution fin de mandat	-13,6	+0,0	-4,0	+3,1	+3,1	+1,8
PART RESTITUEE A LETAT EN FIN DE MANDAT	6,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0
RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit (=)						
Bors réévaluation du parc immobilier	-7,6	+0,0	-4,0	+3,1	+3,1	+1,8

(1) sont exclus les postes refacturés en prestations et à d'autres partenaires externes



Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

Page 5

Projet Budget 2024

5 – Budget d'investissements

Service informatique (KCHF)	BU 2023	PB 2024	Total
Total investissements informatiques	6'646	9'692	30'801
<i>couvert par crédits votés</i>	4'029	5'664	24'046
<i>Mobitech</i>	1'300	1'849	3'700
<i>Transformation numérique des services</i>	828	878	4'500
<i>Dimension digitale</i>		1'078	7'046
<i>Renouveau 2020-2024</i>	1'901	1'859	8'800
Hors subvention	2'618	4'028	6'756

Service Exploitation (KCHF)	BU 2023	PB 2024
Total investissements Exploitation	1'150	4'073
<i>Bureaux Louis Casai</i>		820
<i>SPARK (ateliers de formation)</i>		2'103
<i>Autres (CAS, autres projets)</i>	1'150	1'150

Service immobilier (KCHF)	BU 2023	PB 2024	Total
Total investissements immobiliers (hors subvention)	40'473	131'500	383'551
Acquisition	8'760	7'984	33'970
Parc de rapport	25'660	16'446	223'756
<i>dont Cité Carl-Vogt</i>	10'284	2'000	72'780
<i>dont Maraîchers 2-4-6</i>	8'218	2'002	38'685
Parc d'exploitation*			
<i>(Aire / Coudrier / Praille / Queue d'Arve / Cherpines)</i>	6'053	107'070	125'825

* Les estimations des investissements pour le parc d'exploitation sont susceptibles de fortement évoluer. Il s'agit de montants brutes basés sur l'hypothèse d'une réalisation et finalisation des travaux durant l'année 2024.

Projet Budget 2024 - Annexes

Annexe 1 - Action sociale (C01) - Contexte / évolutions attendues en 2024

Annexe 2 - Action sociale (C01) - Evolution des prestations nettes

Annexe 3 - Aide aux migrants (C05) - Evolution des prestations nettes

Annexe 4 - Aide aux migrants (C05) - Evolution du nombre de personnes suivies

Annexe 5 - Aide aux migrants (C05) - Evolution des RMNA et du dispositif d'encadrement

Annexe 6 - Evolution Budgets Prestations et Fonctionnement

Annexe 7 - Fonctionnement - Evolution du dispositif RH

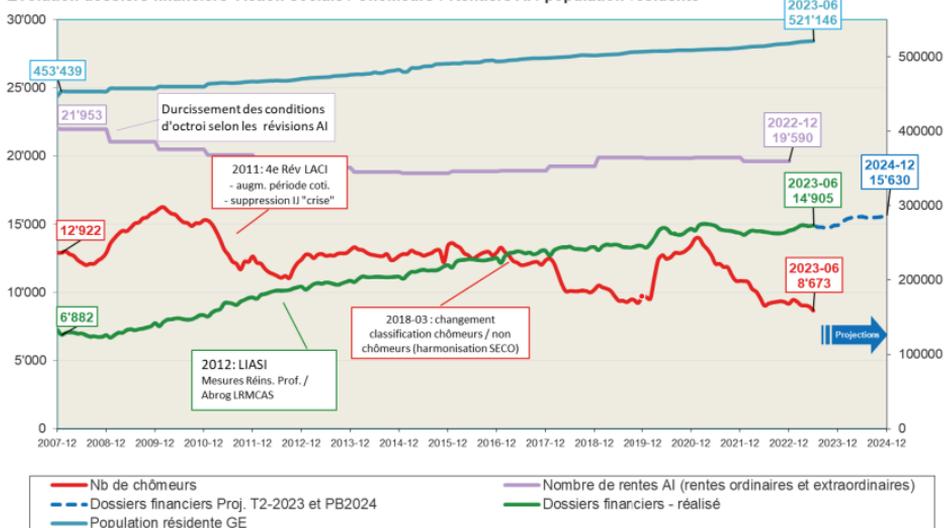


Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

Projet Budget 2024

Annexe 1 - Action sociale (C01) - Contexte / évolutions attendues en 2024

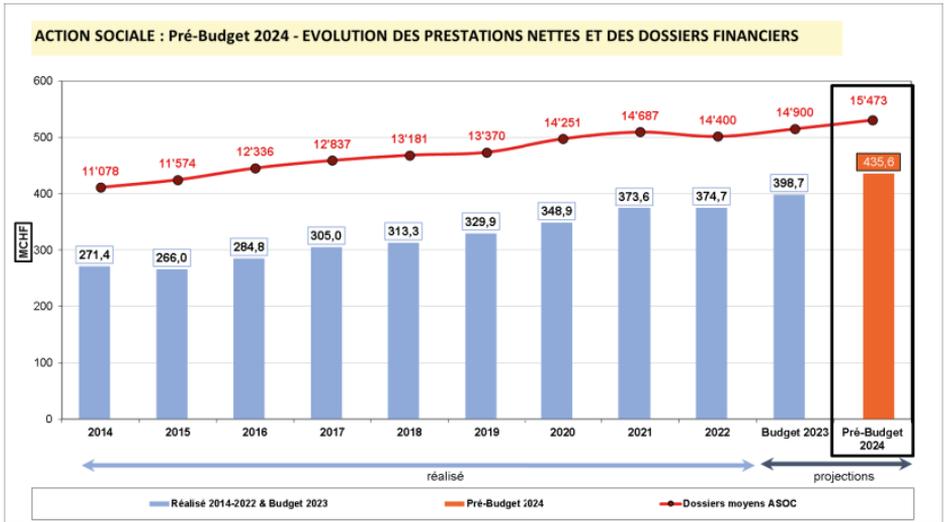
Evolution dossiers financiers Action sociale / Chômeurs / Rentiers AI / population résidente



Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

Projet Budget 2024

Annexe 2 – Action sociale (C01): Evolution des prestations nettes

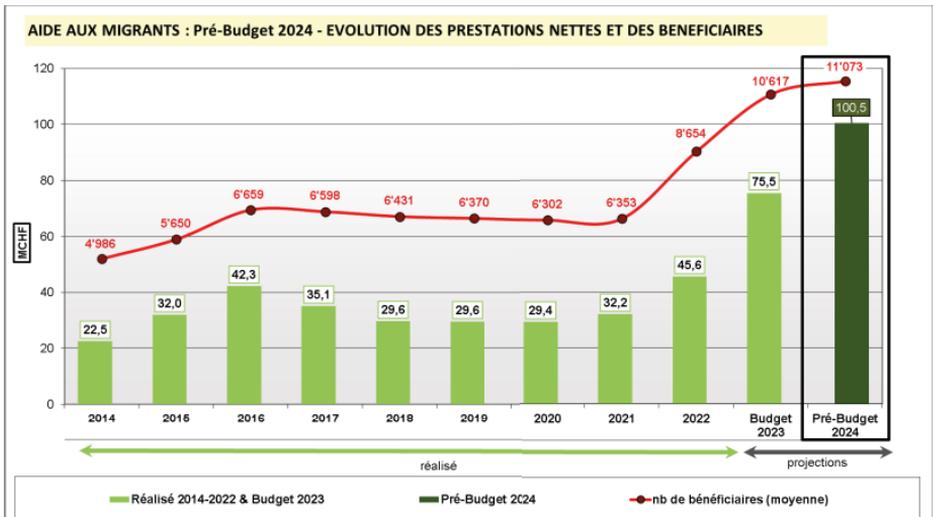


Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

9

Projet Budget 2024

Annexe 3 - Aide aux migrants (C05) – Evolution des prestations nettes



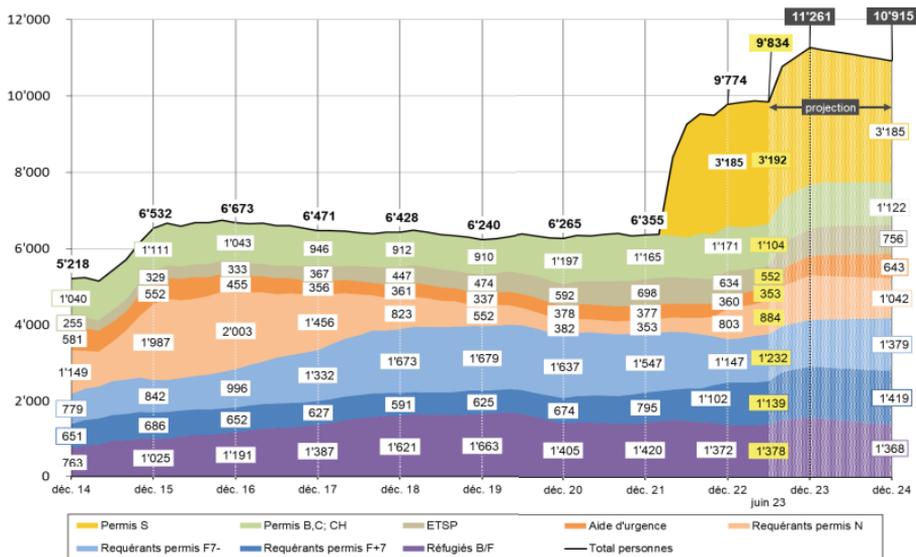
Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

10

Projet Budget 2024

Annexe 4 - Aide aux migrants (C05) – Evolution du nombre de personnes suivies

Evolution des personnes suivies par l'Aide aux migrants (en photo)

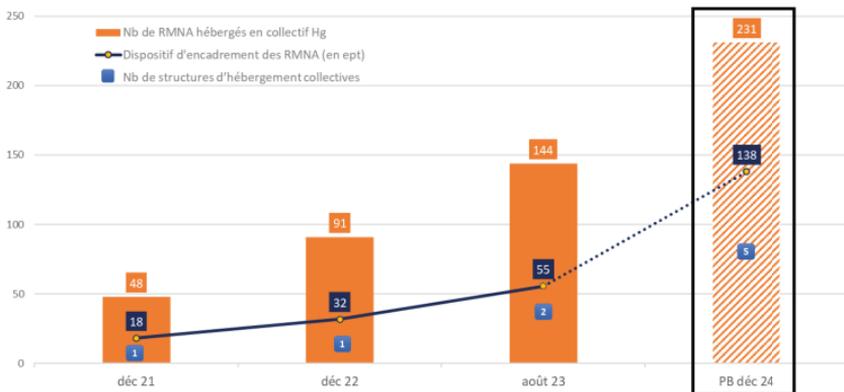


Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

Projet Budget 2024

Annexe 5 – Aide aux migrants (C05) – Evolution des RMNA et du dispositif d'encadrement

Evolution des RMNA hébergés en collectif (hors permis S) et dispositif d'encadrement⁽¹⁾ (en EPT)



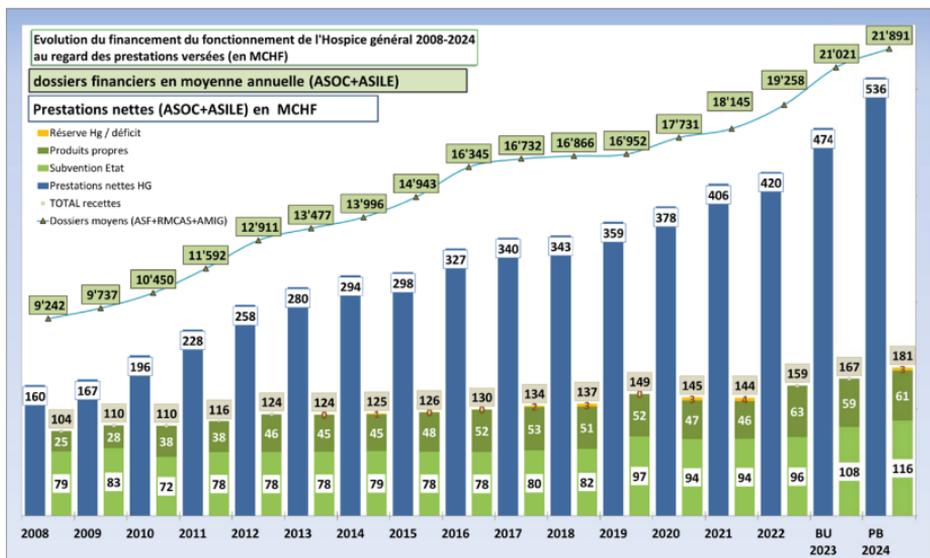
⁽¹⁾ dispositif d'hébergement et d'accompagnement des RMNA y compris résidence Saint-James



Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

Projet Budget 2024

Annexe 6 – Evolution des budgets prestations et fonctionnement

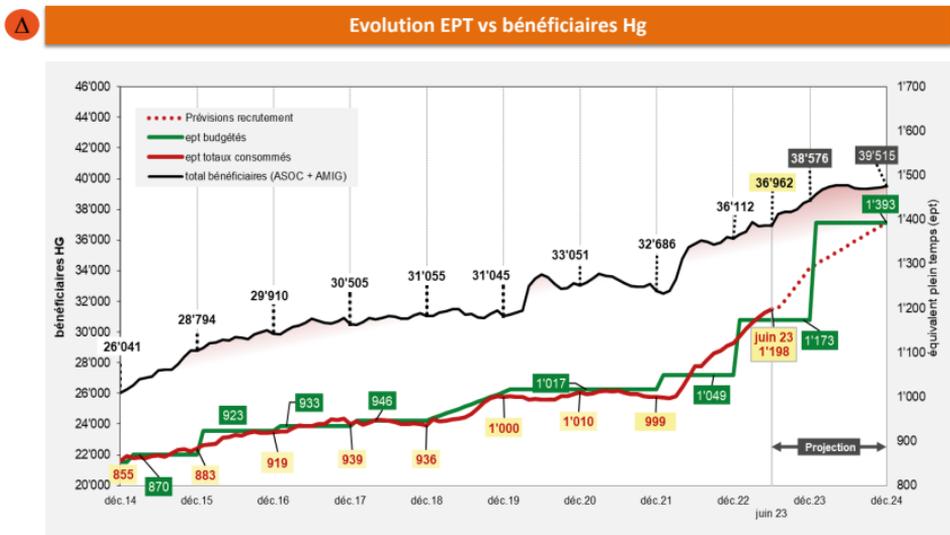


Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

13

Projet Budget 2024

Annexe 7 - Evolution du dispositif RH



Projet de budget 2024 – commission des finances - octobre 2023

14

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)



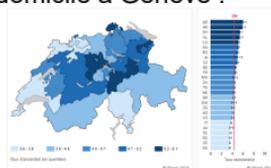
Institution genevoise de maintien à domicile
 Projet de budget 2024 - audition en
 Commission des finances
 11 octobre 2022



Projet de budget 2024 de l'IMAD

Contexte démographique

- Progression de l'espérance de vie de 11 ans entre 1970 et 2019
- 22 centenaires pour 100'000 habitants (1'948) en moyenne suisse contre 36 à Genève (185)
- Les effets du développement du maintien à domicile à Genève :
 - Le taux de recours aux EMS : 3,6% contre une moyenne suisse de 4,4%
 - Age moyen en EMS : 86,2 ans contre une moyenne suisse de 84,9 ans
 - Nombre moyen de minutes de soins EMS : 187,7 minutes contre une moyenne suisse de 124,5 minutes
 - Taux d'hospitalisation : 12,9% contre une moyenne suisse de 14,0%



Structuration du financement

- Financement des missions d'intérêt général ainsi que des prestations non-LAMal tel que prévu dans le contrat de prestations :
 - Facturation aux patients
 - Couverture par l'indemnité
- Le financement de prestations de soins est régi par les dispositions fédérales de la LAMal ainsi que ses ordonnances :
 - Contribution des assureurs
 - Contribution des patients
 - Contribution résiduelle (ou « financement résiduel ») du canton

3

Contrat de prestations 2024-2027



4

Éléments structurants

- Développement des axes et prestations de **prévention et promotion la santé** au travers notamment des **maisons de santé**, du centre de nutrition (lutte contre la **dénutrition**), du programme de **prévention des chutes**
- Concrétisation d'une vision réseau dans le cadre du déploiement et du développement des **itinéraires cliniques** interprofessionnels et interinstitutionnels et d'indicateurs conjoints permettant d'en suivre les effets en terme de **qualité** et d'**efficience**

5

Éléments structurants (suite)

- Par la formation, contribution à la **lutte contre la pénurie des professionnel de la santé**
- Mise en œuvre de **modèles innovants d'organisation et de délégation** des prestations de soins et développement de formations en cohérence (infirmières en pratique avancées, auxiliaire en soins) participant également aux objectifs d'**attractivité institutionnelle**
- Participation au déploiement de la **santé numérique** au travers du dossier électronique du patient ainsi qu'à l'alimentation et l'évolution de l'outil

6



Soigner

Financement résiduel

- Une contribution résiduelle à charge du canton en lien avec des temps non ou mal facturables tels que :
 - Les temps de coordination
 - Les temps de déplacement
 - Les temps de formation spécialisée ou participant à la lutte contre la pénurie des professionnels de la santé

Tenant compte :

- D'interventions 7/24, nombre important de patients 6-7/7
- ¼ de courtes visites (moins de 10 minutes)
- Une moyenne d'heures par patient inférieure aux structures privées
- Des conditions de travail régies par des dispositions légales cantonales

7

Hypothèses financières

- Une augmentation de la volumétrie des heures facturables au sens de la LAMal d'environ 3% pour 2023 et 2024
- L'octroi d'une annuité, pas d'indexation des salaires
- Un effet de noria et un échelonnement des engagements de 5,6 millions de francs
- Pas d'augmentation des tarifs

8

Les augmentations d'ETP

- Les prestations de soins : en lien avec l'augmentation de la volumétrie des soins. 41,7 ETP ajustés en fonction de la volumétrie réalisée.
- 32,5 ETP pour l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat de prestations concernant les missions d'intérêt général
- 2,8 ETP pour les nouveaux logements en IEPA

9

Conclusion

- Enjeu de réponse aux besoins en lien avec l'évolution démographique
- Enjeu de développement des prestations de santé : axes de prévention et promotion de la santé
- Enjeu de qualité et d'efficience du réseau : itinéraires, délégation, formation
- Résolument marqué par les objectifs fixés dans le contrat de prestations 2024 - 2027

10

Projet de budget 2024

Produits	Comptes 2022	Budget 2023	Projet de budget 2024	PBU2024 vs B2023
Produits de la facturation	74.9	77.5	79.7	2.2
Pertes sur débiteurs	-0.3	-0.4	-0.4	0.0
Indemnités	91.0	94.8	100.4	5.6
Financement résiduel	117.3	129.4	136.4	7.1
Autres produits	1.6	0.9	1.0	0.1
Total des produits	284.4	302.2	317.1	14.9
Charges				
Charges de personnel	245.9	260.8	274.7	13.9
Charges d'exploitation	34.1	41.4	42.5	1.1
Total des charges	280.0	302.2	317.1	15.0
Résultat d'exploitation	4.4	0.0	0.0	0.0

Merci de votre attention.

Institution genevoise de maintien à domicile
www.imad-ge.ch

Séance plénière de la Commission des finances Examen du PB 2024

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Table des matières

Faits marquants 2024

Programme d'économies 2024-2027

Convention d'objectifs 2024-2027

Questions-Réponses

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Faits marquants 2024

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 11 octobre 2024



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Faits marquants 2024 (1)

Contexte défavorable

- Point de départ : un budget 2023 en déséquilibre (KCHF 9 444)

Auquel s'ajoute encore pour 2024 :

1. Renchérisssement du prix de l'électricité (KCHF 6 000)
2. Hausse des charges contraintes (KCHF 9 332)
3. Baisse des subventions des autres cantons (KCHF 1 229) partiellement compensée par la hausse de la subvention fédérale (KCHF 600)

Premières mesures d'économies (KCHF 5 080) grâce à une coupure linéaire (1% du budget 2023)

Première tranche de la Convention d'objectifs 2024-2027 (KCHF 5 205)

Première contribution cantonale d'assainissement (KCHF 1 500)



Déficit important (KCHF 18 825) en ligne avec le plan de retour à l'équilibre en 2027

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 11 octobre 2024



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Faits marquants 2024 (2)

Variation vs budget 2023	Charges		Produits		Résultat net	
	Montant	% croissance	Montant	% croissance	Montant	% Proportion
Total	19 901	3.3%	10 519	1.8%	-9 381	-100%
Canton de Genève	9 051	1.5%	8 510	1.4%	-541	6%
UNIGE facteurs exogènes	8 364	1.4%	1 190	0.2%	-7 174	76%
UNIGE facteurs endogènes	7 647	1.3%	29	0.0%	-7 618	81%
Confédération	0	0.0%	600	0.1%	600	-6%
AIU	0	0.0%	-1 229	-0.2%	-1 229	13%
Programme économies (1%)	-5 080	-0.8%	1 500	0.3%	6 580	-70%
Projet de budget 2024	627 764		608 938		-18 825	

Charges dont :	3.3 %	Produits dont :	1.8 %
Mécanismes salariaux	0.7	Indemnité cantonale	1.7
Décisions UNIGE (endogène)	1.3	Décisions UNIGE	0.2
Décisions UNIGE (exogène)	1.4	Confédération	0.1
COB 2024	0.8	AIU & autres cantons	-0.2
Programme économies 2024	-0.8		

**DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**

LE 11 OCTOBRE 2023



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Faits marquants 2024 (3)

Évolution de l'indemnité cantonale

Montant au budget 2024 (KCHF 390 512)

Croissance de 2.6 %, une fois et demi supérieure à la moyenne des 5 dernières années

Expliquée par trois facteurs :

- ✓ Moyens additionnels COB libres d'utilisation (48 %)
- ✓ Moyens additionnels contraints liés aux mécanismes salariaux (37 %)
- ✓ Contribution cantonale d'assainissement (15 %)

**DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**

LE 11 OCTOBRE 2023



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Programme d'économies 2024-2027

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

7

Programme d'économies 2024-2027

Cible Retour progressif à l'équilibre en 2027

Approche Deux piliers :

- Efforts UNIGE : MCHF 20 sur 4 ans
- Contribution DIP : MCHF 1.5 par an
- Adaptation des efforts UNIGE en fonction de la conjoncture

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

8

Convention d'objectifs 2024-2027

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

3

Convention d'objectifs 2024-2027

Enveloppe COB sur quatre ans (KCHF 19 455)

Appel à projets au sein des facultés et centres interfacultaires

Critères d'évaluation du Rectorat (lien avéré avec un des sept axes stratégiques, projet transversal, impact sociétal, collaboration interne et/ou externe)

Arbitrages budgétaires uniquement sur les tranches 2024 et 2025

Attribution 2024	Montant
Renforcer l'importance et l'impact sur les grands défis planétaires	486
Intégrer la variété des besoins des étudiants-es et soutenir l'expérience étudiante	1 829
Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents	449
Renforcer l'attractivité de l'Université pour tous les collaborateurs-trices	345
Promouvoir les liens avec la Cité	154
Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire	1 942
TOTAL	5 205

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

10

Questions - Réponses



DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

11



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

le 11 octobre 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

12

Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)11 OCTOBRE 2023
SALLE DES FIEFS**COMMISSION DES FINANCES**

PL 13360

Politique publique « L Economie et emploi »

Praile Acacias Vernets

L'un des plus grands projets de renouvellement urbain d'Europe

230 hectares
dont 140 ha de zone
industrielle déclassée

Un ratio de
2 logements
pour 1 emploi (2/1)



Praille Acacias Vernets

Une opportunité unique pour Genève



12'000 nouveaux logements



5'700 nouveaux emplois



+ 3'000 arbres



25 km de pistes cyclables



2,5 km de rivière



1 parc de 6 à 8 hectares

Un potentiel total de **2.1 millions de m²** de surfaces constructibles



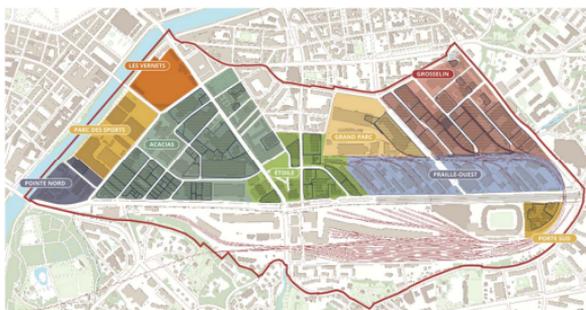
3

Fondation Praille-Acacias-Vernets

L'opérateur foncier au service du projet PAV

Capital de dotation

- 153 parcelles
- grevées de 95 DDP
- 473'936 m²



4

Fondation Praille-Acacias-Vernets

Les chiffres clés



Créée en 2019 pour 40 ans



CHF 470 millions d'actifs immobilisés



54% des SBP du PAV



7'200 nouveaux logements

Un potentiel total
de **1,1 million de m²** de surfaces constructibles



5

Fondation Praille-Acacias-Vernets

Un but, trois missions

Contribuer à la réalisation des futurs quartiers du périmètre Praille Acacias Vernets, implantés sur les communes de Carouge, Genève et Lancy, en conformité avec le plan directeur de quartier PAV et les plans localisés de quartier PAV.

Libérer

Valoriser

Contribuer



6

Equipe actuelle de la Direction

Des compétences diversifiées

- L'équipe de 6.6 ETP est composée de collaborateurs/trices dont les compétences se complètent pour offrir des prestations dans les domaines immobilier et foncier : expertises, coûts, montage immobilier, droits réels, aménagement du territoire.



7

Evolution de l'équipe de la Direction

Des engagements du personnel au plus juste des besoins

Prévisions 2021 : 5.6 ETP	→ effectif au 31.12 = 3.6 ETP (4 collab.)
PB2022 : 7.6 ETP (+ 2 ETP)	→ effectif au 31.12 = 5.6 ETP (6 collab.)
PB2023 : 8.6 ETP (+ 3 ETP)	→ effectif au 31.12 = 6.6 ETP (7 collab.)
PB2024 : 10.6 ETP (+ 4 ETP)	

- Des engagements retardés en raison principalement du retard pris sur les PLQ.
- En 2024, un effet de rattrapage suite au votre positif sur **ACACIAS 1**
- Une planification volontariste et ambitieuse sur le quartier de l'**ETOILE**



8

Equipe future de la Direction

De nouvelles compétences à développer

- Le PLQ **ACACIAS 1** devrait être adopté fin 2023
Enjeu: **2'300** logts dont **82%** sur des terrains propriétés de la Fondation, à réaliser et à coordonner avec la Ville de Genève en ce qui concerne les équipements et aménagements publics
- Le quartier de l'**ETOILE** vise l'adoption de 4 PLQ à l'horizon 2028
Enjeu: **265'000 m²** SBP logements + 165'000 m² SBP logements + 24'000 m² SBP EP, dont 130'000 m² déjà en développement/construction.



9

Equipe future de la Direction

Des nouvelles compétences à développer

1 directeur général	1 ETP
1 responsable administratif et financier	0.8-1 ETP
1 assistante administrative	1 ETP
1 chef.fe de périmètre ETOILE	1 ETP
1 chef.fe de périmètre ACACIAS	1 ETP
1 chargé.e de projet ACACIAS 1	1 ETP
3 chargé.es de projet :	2.8 ETP
2 responsable / chargée communication :	2 ETP

TOTAL

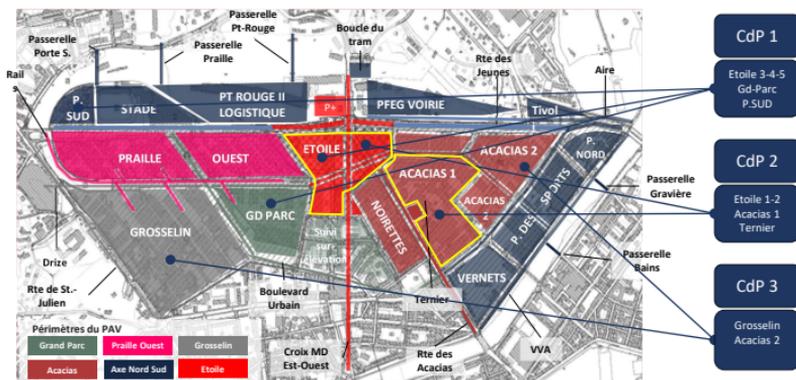
11 collaborateurs.trices : **10.6 ETP**



10

Equipe actuelle et future de la Direction Des compétences diversifiées

PÉRIMÈTRES DU PAV DÉCOUPAGE



11

Fondation



**Prairie
Acacias
Vernets**

Avenue de la Prairie 50
1227 Carouge
+41 22 394 90 10
contact@fpav.ch
www.fondationpav.ch

Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FTI

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL – Budgets 2024

Guillaume Massard, Directeur général

Juan Garda, Directeur Pôle gestion

Genève, le 11 octobre 2023



Programme de la présentation

1. Présentation générale de la FTI
2. Présentation du budget 2024

1. Présentation générale de la FTI : Le Conseil de fondation

Statut légal : Institution de droit public selon la LOIDP

Spécificités: Autonomie financière et Convention d'objectifs



Conseil de fondation
(21 membres)

- 3 membres désignés par le Conseil d'Etat
- 11 membres de droit désignant l'Etat et les Communes
- 7 membres désignés par le Grand Conseil soit 1 par parti politique



Guy Vibourel,
Président du Conseil
de fondation depuis
le 1^{er} décembre 2019

Bureau
(6 membres)

- Nicolas Bongard
- Didier Decker
- Alfonso Gomez
- Anne Revaclier
- Juan-Carlos Torres
- Guy Vibourel

Comité d'audit
(2 membres du Conseil de fondation)

- Didier Decker
- Mario Rodriguez (Président)

3

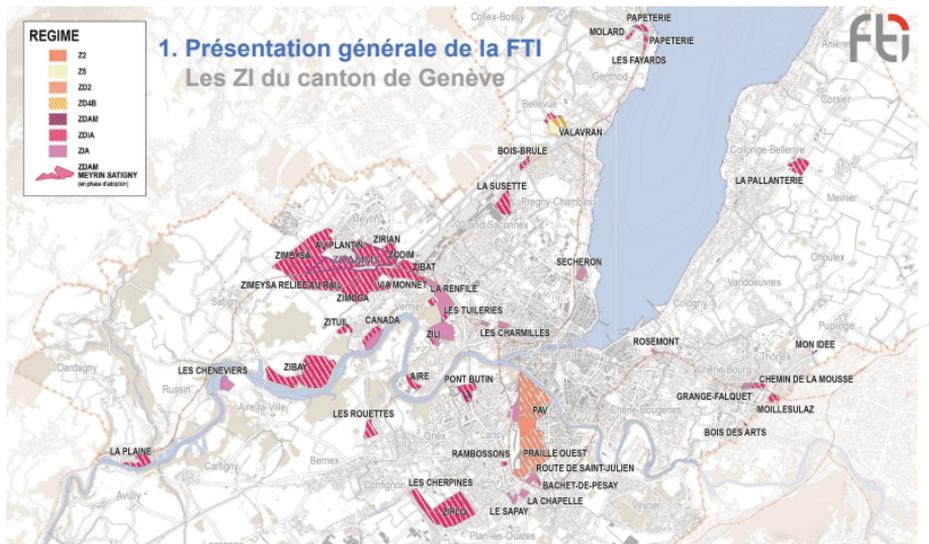
1. Présentation générale de la FTI : La mission

Missions légales selon la LFTI

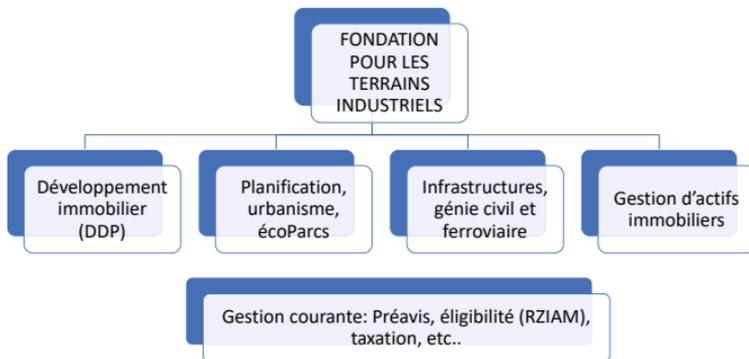
1. Favoriser l'établissement d'entreprises et valoriser les zones industrielles (ZI)
2. Satisfaire les besoins des entreprises de manière équilibrée
3. Promouvoir les principes de l'**écologie industrielle** et l'instauration d'**écoParcs industriels** par le biais d'une gouvernance participative
4. Réaliser les **équipements et infrastructures** nécessaires au développement soutenable des usagers.
5. Devenir propriétaire et superficiaire d'**immeubles**
6. Remplir tous mandats de direction ou de **coordinations publics**, utiles au développement des ZI
7. **Exploiter et gérer** des immeubles



4



1. Présentation générale de la FTI : L'organisation



1. Présentation générale de la FTI : L'organisation

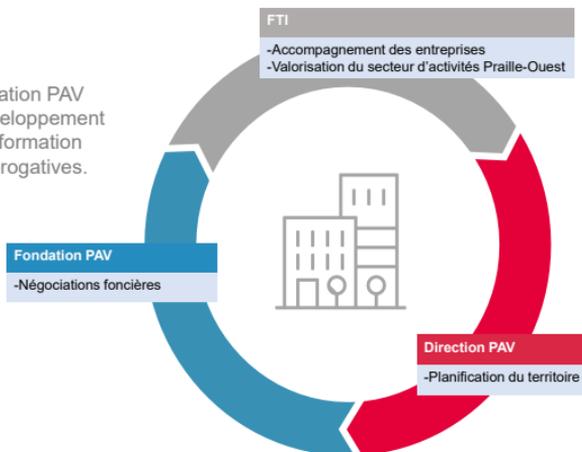
Principales prestations de la Fondation regroupées en programmes

Port. 1 - PDZI et PU	Port. 2 - Infra.	Port. 3 - Dév. immo	Port. 4 - Parc bâti	Port. 5 - écoParcs
Etude stratégique URBA	GC	Acquisition foncière	Entretien	Commissions écoParc
PDZI/PDZDAM/PLQ	Ferroviaire	Développement immobilier	Rénovation	Etude DD
PU		Constitution DDP	Transformation	
		Etudes stratégiques ECO	APE	
			Démolition	

- Aménagement : 7 programmes
- Développement : 4 programmes
- Pôle gestion : 5 programmes
- Direction générale : 2 programmes

1. Présentation générale de la FTI : L'opérateur urbain PAV

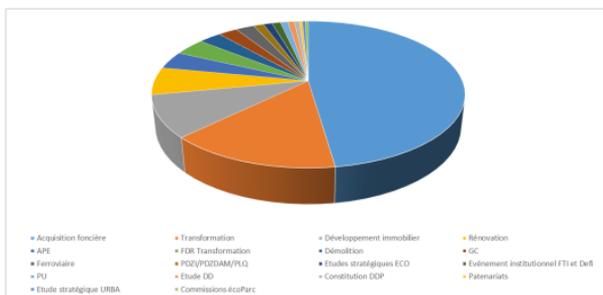
La FTI, la Direction PAV et la Fondation PAV collaborent étroitement pour le développement du secteur, tout au long de la transformation territoriale, en conservant leurs prérogatives.



2. Présentation du budget 2024 : Principales charges et investissements

Les programmes impactent les budgets pour 27.7 millions en investissement et 4.8 en fonctionnement. Les programmes qui influencent le plus significativement sont ceux en lien avec le patrimoine de la fondation :

- Acquisitions / constructions : 18'396 kCHF
- Entretiens et améliorations : 7'919 kCHF



2. Présentation du budget 2024 : Evolution des ressources

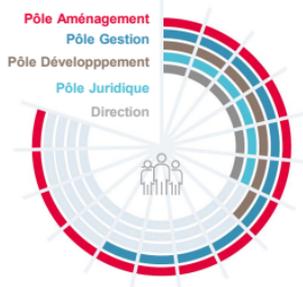
Evolution du nombre de collaborateurs

31.12.2021 = 41,4 ETP
 31.12.2022 = 43.5 ETP
 31.12.2023 = 46,8 ETP
 31.12.2024 = 51,6 ETP

Anticipation des **départs à la retraite** : 7 collaborateurs d'ici 2028 (15% des effectifs)

5 personnes travaillent pour des **nouvelles missions reprises de l'EGE** entre 2015 et 2017 (fonds d'équipements, infrastructures ferroviaires)

4 Pôles opérationnels



2. Présentation du budget 2024: Evolution des ressources

Charges de personnel - Finalisation du renforcement des équipes et anticipation retraite

1. Chef(fe) de projets en montage immobilier et études économiques (DEV)
2. Directeur(trice) de pôle aménagement (AME) – en anticipation départ à la retraite de la directrice du pôle en 2027
3. Chef(fe) de projets urbaniste (AME) – en remplacement congé maternité (septembre 23 à mars 2024) et anticipation d'un départ à la retraite (novembre 2025)
4. Apprenti(e) comptable ou gestion d'immeuble (GES) – obligation légale par l'EGE
5. Assistant(e) juridique (JUR)

TOTAL = + 4.8 ETP

TOTAL au 31.12.24 = 51,6 ETP



2. Présentation du budget 2024 : Fonctionnement

En kCHF	R2022	BU2023	Att 2023	BU2024	
Total du Chiffre d'affaires	40'172	39'542	39'459	39'198	100%
Total charges de personnel	-7'233	-7'860	-7'633	-8'719	41%
Total charge d'exploitation	-2'985	-3'541	-2'667	-5'521	26%
Total Frais de fonctionnement	-3'694	-5'268	-3'714	-4'348	20%
Amortissement	-540	-572	-550	-475	2%
Résultat financier	-2'195	-2'156	-2'144	-2'319	11%
Dotation au fonds d'équipement	-1'000	-	-1'000	-	0%
RESULTAT NET	22'525	20'144	21'751	17'815	
Variation des justes valeurs immeubles	33'419	-	-	-	
Variation instruments financiers	1'375	-	-	-	
Variation engag.de prévoyance	7'551	-	-	-	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	64'870	20'144	21'751	17'815	



2. Présentation du budget 2024 : Investissements

En KCHF	R2022	BU2023	Att 2023	BU2024
Terrains	2'591	13'148	7'044	19'186
Bâtiments industriels	3'808	16'415	8'381	4'629
Total immeubles de placement		29'563	15'426	23'815
Informatique	26	50	14	20
locaux, mobilier, matériel	2'919	50	476	15
Immobilisation en cours de réalisation	2'396	550	64	2'905
Equipement ferroviaire	95	755	146	610
Total immobilisations corporelles	5'436	1'405	699	3'550
Immobilisations incorporelles	48	473	272	350
Total Immo incorporelles	48	473	272	350
Total Budget d'investissement	5'483	31'441	16'397	27'715



13

2. Présentation du budget 2024 : Planification à 20 ans

COMPTE DE RESULTAT

	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Période 2030-2034	Période 2035-2039	Période 2040-2044
Chiffre d'affaires	39.20	29.39	29.56	30.49	31.57	32.67	179.92	210.26	241.52
Charges d'exploitation	-5.52	-2.86	-2.76	-2.94	-3.79	-3.29	-17.44	-23.56	-21.80
Charges salariales	-8.72	-9.11	-9.37	-9.46	-9.55	-9.65	-49.68	-52.16	-54.77
Charges administratives	-4.35	-3.94	-3.96	-3.96	-3.96	-3.96	-19.80	-19.80	-19.80
EBITDA	20.61	13.48	13.47	14.13	14.27	15.77	93.00	114.75	145.14
Amortissements	-0.48	-0.46	-0.55	-0.53	-0.52	-0.54	-2.74	-2.37	-2.66
Résultat financier	-2.32	-2.29	-2.71	-2.71	-2.85	-3.39	-25.54	-39.14	-40.13
Dotation au fonds TE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	17.81	10.72	10.22	10.89	10.89	11.83	64.72	73.24	102.35
Distribution en faveur de l'Etat de Genève (paiement)	5.58	-	-	-	-	-	-	-	-

BILAN

	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Période 2030-2034	Période 2035-2039	Période 2040-2044
Actif immobilisé	718.22	725.89	740.58	755.33	766.60	781.46	860.01	925.26	990.35
Actif circulant	5.71	3.70	3.72	3.85	4.00	4.16	4.96	5.82	6.70
Liquidités	21.12	15.15	18.99	11.87	14.13	29.10	15.09	20.91	20.97
Total - Actif	745.05	744.74	763.29	771.05	784.74	814.72	880.05	951.98	1'018.02
Capitaux propres	472.34	480.81	488.78	497.41	506.05	515.64	569.11	631.10	722.19
Capitaux étrangers	272.91	264.12	274.71	273.83	278.88	299.28	311.14	321.09	296.03
Total - Passif	745.25	744.94	763.49	771.25	784.94	814.92	880.25	952.18	1'018.22



14

3. Réponses aux questions transversales

GRAND CONSEIL



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Bureau du Grand Conseil

Mme Céline Zuber-Roy
Présidente
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Projet du budget 2024 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?
2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?
3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.
4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaître le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.
5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique

d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiatement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.
7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.
9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.


François Baertschi
Président



Présidence du Grand Conseil

Commission des finances
Monsieur François Baertschi, président
Hôtel de Ville
Genève

Projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses du Bureau du Grand Conseil aux questions transversales de votre commission sur le projet de budget 2024.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting)? Le cas échéant, dans quelle mesure?

Le budget du Grand Conseil tient compte essentiellement des besoins nécessaires au bon fonctionnement du Grand Conseil, sans qu'il soit possible de déterminer si la sensibilité au genre serait de nature à modifier le projet présenté.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants?

La grande majorité du budget du Grand Conseil est dévolue aux jetons de présence, aux salaires, aux mandats et à la dotation annuelle au partis, toutes ces rubriques n'étant pas en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes.

Il n'y a pas à proprement parler de fonctionnaire affecté au Secrétariat général du Grand Conseil pour la communication et l'information. Certaines collaboratrices et collaborateurs sont néanmoins amenés ponctuellement à préparer et diffuser des communiqués de presse à la demande du Bureau du Grand Conseil ou des commissions parlementaires.

4. Nombre de poste de juristes budgétisés au PB 2024, par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Comparatif sur dix ans de l'évolution du nombre de juristes dans l'administration cantonale.

Il n'y a pas à proprement parler de postes de juristes au Secrétariat général du Grand Conseil, même si plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont une formation juridique utile par définition pour les activités d'un parlement.

5. Budget en rapport avec l'inclusion des personnes en situation de handicap
Il n'y a pas à proprement parler de budget relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap, même si les moyens nécessaires sont alloués en fonction des besoins.
6. Nombre de civilistes employés
Il n'y a pas de civiliste au SGGC.
7. Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)
Il n'y a pas de travailleur frontalier (permis G) au SGGC.
8. Pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève
Le SGGC passe ses commandes de fournitures par l'intermédiaire de la CCA et de l'OCBA. Pour les fournitures commandées directement, les fournisseurs sont à Genève.
9. Taux d'absentéisme
Ces indications seront fournies par l'OPE.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations distinguées.



Laurent Koelliker
Sautier



Céline Zuber-Roy
Présidente du Grand Conseil



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Conseil d'Etat
Hôtel de Ville
Genève

Projet du budget 2024 - questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?
2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?
3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.
4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaître le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.
5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique

d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiatement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.
7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.
9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

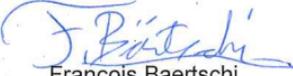
Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités concernées (du périmètre de consolidation) et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'expression de ma parfaite considération.


François Baertschi
Président



Genève, le 15 novembre 2023

Le Conseil d'Etat

7515-2023

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur François BAERTSCHI
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen du projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget (PB) 2024, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, le 11 octobre dernier, un courrier relatif aux questions transversales.

Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat et, en annexe, les réponses des entités du périmètre de consolidation.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?**Définition et enjeux**

La budgétisation sensible au genre (gender budgeting ou gender-responsive budget) est l'analyse de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes à travers l'analyse du budget.

Elle permet d'évaluer dans quelle mesure les ressources économiques et financières sont allouées de manière égalitaire ou inégalitaire du point de vue du genre. En d'autres termes, un budget genré, ce n'est pas "donner plus d'argent aux femmes", mais un outil utile pour analyser plus finement, dans chaque organisation, à qui bénéficie vraiment l'argent dépensé et s'il contribue bien à l'égalité femmes-hommes.

Le gender budgeting n'est pas une procédure uniformément applicable à toute situation et à tout objectif. Sa mise en œuvre dépend de divers facteurs dont des moyens et des ressources disponibles. Ainsi son objectif peut varier du simple constat que les dépenses ne tiennent pas compte de la dimension de genre, à la définition de budget sensible au genre.

Attribuer un critère de genre aux centres de responsabilités (CR) budgétaires revient à poser les questions suivantes : combien vont aux femmes et aux filles et respectivement aux hommes et aux garçons selon les activités financées (le critère peut cependant être jugé "neutre" du point de vue du genre qui en bénéficie) ? Quelle part des dépenses de l'Etat est allouée à l'égalité hommes-femmes ? Les choix menés concernant les dépenses de l'Etat peuvent-ils affecter la distribution du travail rémunéré et non rémunéré au sein de la population ? etc. En fonction des résultats de cette analyse, il devient alors possible d'ajuster les politiques et les budgets afin de mieux prendre en compte, le cas échéant, les besoins des deux sexes, contribuant ainsi in fine à la promotion de l'égalité hommes-femmes.

La budgétisation sensible au genre représente en ce sens à la fois un instrument de recherche et de sensibilisation au sein des administrations publiques.

Projets pilotes dans d'autres collectivités

Divers projets pilotes de budgétisation sensible au genre ont été menés en Suisse depuis les années 1990. Parmi les plus importants ceux pilotés par le canton de Bâle-Ville dont un des projets visait par exemple à vérifier l'évolution statistique du département de l'éducation sous l'angle de trois objectifs égalitaires fixés, à savoir "l'égalité des chances dans l'éducation", "concilier travail et famille" et "l'égalité au travail".

Cette expérience ainsi que celle de l'Office fédéral des sports, de la Direction du développement et de la coopération (DDC), du canton de Berne et des villes de Zurich et Berne sont issues en grande majorité d'une étude réalisée par le bureau BASS qui a analysé l'impact sur les bénéficiaires des politiques publiques, l'impact sur l'emploi féminin et masculin et l'impact sur l'emploi non rémunéré.

Dans son rapport¹ sur un postulat relatif au gender budgeting, une commission parlementaire vaudoise relevait notamment que les méthodologies utilisées dans le cadre de ces différentes expériences sont "assez complexes, lourdes et coûteuses". Dans la majorité des cas, à l'exception de celui de la DDC, ces expériences n'ont pas été poursuivies dans le temps. Quant à la continuité constatée à la DDC, elle pourrait être liée à plusieurs aspects clés du succès : la simplicité des outils mis en œuvre (checklists faciles à utiliser), travail d'appropriation au sein de l'entité pour que chaque service se serve de cet outil, allocation de budget spécifique pour avoir des programmes affirmatifs et soutenir ces démarches dans chacun des services.

Le même rapport relève que la Confédération a mené une évaluation de sa politique du sport, par ressources allouées et par genre. Cette évaluation a permis de connaître le montant des subsides alloués aux femmes pour pratiquer un sport déterminé. Elle a également montré que les entraîneurs bénéficiaient de plus grandes allocations budgétaires pour leur formation continue que les entraîneuses femmes.

En 2021, le bureau BASS a produit pour le canton de Vaud une étude² de faisabilité relative à l'introduction d'une analyse budgétaire en termes de genre au sein de l'administration cantonale vaudoise. Le test du modèle élaboré dans le cadre de cette étude, prévu dans un service de l'administration, n'a pas pu être mené à bien.

Conclusion

Les expériences menées montrent que l'approche du gender budgeting est difficilement applicable au budget global d'une collectivité publique, mais peut être utilisée pour analyser des politiques publiques spécifiques, ou des projets d'investissement par exemple, pour évaluer leur futur impact. Parmi les domaines qui se prêtent au gender budgeting, on peut citer la culture³, le sport, ou encore la solidarité internationale.

S'agissant du projet de budget 2024 de l'Etat, il n'a donc pas été tenu compte du principe de la budgétisation sensible au genre lors de son élaboration.

¹ <https://www.vd.ch/toutes-lcs-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2019/seance-du-mardi-18-juin-2019/rapport-du-conseil-detat-au-grand-conseil-sur-le-postulat-muricl-thalman-ct-consorts-pour-une-analyse-de-limpact-des-politiques-publiques-permettant-dattenuer-lcs-inegalites-economiques-et-sociales-entre-les-femmes-et-les-hommes>

² https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dcc/bc/fh/PUBLICATIONS_-_REFONTE/rapports_et_etudes_externes/BASS_BSG_Rapportfinal_29sept2021.pdf

³ Principe d'égalité figurant à l'article 4, lettre h de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique du 23 juin 2023.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Le service de la solidarité internationale prévoit de financer, en 2024, divers projets liés aux conséquences du changement climatique dans le monde, pour un total estimé à ce jour à 735 000 francs. Ce montant pourrait être supérieur, en fonction des demandes de projets qui seront reçues et retenues.

Groupe MOVE : électrification de toute la flotte administrative des véhicules de l'Etat. Le PB 2024 inclut 1.6 ETP pour la gestion de ces véhicules, y compris le déploiement de la stratégie du Conseil d'Etat, ainsi que des investissements à hauteur de 3 026 000 francs.

Mesures transversales relatives aux ressources humaines : déploiement du télétravail ayant un impact sur les déplacements domicile-travail, vélos en libre-service dans la plupart des départements pour les déplacements professionnels, participation à l'abonnement TPG.

Au sein des offices cantonaux des poursuites et faillites, des véhicules électriques remplacent l'utilisation des véhicules privés pour les déplacements professionnels et des salles des ventes seront mutualisées pour optimiser le nombre des bâtiments à gérer et les distances à parcourir (prévu pour fin 2024-début 2025).

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) mène des actions indirectes, en fournissant des informations statistiques importantes permettant de mieux cibler de futures actions dans les diverses politiques publiques (en collaboration avec la direction de la durabilité et du climat et l'office cantonal de l'énergie (OCEN), diffusion d'indicateurs et de statistiques de développement durable et sur les énergies renouvelables).

Enfin, le DF a participé, avec les départements concernés, au développement d'une méthodologie permettant de qualifier les projets du plan décennal des investissements (PDI) ayant un impact favorable sur le changement climatique.

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Dans le cadre du concept cantonal du développement durable (DD 2030), des différents plans du Conseil d'Etat et de la Feuille de route 21-23 du DIP, de très nombreuses actions sont réalisées au sein des établissements scolaires. Il n'existe toutefois aucun axe analytique qui permettrait de "valoriser" le temps consacré par les différents collaborateurs et collaboratrices du DIP.

A titre d'exemple, nous pouvons citer une petite partie des projets qui luttent directement ou indirectement contre le réchauffement climatique (recensement 2022) :

- Les ateliers Agenda 21 pour plus de 70 classes du primaire (modules sur l'aide au développement et l'alimentation, l'énergie, la mobilité, la nature, les déchets et l'eau).
- Un théâtre d'improvisation autour de la durabilité, développé au Collège Sismondi.
- La participation de plus de 1000 élèves au projet "ZIBAY Ecoparc, à la découverte de l'écologie industrielle".
- L'initiative "plante ton arbre" qui a mobilisé 500 classes.
- La présentation des "métiers verts" dans le cadre des actions d'information et de promotion menées par le SISP.
- L'organisation d'un atelier "comment contribuer à préserver le climat à travers mon métier et ma formation", en collaboration avec la HES-SO Valais et les SIG.
- L'organisation de près de 150 sorties natures pour les classes de 5^{ème} primaire.

- Le développement des projets nature autour des écoles (jardins potagers, espaces naturels, grainothèque, etc.).

Département des institutions et du numérique (DIN)

Au niveau du fonctionnement, comme tous les autres départements, le DIN participe à la lutte contre le réchauffement climatique en observant les mesures d'économie d'énergie au sein des bâtiments de l'Etat et de l'administration cantonale décidées par le Conseil d'Etat. Ces mesures ont trait principalement à la température lors des périodes de chauffage. Les impacts budgétaires liés au respect de ces mesures ne sont pas directement observables sous le projet de budget 2024 des politiques publiques et programmes placés sous la responsabilité du DIN puisque les budgets en lien avec les charges liées aux bâtiments figurent sous le budget de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), lui-même rattaché au programme B04.

Par ailleurs, le DIN est également actif en matière de lutte contre le réchauffement climatique par le biais de sa participation au programme d'électrification de la flotte de véhicules administratifs prévu par la loi 13224 qui permettra de réduire les émissions de CO².

Département du territoire (DT)

Pour le DT, une politique publique complète, à savoir la PP E – environnement et énergie, est très largement consacrée à la lutte contre le réchauffement climatique que ce soit pour en limiter l'ampleur (par exemple via l'assainissement énergétique des bâtiments) ou en limiter les impacts (par exemple lutte contre les îlots de chaleur, les dangers de crues et d'inondations, le développement de la canopée). Les demandes supplémentaires au PB 2024 pour cette politique publique sont quasiment toutes en lien avec cette thématique.

La PP G – aménagement et logement contribue également à la lutte contre le réchauffement climatique en visant à développer un aménagement du territoire et des logements résilients au changement climatique. Cet aspect ne nécessite toutefois pas en l'état de ressources supplémentaires et il est simplement intégré dans le travail des équipes en place.

Pour le programme B04 (OCBA), l'enjeu principal est désormais d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments propriété de l'Etat, laquelle contribue directement à la lutte contre le réchauffement climatique. L'essentiel des ressources humaines supplémentaires demandées au PB 2024 pour l'OCBA sont directement consacrées à cet objectif.

Département de la santé et des mobilités (DSM)

Office cantonal des transports (OCT) et office cantonal du génie civil (OCGC) :

En matière d'investissements et sur la base de la méthode utilisée dans le cadre du plan décennal des investissements (évaluation de l'impact de la transition environnementale), le montant consacré à la transition écologique est évalué à 161 millions de francs, soit 85% du budget 2024.

Concernant les charges des projets de budget 2024 de fonctionnement des deux offices, et sur la base du taux déterminé en matière d'investissement ci-avant, les montants dévolus à la transition environnementale sont évalués à :

- Pour le programme M01 (compétence OCT) = 357 millions de francs.
- Pour le programme M02 (compétence OCGC) = 92 millions de francs.

Les mesures concernées sont les suivantes :

- Développement des transports publics en faveur de la population en regard de la réduction de -40% du trafic individuel motorisé (TIM) à l'horizon 2030.
- Renforcement des infrastructures du réseau des transports publics :

- a) Poursuivre les études sur le développement du réseau ferroviaire, dont celles de la gare souterraine de Cornavin.
 - b) Continuer les études préliminaires pour la nouvelle diamétrale ferroviaire régionale nord-sud.
 - c) Lignes de tramways :
 - Tram Saint-Julien : finaliser les aménagements suite à la mise en service du tronçon Palettes-Ziplo et démarrer les travaux entre Ziplo et Perly après obtention de la décision d'approbation des plans.
 - Tram des Nations : démarrer les travaux suite à l'obtention de la décision d'approbation des plans.
 - Poursuivre les études pour le développement du réseau à l'horizon 2028-2035.
 - d) Autobus, trolleybus et bus à recharge rapide :
 - Déploiement des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS).
 - Poursuivre le subventionnement aux TPG pour l'électrification de la flotte de véhicules.
3. Poursuite de la réalisation d'infrastructures destinées à la mobilité douce :
 - a) Réaliser les aménagements cyclables inscrits dans les plans d'actions pour la mobilité douce.
 - b) Poursuivre les études pour la réalisation d'axes forts vélos.
 4. Soutien dans l'élaboration des plans de mobilité des entreprises

Office cantonal des véhicules (OCV) :

Le développement de la délivrance des prestations en ligne entrepris par l'OCV conduit à une diminution des déplacements physiques des usagers. Du 1^{er} janvier au 10 octobre 2023, 8'728 transactions en ligne ont été réalisées à travers le portail dédié. Cela conduit de facto à une réduction des émissions de CO² qu'il est toutefois difficile voire impossible à chiffrer.

Direction générale de la santé (DGS) :

Il ne ressort pas spécifiquement du budget de la politique publique – K Santé, d'élément probant participant à la lutte contre le réchauffement climatique.

La chancellerie d'Etat (CHA), le département de l'économie et de l'emploi (DEE) et le département de la cohésion sociale (DCS) n'ont pas relevé de mesures spécifiques, outre les mesures transversales qui ont été mentionnées et qui sont appliquées.

3. ***La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.***

Synthèse (total des deux types de communication)

Classe / Dept.	11	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Totaux												
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb	ETP											
CHA				2	1.7				1	0.5	1	0.5	4	2.7										
DF						2	1.5				2	1.9	4	3.4										
DIP	1	0.5		13	2.3	1	0.1	6	4.0		4	2.0	25	8.9										
DIN		1	0.8	3	3.0	2	2.0	1	1.0	1	0.7	3	2.8	15	14.3									
DT				4	2.8			5	4.5			2	1.8	11	9.1									
DSM						3	2.8		1	1.0			1	1.0	5	4.8								
DEE						1	1.0	1	1.0		1	0.5	1	1.0	4	3.5								
DCS				1	0.8	1	1.0			1	0.5	1	0.9	3	2.7									
Totaux	1	0.5	1	0.8	3	3.0	23	10.6	4	3.1	18	14.8	1	1.0	1	1.0	3	1.7	12	9.0	4	3.9	71	49.4

Communication d'État-maj (communication politique et institutionnelle)

Classe / Dept.	11	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Totaux														
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb	ETP																					
CHA										1	0.5		1	0.5												
DF											2	1.9	2	1.9												
DIP										1	1.0		1	1.0												
DIN											1	1.0	1	1.0												
DT										1	1.0		1	1.0												
DSM											1	1.0	1	1.0												
DEE										1	1.0		1	1.0												
DCS										1	0.9		1	0.9												
Totaux	0	0.0	5	4.4	4	3.9	9	8.3																		

Communication opérationnelle (service public et communication interne)

Classe / Dept.	11	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Totaux												
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb	ETP											
CHA				2	1.7				1	0.5			3	2.2										
DF						2	1.5						2	1.5										
DIP	1	0.5		13	2.3	1	0.1	6	4.0		3	1.0	24	7.9										
DIN		1	0.8	3	3.0	2	2.0	1	1.0	1	0.7	3	2.8	14	13.3									
DT				4	2.8			5	4.5			1	0.8	10	8.1									
DSM						3	2.8		1	1.0			4	3.8										
DEE						1	1.0	1	1.0		1	0.5	3	2.5										
DCS				1	0.8	1	1.0						2	1.8										
Totaux	1	0.5	1	0.8	3	3.0	23	10.6	4	3.1	18	14.8	1	1.0	1	1.0	3	1.7	7	4.6	0	0.0	62	41.1

Précision du DIN :

Le nombre de communicants opérationnels comprend à hauteur de 7.8 ETP et 8 personnes les effectifs des services de communication de la police cantonale et de l'office cantonal de la détention, lesquels sont opérationnels 365 jours par an, 24 heures sur 24.

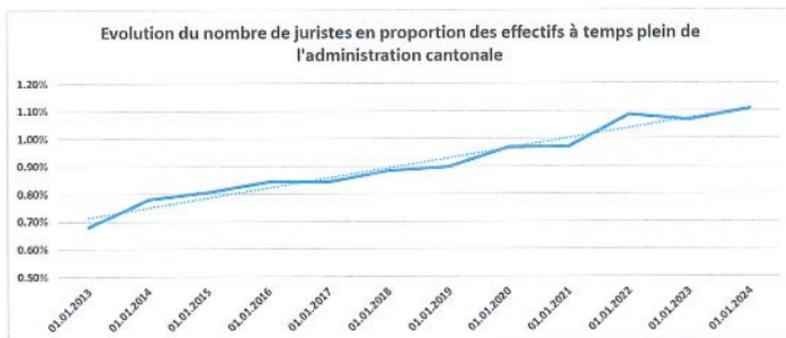
4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaître le nombre d'ETP de juristes prévu au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même temps, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.

ETP de juristes au 31.12.2024 :

Département	ETP
Secrétariat général du Grand Conseil	1.0
Chancellerie d'Etat	6.3
Département des finances, ressources humaines et affaires extérieures (DF)	30.5
Département de l'instruction publique, formation et jeunesse (DIF)	13.2
Département des institutions et du numérique (DIN)	51.2
Département du territoire (DT)	30.4
Département de la santé et des mobilités (DSM)	11.1
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)	25.5
Département de la cohésion sociale (DCS)	17.0
Total Global (hors PJ)	186.2

Série historique :

	ETP (hors PJ)		
	Juristes	Total	Proportion
31.12.2013	92.5	13'568.2	0.68%
31.12.2014	109.8	14'058.9	0.78%
31.12.2015	115.7	14'337.4	0.81%
31.12.2016	122.8	14'550.9	0.84%
31.12.2017	124.6	14'772.4	0.84%
31.12.2018	133.2	15'047.0	0.89%
31.12.2019	138.3	15'388.6	0.90%
31.12.2020	151.1	15'598.4	0.97%
31.12.2021	153.6	15'822.2	0.97%
31.12.2022	174.7	16'092.7	1.09%
30.09.2023	175.7	16'454.9	1.07%
31.12.2024	186.2	16'810.5	1.11%



5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

Les systèmes d'information gérés par l'office du personnel de l'Etat (OPE) et par les directions départementales des ressources humaines ne contiennent pas de données permettant d'identifier les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, l'Etat n'a pas de politique d'inclusion vis-à-vis de ces personnes.

Bien entendu, cela n'empêche pas certains services, à leur initiative, en accord avec leur département, de prendre toutes mesures nécessaires visant à permettre le maintien en activité des membres de son personnel malgré un handicap physique ou psychique. Ces mesures sont généralement financées par l'assurance-invalidité (AI).

En revanche, la politique de non-discrimination de l'Etat, y compris pour les personnes en situation de handicap, a récemment été encore renforcée⁴ dans la loi :

Les principes généraux suivants s'appliquent dans l'administration cantonale, les services centraux et les greffes du pouvoir judiciaire, les établissements publics médicaux ainsi qu'à l'Hospice général : a) créer les conditions qui permettent aux collaboratrices et aux collaborateurs de travailler dans un climat de respect et de tolérance, exempt de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur une caractéristique personnelle, notamment l'origine, l'âge, le sexe, l'orientation affective ou sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'intersexuation, les incapacités, les particularités physiques, la situation sociale ou familiale, les convictions religieuses ou politiques.

- 6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.**

CHA

les Archives d'Etat font appel régulièrement à deux civilistes par année qui se succèdent. Ces auxiliaires assument une partie de la surveillance des salles publiques, font des travaux d'inventaire, de reconditionnement et de numérisation. Ils aident également en cas de déménagement d'archives (versements par l'administration ou dons de privés) et sont un soutien précieux pour assurer les prestations, en particulier vis-à-vis du public. Le coût total est de 19 354 francs pour la période allant du 01.10.2022 – 30.09.2023. Ce coût représente les frais payés à l'Office fédéral du service civil ainsi que les frais de déplacement et de repas conformément aux tabelles définies par cet office.

DF

En 2023 (jusqu'en septembre 2023), le DF a employé 3 civilistes à la direction des affaires internationales (DAI), sur les périodes suivantes : pour le 1^{er}, de janvier à mai 2023, pour le 2^{ème}, de janvier à avril 2023, pour le 3^{ème}, de septembre 2023 à fin janvier 2024.

Le coût total jusqu'en septembre 2023 s'élève à 20 000 francs (10 mois à 2 000 francs). Au PB 2024, il est prévu de maintenir le recours à des civilistes au même niveau qu'actuellement.

Ces civilistes apportent une aide plus que bienvenue dans le traitement des dossiers de la solidarité (pour rappel la DAI finance plus de 60 projets par année et reçoit près du double de demandes). Entre autres tâches, les civilistes aident à la rédaction des courriers de suivi, insèrent les données dans la base de données, prennent les procès-verbaux des réunions.

⁴ Nouvel article 2A, alinéa 1, lettre a de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, du 4 décembre 1997 (L.P.A.C.), modifié avec l'adoption de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (L.E.D), du 23 mars 2023.

DIP

Le nombre de civilistes actifs au DIP en septembre 2023 est de 54. Au projet de budget 2024, une somme de 47 790 francs est proposée pour rémunérer trois civilistes supplémentaires prévus à l'enseignement obligatoire.

Les personnes qui font du service civil sont au bénéfice d'une convention d'affectation qui fixe les frais qui seront pris en charge qui peuvent comprendre logement, nourriture, frais de déplacements, indemnité pour des vêtements spéciaux ou des chaussures spéciales et l'argent de poche. Dans la plupart des cas pour le DIP, l'indemnité journalière versée couvre le petit déjeuner (4 francs), le repas de midi (9 francs), le repas du soir (7 francs) et l'argent de poche (7.50 francs). De plus, un montant est également versé par l'employeur à la Confédération et qui varie entre 9.50 francs et 79.40 francs par jour, en fonction du salaire brut usuel d'un salarié de la même profession pour une activité similaire.

Les civilistes sont considérés comme une véritable ressource et un réel support. Les expériences sont largement concluantes.

Une économie sur un poste de titulaire est évidente. Cependant, les tâches ne sont pas identiques à du personnel fixe. Les civilistes permettent aux titulaires de se concentrer sur des tâches plus complexes (prise en charge d'élèves, gestion des dossiers des élèves, etc.).

Dans les écoles, leur action peut se décliner comme suit :

1. Soutien à l'encadrement pédagogique (surveillances, bibliothèque, accompagnement transport, en classe pour les petits degrés, etc.), l'impact étant une économie sur des postes de surveillance enseignants et/ou de remplacement.
2. Soutien administratif et technique (aux AT, accueil, logistique, etc.), permet de renforcer au quotidien des postes PAT sans engager des forces supplémentaires.
3. Soutien social permettant de combler au pied levé les éventuelles absences, quel que soit le poste concerné.

DIN

Le DIN n'emploie pas de civiliste et n'a pas prévu d'y avoir recours en 2024. Les domaines d'activités prévus pour les civilistes sont peu pertinents pour le DIN.

DT

Il n'y a pas de civiliste au DT.

DSM

Il n'y a pas de civiliste au DSM.

DEE

Aucun civiliste n'a été engagé par le DEE.

DCS

Le DCS emploie actuellement 3 civilistes dans 2 services qui fournissent des prestations à la population. L'emploi des civilistes vise trois principaux objectifs, à savoir soutenir momentanément les effectifs directement alloués à la délivrance des prestations et ainsi permettre au civiliste de se mettre au service de la collectivité, sensibiliser les civilistes aux prestations fournies par l'Etat (pour lui le DCS) et à leurs enjeux, et participer à leur formation selon leur domaine d'intérêt dans le secteur public. Les civilistes ne sont pas rémunérés mais reçoivent une indemnité journalière d'environ 28 francs.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

CHA	Secrétariat Général	0.0%
	Directions métiers de la chancellerie d'Etat	0.0%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	0.0%
	Organismes rattachés administrativement à la CHA	0.0%
DF	Secrétariat Général	15.0%
	Direction Générale des Finances de l'Etat	3.0%
	Administration Fiscale Cantonale	0.3%
	Direction générale des poursuites et faillites	0.0%
	Office du personnel de l'Etat	3.7%
	Office Cantonal de la Statistique	3.3%
	DAI - Direction des affaires internationales	0.0%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	0.0%
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	0.0%
DIP	Secrétariat Général	6.2%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	4.9%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	3.8%
	Office médico-pédagogique	5.6%
	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	12.3%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	0.5%
DIN	Secrétariat Général	1.6%
	Corps de Police	0.1%
	Office cantonal de la détention	1.8%
	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	0.4%
	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	25.6%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	0.0%
DT	Secrétariat Général	8.5%
	Office de l'urbanisme (OU)	15.8%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	4.7%
	Office cantonal de l'énergie (OCEN)	10.3%
	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	3.8%
	Office du patrimoine et des sites (OPS)	4.4%
	Office du registre foncier (ORF)	2.2%
	Office des autorisations de construire (OAC)	8.6%
	Direction Praille Acacias Vemets (DPAV)	16.7%
	Office cantonal de l'environnement (OCEV)	3.2%
	Office cantonal de l'eau (OCEau)	9.0%
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	1.0%
DSM	Secrétariat Général	5.0%
	Direction générale de la santé (DGS)	7.1%
	Office cantonal des transports (OCT)	19.1%
	Office cantonal du génie civil (OCGC)	5.4%
	Office cantonal des véhicules (OCV)	0.0%

DEE	Secrétariat Général	0.0%
	Office cantonal de l'emploi (OCE)	1.4%
	Direction générale office cantonal inspection du travail	1.4%
	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	0.0%
DCS	Secrétariat Général	2.4%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	0.8%
	Office cantonal de la culture et du sport	2.9%

Les pourcentages rapportés ci-dessus sont calculés en fonction des effectifs recensés à fin septembre 2023 selon les critères définissant le Bilan social.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.

Pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 :

	Genève				Hors Genève				Total	
	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures
01 - CHA	2'329'184	740	61%	69%	1'486'883	337	39%	31%	3'816'067	1'
02 - DF	4'651'498	1'713	53%	58%	4'193'002	1'255	47%	42%	8'844'500	2'
03 - DIP	33'159'230	16'939	58%	62%	24'238'238	10'553	42%	38%	57'397'468	27'
04 - DIN	62'418'480	15'511	57%	54%	47'703'553	12'957	43%	46%	110'122'033	28'
05 - DT	87'926'057	5'491	84%	66%	16'616'216	2'850	16%	34%	104'542'272	8'
06 - DSM	159'850'886	4'931	76%	61%	51'751'595	3'187	24%	39%	211'602'481	8'
07 - DEE	3'676'231	691	62%	61%	2'213'465	435	38%	39%	5'889'696	1'
08 - DCS	23'696'470	1'904	92%	74%	2'063'447	680	8%	26%	25'759'917	2'
11 - GC	1'429'478	221	78%	71%	401'641	90	22%	29%	1'831'119	
12 - CdC	210'239	94	58%	62%	154'867	57	42%	38%	365'106	
14 - PJ	15'271'068	5'358	75%	71%	4'972'683	2'138	25%	29%	20'243'750	7'
CCA	46'669'519	8'802	35%	37%	85'184'909	14'823	65%	63%	131'854'428	23'
OCBA	229'235'683	24'561	77%	79%	67'076'693	6'666	23%	21%	296'312'377	31'
Total	670'524'022	86'956	69%	61%	308'057'192	56'028	31%	39%	978'581'214	142'

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Taux d'absences

CHA	Secrétariat général	5.7%
	Direction métiers de la chancellerie d'Etat	6.0%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	1.2%
	Organismes rattachés	0.2%

- 12 -

DF	Secrétariat général	2.3%
	Direction Générale des Finances de l'Etat	4.1%
	Administration Fiscale Cantonale	6.6%
	Direction générale des poursuites et faillites	9.7%
	Office du personnel de l'Etat	6.2%
	Office Cantonal de la Statistique	2.1%
	DAI - Direction des affaires internationales	2.3%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	1.1%
	Organismes rattachés	3.3%
DIP	Secrétariat général	4.4%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	5.8%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	5.0%
	Office médico-pédagogique	7.4%
	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	8.0%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	8.5%
DIN	Secrétariat général	3.9%
	Corps de Police	6.5%
	Office cantonal de la détention	10.9%
	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	6.3%
	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	4.2%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	8.2%
DT	Secrétariat général	4.3%
	Office de l'urbanisme (OU)	2.5%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	6.1%
	Office cantonal de l'énergie (OCEN)	12.6%
	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	4.8%
	Office du patrimoine et des sites (OPS)	1.6%
	Office du registre foncier (ORF)	4.8%
	Office des autorisations de construire (OAC)	4.3%
	Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)	7.1%
	Office cantonal de l'environnement (OCEV)	2.8%
	Office cantonal de l'eau (OCEau)	7.2%
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	4.2%	
DSM	Secrétariat général	6.9%
	Direction générale de la santé (DGS)	6.6%
	Office cantonal des transports (OCT)	2.8%
	Office cantonal du génie civil (OCGC)	6.7%
	Office cantonal des véhicules (OCV)	7.4%
DEE	Secrétariat général	2.0%
	Office cantonal de l'emploi (OCE)	8.5%
	Direction générale office cantonal inspection du travail	7.8%
	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	2.4%
DCS	Secrétariat général	9.2%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	8.7%
	Office cantonal de la culture et du sport	8.4%

Les taux d'absences rapportés ci-dessus font référence aux taux calculés sur 12 mois glissants à fin septembre 2023.

Coûts engendrés par le remplacement

Il sied de préciser qu'en principe les départements n'ont la plupart du temps ni la disponibilité budgétaire ni l'obligation de remplacer les absences de longues durées, à l'exception du DIP pour le personnel enseignant. Cela explique que l'essentiel des coûts se trouve dans ce département.

CHA

Le remplacement des absences longues durées ne sont pas systématique et interviennent uniquement lorsque toutes les alternatives ont été étudiées (priorisation ou absorption temporaire des tâches par d'autres membres du personnel). Au 30.09.2023, 2 auxiliaires étaient engagées depuis 4 et 8 mois pour pallier à des absences longue durée pour un coût total d'environ 110 000 francs charges sociales comprises.

DF

Auxiliaires remplaçant des personnes absentes pour cause de maladie ou accident
2023 (au 30.09.2023)

Direction	AFC	OPE	DGPF	Total
ETP au 30.09	-	1.00	6.10	7.10
Coût en francs	11'200	23'800	517'100	552'100

DIP

En ce qui concerne les coûts engendrés par les remplacements et après échange avec l'OPE, il a été convenu que la réponse concernerait uniquement le personnel enseignant (PE). Les coûts des remplacements sont ceux engendrés par les remplacements ponctuels payés à l'heure ou mensualisés. Toutefois, SIRH ne permet pas de distinguer les contrats pour les remplacements de longue durée, des autres types de remplacement ou pour du surnuméraire. Dès lors, une approche "analytique" a été privilégiée en se basant sur les taux d'absence longue durée. Les remplacements totalisent l'équivalent de 348 ETP, ce qui représente sur une base annuelle, un coût de 33.2 millions de francs (hors charges sociales).

DIN

Pour le DIN, le coût des auxiliaires engagés pour remplacer des absences de longue durée sur la période courant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 est de 1 754 945 francs charges sociales comprises. La somme des taux d'activité annualisés de ces personnes correspond à 17.9 ETP, ce qui, mis en perspective avec les 4 227.4 ETP du DIN, représente 0.42%. Il est encore précisé que ces coûts et nombre d'ETP n'intègrent pas le remplacement de personnes bénéficiant de congés non payés.

DT

office	motif	cont rat	fonction	classe-annuité	otp	durée (en mois)	coût TTC	commentaires
SG	MLD	aux.	assist. Direction	14-6	1	2	23'194	
OAC	MAT	aux.	juriste 2	20-2	1	2.5	36'916	
OCLPF	MAT	aux.	gestionnaire en immobilier	18-8	0.8	3	33'189	
OCLPF	MAT	aux.	secrétaire 3	12-8	1	2	18'261	Coût prévu dès novembre
OPS	MAT	aux.	architecte-urbaniste	18-15	0.8	4	41'960	
OPS	MAT	aux.	archéologue	18-8	0.8	1	11'063	Coût prévu dès décembre
OCEN	MAT	aux.	adjoint scientifique 2	19-1	0.8	3	25'908	
OCEV	MAT	aux.	secrétaire 2	11-0	0.8	1	6'012	
OCEV	MAT	aux.	adjoint scientifique 3	21-0	1	4.5	52'523	
OCAN	MAT	aux.	adjoint scientifique 2	19-1	0.6	1.5	9'716	
OCAN	MAT	aux.	adjoint scientifique 3	21-0	0.7	3	24'511	
OCAN	MLD	aux.	commis administratif 5	14-12	0.8	3	20'789	
OCAN	VAC	aux.	surveillante environnement	10-0	0.8	1	5'753	Situation part.surveillant environnement
OCBA	MAT	aux.	assist. Direction	14-9	1	4	46'387	Prob.prolongée jusqu'au 30.03.2024
OCBA	MAT	aux.	commis administratif 5	14-2	1	3	26'244	
OCBA	MAT	aux.	secrétaire 2	11-0	1	4	30'062	
OCBA	MAT	aux.	secrétaire 2	11-1	1	5	37'953	
OCBA	MLD	aux.	secrétaire 2	10-5	1	6	58'342	
						Total	508'786	

- 14 -

DSM

DGS : Recrutement en cours pour un remplacement maladie longue durée, à 50% classe 13 pour une durée de 6 mois. Du 04.10.21 au 30.09.23 un remplacement longue durée, à 90% classe 11,

OCGC : Du 01.10.21 au 30.09.24 un remplacement longue durée, à 100% classe 10 pour le secrétariat.

DEE

Pour 2023, le coût s'est élevé à 101 408 francs.

DCS

Concernant les coûts inhérents aux absences de longue durée, ils s'élèvent à 1.1 million de francs à fin septembre 2023 pour le DCS. Il importe de préciser que les montants mentionnés ne tiennent pas compte des remboursements que l'Etat reçoit de la part des assurances, notamment pour les absences pour raison de maternité, qui contribuent à réduire les coûts nets supportés par l'Etat en lien avec l'absentéisme de longue durée. Le montant de ces remboursements se monte à 0.5 million de francs à fin septembre 2023.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

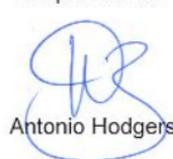
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

Annexes : Réponses des entités du périmètre de consolidation (à l'exception des sociétés anonymes)

- 1) AIG et FIPOI
- 2) UNIGE
- 3) HUG et FP
- 4) IMAD
- 5) TPG
- 6) FTI
- 7) HG
- 8) EPI
- 9) SIG, FPAV, FPLC et FIDP

Annexe 1 : Réponses aux questions transversales des entités rattachées au DF

Aéroport International de Genève (AIG)

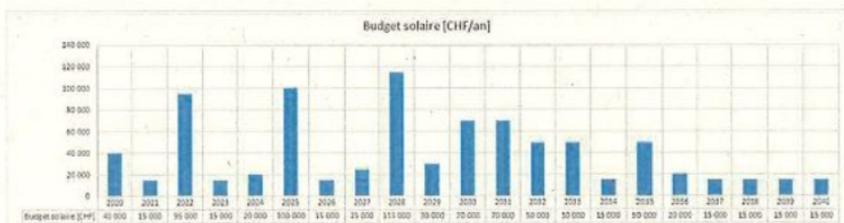
1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Non, l'élaboration du budget ne tient pas compte du genre.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Mesures et montants liés à la lutte contre le réchauffement climatique à Genève Aéroport :

- Mise en place du réseau GeniLac qui accélérera la sortie des énergies fossiles de l'aéroport en évitant l'émission de 5'300 tonnes de CO₂ chaque année dès 2026. GeniLac réduira plus de 50 % des émissions de CO₂ de l'aéroport.
Coût total estimé (à confirmer) : MCHF 27 (et MCHF 6 pour les projets connexes à Genilac) dont MCHF 4.8 en 2022-2023
- Déploiement des bornes électriques pour les partenaires qui permet d'accroître l'attractivité pour les locataires, tout en contribuant à la transition environnementale et augmentation de la part de véhicules électriques sur le tarmac, de 28 % (2023) à 90 % d'ici 2030.
Coût estimé KCHF 910 pour les bornes tarmac et KCHF 3'100 (dont KCHF 190 en 2023) pour la transformation des Cobus passagers en propulsion 100 % électrique. Nous pourrions ultérieurement vous transmettre les montants engagés dans nos partenaires de la plateforme.
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques, 55'000 m² de surface d'ici 2030, qui permettra à Genève Aéroport de sortir de l'utilisation des énergies fossiles pour chauffer et refroidir les bâtiments.



Coûts estimés selon le tableau ci-dessus dont KCHF 100 en 2022 – 2023

- Mise en place d'un système de fourniture d'énergie aux avions :
Genève Aéroport a installé un système de chauffage et de refroidissement central, permettant d'alimenter les cabines en air frais pendant l'escale. Économie de 30 000 tonnes de CO₂ par an.
Coût estimé : Genève Aéroport a établi un programme d'électrification des positions avions. Parmi ces points, nous planifions de débiter en 2024 le projet du satellite 20 puis les travaux en 2025. Nous prévoyons aussi d'électrifier les positions avions 70 à partir de 2024 et les positions 80 par la suite. Cette électrification permettra de ne plus utiliser les APU des avions stationnés au loin. Les travaux pour les positions 70 sont estimés à approximativement MCHF 2. Les travaux des positions 80 n'ont pas à ce stade fait l'objet d'une estimation suffisamment précise pour être diffusée.

5. Compensation des émissions carbone qui consiste à contrebalancer ses émissions de CO₂ par le financement de projets de réduction carbone. 11'000 tonnes de CO₂ à compenser annuellement.
Coût estimé (à confirmer) : KCHF 570 sur les 3 prochaines années.

6. Mise en place du plan de mobilité des employé(e)s et des passagers dans le but de les encourager à utiliser des modes de transports durables pour se rendre au travail et ainsi réduire l'usage de la voiture individuelle. Les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de mobilité visent plusieurs objectifs :

- diminuer la pollution (bruit et pollution de l'air) ;
- réduire les embouteillages autour de l'aéroport ;
- pallier à la pénurie de places de stationnement.

Coût estimé (à confirmer) : environ MCHF 2.2 /an

7. Rénovation des bâtiments :

En 2022, 140 projets ont été menés (contre 75 en 2021), pour un investissement de quelques MCHF 60. La finalisation de l'Aile Est et le chantier du Centre logistique de tri-bagages (BLC) ont représenté quasiment 60 % de ces investissements. Genève Aéroport a lancé les études de la mise aux normes du Grand Hangar et de la rénovation CVC de la halle de Fret. Ces études permettront de préciser les coûts à investir qui sont, à ce stade, estimés à plus de MCHF 40, pour des travaux prévus entre 2026 et 2029.

8. Renouvellement de la flotte :

Genève Aéroport a mis en place des incitations financières pour les compagnies qui renouvèlent et modernisent leur flotte, le but étant d'avoir une flotte composée au maximum d'avions de nouvelle génération qui réduisent le bruit d'environ 40 % et les émissions de CO₂ d'environ 15 % par rapport à la génération précédente.

Coût estimé en 2022 (à confirmer) : MCHF 3

9. Fluides frigorigènes :

Renouvellement des machines de froid, et mise en place de machines utilisant des fluides avec un faible GWP.

Genève Aéroport a planifié pour 2024 la fourniture et la pose de 4 machines de froid fonctionnant avec des HFO 1234ze (GWP de 1) pour un coût de KCHF 1 250.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

Il n'y a pas de politique d'inclusion, par contre, nous avons une charte sur la diversité.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

Genève Aéroport n'engage pas de civiliste.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Le pourcentage de travailleurs frontaliers est de 12.8 %.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux d'absentéisme est de 7.5 % (maladie + accident). Il n'y a quasiment jamais de remplacement.

Fondation pour les immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

La FIPOI est une fondation de droit privé qui applique de manière stricte les principes d'égalité homme-femme

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

La FIPOI investit de manière régulière pour diminuer sa consommation d'énergie et/ou adapter son mix énergétique. Elle participe à différents programmes avec les SIG en ce sens (p.ex. NEGAWATT).

D-Implantation nouvelle centrale de ventilation en toiture (Bati)	1 100 000
D-Rempl.éclairages&ystème Cde+tableaux électriques secondaires	700 000
B-Eco21 parking IAV	30 000
B-Rénovation étages 2,4,5,6	2 850 000
B-Relamping éclairages des bureaux 1 +3	30 000
B-Remplacement volets vitres toitures et stores (électrochrome?)	500 000
D-Migration supervision GTC + Gestion d'énergie/ télérelevé	170 000
B-Remplacement lustrerie MIE	300 000
B-Eclairages bureaux	500 000
D-Supervision - MCR modernisation IAF	600 000
B-Eclairages communs (convention d'objectifs)	100 000

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

La FIPOI n'a pas de budget spécifique destiné à l'inclusion des personnes en situation de handicap. La FIPOI intègre ces mesures lors de travaux de rénovation de ses immeubles

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidièrement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

Aucun civiliste employé à ce jour à la FIPOI. Prévision stable. La FIPOI n'a pas identifié d'activité pouvant être confiée à des civilistes.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

34% (24 employés sur 70 au 30.09.2023)

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Au 30.09.23, le taux d'absentéisme est de 1.7% (yc grossesse / maternité). Les absences longues ne sont pas remplacées par des auxiliaires hors grossesse / maternité. Les absences longues durées sont suivies individuellement au besoin avec l'aide d'un case management externe.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RECTORAT

Le Recteur
Professeur Yves Flückiger
Ligne directe: 022 379 75 13
recteur@unige.ch

Monsieur Samy Jost
Département de l'instruction publique, de la
culture et du sport
Direction des finances
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Distribution interne : A104ER/DIRFIN

Genève, le 25 octobre 2023

Examen du projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête du 13 octobre 2023 et vous adresse comme convenu les réponses par thème.

- 1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?**

L'Université ne prend pas en considération explicitement le principe de la budgétisation sensible au genre lors de l'élaboration de ses budgets. Pour mémoire, 32 % du corps professoral est constitué par des femmes. La répartition hommes/femmes pour l'ensemble des collaborateurs est de 50 %.

- 2. Comment le budget des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?**

En préambule, il faut rappeler que la contribution principale de l'Université dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique tient à sa capacité à former des étudiants-es sur ces questions et à participer à l'effort scientifique mondial de détermination des enjeux et de recherche de réponses.

L'Université dispense pour cela de nombreux enseignements de base, d'expertise, continus sur ce thème. Les chercheuses et chercheurs de l'UNIGE sont à la pointe dans de nombreux domaines liés à la compréhension des phénomènes climatiques mais également des enjeux sociétaux de la transition. Enfin, l'Université est partenaire, à l'échelon local comme global, de nombreuses initiatives permettant un transfert de l'expertise vers l'action (GE-EN-VIE, GE21, GRID, 2050Today, etc.).

En tant qu'institution, l'Université s'est engagée résolument pour adapter son fonctionnement afin de réduire son empreinte carbone, de lutter contre le réchauffement climatique et contre l'effondrement de la biodiversité.

Dans leur domaine de compétence, les services et divisions adoptent des mesures concrètes dans le management de l'énergie (efficacité et économies), dans la politique d'achats durables, dans la gestion des cafétérias pour une alimentation durable, dans la gestion des espaces verts, dans la réduction des déchets et dans la gestion des déchets spéciaux.

Le Rectorat pilote les objectifs de durabilité, dont la réduction de l'empreinte carbone de l'UNIGE est un des axes majeurs. Il a notamment la charge de l'établissement du bilan carbone annuel de l'Université. Il pilote également la politique encadrant les déplacements professionnels en avion avec comme objectif de réduire de 50 % l'empreinte des vols universitaires d'ici à 2030. Dès 2024, il est prévu de mettre en place un système de contribution climatique interne sur les vols en avion permettant de financer un fonds soutenant des projets d'actions climatiques. Dans le cadre de la COB5, une enveloppe avec un financement pérenne est par ailleurs allouée pour des projets de durabilité.

Pour les années à venir, notre politique de durabilité est articulée autour de 4 axes :

- **Une orientation plus marquée de nos missions d'enseignement et de recherche vers la durabilité**

Des montants sont disponibles sur la COB5 à cet effet et un travail est effectué avec les facultés pour transformer les enseignements existants.

- **La mise en action de la communauté universitaire**

Pour cela, les budgets de la cellule durabilité et du fonds « projets climatiques » issus de la contribution avions seront sollicités.

- **La mise en place d'un système de management de l'énergie**

Une valorisation budgétaire des économies effectuées sur le budget « énergies » devrait permettre le financement des postes et d'actions d'efficacité et de sobriété de nos activités.

- **La mise à niveau énergétique du parc de bâtiment, sur les techniques, l'enveloppe et la production de renouvelables**

Les montants nécessaires sont conséquents (plusieurs centaines de millions de francs) et doivent être envisagés dans le cadre des différents plans du Canton pour la rénovation énergétique. L'Université, par son activité et sa visibilité, dispose de nombreux bâtiments clés permettant au Canton d'atteindre ses objectifs (Uni Dufour, site des Sciences, CMU, Uni Mail). Les bâtiments de l'Université consomment près de 55'000 MWh par année toutes énergies confondues pour un bilan de près de 10'000 tonnes de CO₂-eq. Cela représente un quart de notre bilan total et un enjeu majeur pour la lutte contre le réchauffement climatique.

3. **Comment le budget des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion mise en place**

L'Université ne détient pas ce type d'indicateur. Des aménagements de postes et équipements sont par ailleurs effectués ponctuellement par nos ergonomes.

4. **Le nombre de civilistes employés et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidièrement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt d'employer des civilistes**

En 2023 il y a 3 civilistes en activité au sein de l'Université, dont une poursuivra son activité jusqu'en mars 2024.

Pour 2024 et à ce jour, il y a une seule nouvelle demande d'affectation devant encore être acceptée par l'Office fédéral du service civil.

Le nombre peu élevé de civilistes affectés dans les services de l'Université ne génère aucune incidence sur le budget prévisionnel pour 2024.

En complément des allocations pertes de gain (APG) prises en charge par la Confédération suisse, l'entité d'affectation prend en charge les indemnités de logement (facultatif), de repas et de déplacement et d'argent de poche d'un montant mensuel entre CHF 800 et CHF1500 par civiliste. Pour l'Université, l'engagement d'un-e civiliste apporte une aide ponctuelle bienvenue et qualifiée.

L'emploi de civilistes permet à l'Université de proposer des prestations de médiateurs-trices scientifique (PP, programme prioritaire), opérateurs-trices de saisie informatique, collaborateurs-trices de recherche fondamentale, assistants-es de recherche, d'animateurs-trices d'ateliers (PP).

5. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) au 30.09.2023 s'élève à 11.41% pour le personnel DIP (hors apprentis, stagiaires et personnel temporaire).

6. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués et les francs associés

Pour répondre à la thématique, le tableau ci-dessous a été dressé. Ce dernier met en évidence les fournisseurs émanant du Grand Genève.

Fournisseurs	14 067	100%
Fournisseurs suisses	8 670	62%
Fournisseurs étrangers	5 397	38%
dont Fournisseurs Grand Genève (Suisse)	4 129	29%
dont Fournisseurs Grand Genève (France)	119	1%

7. Le taux d'absentéisme, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires

Le tableau ci-dessous présente le taux d'absentéisme du personnel au bénéfice d'un contrat de droit public.

Types	Taux
% Maladie	2.59 %*
% Accidents professionnels	0.13 %
% Accidents non professionnels	0.38 %
% Autres motifs	0.60 %
Total taux d'absentéisme	3.70%

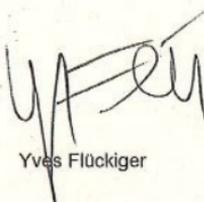
*Comprend l'intégralité des situations signalées sous maladie
(source de l'information : modèle de l'absentéisme, Cognos, état du 31.08.2023)

Quant au coût engendré, l'Etat de Genève assume seul (auto-assurance) le traitement des personnes absentes pour raison de maladie, jusqu'à concurrence de 730 jours.

A l'Université, afin de couvrir les éventuels besoins de remplacement des personnes absentes, un centre financier est constitué sur la base des cotisations perçues au titre de la « participation perte de gain maladie ». Il est à disposition des subdivisions sous certaines conditions et dans la limite du budget alloué annuellement, il est essentiellement consacré pour le remplacement du personnel administratif et technique.

Le montant consommé au 31 août 2023 sur ce centre financier s'élève à CHF 390'269.80. Les montants complémentaires affectés par les entités aux remplacements sont issus de revenus ou de fonds privés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves Flückiger

Copies à Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UNIGE
Mme Julia Lambert, responsable du service du budget, UNIGE

Annexe 3 : Réponses aux questions transversales des entités rattachées au DSM

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

S'ajoutant aux quatre valeurs relationnelles des HUG, une cinquième valeur "égalité et inclusion" est introduite dès 2021 sur décision du Conseil d'administration. Elle vient compléter la confiance, le respect, l'esprit d'équipe et la reconnaissance. Cette nouvelle valeur vise à renforcer la culture de tolérance zéro envers les violences et les discriminations, en particulier celles fondées sur le genre. Elle favorise aussi la diversité et l'inclusion, en considérant les différences de genre ou d'orientation sexuelle, d'origine ou de situation sociale, comme une richesse pour les HUG.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Conscients des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques, les HUG se sont dotés, en 2022 d'une stratégie de durabilité 2030 et ont retenu le thème « climat et santé » comme l'un de leurs trois axes prioritaires. Les actions des HUG visent à réduire l'empreinte carbone des activités hospitalières et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Elles s'articulent autour de la réduction des consommations d'énergie des bâtiments et des équipements, l'augmentation du recours aux énergies renouvelables, la promotion de la mobilité durable, du numérique responsable de l'alimentation locale et de saison et la transition écologique dans des pratiques médico-soignantes. L'adaptation aux effets des changements climatiques vise prioritairement à réduire les effets des vagues de chaleur.

Ressources humaines et de fonctionnement

Les HUG se sont doté d'un pôle Responsabilité sociale et environnementale qui assure notamment la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité. Les enjeux de gestion et de transition énergétiques sont suivis au sein de la Direction infrastructures et immobilier, nouvellement créée. D'autres équipes ont renforcés leurs compétences pour incorporer la lutte contre les changements climatiques dans leurs activités (numérique responsable, alimentation durable, etc.). Enfin, en 2023, les HUG ont initié une démarche coordonnée de transition écologique dans les soins pour intégrer les enjeux environnementaux et climatiques dans les pratiques médico-soignantes. Une telle démarche est actuellement unique au sein des hôpitaux et cliniques suisses.

L'adaptation aux effets des changements climatiques se concrétise par exemple par le renforcement de la végétalisation sur le site de Cluse-Roseraie, très urbain. Ce projet est financé grâce à des dons privés. Le changement de certaines tenues du personnel soignant pour mieux tenir compte des chaleurs estivales (tenues plus légères et réalisés dans une matière plus écoresponsable) est un autre projet qui se réalisera en 2024.

Les salaires et les ressources de fonctionnement alloués à l'ensemble de ces actions représentent 3 millions de francs en 2024.

Investissements

Les rénovations énergétiques majeures des bâtiments font l'objet de lois d'investissement propres ou sont intégrées dans des projets plus importants. Par exemple, la rénovation de l'hôpital de Beau-Séjour (loi 12552) sera lancé et le projet de rénovation de la Maternité, étape 4 (loi 12980) se poursuit. Le recours aux énergies décarbonées pour le chauffage représente aussi un enjeu majeur pour réduire l'impact des activités hospitalières sur le climat (25% de

l'empreinte carbone des HUG est due au chauffage). Un montant de 55 millions de francs a été alloué dans la loi 13210 pour financer cette transition. Les premières études seront lancées en 2024.

Les HUG ont par ailleurs planifié divers projets d'amélioration énergétique de moindre importance tels que le remplacement de luminaires, l'isolation de toiture, la pose de panneaux solaires ou l'achat de camions électriques. Ce dernier projet bénéficie pour partie du soutien de fonds privés.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

Il n'y a pas de politique d'inclusion, par contre, Le programme diversité, égalité et inclusion, n'a pas de budget centralisé. Chaque département veille en revanche à intégrer dans ses actions chaque dimension de la diversité.

Les HUG travaillent de manière transversale à sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs à des mécaniques d'inclusion communes à tous les pans de la diversité ; comprenant des exemples sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les mesures pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sont les suivantes :

- des actions de sensibilisation au sein des équipes, auprès des cadres et aux accueils institutionnels portant sur la diversité, les privilèges et/ou la lutte contre toute forme de discrimination ;
- des actions de mise en visibilité de tous les pans de la diversité. Les HUG veillent à varier les exemples et témoignages afin d'offrir une représentation à chaque domaine de la diversité ;
- des actions, au cas par cas, de conseil et d'orientation des médecins hommes et femmes en situation de handicap qui souhaitent réaliser leur formation postgraduée aux HUG, et mise en œuvre des aménagements nécessaires des conditions de travail pour rendre cela possible

Le programme assure également une mise en réseau avec les acteurs et actrices HUG travaillant spécifiquement sur ces questions pour les patients et patientes, tel que le programme handicap.

Bien que la stratégie 2023-2024 du Programme diversité, égalité et inclusion soit tournée vers les questions de mixité de genre, l'inclusion des personnes en situation de handicap est évidemment une question qui mérite toute l'attention des HUG.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

Les HUG engagent des civilistes dans le cadre d'activités ponctuelles bien définies. Ils ne sont pas engagés pour combler des postes vacants au budget de fonctionnement.

Les civilistes perçoivent pour chaque jour de service civil une allocation pour perte de gain (régime des APG) qui dépend de leur revenu avant le service civil et qui est versée directement

par la caisse de compensation. A cela s'ajoute des indemnités journalières versées par l'établissement d'affectation.

Pour les HUG, le coût des civilistes se découpe en deux parties :

- 1) Des indemnités journalières de 25 francs, qui correspond à 775 francs pour un mois complet.
- 2) Une contribution facturée par la Confédération allant de 25.90 francs ou de 41.40 francs par jour en fonction des cahiers des charges.

Au total sur un mois, cela correspond à un montant mensuel variant entre 1'577.90 et 2'058.40 par civiliste.

En 2022, les HUG ont eu recours à 51 civilistes avec un coût total (indemnité + contribution) de 319'623.50 francs.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Le 30.9% de permis G, soit 3'558 collaborateurs et collaboratrices sur un total de 12'729 personnes.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

A fin septembre 2023, le taux d'absence, tous motifs confondus, est de 10.10% et le taux d'absence hors congé maternité est de 8.96%.

Le taux d'absence de longue durée (+90 jours) est de 4.84% à fin août 2023.

Nous estimons que le coût engendré par le remplacement des absences de longue durée (+ de 90 jours) est d'environ CHF 35 millions par an. A noter que les absences ne sont pas systématiquement remplacées ; elles le sont selon le type d'activités ; ex : 100% pour les activités aux soins continus ou intensifs ; env. 30% pour l'administratif.

Fondation des Parkings (FP)

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Le projet de budget 2024 ne tient pas compte du principe de la budgétisation sensible au genre.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

- Plan de mobilité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : 52'400 francs
- Remplacement de l'éclairage dans les parkings pour économiser l'énergie : 460'000 francs
- Equipement en points de recharge électrique pour favoriser l'électromobilité : 300'000 francs
- Investissements dans les P+R pour favoriser le transfert modal : 1'850'000 francs
- Investissements dans les vélostations pour promouvoir la mobilité douce : 480'000 francs

- 5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.**

Il n'y a pas de politique d'inclusion mise en place au sein de la Fondation des parkings.

- 6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.**

Il n'y a pas de civiliste employé à la Fondation des parkings.

- 7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.**

La Fondation des parkings compte 13.33% de travailleurs au bénéfice d'un permis G dans son effectif.

- 9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.**

Le taux d'absentéisme pour la période du 01.01.2023 au 30.09.2023 est de 7.43% (maladie seule).

Le coût engendré par le remplacement des absences longue durée (engagement d'intérimaires) se monte, pour la période du 01.01.2023 au 30.09.2023 à 110'720 francs.

Les réponses de l'IMAD et des TPG se trouvent aux annexes 4 et 5.



IMAD
Esplanade de Pont-Rouge 5
1212 Grand-Lancy 1

www.imad-ge.ch

Département de la santé et des mobilités (DSM)
Monsieur Cyril Arnold
Directeur financier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Date 20 octobre 2023
Concerne Projet de budget 2024 – questions transversales de la commission des finances
Contact Alain Decosterd - Tél. 022 420 20 33

Monsieur le Directeur financier,
Cher Cyril,

Conformément au courriel de M. A. Fournier du 10 octobre 2023 faisant référence aux questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil, vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Une attention continue est portée par l'IMAD concernant les questions de genre. Dans une institution constitué d'un personnel à 79% féminin, cette réflexion porte aussi sur le personnel masculin. Le genre, l'égalité entre les sexes et l'équilibre de la représentation des sexes sont intégrés dans les actions de communication interne et externe, de recrutement, de composition des instances dirigeantes et des groupes de travail ainsi que lors de sondages auprès du personnel, par exemple.

2. Comment le budget de vos entités participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Des mesures de responsabilité sociétale d'entreprise sont introduites au contrat de prestations 2024 - 2027 de l'IMAD. Elles concourent aux critères de développement durable et participent à la lutte contre le réchauffement climatique comme par exemple :

- Objectif de diminution de la consommation électrique.
- Réduction de la quantité de déchets incinérables et fixation d'une cible de recyclage.
- Diminution de l'impact environnemental des déplacements professionnels et pendulaires.
- Labélisation et formation au numérique responsable.

Par ailleurs, sans attendre la formalisation de ces objectifs dans le contrat de prestations, l'IMAD s'est engagée dans ce domaine depuis de longues années et a notamment pris les mesures suivantes par le passé :

- Dès 2006, mise en place d'un plan de mobilité visant à réduire les impacts des déplacements professionnels sur l'environnement (pollutions, congestions) et promouvoir une mobilité efficiente et active propice à la santé des collaboratrices et des collaborateurs. Ces deux buts ont été complétés par une dimension sociale avec la conclusion d'un partenariat avec l'Association Genèvevroule ayant assuré, dès le début, la gestion du parc de vélos et de vélos à assistance électrique (VAE). Composé d'une dizaine de vélos et de VAE en 2006, le parc de vélos compte aujourd'hui près de 600 VAE. Des véhicules automobiles électriques ont également été introduits (20% de la flotte) lors de l'appel d'offre de 2020.
- Mise en place d'une gestion de tri et levée des déchets urbains en partenariat avec la fondation Partage au démarrage ayant valu le prix suisse de l'éthique en 2015. Mise en œuvre « d'ecopoints » dans les différents lieux occupés par l'IMAD avec le partenariat de PRO, entreprise sociale privée ainsi que des EPI.
- Dès février 2020, souscription de contrats SIG « Vitale vert » (électricité 100% renouvelable) pour tous les sites de l'IMAD.
- Déménagement au 1^{er} juin 2023 de son siège social au sein d'un bâtiment propriété de la CPEG et labellisé Minergie à Pont-Rouge permettant également de promouvoir l'usage de la mobilité douce dans le cadre des déplacements professionnels et pendulaires.

3. La commission aimerait savoir comment le budget de vos entités participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place au sein de vos entités.

L'IMAD employait, jusqu'en janvier 2023, 1 personne en situation de handicap qui a rejoint un atelier protégé depuis. Il convient de préciser que les personnes en situation de handicap ne peuvent être accueillies au sein des équipes de terrain qui représentent 90% de l'effectif de l'institution au vu de la spécificité des missions de l'IMAD (délivrance de prestations de maintien et de soins à domicile à une population fragile et atteinte dans sa santé).

4. La commission souhaiterait connaître le nombre de civilistes employés et les incidences sur le projet de budget 2024. Elle aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les entités d'employer des civilistes.

L'IMAD engage entre 2 et 5 civilistes par an et les rémunère CHF 27,50 par jour soit CHF 850,- par mois, selon la convention d'affectation que l'institution signe avec le Service civil. Tout en apportant de l'aide aux services concernés, la formation, l'encadrement et l'accompagnement des civilistes nécessite un investissement certain.

5. La commission souhaite connaître le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) employés dans vos entités.

Le pourcentage de travailleurs bénéficiant d'un permis G est de 43,7% au 30 septembre 2023. Il convient de relever que l'IMAD doit faire face à la pénurie des professionnels de la santé. Pour ce type de fonction, cela impacte nécessairement le bassin de recrutement des ressources formées nécessaires à la délivrance de ses prestations.

La politique de l'IMAD en matière de recrutement est axée sur le marché local conformément à « la directive transversale fixant la procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées » entrée en vigueur en octobre 2014. Celle-ci s'applique de façon systématique pour toutes les fonctions administratives et techniques avec publication des annonces à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

L'institution a une politique volontariste en la matière et, en règle générale, une demande de permis G pour un candidat ne peut être effectuée que si :

- aucune candidature provenant de l'OCE n'a pu être retenue ;

- deux annonces successives ont été publiées et n'ont pas permis de repourvoir le poste au travers du marché local.

7. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme dans vos entités et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux des absences de +31 jours est de 6.2% de janvier à septembre 2023 hors maladie pré-maternité et maternité. Les coûts engendrés sont estimés à 5,3 millions de francs en projection sur l'entier de l'année 2023.

Les professions de la santé font partie des professions avec des critères de pénibilité physique et psychique qui impactent fortement le taux d'absence en particulierité dans la pratique domiciliaire où le collaborateur intervient seul à domicile en tout temps et part tous les temps. L'IMAD mène une politique active de suivi et de gestion des absences depuis fin 2010, lorsque la direction de la FSASD avait mandaté un groupe de travail qui avait recommandé la mise en place de 5 axes d'amélioration (organisationnel avec la réduction du nombre de collaborateurs par équipe – de 60 à environ 30 -, managérial, suivi santé par le service santé du travail, formation et communication ainsi que reconnaissance). Dès 2014, l'institution a mis en place un certain nombre de mesures, telles que :

- Prise en charge des absences de longue durée de façon renforcée grâce à un partenariat avec l'assurance invalidité et les assureurs perte de gain
- Coordination mensuelle entre la direction des ressources humaines, les responsables des ressources humaines et les collaborateurs du service de santé et sécurité au travail avec les assureurs maladie et accident pour suivi et déclenchement d'expertise médicale lorsque nécessaire
- Prise de contact systématique du médecin du travail avec les médecins traitants des collaborateurs concernés
- Mise en place d'un partenariat renforcé avec l'office AI permettant de traiter rapidement les situations où le retour au poste au sein de l'IMAD n'est pas possible
- Alerte psychosociale (alerte par le médecin du travail à la DRH de toute situation critique individuelle et/ou collective)
- Identification et suivi du recrutement des postes permettant le reclassement des collaborateurs avec des problématiques de santé dans un contexte où 90% des collaborateurs sont sur le terrain

En 2017, un pool centralisé de longue durée prenant en charge les absences maternité a été créé. Plus récemment en juin 2018, la directive sur la gestion des absences a été revue et fixe clairement les règles de gestion applicables. Elle détaille notamment les types

d'entretien à effectuer, comment ceux-ci doivent être menés par les responsables hiérarchiques directs ainsi qu'avec les responsables hiérarchiques « N+1 » et à quel moment intervient le responsable des ressources humaines dans ces entretiens.

Depuis juin 2019, l'IMAD s'est par ailleurs dotée d'un outil de suivi informatisé permettant de reporter les événements d'absence ou encore les entretiens effectués. Cet outil permet en outre, de suivre précisément et en temps réel les statistiques classiques d'absence ainsi que le nombre de cas en cours. Il fournit également des indicateurs d'alerte (équilibre entre les absences longues et courtes durées, nombre de cas cumulés, surcharge pour les collaborateurs présents, chronicité préoccupante, etc.) permettant aux responsables hiérarchiques qui ont été formés à cet outil, de prendre les mesures adéquates. L'introduction de ces mesures a permis de constater un réel effet sur les absences au 31 décembre 2019. La crise sanitaire et la mobilisation des ressources pour y faire face n'a pas permis de faire le même constat ensuite. Tout en restant prudents, nous remarquons une tendance baissière sur l'absence maladie constatant toutefois que le temps de récupération, après cette période de travail intense de près de 3 ans pour toutes les équipes, est long. Un nouveau projet institutionnel sur la gestion de l'absence va être lancé en 2024 pour remobiliser les cadres et les collaborateurs autour de ce sujet. Nous travaillons également sur la flexibilisation du temps de travail ainsi que la conciliation vie professionnelle / vie privée, éléments contributeurs dans la baisse de l'absence.



Alain Decosterd
Directeur administratif et financier

Copie : Monsieur Jean-Christophe Bretton, Secrétaire général, DSM
Monsieur Adrien Bron, Directeur général, DGS
Monsieur Moreno Sella, Président du conseil d'administration de l'IMAD

PB2024 - Questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil – réponses des tpg

Destinataire(s) :	DSM – service des finances
Date :	20.10.2023
Emetteur(s) :	JDu

Comme chaque année la commission des finances souhaite disposer de détails sur certains sujets relatifs au projet de budget au travers de questions qu'elle adresse au Conseil d'Etat.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Réponse des tpg : Il n'y a pas de sensibilité relative au genre dans la construction du budget. D'une manière générale, les tpg contribuent activement à assurer l'équité entre les genres en favorisant l'intégration des femmes à tous les niveaux hiérarchiques ainsi que dans tous les métiers. Nos recrutements s'organisent sur les compétences et prérequis du poste, indépendamment de tout autre critère. Nous valorisons la présence féminine dans certains métiers comme celui de conductrice ou contrôleuse de titres de transport au travers de nos communications et événements. Par ailleurs, les tpg s'engagent à mener une communication respectueuse de toutes les diversités. C'est ainsi qu'en 2021 nous avons décidé d'adopter les principes de la rédaction inclusive afin qu'aucune femme ne se sente exclue des enjeux liés à la mobilité et de notre entreprise. Enfin, nous veillons à créer des communications où la mixité des genres soit représentée de manière équilibrée.

2. Comment le budget de vos entités participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Réponse des tpg : globalement, le développement des transports en commun fait partie intégrante des plans d'action contre le réchauffement climatique. Au-delà de cet aspect, voici quelques exemples d'actions majeures, déjà réalisées ou à venir, destinées à diminuer les émissions de CO2 des tpg :

- a) Energie des bâtiments : dans le cadre de nos engagements d'efficacité énergétique de nos bâtiments, nous avons signé des conventions universelles sur 10 ans avec l'Agence de l'Energie pour l'Economie (AEnEC) :
 - ✓ Remplacement prévu de la « coque » extérieure du bâtiment du Bachel-de-Pesay
 - ✓ Remplacement de tous nos luminaires par des luminaires à LED
 - ✓ Système de chauffage CAD et pellets principalement, gaz en complément et mazout uniquement pour du secours
- b) Remplacement de tous nos véhicules de ligne thermiques par des véhicules électriques d'ici à 2030.
- c) Production solaire et utilisation directe sur chacun de nos bâtiments dont, pour la Jonction, réinjection dans notre réseau 600v (une première en Suisse).
- d) Certification ISO 14001 : 2015.
- e) Développement du Plan Mobilité de l'Entreprise afin d'être 100% conforme à la feuille de route de l'Etat (avons obtenu le Label « Institution écomobile » de l'Etat) avec les principales offres suivantes :
 - ✓ Gratuité de l'abonnement unireso Tout Genève pour le personnel et rabais pour leur famille et participation financière à l'achat d'abonnement général CFF
 - ✓ Participation financière à l'achat d'un vélo (soumis à conditions) – à l'abonnement P+R unireso PRO

otpg transports publics genevois

- ✓ Utilisation fortement avantageuse de l'offre VéloPartage
 - f) Nouveau dépôt et Centre de maintenance de En Chardon minergio.
 - g) Participation au programme Eco21-Déchets des SIG pour atteindre les objectifs de notre contrat de prestations (-25% des incinérables vs 2018 / 80% de nos déchets urbains recyclés) – déploiement de coins tri de proximité – suppression des poubelles de bureau – récupération des déchets organiques – dispense de 20 sessions de formation.
 - h) Première entreprise de transport public à réaliser un financement vert – *green bond* - (100 MCHF en 2022) qui permettra l'acquisition des véhicules de ligne électriques.
 - i) Depuis 2012, calcul du bilan Carbone des tpg tous les 4 ans (scope 1, 2 et 3).

3. La commission aimerait savoir comment le budget de vos entités participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place au sein de vos entités.

Réponse des tpg : l'inclusion des personnes en situation de handicap peut être mise en œuvre au niveau de la clientèle et au niveau des collaborateurs-trices des tpg.

a) Pour la clientèle

Tous les véhicules TPG sont équipés pour accueillir les PMR (rampe d'accès, place dédiées) et conformes aux exigences légales. Dans le cadre de l'acquisition de nouveaux véhicules, la thématique est systématiquement prise en compte et nous incluons les associations représentatives des PMR dans le processus d'évaluation.

Autres exemples :

- ✓ Boutons poussoir/fauteuil roulant : qui permettent de maintenir la porte ouverte le temps que la personne soit entrée/sortie du véhicule, le conducteur déclenche la fermeture une fois qu'il a constaté que la personne était bien à bord/descendue ; tous les véhicules sont commandés avec cet équipement.
- ✓ Couleur des barres : les tpg suivent les recommandations fédérales pour les malvoyants : les barres sont, de fait, d'une couleur qui permet de bien les distinguer dans l'espace. D'abord d'une couleur vive et claire pendant un temps, puis chromées/brossées suite aux nouvelles recommandations.
- ✓ Plancher abaissé pour toute acquisition de véhicules et c'est le cas depuis de nombreuses années. Par ailleurs, nos anciens véhicules tramways ont été modifiés en 2013 (abaisssement du plancher de la série O4 au niveau de la porte 1)
- ✓ Rampe d'accès à bord : les conducteurs-trices apprennent, lors de leurs formations, à descendre du véhicule pour déplier cette rampe.
- ✓ Autocollants PMR obligatoires : installés sur les véhicules pour indiquer où se trouvent les places pour fauteuils roulants.
- ✓ Encadrement des portes avec une couleur qui tranche sur le reste de la carrosserie : pour les malvoyants, toutes les portes de véhicules ont une bande blanche (ou orange lorsqu'on est sur carrosserie blanche) qui en fait le pourtour afin qu'elles soient bien visibles.

L'Hand - Mesures de transitions : face au constat d'un retard généralisé dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) en toute autonomie aux arrêts à l'échéance du délai du 1er janvier 2024, le Conseil fédéral et la Branche des transports publics – l'Union des Transports Publics suisses (UTP) et l'Alliance SwissPass – ont décidé de la mise en place de mesures de transition et de remplacement au niveau national alors même que les infrastructures d'arrêt ne sont pas nécessairement la propriété des entreprises de transport, mais bien des pouvoirs publics (communes, canton).

σtpg transports publics genevois

Autrement dit, une non-conformité constatée devra dans tous les cas être prévenue ou réparée par la prise de mesures de remplacement ou de transition en appliquant le principe de proportionnalité. Ainsi, une mesure de remplacement satisfaisante (p. ex. : service de navettes ou de taxis) devra être prévue et organisée.

Dans ce cadre, les TPG ont prévu de mettre en service dès le 01.01.2024 un service de navette sur appel, afin de répondre au prescrit légal, en permettant à un PMR de rejoindre le premier arrêt accessible.

b) Pour les collaborateurs-trices en situation de handicap.

Dans le cadre du recrutement, nous sommes enclins à recruter du personnel en situation de handicap, seules les compétences et les exigences liées au poste priment. Nous sommes en faveur de l'inclusion notamment face aux personnes qui peinent à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Accessibilité :

- ✓ Nous disposons de places de parking PMR dédiées à notre personnel en situation de handicap au sein du site principal du Bachel
- ✓ Les personnes en situation de handicap s'annoncent auprès de notre responsable santé & sécurité pour assurer une prise en charge en cas de besoin urgent (incendie notamment)
- ✓ Pour le personnel en poste pour lequel surviendrait un événement menant à un handicap ou des limitations durables, nous réalisons un accompagnement personnalisé et soutenons les démarches auprès des assurances sociales. Des adaptations de poste et toute mesure facilitant l'exercice de l'activité professionnelle sont menées (aménagement de la place de travail, adaptation de l'activité et des conditions d'exercice) dans la mesure de nos possibilités. Si nécessaire, l'exploration d'un reclassement professionnel interne ou externe est menée avec la personne concernée. Quand cela est possible, nous restons ouverts à maintenir une activité professionnelle limitée pour une personne avec un statut d'invalidité.

c) D'un point de vue « sociétal », nous travaillons avec plusieurs organismes en lien avec la réinsertion professionnelle et en particulier :

- ✓ Fondation PRO : nous avons réalisé une mesure sur de nombreux mois en engageant plusieurs personnes dans le cadre de la réfection des sièges de nos véhicules
- ✓ Association ACTIFS : nous avons mené l'intégration de personnes en situation de handicap et avons par ce biais engagé une personne notamment ayant un statut d'invalidité et un handicap (autisme Asperger)
- ✓ IPT et AI : nous offrons des stages réguliers à des personnes en situation de réorientation professionnelle en faveur de leur réinsertion professionnelle

4. La commission souhaiterait connaître le nombre de civilistes employés et les incidences sur le projet de budget 2024. Elle aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidièrement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les entités d'employer des civilistes.

Réponse des tpg : il n'y a pas de civilistes engagés aux tpg.

5. La commission souhaite connaître le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) employés dans vos entités.

Réponse des tpg : au 13/10/2023, le pourcentage de permis G est de 19%.

6. La commission souhaite connaître le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par vos entités et leur équivalent en francs.

Cette question se limite finalement au petit Etat.

7. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme dans vos entités et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Réponse des tpg : le taux d'absentéisme total au 30/09/2023 est de 9.7%. Concernant l'absentéisme à la conduite, une hypothèse de taux est définie à l'avance ce qui permet de dimensionner l'effectif nécessaire à la réalisation de l'offre. Pour donner un ordre de grandeur, un point d'absentéisme représente actuellement environ 15 Equivalents Temps Plein. Pour les effectifs hors conduite, un recours ponctuel à du personnel temporaire peut s'avérer nécessaire. En 2022, environ 1.1 MCHF ont été dépensés en frais de personnel temporaire (pour des frais de personnel totaux de 271.4 MCHF).

GM/NMO/JG - Carouge, le 20 octobre 2023



**Note au : Département de l'économie et de l'emploi (DEE)
A l'attention de Mme Olga Villarrubia, Secrétaire générale adjointe**

**Projet de budget 2024
Questions transversales de la Commission des finances du
Grand Conseil**

- 1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?**
 - Non.
- 2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique-du point de vue des mesures et des montants ?**
 - Le budget de la Fondation intègre des dépenses de 1,3 million pour mettre en places des APE (Actions de performance énergétique). Les principales actions budgétées sont la rénovation des systèmes de production de chaleur et l'installation de panneaux photovoltaïques.
- 3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.**
- 4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaître le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif 'sur' dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.**
- 5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.**
 - Il n'y a pas de budget ni de politique spécifiques en matière d'inclusion de personnes en situation de handicap.

6. **Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite Avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.**
- Il n'y a pas de civiliste au sein de la FTI au 30.06.23.
 - Il n'y a pas d'incidence sur le budget 2024 en relation avec l'engagement de civiliste. Cette catégorie d'employés ne fait pas l'objet d'un intérêt spécifique.
7. **Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) 'par direction générale et/ou office.**
- Le pourcentage des travailleurs frontaliers (permis G) est de 18.37%, au 30 juin 2023.
8. **Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.**
- Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève est de 89,86 %, soit CHF 31'924'213. --, pour l'ensemble des activités de la FTI et des fonds pour lesquels la FTI est gérante
9. **La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.**
- Le taux d'absentéisme pour cause de maladie est de 5.46% et celui pour cause d'accident est de 1.39%, au 30 juin 2023.
 - Pour le 1^{er} semestre 2023, le coût total engendré par le remplacement des absences de longue durée est de CHF 19'396.



Nicolas Monnier
Directeur Pôle juridique



Guillaume Massard
Directeur général



Hospice général

Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

Téléphone 022 420 52 14

Note interne

Genève, le 25 octobre 2023

Destinataire Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat chargé du DCS

Expéditeur Christophe Girod
Directeur général

Concerne : projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Conseiller,
Cher Thierry,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions de votre courriel du 11 octobre 2023 concernant le projet de budget 2024.

1-Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Le projet de budget 2024 n'intègre pas de budget dédié aux mesures spécifiques relatives aux principes de budgétisation sensible au genre.

Concernant les prestations, les critères d'attributions de celles-ci sont régis par les lois et règlements relatifs à l'aide sociale et l'aide aux migrants. Le budget prestations intègre la prise en charge des coûts de garde d'enfants dans certaines situations, notamment pour les familles monoparentales (estimation MCHF2 à MCHF 2.5).

Les systèmes informatiques de l'Hg ne sont pas configurés pour répertorier les personnes non genrées néanmoins ce point sera développé dans notre futur outil métier.

Concernant les collaborateurs, les critères de recrutement sont définis sur la base de compétences et non du genre. A titre informatif, en 2022 l'Hg comptait 70% de femmes et 30% d'hommes dans son dispositif RH.

De plus, nous bénéficions d'une série de mesures qui permettent d'équilibrer vie professionnelle/vie privée, quel que soit le genre (taux partiel, horaire variable, achat vacances, congé maternité/paternité, télétravail, congé sans traitement).

Le principe de la budgétisation sensible au genre n'est pas à l'ordre du jour car l'égalité est une réalité à tous les niveaux de l'institution (cf chiffres ci-dessous). Le seul quota que nous devons respecter concerne le CA, pour lequel nous devons assurer une composition égalitaire au niveau de ses membres dès la future élection.

	effectif global	effectif cadres			
		intermédiaires	supérieurs	direction	
F	69%	55%	59%	40%	67%
H	31%	45%	41%	60%	33%

Par ailleurs, l'analyse performée dans le cadre des modifications de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a confirmé que la pratique salariale de l'Hospice général respecte le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

2-Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

En amont de la sélection de tout nouveau site, la technicité du bâtiment, les exigences écologiques ou la labellisation Minergie font partie des prérequis. Cela a notamment été le cas lors de la sélection du bâtiment situé à Louis-Casal 53.

En outre, des mesures d'économies d'énergie ont été mises en place dans les sites administratifs (baisse de la température, arrêt de l'eau chaude, instructions pour éteindre les lumières et les ordinateurs,).

Un poste lié à la transition énergétique a été créé et une stratégie a été mise en place et validée par notre conseil d'administration en 2021.

http://intranethg/Institution/DirectionGenerale/Immobilier/Documents%20de%20travail/2021_strategie_immobiliere_CA_DD_DEF.pdf

L'Hg a aussi rejoint l'initiative exemplarité climat en 2022. <https://www.ge.ch/actualite/canton-geneve-honneur-son-action-faveur-transition-energetique-12-09-2022>.

De plus, au sein de l'institution, un collectif transversal s'est mobilisé pour coordonner les démarches liées au développement durable et piloter les projets (écomobilité, gestion des déchets, audit énergétique, semaine européenne du développement durable, pollution numérique) autour d'enjeux qui touchent à la fois les collaborateurs-trices et les bénéficiaires.

Nous avons également mis en place une politique écomobile visant à réduire notre empreinte carbone, favoriser le développement durable, le bien-être des collaborateurs-trices et nous aligner avec la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H1 21LMCE). Cette politique de mobilité concerne les déplacements professionnels ainsi que les déplacements pendulaires de nos collaborateurs et consiste notamment en :

- Nos déplacements professionnels qui sont effectués pour des motifs liés à l'exercice de la fonction, sont prioritairement effectués à pied, avec des vélos ou des vélos à assistance électrique (VAE) et les transports en commun.
- Un système d'auto partage est mis à disposition pour faciliter l'utilisation des véhicules de services qui sont un dernier recours. Les voitures électriques sont favorisées (sur les 19 véhicules de notre flotte, 6 sont des véhicules électriques).
- Les possibilités de stationnements ont été supprimées, excepté pour les véhicules de services.
- Les déplacements en véhicules privés à des fins professionnelles ne sont pas indemnisés.
- Les frais de parking en véhicules privés ne sont pas pris en charge.
- **La politique de télétravail mise en place ainsi que la flexibilité des horaires permettent d'alléger les réseaux de transports.**

Participation employeur à l'achat d'abonnement TPG/CFP : CHF 181'000 en 2022, CHF 179'000 à fin septembre 2023.

3-N/A

4-N/A

5-La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

Acteur genevois du mieux-vivre ensemble, l'Hospice général œuvre au quotidien afin que chacun ait sa place dans la communauté et puisse y apporter sa contribution. La diversité et l'inclusion font partie intégrante de notre mission, de notre [stratégie 2023-2027](#) et se décline également au niveau de notre [culture institutionnelle](#).

Un collectif transversal a été constitué en 2022 afin de proposer un cadre institutionnel explicite qui permet d'assurer l'équité et le respect d'un code éthique en matière de posture professionnelle, de favoriser l'égalité de traitement dans nos pratiques et nos processus et de promouvoir une culture et un environnement de travail inclusif dans lesquels les collaborateurs-trices et les bénéficiaires se sentent valorisés.

Plus spécifiquement, le service santé du personnel applique une politique et des mesures de maintien en poste de toute personne présentant un problème de santé qui pourrait prêter à être exacerbé par le travail effectué.

Cela se traduit par des aménagements de postes de travail par le biais de :

- Matériel informatique ergonomique (claviers + souris) : budget dépensé → CHF 3'415 sur 2023.
- Mobilier ergonomique (chaise, bureau) → 51 bureaux électriques, 12 fauteuils ergonomiques.
- Visites et mesures ergonomiques → 33 visites de postes individuels ainsi que 6 visites de sites sur 2023.

Aussi, en collaboration avec l'AI, nous mettons en place des mesures favorisant le maintien en poste, et donc l'inclusion de personnes présentant des problématiques de santé telles que :

- Mesures d'accompagnement (type coaching, accompagnement par une psychologue ou encore par une conseillère en réadaptation) → 22 collaborateurs sur 2023.
- Mesure de réinsertion / réentraînement au travail avec indemnités journalières.
- Moyens auxiliaires (i.e. octroi de matériel et/ou mobilier ergonomique spécialisé – ex. logiciel de reconnaissance vocale, gouttière pour une fracture du bras, logiciel d'agrandissement informatique (type loupe) pour un handicap visuel).
- Mandats de coaching, formations, adaptation de poste, indemnités journalières non chiffrable mais représentent des dépenses de plusieurs centaines de milliers de CHF.

6-Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non.

L'Hospice général dispose actuellement de 32 lieux d'accueil ayant fait l'objet d'une reconnaissance d'établissement d'affectation par la Confédération, qui attribue pour chacun d'entre eux un quota maximum de civilistes pouvant être accueillis. Ainsi, chaque lieu peut théoriquement accueillir entre 1 et 5 civilistes, ce qui porte notre dispositif civiliste à une capacité d'accueil de 102 individus en simultané.

Le tableau suivant montre la répartition de ces différentes places par domaine d'activité :

	Nb de lieux	Nb moyen de places / lieux	Nb de places
Aide sociale	21	3	72
Aide aux migrants	8	3	23
Seniors	2	4	7
TOTAL Hg	31	3	102

NB : Ces chiffres donnent la capacité maximale d'accueil de l'institution, en fonction du profil de chaque lieu d'affectation au moment de sa reconnaissance mais ne correspondent en aucun cas à un quelconque objectif.

En termes d'ambition, l'Hg s'est doté dès 2018 d'un budget de kCHF 600 afin de pouvoir accueillir une trentaine de civilistes sur l'année. Cette montée en puissance a été rendue possible grâce à la reconnaissance de nouveaux lieux d'accueil à l'Action sociale, domaine d'activité auparavant absent du dispositif et qui aujourd'hui représente la majorité du dispositif. Ainsi, en 2020 et 2021, l'institution a quasiment atteint son objectif (29 civilistes en 2020, 26 en 2021).

	REEL				CHF	BUDGET	
	ASOC	AMIG	Autres	TOTAL		NB	CHF
2017	-	7	1	7	130 050	18	360 000
2018	-	10	1	11	205 222	30	597 000
2019	9	11	1	21	411 694	30	600 000
2020	16	12	1	29	548 576	30	600 000
2021	16	9	1	26	539 137	30	600 000
2022	7	4	1	11	213 831	30	600 000
Fin Aout 2023	13	5	1	19	286 616	30	600 000
2024	14	15	1	30	600 000	30	600 000

En moyenne, le coût d'un civiliste est de +/- CHF 20'000.- par année.

6bis) Subsidiatement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

En 2019, l'Hospice général a défini une politique sur les stages et les mesures d'insertion internes qui tient compte des opportunités d'insertion, des besoins et des limites de l'institution ainsi que des risques, notamment légaux, politiques ou éthiques. Elle s'inscrit dans la politique RH de l'Hospice général orientée vers le développement des ressources afin d'assurer notre relève et vers la responsabilité sociale de l'institution.

Cette politique et les directives y relatives, permettent de donner un cadre clair à ce type de mesures, dont les civilistes font partie. Les stages ne doivent pas remplacer un poste salarié et doivent proposer des activités stimulantes favorisant le développement des compétences. La capacité de l'équipe à s'investir dans l'encadrement et à accueillir ce type de stage est un élément clé à la bonne intégration de ces personnes.

Hormis les apprentissages et les stages en lien avec une voie de formation qualifiante qui restent une priorité au sein de l'institution, les civilistes font partie des mesures de stage et d'insertion internes préconisées. D'autres existent, notamment :

- La mesure d'insertion professionnelle "stage en emploi temporaire fédéral individuel" (ETFI) en partenariat avec l'OCE
- Le programme ACCES II ou d'autres collaborations avec le DIP
- Le préapprentissage d'intégration (PAI)
- Les activités d'insertion professionnelle (AIP) et les activités de développement professionnel avec encadrement (ADPE) sont privilégiées dans des lieux dédiés au développement des compétences, tels que les ateliers d'Anières (ATFOR), le centre de numérisation et le centre de formation et développement (CEFED).

Les civilistes apportent un regard nouveau et un renfort non négligeable auprès des équipes qui font face à une augmentation constante des activités, et permettent de contribuer positivement aux projets collectifs et à la mission institutionnelle.

7-Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

8.9% à l'Hospice général

8-N/A

9-La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux d'absence global se situe à 6.2% (31.09.2023). Par service, le taux est de :

FONCTION	TX ABS (tous types)
Activités séniors	2.7%
Aide aux migrants	5.1%
Action sociale	7.8%
Direction générale	2.4%
Finances	2.7%
Ressources humaines	6.9%
Services centraux	2.7%

Concernant les absences longue durée, en préambule, nous rappelons qu'à l'Hg une absence est considérée comme longue durée dès 60 jours consécutifs d'absence.

L'Hospice général n'engage pas d'auxiliaires pour remplacer les absences longues durées (à l'exception des absences maternités, pour lesquelles l'Hospice dispose d'une douzaine d'apt auxiliaires- inclus dans la dotation budgétaire).

Pour faire face aux autres absences (toutes durées confondues), notre institution est dotée d'un pool de remplacement, le but étant de ne pas entraver la bonne délivrance de nos prestations.

Pour information, les effectifs (ept FIXES) inscrits au budget 2024 de l'Hg (38.8 ept) rattachés au pool de remplacement sont répartis comme suit :

Aide sociale	30.6 ept
Assistant.e Social.e	13.3
Gestionnaire Admin	10.9
Chargé.e Accueil Social	5.8
RU	0.7
Aide aux Migrants	8.2 ept
Assistant.e Social.e	3.6
Gestionnaire Admin	4.6
Total Hg	38.8 ept

En termes de coûts, les éléments évoqués ci-dessus représentent une masse salariale de MCHF 6.2 (charges sociales comprises) :

Eléments	EPT	CHF
Auxiliaires (CMAT)	+/- 12 ept	1'464'000
Fixes (pool remplacement)	+ /- 39 ept	4'758'000
Total Hg	49 ept	6'222'000

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tout complément d'information.



Christophe Girod
Directeur général



Etablissements publics
pour l'intégration

contact@epi.ge.ch
www.epi.ge.ch

Département de la cohésion sociale
Monsieur Thierry APOTHÉLOZ
Conseiller d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3965
1211 Genève 3

Genève, le 26 octobre 2023
N/réf. MAGI/LMLB/amb

Concerne : projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Conseiller d'État,
Cher Monsieur,

Suite à la demande de votre département, nous vous adressons les réponses aux questions transversales de la Commission des finances posées dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Nous avons bien pris note que nous n'étions pas soumis aux questions 3, 4 et 8.

S'agissant des questions concernant notre établissement, voici nos réponses :

Question 1 :

Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

La question des genres comme tous les autres thèmes en lien avec les questions d'inclusion sont au cœur des préoccupations des EPI. Les principes d'intégration qui sous-tendent notre mission sont indifféremment appliqués à toutes les personnes accueillies dans notre institution, qu'elles soient usagères ou collaboratrices des EPI et tout particulièrement à l'engagement.

Néanmoins, nous n'avons actuellement pas tenu compte du principe de la budgétisation sensible au genre dans la construction de notre budget.

Question 2 :

Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

En premier lieu, il nous paraît important de rappeler que les EPI sont signataires de l'annexe au contrat de prestations avec le Département du territoire, nous fixant un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2026 en matière de développement durable. Elle prévoit notamment des mesures très concrètes dans les domaines RH, énergie, déchets, achats responsables, mobilité et alimentation durable.

./.

Parallèlement à cela, un groupe développement durable, composé de 13 collaborateur-trices salariés issus de tous les services des EPI, allouent une partie de leur temps de travail (5%) pour réfléchir, proposer et réaliser des actions au sein des EPI. C'est ainsi que la 1^{ère} semaine du développement durable a été organisée au sein de notre institution en septembre dernier et que notre 1^{er} bilan carbone sera établi pour la fin de cette année.

Un partenariat vélo partage (13'500 CHF/an) vient d'être conclu avec les TPG ; une pratique incitative de remboursement des déplacements professionnels effectués à vélo (30 ct/KM) est appliquée; l'investissement dans des éclairages à basse consommation est en cours de déploiement sur tous nos sites (type LED) ainsi qu'un audit sur les enveloppes thermiques des principaux bâtiments dans le but d'apporter des améliorations de leur performance énergétique.

Question 5 :

La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ?

Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

De par leur mission, les EPI incluent des personnes en situations de handicap dans toutes leurs activités. Une partie d'entre elles sont répertoriées puisqu'elles ont un contrat de collaborateur ou collaboratrice en emploi adapté (480 personnes). Néanmoins, nous engageons également des personnes en contrat B 5 05 en situation de handicap mais aucun recensement spécifique n'est appliqué pour ces dernières au niveau institutionnel.

Question 6 :

Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

Nous avons un budget de 5,5 EPT civilistes pour une charge de 70 KCHF/an. Nous ne considérons pas qu'ils représentent une économie pour l'institution puisqu'ils n'occupent pas des postes existants, mais apportent un renfort sur des activités spécifiques. La durée de leur mission, variant de quelques semaines à quelques mois, est aussi à prendre en considération dans la rentabilité de ces personnes pour notre entreprise.

Question 7 :

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office. Les EPI emploient 13% des 960 personnes employées en fixe ou auxiliaire.

./.

Question 9 :

La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux d'absence à fin août est de 8,7% avec un effectif de 781,8 EPT. Notre budget auxiliaire est de 625 KCHF/an et 86 KCHF pour les intérimaires. Ces montants ne comprennent pas le dispositif interne de remplacement et de renforcement socio-éducatif.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, nos meilleurs messages.



Magali Ginet Babel
Directrice générale

Annexe 9 : Réponses aux questions transversales des entités rattachées au DT

Services industriels de Genève (SIG)

Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)

Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'Habitat Coopératif (FPLC)

Fondations immobilières de droit public (FIDP)

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

SIG : non

FPAV : non

FPLC : Aucunement

FIDP : le budget 2024 du SFIDP ne tient pas compte du principe de la budgétisation sensible au genre. Aucune différence n'est faite dans notre approche.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

SIG : Les différentes mesures en question sont détaillées dans la brochure du budget 2024 de SIG.

En synthèse, voici les principaux éléments :

- 100 MCHF pour les investissements dans les réseaux thermiques structurants (RTS)
- 45 MCHF pour le photovoltaïque, l'hydraulique, les autres projets thermiques (hors RTS), la géothermie, et l'éolien
- 19 MCHF pour le programme éco21

A ces montants significatifs, s'ajoutent un plan de déploiement des bornes de recharge pour l'électromobilité ainsi que les initiatives et objectifs internes de réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise (incitation à la mobilité douce, tri des déchets, installations photovoltaïques sur les sites SIG, amélioration de la performance énergétique des ouvrages tels que Cheneviers IV, la station d'épuration d'Aire, etc.).

FPAV : Budget fonctionnement : mandats de spécialistes dans le suivi des conventions de durabilité et de labellisation des opérations réalisées sur les terrains de la Fondation : 100'000.-
Budget invest : rénovation et assainissement énergétique du bâtiment PRAILLE 50 pour 34 mios HT entre 2025 et 2027 (devis estimatif étude de faisabilité, hors honoraires); honoraires 2024 : 1 mios pour établissement du projet et dépôt DD

FPLC : Par la prise en compte de mesures énergétiques des bâtiments que la FPLC possède.

FIDP : le SFIDP et les FIDP investissent dans la construction et dans la rénovation de leur patrimoine notamment en respectant les normes THPE. Bien que ce parc immobilier enregistre un IDC moyen de 427MJ/m², les FIDP se sont fixées 5 ans pour rénover les immeubles dépassant 650 MJ/m² et 10 ans pour rénover les immeubles dépassant 550MJ/m². Par ailleurs à l'aide de sa Commission Energie et du service dédié à ce domaine, il a également été admis une échéance à 10 ans pour remplacer les 120 chaufferies à énergie fossiles existantes en les raccordant notamment au CAD.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

SIG : SIG a mis en place un programme « inclusion » spécifiquement dédié à des personnes en situation de handicap et en marge du marché du travail. Il offre à ces personnes l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle au sein de l'entreprise, en partant du principe que cette expérience sera ensuite valorisable sur le marché du travail et favorisera ainsi leur (ré)intégration dans le monde professionnel. Après 6 mois dans un poste dit « inclusion », ces personnes peuvent aussi postuler à des offres d'emploi internes.

Au 30.09.2023, 7 personnes bénéficient de ce programme et 2 ont trouvé un poste pérenne au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de notre partenariat avec l'AI, nous proposons chaque année plusieurs missions de stages qui concernent principalement des personnes en situation de handicap. Ces stages nous permettent d'identifier les candidats potentiels pour le programme « inclusion ». Le coût de ces stages est pris en charge par l'AI.

FPAV : 0. Compris de manière générale dans les études sur les quartiers du PAV.

FPLC : Un poste sur les dix de la FPLC est occupé par une personne au bénéfice de l'assurance invalidité (taux d'activité 50 %).

FIDP : Le SFIDP n'a pas pour l'instant participé à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Par ailleurs les locaux actuels ne peuvent pas disposer d'équipement pour personnes à Mobilité Réduite dans les étages supérieurs.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

SIG : SIG n'est pas éligible à ce dispositif et ne l'utilise donc pas.

FPAV : 0

FPLC : Aucun civiliste à la FPLC.

FIDP : Le SFIDP n'a pas engagé de civiliste jusqu'à présent.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

SIG : Environ 15% des employé.e.s SIG sont au bénéfice d'un permis G.

FPAV : 0%

FPLC : 0 %

FIDP : 16% soit 9 personnes sur 56.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

SIG : Le taux d'absentéisme s'est élevé à environ 5% au 30.09.2023.

FPAV : 7 jours maladies sur 1'137 jours de travail cumulés, du 1.1 au 30.09.2023, soit un taux de 0.6%. 0.- de coûts. Pas d'engagements d'auxiliaire.

FPLC : Aucun auxiliaire engagé en remplacement de personnes absentes.

FIDP : Nous avons engagé deux auxiliaires pour pallier les absences longues durée (congé maternité) soit une personne durant 8 mois et une autre durant 4 mois à 80% / 0,8 sur 45 = 0.56%



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Pouvoir judiciaire
M. Olivier Jornot
Président de la Commission de gestion
Case postale 3966
1211 Genève 3

Projet du budget 2024 - questions transversales

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?
2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?
3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.
4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaître le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.
5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique

d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.
7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.
9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



François Baertschi
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Examen du projet de budget 2024

Réponses aux questions transversales

Novembre 2023

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

En préambule et s'agissant des enjeux ainsi que des définitions générales, le Pouvoir judiciaire invite la commission des finances à se référer à la réponse fournie par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

Pour le surplus, le Pouvoir judiciaire indique que le projet de budget n'est pas construit selon le principe de la budgétisation sensible au genre.

L'égalité de genre de manière plus globale est un principe cardinal dans l'ensemble des processus et accompagne toutes les réflexions de l'institution, y compris la distribution des ressources, étant précisé que près de 70% des magistrates et magistrats titulaires et 75% des membres du personnel sont des femmes. Parmi les pratiques en matière de ressources humaines mises en place et ayant un impact en matière d'égalité de genre, il est par exemple possible de citer le règlement du personnel du Pouvoir judiciaire, entré en vigueur en 2021, qui prévoit notamment la non prise en compte des maladies pré-maternité dans le calcul de l'échéance de la protection du droit au traitement en cas d'incapacité de travail, le calcul d'un bonus pour période éducative lors de la fixation du traitement – tant pour les femmes que pour les hommes – ou encore le remplacement systématique des congés maternité.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

En préambule, sur ce point également, le Pouvoir judiciaire invite la commission des finances à se référer à la réponse fournie par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

S'agissant des mesures spécifiques au Pouvoir judiciaire, la réduction de l'empreinte environnementale constitue l'un des axes stratégiques définis pour la période 2021-2025. La mesure la plus efficace consistera en l'assainissement des bâtiments mis à la disposition de la justice, dans lesquels aucune intervention importante n'a été réalisée depuis plusieurs décennies. Cette mesure est pilotée et financée par l'office cantonal des bâtiments, dans le cadre du projet de préservation du Palais de justice (PPJ) et de projets connexes (par exemple dans le bâtiment des Glacis-de-Rive).

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel

En 2023, le secteur de la communication du Pouvoir judiciaire est composé de 2.9 ETP, soit :

ETP au 31.10.2023	LIBELLE DE POSTE	Classe
1.0	Directrice de la communication	27
0.9	Webmaster	17
1.0	Chargé de relations medias	23

4. **Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même temps, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat**

Il est rappelé qu'au vu des compétences attribuées au Pouvoir judiciaire, les juristes (greffières-juristes et greffiers-juristes) constituent par définition l'une des fonctions les plus présentes au Pouvoir judiciaire, avec celle de magistrat ou magistrat titulaire et celle de greffière et greffier. Ces membres du personnel sont exclusivement affectés à l'activité judiciaire. Dans sa réponse à la question de la commission des finances, le Pouvoir judiciaire ne prend pas cette fonction en considération et se limite à évoquer les ressources affectées à la gestion des affaires juridiques du Pouvoir judiciaire en tant qu'institution autonome.

Le service des affaires juridiques (SAJ) du secrétariat général du Pouvoir judiciaire est ainsi composé de 4.1 ETP de juristes, contre 2.7 ETP en 2015. Les juristes rattachées au SAJ gèrent les processus contractuels de l'institution et les procédures d'appels d'offres relevant du droit des marchés publics (par exemple en matière de sûreté et de sécurité, ainsi qu'en matière informatique); ils ou elles rédigent les avant-projets de loi ou de règlements à l'attention de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire ou du Conseil d'Etat dans les domaines directement en lien avec l'activité judiciaire; ils ou elles assurent la veille des travaux législatifs et de la jurisprudence; ils ou elles gèrent les premières étapes du recouvrement et du contentieux financier des autorités judiciaires; ils ou elles gèrent le contentieux de la fonction publique au Pouvoir judiciaire; ils ou elles gèrent enfin les demandes d'accès aux documents du Pouvoir judiciaire en concertation avec les juridictions, en application du droit de procédure, de la LIPAD ou de la LArch.

5. **La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées**

En préambule et s'agissant de ce point également, le Pouvoir judiciaire invite la commission des finances à se référer à la réponse fournie par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

La direction des ressources humaines du Pouvoir judiciaire, qui collabore à cet effet avec le médecin interne du travail, a mis en place un partenariat étroit avec l'office cantonal de l'emploi et avec l'office de l'assurance-invalidité. Avec ce dernier, il met tout en place pour maintenir en emploi des personnes atteintes dans leur santé par des pathologies invalidantes, en adaptant les cahiers des charges, en examinant les postes internes pouvant être plus adaptés à l'évolution de l'état de santé des membres du personnel concerné et en mettant en place des stages et formations permettant aux intéressées et intéressés d'acquérir des compétences nouvelles ou complémentaires permettant une réaffectation. Toujours avec l'office de l'assurance-invalidité, le Pouvoir judiciaire accompagne également les membres du personnel dans une réorientation professionnelle, vers des activités plus en phase avec leur état de santé ou le handicap, lorsque l'activité en milieu judiciaire ne peut être maintenue durablement.

Le Pouvoir judiciaire a notamment réussi à quelques occasions à maintenir en emploi pendant plusieurs années des personnes atteintes de pathologies invalidantes et évolutives, ayant des effets tant physiques que psychiques.

Le Pouvoir judiciaire dispose pour le surplus de locaux très anciens, dans lesquels l'Etat, soit pour lui l'office cantonal des bâtiments, n'a conduit aucune intervention importante depuis plusieurs décennies. Le nombre et l'état des ascenseurs rendent l'accès aux personnes à mobilité réduite particulièrement ardu. Une amélioration de la situation nécessiterait le développement d'un vrai concept de rénovation des locaux et d'adaptation des équipements,

portant sur l'ensemble des sites judiciaires.

Conscient de disposer de locaux patrimoniaux peu entretenus et mal adaptés malgré quelques rares aménagements, réalisés par exemple tant bien que mal à l'entrée du Tribunal civil ou à celle de la Cour de droit public de la Cour de justice, le Pouvoir judiciaire a fait installer des boutons d'appel, permettant aux justiciables et avocates et avocats d'être accompagnés à leur arrivée.

- 6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes**

Le Pouvoir judiciaire n'emploie à ce jour aucun civiliste.

- 7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office**

Sur les 720 collaboratrices et collaborateurs que compte le Pouvoir judiciaire au 30 septembre 2023, 39 possèdent un permis G, soit 5.4% du personnel ou 4.5% des effectifs si l'on tient compte des magistrates et magistrats titulaires, qui sont obligatoirement de nationalité suisse et domiciliés dans le canton, dans lesquels ils ou elles doivent exercer leurs droits politiques.

- 8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs**

L'analyse des achats effectués par le Pouvoir judiciaire fait ressortir les chiffres suivants :

	Genève				Hors Genève				Total	
	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures
14 - PJ	15'271'068	5'358	75%	71%	4'972'683	2'138	25%	29%	20'243'750	7'496

Ont été exclus de cette analyse, les dépenses liées à l'assistance judiciaire, les frais de curatelles ainsi que les indemnités en application des art. 429 CPP qui ne constituent pas des achats de prestations.

- 9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.**

Le taux d'absence du Pouvoir judiciaire sur 12 mois glissants (octobre 2022 à septembre 2023) est de 8.16% tous motifs confondus. Il est de 6.75% si l'on se limite au taux d'absence maladie (M et M1). Le recours aux auxiliaires pour remplacer des collaborateurs malades a coûté environ 1.3 MCHF sur la même période.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Cour des comptes
Route de Chêne 54
CP 3159
1211 Genève 3

Projet du budget 2024 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?
2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?
3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.
4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaître le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.
5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.
7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.
9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

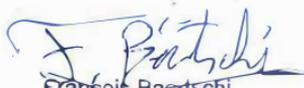
Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire de votre institution.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.



François Baertschi
Président

**Cour des comptes**

République et canton de Genève

Cour des comptes
54 route de Chêne
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
<https://www.cdc-ge.ch>

Monsieur
François BAERTSCHI, *président*
de la Commission des finances
du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 25 octobre 2023

Examen du projet de budget 2024 (PB2024) – Questions transversales

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 octobre 2023 et y répondons comme suit.

- 1) Prise en compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) dans le PB2024 et – le cas échéant – dans quelle mesure.

La Cour ne prend pas en compte ce thème lors de l'établissement de son budget.

94 % des charges du PB2024 de la Cour des comptes consistent en des charges de personnel. Lors de tout recrutement, l'institution favorise, à connaissances et compétences égales, l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, à ce jour, la Cour emploie 52 % de femmes.

- 2) Comment le PB2024 participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants.

Étant donné la nature des charges de la Cour des comptes (94 % de dépenses de personnel), son PB2024 n'a pas d'emprise sur cette problématique. Cela étant, l'institution privilégie les mesures de lutte contre le réchauffement climatique, même si cela est à plus petite échelle. Par exemple, afin de promouvoir l'utilisation des transports publics, les abonnements TPG sont remboursés à hauteur de 80 % aux collaborateurs-trices et magistrats.

La Cour des comptes a mené des missions sur la transition énergétique afin de s'assurer que l'administration et les ÉPA sont organisés de manière à pouvoir atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'État.

- 3) Nombre de collaborateurs-trices dédiés à la communication et à l'information, ainsi que les classes de ces postes.

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas de collaborateur-trice dédié exclusivement à la communication et à l'information.

- 4) Nombre de poste de juristes budgétisés dans le PB2024 et évolution de ces postes sur dix ans.



COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas, et n'a pas employé au cours des dix dernières années, de collaborateur-trice juriste.

5) Comment le PB2024 participe-t-il à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une politique d'inclusion est-elle mise en place.

La Cour n'a personne dans son équipe qui a été annoncée en situation de handicap et qui nécessiterait un accompagnement de la part de l'employeur.

6) Nombre de civilistes employés, salaires perçus par ces personnes et incidences sur le PB2024, ainsi qu'intérêt pour la Cour des comptes d'employer des civilistes.

La Cour des comptes n'emploie pas de civilistes. La Cour n'est toutefois pas opposée par principe à envisager l'engagement d'un civiliste qui présenterait les compétences requises.

7) Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G).

La Cour des comptes emploie à ce jour quatre collaborateurs-trices avec un permis G, ce qui représente 14.29 % de ses effectifs en nombre de personnes.

8) Pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA.

La Cour des comptes laisse la CCA et l'OCBA répondre directement concernant les achats qu'ils effectuent pour la Cour des comptes.

9) Taux d'absentéisme et coûts engendrés par le remplacement des absences longue durée.

Hors magistrats, la répartition du taux d'absence de l'année civile 2022 était la suivante :

	Taux d'absence
Taux d'absence avec congés maternité	5.6 %
Taux d'absence sans congés maternité	5.1 %

En 2022, la Cour des comptes n'a été concernée que par un seul cas d'absence longue durée, pour raison de pré-maternité/maternité. Le coût de remplacement a été couvert par les indemnités perçues (assurance perte de gain maladie et allocations fédérales).

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente

François PAYCHÈRE, magistrat